

David Pichonnaz

# DEVENIRS POLICIERS





## **DEVENIRS POLICIERS**

## «LE LIVRE POLITIQUE - CRAPUL»

Collection dirigée par le Centre de recherche sur l'action politique de l'Université de Lausanne. Elle accueille des travaux de sociologie du politique, sans exclusive de méthodes, portant en particulier sur les rapports diversifiés à l'univers politique, les mobilisations collectives, la construction des problèmes publics et l'analyse des institutions politiques.

Elle vise à favoriser une meilleure compréhension de la société dans ses dimensions politiques.

## DERNIER TITRE PARU DANS LA MÊME COLLECTION

Michaël Voegtli, *Une cause modèle. La lutte contre le sida en Suisse (1982-2008)*, 2016.

## REMERCIEMENTS

L'édition de ce livre a reçu le soutien du Fonds des publications de l'Université de Lausanne, de la Haute école de santé Vaud, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, de la Société académique vaudoise et de la Commission de publications de l'Université de Fribourg.



## MISE EN PAGE

Claudine Daulte | [mise-en-page.ch](http://mise-en-page.ch)

## CORRECTION

Évelyne Brun

## PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE

© Anne-Laure Lechat. Graphisme: Benjamin Pichonnaz.



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur-e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2017, Éditions Antipodes  
École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse  
[www.antipodes.ch](http://www.antipodes.ch) – [editions@antipodes.ch](mailto:editions@antipodes.ch)  
DOI: 10.33056/ANTIPODES.11087  
Papier, ISBN: 978-2-88901-108-7  
PDF, ISBN: 978-2-88901-929-8

David Pichonnaz

**DEVENIRS POLICIERS**

UNE SOCIALISATION PROFESSIONNELLE

EN CONTRASTES



À mes parents



## REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pas pu voir le jour sans la collaboration des nouvelles recrues ayant accepté de me donner de leur temps pour réaliser des entretiens. Je leur suis particulièrement reconnaissant pour leur disponibilité. Je remercie également toutes les formatrices et tous les formateurs de tous rangs hiérarchiques m'ayant accordé des entretiens, avec un enthousiasme réjouissant et sans compter leur temps. Ce travail doit amplement à l'ouverture d'esprit du directeur de l'école de police et à celle du responsable de la formation initiale, qui a en outre activement œuvré, tout au long de cette étude, pour la rendre la plus riche possible. Je les remercie donc particulièrement.

J'adresse également mes plus vifs remerciements à Michel Offerlé et Muriel Surdez. Le travail de thèse qui sert de base à cet ouvrage, effectué sous leur direction, doit énormément à leur soutien, leurs conseils, leur ouverture d'esprit, et leurs relectures attentives et sans concessions. Je remercie en outre Muriel Surdez pour son soutien spécifique, avant la thèse déjà et jusqu'à la publication du présent ouvrage.

Ma gratitude va également à: Claire Balleys, Benoît Beuret, Valérie Boussard, Philippe Braud, Florent Champy, Karim Fertikh, Olivier Fillieule, Philippe Gottraux, Chris Greer, Fabien Jobard, André Kuhn, Jérémie Nollet, Cécile Péchu, Geneviève Pruvost et Marion Rabier.

Enfin, je remercie tout particulièrement: Karim Benmachiche, Tizian Büchi, Marianne Bussy, Morgan Choblet, Claire-Lise Debluë, Florian Kissling, Anne-Laure Lechat, Marjorie Leclair, Céline Mavrot, Benjamin Pichonnaz, Georges Pichonnaz, Lauriane Pichonnaz, Ysaline Rochat, Michaël Scheuplein, Pierre-Antoine Schorderet, Kevin Toffel, Luigi Viandante et Michela Villani.

L'écriture de la thèse a bénéficié du soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique (subside N° PBFRP1-138623).



# INTRODUCTION

Les femmes et les hommes qui, aujourd'hui, entrent dans la profession policière ne se ressemblent pas. Les nouvelles recrues<sup>1</sup> présentent au contraire des profils hétérogènes, se traduisant par des pratiques différenciées du métier. Ni leur formation initiale, ni leurs premières années de « terrain » ne parviennent à les conformer à une manière unique d'exercer leur métier. C'est à ces contrastes dans la construction de leur *habitus* professionnel, à ce que les nouvelles entrantes et nouveaux entrants font des normes et des valeurs de l'institution policière, que cet ouvrage est consacré. Pour en rendre compte, la démarche proposée repose principalement sur une mise en lien des trajectoires des nouvelles recrues avec leurs visions du métier, permettant de mettre au jour la façon dont leur passé contribue à façonner la manière dont elles acquièrent leurs manières de penser et de pratiquer le métier.

Puisque les individus rejoignant les rangs de la police proviennent d'horizons divers et ont suivi des parcours différenciés, cette profession constitue un cas éclairant pour l'étude des processus de socialisation professionnelle. Le recrutement s'est en effet diversifié ces dix à vingt dernières années, notamment du fait d'une féminisation et d'une élévation du niveau de diplôme des individus recrutés, observées dans différents contextes nationaux<sup>2</sup>. En dépit de cette deuxième tendance, les corps de police continuent, en parallèle, à recruter des individus aux origines sociales plus modestes. Or, les propriétés et les trajectoires contrastées des

1. L'usage du terme « recrues » pourrait faire penser que nous prenons acte du caractère militaire de l'institution policière comme « allant de soi ». Il présente l'avantage non négligeable d'être épiciène : nous nous en servons donc dans l'unique but d'alléger le texte.

2. Gautier, 2015 ; Jobard et de Maillard, 2015 ; Sklansky, 2007 ; Stenning et Shearing, 2005 ; Mailfait, 2002.

recrues peuvent constituer un terrain favorable à leur adhésion à la *doxa* policière, c'est-à-dire aux manières traditionnelles d'exercer le métier ou, au contraire, les conduire à y résister. Cet ouvrage souhaite montrer ainsi l'importance décisive que jouent, dans la manière dont les individus deviennent policiers, leurs origines sociales et géographiques, leur socialisation de genre, leur type de mobilité sociale antérieure, la place qu'occupe l'entrée dans le métier dans leurs stratégies d'ascension sociale, ainsi que les éventuelles pertes de statut dont ils ont pu faire l'expérience antérieurement. Il s'agit dès lors de nuancer les effets du « passage à travers le miroir » attribué classiquement par Hughes<sup>3</sup> à tout processus de socialisation professionnelle, en montrant que celui-ci ne prend pas la même forme et n'a pas les mêmes conséquences sur toutes les nouvelles recrues. Tout processus de formation et d'entrée dans une profession, que cette dernière soit ou non traversée de tensions – comme c'est le cas pour la police –, est en effet loin de laisser les mêmes traces sur tous les élèves. Le phénomène est renforcé, dans le cas qui nous intéresse, par les débats et les oppositions caractérisant tant la formation policière que la profession en général.

Cette étude s'inscrit en effet dans un contexte particulier. La formation initiale policière a subi des transformations substantielles ces dernières années, depuis l'introduction d'un « Brevet fédéral de Policier/Policrière » et d'un plan d'études désormais uniforme pour toute la Suisse. Ce processus classique de « professionnalisation » a constitué une opportunité de réforme pour des acteurs qui, au sein de la profession, défendent des modèles d'excellence professionnelle remettant en cause les manières habituelles de pratiquer le métier. Ayant investi les centres de formation, ces réformateurs cherchent à transformer les pratiques policières en promouvant des modèles alternatifs auprès des nouvelles recrues. Le processus de formation initiale des policières et des policiers reste cependant marqué, en parallèle, par la présence d'acteurs défendant des modèles professionnels plus traditionnels – que l'on peut dès lors qualifier d'« orthodoxes » – et par des mécanismes institutionnels contribuant à leur donner une position favorable par rapport à leurs collègues réformateurs. Grâce notamment à des séjours répétés effectués au sein d'un centre de

3. Hughes, 1958, p. 119.

formation en particulier, l'Académie de Police de Savatan, nous avons pu constater que les normes professionnelles et les savoirs enseignés aux recrues sont contrastés et entrent souvent en opposition les uns avec les autres.

L'espace de la formation est dès lors un prisme reflétant les luttes caractérisant de manière plus générale la profession policière, opposant les acteurs orthodoxes à des individus dont les visions et les pratiques du métier remettent en question certaines habitudes ou traditions policières. L'on peut qualifier ces derniers d'«hétérodoxes», et, pour ceux qui parmi eux mettent en place des stratégies actives visant à subvertir les idées dominantes à propos du métier, l'on peut parler de «réformateurs». Les modèles professionnels hétérodoxes consistent en une remise en cause de la hiérarchie habituelle des moyens et des finalités de l'activité policière, se traduisant en particulier par une critique de la centralité accordée à la coercition dans la définition du métier. Ces acteurs promeuvent en outre un rapport à la population fondé sur la proximité et l'ouverture d'esprit, et valorisent les compétences réflexives et la capacité de discernement des policières et des policiers.

Néanmoins, en dépit de ces tensions observables au sein de la profession et de la domination des modèles professionnels orthodoxes dans le dispositif de formation, cet ouvrage souhaite montrer que le choix des individus recrutés, opéré par l'institution policière, constitue le plus grand obstacle au projet des réformateurs. La trajectoire antérieure des nouvelles recrues a en effet un impact prépondérant sur la manière dont se construit leur *habitus* professionnel, sur la façon dont elles adhèrent, ou au contraire résistent, à la *doxa* professionnelle.

En parallèle, cet ouvrage vise à œuvrer à une meilleure compréhension des débats et des luttes caractérisant la profession, en particulier à propos des finalités et des moyens d'action de l'activité policière. Dans une profession dont les tâches sont particulièrement variées, allant de l'interpellation d'un braqueur de banque au ramassage d'un animal mort sur l'autoroute, la question des moyens d'action est en effet un enjeu crucial. Les compétences mobilisables par les policières et les policiers sont diverses et parfois contradictoires: il leur incombe tant de détecter des infractions, de distribuer des sanctions et d'interpeller des citoyens, de les inviter à cesser certaines activités troublant «l'ordre public», de mener des auditions, de mettre fin à des conflits, de prendre en

charge des personnes en souffrance, que de rédiger des rapports et remplir des formulaires. Les luttes de définition concernent également les finalités de l'activité policière: la police peut-elle être considérée comme l'instance la plus à même de lutter contre les phénomènes de délinquance ou doit-elle collaborer plus activement avec d'autres institutions? Est-elle au service de la domination étatique ou de la protection des citoyens? Sur la base de quels critères détermine-t-on quels sont les justiciables menaçant le plus l'ordre social? Peut-on à la fois être le « bras armé de l'État » et un « service social »? Les contradictions et les tensions qui résultent de ces dilemmes fondamentaux sont abordées tout au long de l'ouvrage, ainsi que sont étudiées les luttes autour de la définition des moyens pouvant être employés pour y faire face. En analysant les réponses, forcément diverses et instables, que les acteurs donnent à ces questions, nous contribuons ainsi, parallèlement à l'étude du processus de socialisation professionnelle, à une meilleure compréhension de la dynamique de ce groupe.

Notre approche est fondée à la fois sur les acquis de la sociologie de la police et de la sociologie des professions, ainsi que sur la théorie des champs de Pierre Bourdieu. La suite de cette introduction est consacrée, en premier lieu, à une discussion de cette littérature, nous permettant de situer notre étude au sein de ces travaux, de définir les concepts centraux sur lesquels elle prend appui, et de définir sociologiquement l'objet « police ». S'ensuit, en second lieu, une présentation succincte des matériaux empiriques employés, puis de la structure de l'ouvrage.

### **PROLONGER LES TRAVAUX SUR LA SOCIALISATION POLICIÈRE**

La socialisation compte sans nul doute parmi les concepts les plus importants de la sociologie et, comme le fait remarquer Dubar, il y a autant de manières de la définir qu'il y a de points de vue sur le social<sup>4</sup>, c'est-à-dire de conceptions des liens unissant propriétés des individus et structures ou contextes sociaux. Le concept dominant en sociologie de la police est celui de « culture », qui fait office de paradigme caractérisant la majorité de la littérature anglophone. Nombreuses sont toutefois les critiques qui lui ont été adressées: la culture policière est trop souvent considérée comme découlant des

4. Dubar, 2000, p. 7. Cf. également Darmon, 2016.

caractéristiques du travail policier, sans tenir compte des variations interindividuelles, et comme s'imposant aux acteurs de l'extérieur pour déterminer leurs pratiques. Il s'agit donc là d'un débat qui dépasse les frontières de la sociologie de la police.

### LE PARADIGME DE LA «CULTURE POLICIÈRE» ET SES DÉFAUTS

Le concept de «culture policière» est celui qui a été le plus travaillé et discuté au sein des études policières anglo-saxonnes : il constitue le prisme au travers duquel ont été étudiées et interprétées les pratiques professionnelles. Il trouve son origine dans une préoccupation majeure des premiers chercheurs s'étant intéressés à la police, et notamment de William Westley<sup>5</sup> : leur surprise devant la distance qui séparait les pratiques policières effectives des prescriptions officielles, que ce soient les lois, les procédures ou les règles internes. Ces travaux sont souvent associés à un regard critique – voire dénonciateur – sur la police, les caractéristiques de cette «culture policière» étant majoritairement décrites comme négatives. Elle est ainsi conceptualisée en tant que réservoir de règles informelles, prescrivant «comment on fait les choses par ici [dans la police]» en opposition aux normes formelles, aux manières de faire «dans les règles de l'art»<sup>6</sup>. L'ouvrage le plus influent est celui de Jerome Skolnick, *Justice without Trial*, paru en 1966, fruit d'un travail de terrain approfondi exécuté au début des années 1960 au sein d'une institution policière d'une ville américaine. Dans cet ouvrage, Skolnick élabore le concept de «*working personality*»<sup>7</sup> policière, dont le contenu a servi de base pour la construction et la discussion du concept de «culture policière» dans les travaux postérieurs : il fait donc figure de paradigme. Le travail de William Ker Muir<sup>8</sup>, pourtant également états-unien et publié peu après celui de Skolnick, n'a pas constitué un contrepoids aux approches uniformisantes qu'a développées ce dernier. Muir décrit et analyse pourtant en détail les variations de profils parmi les policiers<sup>9</sup>, au

5. Westley, 1970.

6. Notre traduction de «*the way things are done around here*» et «*by the book*» (O'Neill, Marks et Singh, 2007).

7. Malgré le terme utilisé, J. Skolnick ne s'intéresse pas à des phénomènes psychologiques individuels (ou très secondairement), mais fait référence à une culture socialement construite.

8. Muir, 1977.

9. Au moment où ces différentes études ont été menées, les policiers étaient uniquement des hommes.

travers d'un travail dont l'intérêt réside à la fois dans la qualité des entretiens, menés de manière approfondie, ainsi que dans la perspective théorique, très élaborée – notamment sur la dimension morale du travail policier et le rapport des policiers à la souffrance humaine – et informée par la philosophie.

La littérature inspirée du travail séminal de Skolnick décrit, de manière plus uniforme, des policières et des policiers marqués<sup>10</sup> par leur sentiment d'insularité par rapport au monde social, ayant un rapport à la population marqué par la distance et la suspicion. Ils et elles sont décrits comme ayant tendance à dépersonnaliser et déshumaniser une partie des usagers, ceux qu'ils qualifient de « méchants » ou de « vilains », distingués de ceux étant dignes d'obtenir l'aide de la police<sup>11</sup>. Dans sa forme la plus radicale, ce rapport à l'autre est marqué par une perception du public comme étant une menace ou un ennemi<sup>12</sup>. Cette suspicion est tendanciellement dirigée vers le public en général, mais surtout vers certains groupes sociaux, constitués en « populations problématiques »<sup>13</sup>. À cette distance sociale est associé un sentiment de supériorité et une vision négative du monde social : les policières et les policiers « se voient comme les représentants d'une moralité supérieure »<sup>14</sup> et adoptent une perspective « cynique » sur le monde, une vision apocalyptique des évolutions sociétales<sup>15</sup>. Cette distance sociale et morale débouche sur l'isolement social, c'est-à-dire sur la préférence pour un entre soi conduisant les policières et les policiers à ne fréquenter que des collègues, même en dehors du travail. L'isolement se double d'une forte solidarité interne débouchant sur un culte du secret, servant notamment de rempart à la critique en

10. Nous respectons les prescriptions officielles suisses du « langage non sexiste » telles qu'elles sont consignées dans les ouvrages de référence suivants : État de Vaud, Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (2007), *L'égalité s'écrit. Guide de rédaction épïcène*, Lausanne; Confédération suisse, Chancellerie fédérale (2000), *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération*, Berne. Les règles que nous suivons visent à user parcimonieusement des points et à éviter les barres obliques. Les deux principales sont : (1) La préférence pour les substantifs épïcènes, c'est-à-dire prenant la même forme au masculin et au féminin (« individu », « membre », « recrue »). Nous traitons le terme « acteur » comme étant épïcène; (2) L'accord des verbes et des adjectifs se fait selon la règle « du plus proche ». Par exemple : « Des policières et des policiers assermentés » ou « Les différentes formatrices et formateurs ».

11. McLaughlin, 2007, p. 55.

12. Westley, 1970, p. 49.

13. Shearing, 1981.

14. Notre traduction de « *see themselves as representatives of a higher morality* ». Crank 2004, p. 201.

15. Reiner, 2010, p. 120.

protégeant les auteurs de fautes professionnelles vis-à-vis des accusations extérieures et des supérieurs hiérarchiques. Cette culture est considérée en outre comme valorisant les opinions politiquement et moralement conservatrices et renforçant le sexisme et les sentiments racistes. En ce qui concerne la définition du travail et la hiérarchie des tâches, ces études décrivent des professionnel-le-s plaçant la « lutte contre la délinquance et la criminalité » en tête de leurs priorités<sup>16</sup>, ce qui se traduit par une extrême valorisation des arrestations<sup>17</sup> et de la contrainte physique en général, y compris la plus violente. Certaines études menées en France ont attesté, bien que s'inscrivant dans une critique du caractère monolithique de cette approche, de la présence de certaines représentations identiques: la coupure vis-à-vis de la population<sup>18</sup>, le sentiment de distance sociale<sup>19</sup>, l'importance de la solidarité<sup>20</sup> et la valorisation de la détection des infractions et de l'usage de la force<sup>21</sup>.

#### **ÉTUDES POLICIÈRES: UNE SOCIOLOGIE FRANCOPHONE ET UNE CRIMINOLOGIE ANGLOPHONE**

Les études de sciences sociales sur le travail policier, ancrées disciplinairement le plus souvent en criminologie, constituent une sous-discipline à part entière dans le monde anglo-saxon, en particulier aux États-Unis et en Grande-Bretagne, et ce depuis les années 1970. Un nombre important de travaux y ont été conduits, dont l'une des caractéristiques est un certain repli thématique dans la mesure où l'institutionnalisation de la sous-discipline a fermé les portes à un renouvellement des approches et des perspectives. En France, sociologues et politistes se sont intéressés à la police plus tardivement, dès les années 1980. Les études y sont caractérisées par une plus grande diversité des perspectives, en lien notamment avec les origines variées des chercheur-e-s: théorie et sociologie politiques, sociologie du droit<sup>22</sup>, des professions et du travail<sup>23</sup>, des organisations<sup>24</sup> ou des ...

16. Westley, 1970, p. 140.

17. Holdaway, 1983.

18. Mouhanna, 2011.

19. Monjardet, 1998.

20. Gorgeon, 1996.

21. Boussard, Loriol et Caroly, 2006; Monjardet, 1996; Pruvost, 2007.

22. Jobard, 2002; Moreau de Bellaing, 2006.

23. Boussard, Loriol et Caroly, 2006.

... rapports sociaux de genre<sup>25</sup>. Les travaux français sont en revanche marqués par leur relatif aveuglement aux recherches anglo-saxonnes, se contentant généralement de faire référence à quelques ouvrages classiques, souvent très anciens, et à reprendre la critique de Monjardet sur ce qu'il a appelé la «vulgate anglo-saxonne». En outre, les chercheur·e·s français·es ignorent davantage les travaux britanniques que les études menées aux États-Unis, ces dernières étant d'ailleurs d'une manière générale plus connues. En Suisse, l'objet n'a pas été saisi par les sciences sociales, que ce soit la sociologie ou la criminologie, alors que cette dernière est davantage et plus anciennement implantée qu'en France et qu'elle entretient des liens de proximité avec les institutions policières. L'on peut difficilement parler de l'existence d'une sous-discipline en France<sup>26</sup>, et encore moins en Suisse, même si trois thèses portant sur le cas helvétique ont été soutenues ces dernières années: celle de Meyer<sup>27</sup>, qui approche la profession sous l'angle de la sociologie visuelle, une évaluation de l'efficacité de la police de proximité par Kreis<sup>28</sup>, adoptant une perspective criminologique et des méthodes quantitatives, et le travail de Niklaus<sup>29</sup>, inscrit dans la perspective du management public, également consacré à la police de proximité.

Le caractère uniformisant de ces conceptions de la culture professionnelle a été largement critiqué au sein du sous-champ anglo-saxon des études policières (voir l'encadré ci-dessus), en particulier par Chan<sup>30</sup>, en montrant l'intensité des variations parmi les agent·e·s de la base<sup>31</sup>. Les deux arguments le plus souvent cités en faveur d'une diversification des profils policiers, et donc d'une fragmentation de la culture policière, sont le recrutement de femmes et de personnes issues des migrations, l'élévation du niveau de diplôme, ainsi que les redéfinitions des tâches découlant

24. (Note de la p. 17.) Monjardet, 1996.

25. Pruvost, 2007.

26. L'on peut néanmoins mentionner cinq thèses soutenues en France ces dernières années et portant sur la police: Gautier, 2015; Gauthier, 2012; Lemaire, 2011; Moreau de Bellaing, 2006; Cassan, 2005.

27. Meyer, 2011.

28. Kreis, 2012.

29. Niklaus, 2013.

30. Chan, 1997.

31. Paoline, 2003; Terrill, Paoline et Manning, 2003.

des réformes récentes du travail policier (en particulier le « *community policing* », cf. ci-après)<sup>32</sup>. Ces travaux, y compris les plus élaborés théoriquement<sup>33</sup>, présentent le défaut de penser le rapport à la « culture policière » en termes d'adhésion ou de résistance, mais sans remettre en question la distinction entre prescriptions formelles d'un côté et culture informelle de l'autre. C'est le cas en particulier du travail de Chan, pourtant l'une des figures de proue de la critique de l'aspect monolithique du concept<sup>34</sup>.

Parallèlement à son caractère uniformisant, le problème du paradigme de la « culture policière » est le postulat d'une relation de cause à effet entre certaines caractéristiques du métier, qui sont certes structurantes, et la culture professionnelle. Notamment parce qu'elles sont marquées par leur inscription dans l'interactionnisme symbolique, ces études partent du principe que les policières et les policiers développent un certain nombre de représentations et de normes pratiques leur permettant de faire face aux problèmes caractérisant leur activité, sans tenir compte de la variété des positions et des propriétés des acteurs, de leurs *habitus*. Selon le paradigme de Skolnick, réaffirmé dans ses travaux plus récents<sup>35</sup>, ce sont deux caractéristiques que partagent toutes les organisations policières qui façonnent la « culture policière » : le mandat de distribuer des sanctions en faisant usage d'un pouvoir de coercition légitime – l'autorité –, ainsi que le fait de devoir faire face à un danger représenté par les usagers. Les risques sont différents de ceux encourus par d'autres professionnel·le·s, dans la mesure où ceux-ci peuvent ne pas être accidentels. Le fait de devoir faire face au danger, y compris lorsqu'il n'est que potentiel, découle de l'exercice du pouvoir de coercition, les risques provenant des individus qui ne s'y soumettent pas, qui le contestent. Selon Skolnick<sup>36</sup>, c'est le fait de représenter l'autorité qui conduit les policières et les policiers à développer un rapport distancié à la population, dans la mesure où celle-ci nourrit le ressentiment des citoyens qui en sont la cible. Cela est renforcé par le rôle ambigu attribué à la police, qui est mandatée pour protéger une partie de la population en exerçant la contrainte, y compris la plus violente,

32. Sklansky, 2007.

33. Manning, 1980.

34. Chan, 1997, 2007.

35. Skolnick, 2008.

36. Skolnick, 1966, p. 55.

sur une autre partie de celle-ci. Finalement, le danger provenant des justiciables, il renforce la suspicion et la distance sociale des policières et des policiers vis-à-vis de la population. S'il est indéniable que ces mécanismes sont observables, nous souscrivons à la critique, prônée en France par Monjardet<sup>37</sup>, selon laquelle il est erroné de leur donner un caractère d'automatisme ne tenant pas compte des variations selon les contextes, ni de l'évolution du recrutement et donc des propriétés individuelles des policières et des policiers.

### **APPROCHER LA SOCIALISATION PAR L'HABITUS :**

#### **ÉVITER LES PIÈGES DE LA « CULTURE »**

Les travaux sur la « culture policière » présentent un biais dont les usages du concept de culture souffrent plus généralement : celui que l'on peut qualifier de « mécaniste »<sup>38</sup>. La culture est en effet souvent considérée comme une entité extérieure aux individus, s'imposant à eux<sup>39</sup>. De ce fait, certain·e·s chercheur·e·s ont concentré leurs travaux sur une critique de cette manière d'opérationnaliser le concept. Fielding, par exemple, considère la « culture policière » comme un éventail de ressources, en particulier un réservoir de discours de justification, qui se trouve à la disposition des policières et des policiers, et dont les nouvelles recrues acquièrent très rapidement la maîtrise. Ce travail est d'un grand intérêt pour approcher les ressources de justification dont disposent les policières et les policiers à propos de leur action, mais ne permet pas d'en comprendre les ressorts.

Afin de résoudre ces problèmes et pour souligner le fait que la culture n'est pas une entité extérieure aux individus, nous faisons usage du concept d'*habitus*, tel qu'il a été développé par Pierre Bourdieu. Non seulement il permet de s'affranchir des défauts de celui de « culture », mais il rend également possible une meilleure compréhension des variations parmi les policières et les policiers, leurs manières différentes de s'ajuster aux structures objectives du sous-champ policier (voir ci-après), ou au contraire de les contester. L'*habitus* est un « système de dispositions » qui consiste en

37. Monjardet, 1996.

38. Bourdieu, 2003, p. 200.

39. Chan, 1997.

«schèmes de perception, d'appréciation et d'action», c'est-à-dire en «principes de vision et division» du monde<sup>40</sup> incorporés par les acteurs, au sens propre comme au figuré. Les *habitus* des acteurs appartenant à un univers social donné peuvent être similaires, et donc fonctionner «de manière orchestrée et, si l'on veut, collective»<sup>41</sup>: c'est en ce sens que le concept permet également de rendre compte de ce qui apparaît comme des «traits culturels». L'*habitus* est en effet ajusté aux structures objectives: «Sauf bouleversement important (un changement de position par exemple), les conditions de sa formation sont aussi les conditions de sa réalisation.»<sup>42</sup> Nous parlerons d'«*habitus* professionnel» pour qualifier les principes de vision et de division du monde directement liés à la pratique du métier. Il ne s'agit pas d'estimer qu'ils agissent séparément du reste des dispositions acquises par les individus, mais de les distinguer conceptuellement, en particulier en ce qui concerne les nouvelles et nouveaux entrants, du «patrimoine de dispositions»<sup>43</sup> acquis antérieurement à l'entrée dans le sous-champ, leur «*habitus* antérieur».

#### **L'HABITUS ANTÉRIEUR: DES DISPOSITIONS SOCIALES «IMPORTÉES» DANS LA POLICE**

Donner des explications aux phénomènes de socialisation peut consister, d'une part, à identifier les processus par lesquels des dispositions sont incorporées, que ce soit au travers des pratiques elles-mêmes, des interactions avec des pairs – en particulier les «autrui significatifs»<sup>44</sup> –, ou d'instances formelles de socialisation. Il s'agit alors d'observer la «socialisation en train de se faire»<sup>45</sup>. Une autre manière de déconstruire le processus, complémentaire à la première, consiste à déterminer ce qui permet, dans une trajectoire individuelle, d'expliquer l'acquisition (ou la non-acquisition) de certaines dispositions. Si nous questionnons ces deux axes<sup>46</sup>, nous privilégions le second, qui constitue un point aveugle des études sur la socialisation policière. Notre perspective relève donc davantage d'une sociologie de l'*entrée dans le métier* que d'une

40. Bourdieu, 2003, pp. 200-201.

41. Bourdieu, 2003, p. 225.

42. Bourdieu, 2003, p. 216.

43. Lahire, 2013, p. 118.

44. Mead, 1963.

45. Darmon, 2013, p. 305.

sociologie de la *formation*, notre dispositif méthodologique ne nous permettant d'ailleurs que secondairement de déterminer si des dispositions ont été acquises, par les recrues, à l'école de police déjà ou dans les premières années de pratique. Nous concentrons donc nos efforts sur la mise en lumière de l'impact de la socialisation antérieure et des propriétés sociales des nouvelles recrues sur la construction de leurs *habitus* professionnels. Les travaux les plus anciens consacrés à la socialisation policière n'en font pas mention : ils considèrent, en cohérence avec le paradigme de la « culture policière », que la socialisation professionnelle efface les disparités individuelles, ce qui était effectivement plus probable étant donné la plus grande homogénéité des profils recrutés à l'époque où ces études ont été conduites<sup>47</sup>. D'autres estiment que la trajectoire antérieure joue un rôle négligeable<sup>48</sup> ou, bien que mentionnant la diversité des parcours des recrues, n'ont pas cherché à les associer à des visions et des pratiques du métier différenciées<sup>49</sup>. Certaines études intègrent la question des « motivations » variées des nouvelles recrues<sup>50</sup>, mais sans chercher à en expliciter la source et sans tenir compte des enjeux de désirabilité sociale qui entourent le discours des recrues à propos de cette question, que Fielding a bien mis en évidence<sup>51</sup>. Certains de ces travaux constatent des différences selon les propriétés sociales des acteurs mais, mesurées quantitativement, elles ne donnent pas prise à des explications. La raison principale en est le fait que, parallèlement au manque de données qualitatives, ces études sont fondées avant tout sur l'ambition de critiquer le concept de « culture policière » et son caractère uniformisant. C'est le cas des travaux de Monjardet et Gorgeon, de Pruvost *et al.*, mais également de ceux de Chan et de son équipe, qui adopte une perspective longitudinale comme Monjardet et Gorgeon. En se positionnant de manière insistante contre les recherches homogénéisantes par la mise en évidence des variations d'*habitus*, ces chercheur·e·s s'empêchent d'aller plus loin,

46. (Note de la p. 21.) Rendant compte de travaux américains classiques portant sur la socialisation professionnelle des médecins, M. Darmon relève que, même s'il existe des points communs entre les deux approches, l'étude des effets de la socialisation médicale intéressait, à l'origine, davantage les fonctionnalistes, la « socialisation en train de se faire » étant l'apanage des études interactionnistes (Darmon, 2016, pp. 79-92).

47. Sklansky, 2007.

48. Brown, 1981 ; Skolnick, 2008.

49. Muir, 1977 ; Pruvost, 2007.

50. Coulangeon, Pruvost et Roharik, 2012 ; Van Maanen, 1975.

51. Fielding, 1988, p. 18.

c'est-à-dire de donner des explications à ces différences. Nous montrons pour notre part, dans le prolongement de ces études, que différentes propriétés sont associées à des dispositions importées dans le sous-champ policier, déterminant largement le développement d'*habitus* contrastés: les origines sociales et géographiques des recrues, leur socialisation de genre et, pour les hommes, leur rapport aux définitions viriles de la masculinité, leur type de mobilité sociale antérieure, la place qu'occupe l'entrée dans le métier dans leurs stratégies d'ascension sociale et les éventuelles pertes de statut dont les recrues ont pu faire l'expérience antérieurement. Puisqu'il s'agit de l'apport de notre travail, nous insistons sur la diversité des *habitus* professionnels des nouvelles recrues et sur le rôle de leurs expériences antérieures. Nous ne considérons pas pour autant que ne s'exerce pas une influence des pairs, ni que l'entrée dans la police ne suppose pas un processus de conformation, comme cela apparaîtra également au fil de l'analyse<sup>52</sup>.

#### **LA DOXA PROFESSIONNELLE:**

##### **UN CONCEPT COMPLÉMENTAIRE À CELUI D'HABITUS**

Le concept d'*habitus* ne suffit pas à rendre compte du processus de socialisation professionnelle des nouvelles recrues. Pour prendre en considération le caractère dominant de certaines idées et pratiques dans la profession, nous le combinons au concept de *doxa*. La *doxa* est constituée, dans un champ ou un sous-champ, de «l'ensemble de tout ce qui est admis comme allant de soi, et en particulier les systèmes de classement déterminant ce qui est jugé intéressant et sans intérêt»<sup>53</sup>. «Allant de soi», la *doxa* n'est donc pas perçue comme telle par les individus, sauf lorsqu'elle est contestée. Sa remise en cause, par celles et ceux que l'on peut ainsi qualifier d'«hétérodoxes», la rend visible et oblige d'autres acteurs à la défendre: «La *doxa* est obligée de s'explicitier en orthodoxie lorsqu'elle est mise en question par une hérésie.»<sup>54</sup> Le concept nous permet d'analyser les débats caractérisant le sous-champ policier, ainsi que la constitution de l'*habitus* policier dans ce contexte

52. Notre analyse se concentre sur les effets possibles des politiques de recrutement mises en place par la police, mais laisse de côté l'étude du processus de sélection des candidats à l'entrée de la profession. Pour une étude approfondie de cette question, sur le cas de la France, cf. Gautier, 2015.

53. Bourdieu 2002, p. 83.

54. Bourdieu 2012, p. 292.

de luttes. Les contours précis de ce qui constitue la *doxa* policière en Suisse sont dessinés dans le premier chapitre. Nous allons donc nous contenter ici de rendre compte de la définition officielle donnée par la loi aux finalités de l'activité policière, et évoquer le renversement radical introduit par le développement, au niveau international, du « *community policing* ».

### LA DÉFINITION LÉGALE DE LA POLICE

Les diverses lois cantonales relatives à la police, très proches les unes des autres, confient à cette institution le mandat du « maintien de la sécurité » et de « l'ordre public » (voir encadré *infra*). Il s'agit d'objectifs généraux : tant la « sécurité » que « l'ordre » sont des concepts abstraits et polysémiques, et les moyens de les « maintenir » fort nombreux. Nous pouvons dès lors appréhender de manière plus précise le mandat officiel confié à la police en nous fondant sur le « profil professionnel » des policières et des policiers suisses, tel qu'il est défini par le règlement du brevet fédéral. Celui-ci donne trois « missions principales » à l'institution :

Suppression et lutte contre les dangers et atteintes à l'ordre et la sécurité publics ; Poursuite des infractions ; Assistance administrative et judiciaire ; Assistance.<sup>55</sup>

Cette définition, qui insiste sur la détection des infractions aux normes juridiques de tous types, donne une importance primordiale à la lutte contre le danger. Les tâches relevant de la gestion des conflits et de la prise en charge des incidents ne sont ainsi pas directement mentionnées, ni même la « tranquillité publique » (voir ci-après), dont on peut penser qu'elle est incluse dans les « dangers et atteintes menaçant l'ordre et la sécurité publics ». Le danger est intimement lié à la coercition et à la contrainte physique, dans la mesure où la protection de la police ne vise pas des risques naturels mais s'exerce contre des comportements humains. En attribuant à l'institution policière la finalité spécifique de détecter des infractions, cette définition du métier lui donne pour finalité plus générale la lutte contre « le crime » et « la délinquance ».

55. ISP, 2014.

### DES LOIS CANTONALES UNIFORMES

La loi assigne à la police la mission du « maintien de la sécurité » et de « l'ordre publics ». Les différentes lois cantonales, très proches, s'accordent toutes sur ces deux points, que ce soit la Loi sur la police cantonale valaisanne de 1953, la Loi sur la police cantonale vaudoise de 1975, la Loi sur la police cantonale fribourgeoise de 1990, la Loi sur la police neuchâteloise de 2007 ou la Loi sur la police genevoise de 2014. Certains textes y ajoutent la « tranquillité publique » (Genève et Valais) et le fait de « veiller sur la protection des personnes et des choses » (Valais). Les lois cantonales les plus récentes mentionnent la mission d'assurer « l'observation » ou le « respect des lois » ainsi que le fait que l'institution est « au service de la population » (Fribourg, Genève et Neuchâtel). Une seule loi mentionne les « moyens de contrainte » parmi les missions générales de la police (Valais), et seule la loi genevoise, récemment révisée, assigne à la police également le rôle de « prévenir la commission d'infractions ».

### LE *COMMUNITY POLICING*: UNE HÉTÉRODOXIE RADICALE

La définition orthodoxe d'un métier caractérisé par la coercition, la détection des infractions et l'administration de la contrainte physique a pourtant été remise en question par le modèle du *community policing*. L'on peut faire remonter l'origine de ce courant à des projets réformateurs britanniques des années 1970<sup>56</sup>, qui ont cependant été réinvestis plus récemment aux États-Unis, puis dans le reste du monde. Le modèle élaboré par différents corps de police états-uniens, souvent en collaboration avec des chercheur-e-s, est radicalement hétérodoxe dans la mesure où il considère la police comme un service social visant principalement à lutter contre les causes de la délinquance, en partenariat avec d'autres services de l'État, et non à détecter des infractions<sup>57</sup>. Selon cette perspective, la finalité générale principale de la police consiste à éviter que des infractions soient commises, en particulier celles considérées comme étant les plus dérangeantes par les usagères et les usagers. Les auteur-e-s d'infractions ne sont pas désigné-e-s comme étant les destinataires principaux du travail policier, celui-ci

56. Reiner, 2010, p. 142.

57. Brodeur, 2003.

s'adressant à la population en général. Cette conception de la police valorise la résolution des problèmes de manière proactive (et non pas la réaction aux appels d'urgence), les services rendus aux usagères et aux usagers, la prise en charge des victimes, les compétences interpersonnelles, ainsi que les partenariats avec la société civile et avec d'autres institutions<sup>58</sup>. Elle repose sur l'idée selon laquelle la police ne peut être efficace que sur la base du consentement et de la coopération avec la population. Cette définition du métier, qui accorde une valeur prépondérante à l'appartenance de la police aux services publics, est plus compatible avec une représentation de la délinquance comme étant un phénomène complexe trouvant ses causes notamment dans le contexte social et économique.

Ce modèle a inspiré des réformes dans certaines organisations policières suisses, et une partie des principes du *community policing* sont présentés dans les cours de « police de proximité » ayant été introduits dans le plan d'études du nouveau brevet fédéral. Cependant, aucun corps de police suisse n'a transformé la définition des finalités de son activité. Les réformes labellisées « police de proximité » ou « *community policing* » se sont traduites par la création d'unités spécialisées et par la mise en place de partenariats avec un nombre limité d'institutions, généralement les établissements scolaires. Dans d'autres cas, elles ont débouché sur le simple changement de nom de certaines unités, les postes décentralisés ou « de quartier » étant devenu de « proximité ». L'introduction d'éléments de police de proximité n'a pas non plus débouché sur des changements dans l'organisation spatiale des institutions policières ou le déploiement géographique de leurs employé-e-s<sup>59</sup>. La police cantonale de Genève fait exception, ayant développé depuis le milieu des années 1990 des fonctions de policières et de policiers spécialisés – les « îlotiers » – au sein des postes de gendarmerie. Ils et elles sont cependant peu nombreux et considérés par leurs collègues comme des spécialistes prenant en charge des tâches subalternes<sup>60</sup>. Aucune de ces réformes n'a conduit à reconsidérer fondamentalement la hiérarchie des finalités des organisations policières. Les corps de police suisses restent conçus comme des agences réactives fournissant des réponses dans l'urgence, et dont la finalité principale est la détection des infractions.

58. Maillard, 2009; Jobard et de Maillard, 2015, pp. 171-197.

59. Kreis, 2012.

60. Cortessis et Voit, 2012; Pichonnaz et Surdez, 2012.

### **COMMENT APPRÉHENDER SOCIOLOGIQUEMENT L'OBJET «POLICE»?**

La police possède différentes caractéristiques qu'elle partage avec d'autres groupes professionnels, mais a pour singularité d'être habilitée à faire un usage extensif de la contrainte physique, y compris la plus violente. L'on peut se demander si cette caractéristique la différencie fondamentalement d'autres métiers, au point de ne pouvoir être appréhendée avec les mêmes outils d'analyse. Elle a d'ailleurs été pensée alternativement comme un groupe professionnel, un outil armé de l'État ou un type spécialisé de fonctionnaires. Il nous apparaît cependant qu'une combinaison de ces approches est plus féconde. Nous proposons donc une définition accommodant la sociologie des professions, celle de la police ainsi que la théorie des champs appliquée à l'État.

### **UN GROUPE PROFESSIONNEL COMME LES AUTRES ?**

La police présente une série de caractéristiques communes à d'autres groupes professionnels, en particulier une certaine capacité d'auto-organisation et d'autorégulation. Cette propriété est considérée comme étant la plus importante par la plupart des sociologues des professions pour rendre compte de la spécificité de ce type de groupe social<sup>61</sup>. Ces approches permettent ainsi d'appréhender les enjeux de protection du métier, ainsi que de reconnaissance et de légitimité sociales qui entourent les processus de « professionnalisation », dont l'introduction d'un nouveau diplôme en un indice habituel.

Les corps de police helvétiques bénéficient d'une capacité d'autorégulation dont les indicateurs les plus importants sont le fait qu'ils disposent de leurs propres organes disciplinaires et – pour certains – de comités d'éthique internes. Ils gèrent de manière indépendante le recrutement des nouvelles et des nouveaux entrants, ainsi que le contenu qui est donné à leur formation. Les policières et les policiers sont représentés par des syndicats et des associations professionnelles qui leur sont propres. En dehors des directrices et des directeurs (les « commandants »), nommés par les autorités politiques, les organisations policières gèrent de façon autonome les processus d'avancement et la nomination des cadres supérieurs. Ces propriétés leur garantissent une

61. Freidson, 2001.

certaine autonomie vis-à-vis des champs politique et administratif. La police est cependant une profession particulière dans la mesure où tous ses membres sont des employés de l'État assermentés, ce qui la différencie structurellement des professions «à pratique prudentielle» décrites par Champy<sup>62</sup> ou, plus généralement, des professions libérales. Elle est en revanche comparable à d'autres groupes de fonctionnaires, en particulier les enseignant-e-s. Comme le font remarquer Dubar *et al.*, ces professions «appartiennent à deux institutions fortes et chargées symboliquement [...], qui remplissent des fonctions sociales considérées comme vitales»<sup>63</sup>. D'autres auteurs estiment au contraire que la police, en raison de son habilitation à faire usage de la force, constitue un segment de l'État intrinsèquement particulier, en ce qu'il a pour «rôle [...] de contrôler les marges de l'ordre social et de les civiliser»<sup>64</sup>. L'on peut pourtant penser que le rôle des enseignantes et des enseignants n'est pas si différent. Certes, la plupart ne sont pas en contact avec les régions les plus marginales de l'espace social, mais ils concourent également, officiellement, au maintien de l'ordre social. Il existe bien une différence dans l'habilitation à faire usage d'une violence physique quasi illimitée pour la police, alors que les enseignantes et les enseignants ne sont autorisés à priver les élèves de leur liberté de mouvement que de manière limitée. Les membres de ces deux professions, comme la plupart des fonctionnaires, partagent cependant le même rôle de mettre en œuvre le «monopole de la violence symbolique légitime» de l'État<sup>65</sup>. En outre, d'autres professions ont le droit de recourir à un degré élevé de contrainte physique, bien que cela soit sur des publics ciblés: les agent-e-s de sécurité privée, les professionnel-le-s de la santé ou les surveillant-e-s de prisons<sup>66</sup>, par exemple. Certes, la police est le seul groupe professionnel habilité, en temps de paix, à faire usage de la contrainte physique légitime dans l'espace public (au sens matériel) et sur des cibles très diverses<sup>67</sup>: «La caractéristique de la police est [...] d'y avoir recours dans des situations beaucoup plus variées que d'autres appareils qui partagent avec elle la prérogative de l'exercer légitimement»<sup>68</sup>. Mais il faut relativiser cet attribut:

62. Champy, 2009a, pp. 82-94; Champy, 2011, pp. 145-165.

63. Dubar, Tripier et Boussard, 2011, pp. 172-173.

64. Jobard, 2012, p. 11.

65. Bourdieu, 1993.

66. Chauvenet, Orlic et Benguigui, 1994; Malochet, 2004.

67. Jobard et de Maillard, 2015, p. 9.

comme le relève Bourdieu, la « violence militaro-policière » ne constitue que la partie la plus visible de l'édifice du pouvoir étatique, infiniment moins efficace que la violence symbolique, qui la précède : « Le monopole de la violence symbolique est la condition de la possession de l'exercice du monopole de la violence physique elle-même. »<sup>69</sup> Les policières et les policiers sont des « *street-level bureaucrats* » comme les autres agent·e·s de l'État, chargés de distribuer les « allocations » et les « sanctions publiques », et à ce titre contribuent à « faire l'action publique »<sup>70</sup>.

### LE DÉBAT AUTOUR DE LA CENTRALITÉ DE LA VIOLENCE

La place accordée à la contrainte physique dans la définition donnée à la police oppose, parmi les sociologues de la police, celles et ceux qui, à la suite d'Egon Bittner<sup>71</sup>, lui donnent un caractère central, à ceux qui, dans le sillage de Jean-Paul Brodeur<sup>72</sup>, estiment que la rareté de son usage effectif ne justifie pas de lui allouer cette centralité. Les tenants de l'approche bittnerienne considèrent que le mandat confié à la police est, fondamentalement, celui de prendre en charge l'usage légitime de la *violence*, ce qui donne un caractère singulier à ce groupe professionnel, la *détection des infractions* n'étant qu'une conséquence de cette habilitation :

La police représente le pouvoir et l'autorité de l'État et doit, de ce fait, faire usage de la violence. Le lien intime entre la police et la violence ne résulte pas de son mandat de faire respecter la loi : il découle du fait que les policières et les policiers ont l'obligation [le mandat] d'en faire usage et doivent, de ce fait, faire appliquer la loi.<sup>73</sup>

C'est donc la manière dont on conçoit l'État qui est en jeu derrière la place attribuée à la violence dans l'appréhension de la police, la définition wébernienne centrée sur le monopole de la

68. (Note de la p. 28.) Brodeur, 1994, p. 480.

69. Bourdieu, 2012, p. 14.

70. Notre traduction de « *benefits* », « *allocation of public sanctions* » et « *make policy* » (Lipsky, 1980, p. 17).

71. Bittner, 1970.

72. Brodeur, 1994.

73. Notre traduction de « *Police represent the power and authority of the state and thus must be violent. The intimate connection between the police and violence does not result from their mandate to enforce the law, but exists because they are obligated to dispense violence and must therefore enforce the law* » (Manning, 1980, p. 136).

violence physique légitime s'accordant avec l'idée que celui-ci est dévolu à un corps spécialisé, la police<sup>74</sup>. Par ailleurs, la centralité de la violence apparaît davantage aux auteurs s'étant précisément intéressés à la mise en œuvre de celle-ci et ayant travaillé sur les marges de l'espace social, ainsi que sur les ressorts des violences dépassant le cadre fixé par la loi, à l'instar de Bittner lui-même<sup>75</sup> ou de Jobard. Ce dernier propose une conceptualisation radicale du caractère politique des pratiques policières, en considérant qu'elles contribuent à constituer la *polity*, la communauté politique, et ce, en s'appuyant sur la «souveraineté» de la police<sup>76</sup> – au sens fort, c'est-à-dire affranchie des contraintes de l'ordre juridique. Cette large autonomie s'exerce dans certains espaces sociaux où «la loi s'efface devant la violence physique» et auprès de certaines catégories sociales en situation «d'anomie»<sup>77</sup>. Il ne faut pas pour autant postuler un même *habitus* – ou une même morale – pour toutes les policières et tous les policiers, qui découlerait du caractère intrinsèquement politique de leur travail, et ce, d'autant que leurs tâches ont pour caractéristique d'être particulièrement variées. Il faut noter également que Jobard et Bittner, tout comme Manning, restent flous sur ce qu'ils entendent par «violence» et notamment son degré d'intensité, et distinguent peu celle qui est approuvée par la loi de celle qui est illégale. Si l'on se place du côté des acteurs, il est certes incontestable que l'habilitation à faire usage de la violence physique contribue à structurer leurs rapports au métier, ainsi d'ailleurs que les représentations sociales de leur profession. En revanche, cette habilitation ne produit pas les mêmes effets sur toutes les policières et tous les policiers, et donc sur leurs pratiques. Nous considérons donc l'usage de la contrainte physique légitime, force ou violence, comme faisant partie de la définition orthodoxe du métier, sans préjuger des rapports différenciés que les policières et les policiers entretiennent avec elle. Il nous semble en effet que l'habilitation à faire usage de la contrainte physique que possède la police n'en fait pas un groupe professionnel fondamentalement particulier. Le travail de Champy montre d'ailleurs que nombreuses sont les professions dont le contenu du travail est sujet à la politisation, dans des

74. Reiner, 1983.

75. Cf. la critique de Brodeur, 1994.

76. Jobard, 2012.

77. Jobard, 2001, p. 340.

domaines variés et sans que les liens avec l'État soient aussi directs<sup>78</sup>. En revanche, nous estimons que, parmi les groupes professionnels, ceux étant au service des pouvoirs publics présentent des caractéristiques qui leur sont spécifiques.

### **LA POLICE, UN SOUS-CHAMP AU SEIN DU CHAMP ADMINISTRATIF**

Les acteurs et les institutions policières peuvent en effet être envisagées comme constituant une fraction partiellement autonome du champ administratif. Il est tentant de recourir au concept de « champ policier », dans la mesure où il s'agit d'un univers social fortement structuré et guidé par des règles, modes de fonctionnement, enjeux, et références propres. Contrairement à des espaces plus labiles et faiblement unifiés comme celui des mouvements sociaux<sup>79</sup>, les principes policiers de vision et de division du monde sont plus unifiés et largement formalisés. Mais s'il est faux de considérer la police comme étant un simple instrument de l'État<sup>80</sup>, il ne faut pas pour autant tomber dans le piège inverse d'une vision insulaire de ce groupe<sup>81</sup>. Nous préférons donc parler de *sous-champ policier*, en raison de son appartenance au champ administratif: en tant que fonctionnaires de l'État, les policières et les policiers, tant les cadres que les agent-e-s de la base, sont pris dans les luttes qui structurent ce champ<sup>82</sup>. En outre, certaines pratiques et certains principes de classement policiers sont communs avec ceux d'autres acteurs du champ administratif, notamment l'importance accordée à l'écrit et la « tendance au formalisme, au fétichisme de la ponctualité, [et la] rigidité dans le rapport au règlement » décrite par Bourdieu à propos des « petits fonctionnaires »<sup>83</sup>.

Comme toutes les institutions et tous les acteurs du champ administratif, le sous-champ policier est dépendant du champ politique. Les acteurs politiques sont habilités à intervenir sur le mandat policier lui-même, sur les ressources allouées au groupe, ses conditions de travail, sa structure et son organisation, sa composition. Il ne s'agit pas ici d'évaluer empiriquement le rapport de force qui caractérise les relations entre police et politique

78. Champy, 2009b, 2012.

79. Mathieu, 2012.

80. Monjardet, 1996.

81. Brodeur, 2003, p. 29; Chan, 1997.

82. Bourdieu et Christin, 1990.

83. Bourdieu, 2003, p. 227.

en Suisse. L'on sait cependant que les acteurs occupant des fonctions dominantes dans les corps de police disposent de ressources importantes pour résister aux contraintes provenant du champ politique<sup>84</sup>. Nous avons pu observer, en Suisse, que certains cadres policiers entretenaient des rapports de proximité avec des élus politiques. Dans le canton du Valais, le chef de la police cantonale a été candidat aux élections au Conseil d'État (exécutif cantonal)<sup>85</sup>. Si l'on souhaitait cartographier le sous-champ policier suisse, il faudrait d'ailleurs considérer chacun des champs politique et administratif cantonaux, et les relations entre eux (voir l'encadré *infra*). Parallèlement aux syndicats, un nombre important d'associations transcantoniales représentent en outre les intérêts des élites policières, et sont des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, pour ne pas dire des groupes de pression: la «Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse», la «Société des chefs de police des villes de Suisse», la «Conférence des Commandants de police de Suisse romande, de Berne et du Tessin», et l'«Association suisse des commandants des polices municipales». Finalement, comme cela a été montré dans différents contextes nationaux, la police participe à la construction des problèmes publics en bénéficiant d'un accès privilégié aux médias<sup>86</sup> ainsi qu'à des réseaux de politiques publiques, en faisant valoir son expertise à propos de la sécurité<sup>87</sup>. Les institutions policières peuvent ainsi s'appuyer sur ces différentes ressources pour résister aux injonctions politiques. Dans le cas qui nous intéresse, cela s'est manifesté par la marge d'autonomie importante dont elles ont bénéficié dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle formation initiale.

84. Reiner, 1983.

85. En Valais également, le responsable de la communication du corps de police cantonal a annoncé sa candidature possible au Conseil d'État.

86. Ericson, Baranek et Chan, 1989; Pichonnaz, 2013; Schlesinger et Tumber, 1994.

87. Mucchielli, 2002; Reiner, 1983.

88. (Note de la p. 33.) Bochsler, 2009.

89. (Note de la p. 33.) Article 57 de la Constitution fédérale.

90. (Note de la p. 33.) Bolle et Knoepfler, 2000.

## LA FRAGMENTATION DU CHAMP DU POUVOIR EN SUISSE ET LE FÉDÉRALISME POLICIER

Les cantons suisses sont autonomes dans des secteurs clés, en particulier la justice, la police, la santé et l'éducation<sup>88</sup>. Disposant de la compétence de maintien de la sécurité publique<sup>89</sup>, chaque État fédéré possède son propre corps de police, qui dépend du Conseil d'État (exécutif cantonal), et comprend tant des unités de sécurité publique que de police judiciaire. Il existe une police fédérale, dont les missions sont cependant limitées au renseignement et à la lutte contre le crime organisé et la criminalité internationale, ainsi qu'à la coordination intercantonale. Plusieurs cantons ont délégué des compétences de police de sécurité publique aux communes (quelle que soit leur taille), qui disposent de ce fait pour certaines d'entre elles de corps de police propres (parfois communs à plusieurs communes), dont les compétences varient d'un canton à l'autre, et même au sein d'un même canton. Ces corps de police dépendent des exécutifs communaux, avec parfois une ingérence du corps cantonal. Les corps de police de Lausanne et de Zurich, deux villes importantes, disposent en outre d'une unité de police judiciaire propre.

Les corps de police cantonaux sont organisés selon deux modèles généraux<sup>90</sup>: en Suisse romande, ils sont constitués d'une unité de policières et de policiers en uniforme, la «gendarmerie». Celle-ci est responsable des tâches de sécurité publique, y compris de circulation routière, tout en étant également habilitée à effectuer certains tâches judiciaires (enregistrements de plaintes, enquêtes simples). Les gendarmeries disposent ordinairement de deux grands services: d'une part, les *unités d'intervention* (ou «unités mobiles», «police-secours»), qui réunissent les gendarmes répondant aux appels d'urgence; d'autre part, les *postes* de gendarmerie (ou «gendarmerie territoriale», parfois rebaptisée «police de proximité»), répartis sur tout le territoire cantonal. Ils s'occupent prioritairement du petit judiciaire et de certaines tâches dites «de proximité» (les patrouilles pédestres en particulier). Parallèlement, les polices cantonales comprennent une unité de policières et de policiers en civil, les membres de la police judiciaire, parfois appelée «police de sûreté». En Suisse alémanique, le modèle comprend trois grandes unités: les tâches de sécurité publique sont dévolues à la *Sicherheitspolizei*, à l'exception de la sécurité routière qui incombe à la *Verkehrspolizei*. Les tâches judiciaires sont de la responsabilité de la *Kriminalpolizei*.

## **DONNÉES D'ENQUÊTE**

L'étude présentée dans cet ouvrage repose sur des données de natures différentes, principalement qualitatives et récoltées selon des méthodes inspirées de l'ethnographie<sup>91</sup>. Le point de départ de la recherche a consisté en une observation directe de l'enseignement prodigué dans une école en particulier, l'Académie de Police de Savatan, de manière intermittente durant toute la formation d'une cohorte de nouvelles recrues (164 heures de cours et d'exercices observés, répartis sur 33 journées). Tout en observant les pratiques d'enseignement, nous avons ainsi pu entrer en contact avec les élèves et le personnel enseignant, ce qui nous a permis, ensuite, de conduire des entretiens plus formalisés. Ceux menés avec les recrues l'ont été à la fin de leur formation et durant leurs deux premières années de pratique, certaines recrues ayant été interviewées à deux reprises (32 entretiens conduits avec 21 individus). En ce qui concerne les formatrices et les formateurs (47 entretiens), nous avons constitué un échantillon plus large en recrutant des interviewé·e·s dans tous les centres de formation de Suisse romande. Nous avons également fait passer un questionnaire à l'intégralité de la cohorte de recrues observées. En outre, des entretiens ont été conduits et un questionnaire passé à des recrues formées dans un autre centre de formation, celui de Genève, dans le cadre d'un mandat de recherche ayant débouché sur la publication d'un rapport<sup>92</sup>.

## **STRUCTURE DE L'OUVRAGE**

L'ouvrage comprend cinq chapitres: les deux premiers permettent de mettre en contexte le processus d'entrée dans le métier, les trois suivants étant consacrés à la constitution de l'*habitus* professionnel des nouvelles recrues et à la manière dont leurs trajectoires antérieures contribuent à le façonner.

Le *premier chapitre* («Comment travaille le «bon» ou la «bonne» policière. Les luttes de définition de l'excellence professionnelle») rend compte des débats et des tensions traversant le groupe professionnel auquel accèdent les nouvelles recrues. Ces luttes de

91. Cette brève description des données est complétée par une annexe méthodologique, présentée en fin d'ouvrage.

92. Pichonnaz et Surdez, 2012.

définition à propos du « bon » ou de la « bonne » policière, ainsi que du travail « bien fait », concernent la manière dont sont hiérarchisées tant les finalités de l'action policière que les moyens d'action à privilégier pour les atteindre, ainsi que les valeurs qui doivent l'encadrer. Les enjeux à propos desquels s'opposent acteurs orthodoxes et hétérodoxes concernent en particulier la place que doit occuper la coercition dans la définition du métier, le type de rapport à la population que policières et policiers doivent entretenir, la marge d'autonomie qui devrait leur être concédée dans leur travail, les capacités de discernement qu'ils et elles doivent pouvoir mettre en œuvre, ainsi que la manière dont ils et elles perçoivent le monde qui les entoure.

Le *deuxième chapitre* (« La formation comme outil de réforme? L'obstacle de la violence et de la militarité ») introduit le lecteur au sein du monde de la formation policière, pour montrer d'abord que celle-ci possède un caractère atypique, si on la compare à d'autres filières au sein du système de formation professionnelle suisse. Utilisée par des policières et des policiers hétérodoxes comme outil de réforme visant à façonner des recrues capables de résister aux manières habituelles de pratiquer le métier, la formation se singularise également par son caractère hybride. Combinant des savoirs, savoir-faire et normes souvent contradictoires, l'enseignement prodigué est particulièrement hétérogène. Cependant, en dépit des efforts réformateurs d'une partie des formatrices et des formateurs, le processus de formation reste marqué par l'orthodoxie professionnelle: les savoirs visant à réformer les pratiques souffrent de différents processus de mise à la marge, tant pratiques que symboliques. Ces obstacles s'opposant à la promotion de modèles professionnels hétérodoxes relèvent notamment de la manière dont est enseigné l'usage de la force, de celle dont est mis en scène le danger et construite l'hostilité des justiciables dans les cours et les exercices pratiques, ainsi que des liens de proximité qu'entretient la police avec le monde militaire.

Dans un *troisième chapitre* (« Combattre les « méchants »? Trajectoires sociales et investissement politico-moral dans le métier »), l'ouvrage explore le degré selon lequel les nouvelles recrues s'identifient au rôle de gardienne de l'ordre non seulement politique, mais également moral, qui peut être confié à l'institution policière. Il rend compte de la manière dont les individus se positionnent à propos de la croisade contre les « délinquants » qui peut découler

de leur engagement professionnel. Partant du constat que les policières et les policiers attribuent à leur métier des objectifs moraux fortement variables, le chapitre étudie la trajectoire sociale antérieure des recrues. Sont identifiées les propriétés les prédisposant à s'investir moralement dans le métier ou, au contraire, à développer un rapport distant au combat contre les « délinquants », souvent qualifiés de « méchants » par les policières et les policiers orthodoxes. Ces perspectives différenciées peuvent être comprises en s'intéressant à la place qu'occupe le métier dans les stratégies éventuelles d'ascension sociale des policières et des policiers, elles-mêmes dépendantes des pertes de statut ou des échecs ayant affecté leurs parcours antérieurs. En distinguant le « capital policier » des capitaux économique, scolaire et social, l'analyse montre l'importance jouée par les types de ressources reconnues et accumulées par les individus dans leurs stratégies de mobilité sociale pour comprendre leur investissement politique et moral dans le métier.

Le rapport des nouvelles recrues au pouvoir de coercition et à l'usage de la force fait l'objet d'un *quatrième chapitre* : « Goût pour le pouvoir et rapport à la violence. Le poids de la socialisation de genre ». Consacrée au thème général des liens unissant genre et travail policier, l'analyse porte plus particulièrement sur la socialisation de genre des nouvelles et des nouveaux entrants, telle qu'elle les a façonnés avant leur arrivée dans le métier. Il s'agit alors de montrer comment cette socialisation contribue à former les manières différenciées dont les recrues se positionnent vis-à-vis du pouvoir extensif auquel leur appartenance professionnelle les habilite, incluant l'usage d'une violence physique de grande intensité. Sont étudiés les contrastes entre les effets des socialisations masculines et féminines, en montrant notamment que les femmes sont davantage disposées à résister aux pratiques de certains hommes que par le passé. Par ailleurs, en explorant les rapports différenciés que les hommes entretiennent avec le modèle de la masculinité virile, nous pouvons comprendre les variations dans la manière dont ils se positionnent vis-à-vis des outils coercitifs et de la contrainte physique.

Le *dernier chapitre*, « Devenir pessimiste, raciste et autoritariste ? L'impact du métier sur les visions du monde des recrues », est consacré aux relations unissant le rapport au politique (au sens le plus large) des nouvelles recrues à leurs visions et pratiques du

métier. Trois dimensions de ce rapport sont explorées en particulier: la perception des évolutions sociétales, la relation avec les migrantes et les migrants, et les visions policières de la justice pénale. L'on peut observer une large diffusion, au sein des différents corps de police, de visions négatives des évolutions du monde social et des migrant·e·s, ainsi que de perceptions du système judiciaire comme étant insuffisamment punitif, dont différents travaux ont démontré leur impact défavorable sur les pratiques policières et sur les risques de «bavures». La prise en compte de la pente des trajectoires sociales des nouvelles recrues, ainsi que leur degré de satisfaction professionnelle, permet cependant d'explorer les raisons pour lesquelles certaines recrues peuvent résister, souvent avec peine, à l'adhésion à ces visions négatives du monde social.



# COMMENT TRAVAILLE LE « BON » OU LA « BONNE » POLICIÈRE ?

LES LUTTES DE DÉFINITION DE L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

Les nouvelles recrues entrent dans une profession traversée, dans le contexte actuel, de débats importants à propos de ce en quoi consiste être une « bonne policière » ou un « bon policier », et de ce qui constitue le travail « bien fait ». Pour approcher ces luttes de définition de l'excellence professionnelle, caractéristiques de l'état actuel du sous-champ policier en Suisse, nous sommes entrés par l'espace de la formation policière. L'étude de ces tensions et débats repose, d'une part, sur des entretiens conduits avec des formatrices et des formateurs enseignant au sein des différentes écoles de police suisses romandes et, d'autre part, sur l'observation directe des enseignements prodigués dans une institution en particulier, l'Académie de Police de Savatan<sup>1</sup>. Nous estimons que les enjeux à propos desquels formatrices et formateurs s'opposent reflètent les conflits qui traversent l'ensemble de la profession. En effet, la formation policière est très majoritairement prise en charge par des membres de la profession, qui s'y investissent de manière extrêmement variable, la plupart du temps en parallèle de leur pratique professionnelle. La formation offre également l'avantage, comme c'est le cas pour d'autres professions, d'être un espace favorable à une réflexion des acteurs sur leurs pratiques et à des « efforts d'explicitation » de la part des enseignant-e-s<sup>2</sup>, ce qui permet d'appréhender de manière approfondie les modèles professionnels qu'ils et elles défendent.

Afin de rendre compte de ces oppositions, nous allons définir ce qui constitue le cœur de la *doxa* professionnelle, et décrire les positions de ses défenseurs, que nous appelons dès lors « orthodoxes ».

1. Nous décrivons plus en détail ces deux types de données dans l'annexe méthodologique.  
2. Champy, 2012, pp. 48-49.

Ces acteurs défendent des perspectives proches de ce qui a été décrit comme relevant de la «culture policière» par les travaux anglo-saxons. Ils s'opposent à leurs collègues «hétérodoxes» qui, au contraire, remettent en cause cette *doxa* (voir l'introduction). Il va de soi que tous les individus ne correspondent pas exactement à l'un des deux profils, mais il est frappant de constater que la plupart portent des discours fortement homogènes, selon le pôle duquel ils sont le plus proches.

### LA REMISE EN CAUSE DU CŒUR DE LA DOXA PROFESSIONNELLE

Ce qui constitue le cœur de la *doxa* policière peut être résumé en présentant quatre de ses caractéristiques. Selon une définition orthodoxe du travail policier, l'on considère que les destinataires principaux de celui-ci sont les *auteurs d'infraction* (et non la population en général), et que les compétences professionnelles conçues comme étant les plus importantes sont celles visant à l'établissement de relations de *coercition* (notamment l'usage de la contrainte physique), particulièrement dans le but de *détecter des infractions*. Cette définition du cœur de la *doxa* policière est validée par le mandat officiel confié à la police par les diverses lois cantonales. Elle reste d'ailleurs dominante dans la plupart des contextes nationaux, étant en outre ratifiée par les moyens habituellement utilisés pour mesurer l'efficacité de la police, au travers de décomptes des infractions détectées, arrestations effectuées<sup>3</sup> ou «affaires» élucidées<sup>4</sup>. Cette perspective constitue également les représentations de la profession dominantes dans les médias, tant d'information que de fiction<sup>5</sup> et plus généralement dans le sens commun<sup>6</sup>. Sa remise en cause par les courants hétérodoxes au sein de la profession, en Suisse, se traduit d'abord par la promotion d'une nouvelle *définition* de ce qu'est le métier de policier, et par une hiérarchisation de ses *moyens d'action* qui relativise l'importance de la coercition et de la contrainte, au profit de compétences alternatives.

3. Fielding, 1988, p. 154.

4. Holdaway, 1983, p. 83; Jobard, 2002, p. 44; Matelly et Mouhanna, 2007.

5. Meyer, 2012; Reiner, 2003.

6. Reiner, 2010, p. 139.

**UN MÉTIER « RELATIONNEL » ?**

Cette remise en cause du cœur de la *doxa* professionnelle consiste en effet à définir le métier comme étant avant tout de type relationnel. Les policières et les policiers hétérodoxes relativisent en effet l'importance de la coercition et de la contrainte en tant qu'attributs centraux de la police. Ils s'opposent de ce fait à une définition technicienne du métier qui écarterait les compétences relevant de la gestion des conflits et des émotions :

Autant il faut être bon en technique, autant il y a toujours cette donnée humaine qui est extrêmement importante et qui fait que ça suffit pas.

(M. Aebi, officier, responsable de formation, enseigne l'éthique et les droits de l'homme, mai 2011)

– [*Dans la formation initiale*], il y a de l'intervention policière, de la psychologie, de l'éthique, les droits de l'homme, etc. Dans une action policière, dans un simple contrôle de circulation, vous avez tous ces éléments qui sont réunis. Il faut que le policier ait cette réflexion en tête, se dire: quand je fais un contrôle d'identité, quand j'arrête une voiture ou autre, j'ai une personne en face de moi. Elle a ses problèmes, moi j'ai une base légale parce qu'elle a fait telle bêtise, etc. Comment je vais mettre tout ça en œuvre dans la relation avec l'autre? Si ça part en conflit, qu'est-ce que je vais pouvoir mettre en œuvre pour calmer la situation? Donc, ne pas uniquement se concentrer sur l'aspect « sécurité personnelle » ou « dispositif opérationnel ».

– *Cela veut dire que n'importe quel geste technique est lié à des compétences sociales?*

– Exactement.

– *Sauf quand on arrive sur un braquage par exemple...*

– Si! Sur un braquage, c'est aussi une compétence sociale: il y a les victimes et les témoins, il y a l'agitation du policier par rapport à l'auteur qui est en fuite. Donc il y a de l'émotion, et vous devez la gérer.

– *Alors c'est jamais purement technique?*

– Non.

(M. Bujard, officier, responsable de formation, février 2011)

Ces policières et ces policiers donnent une place centrale aux relations humaines et à la gestion des conflits et des émotions dans leur définition des compétences policières. Ils et elles estiment que, en se focalisant davantage sur les techniques d'usage de la contrainte (voir le chapitre suivant), la formation tend à placer la force au centre de la définition du métier et à en favoriser l'usage :

Le jeune policier ne doit pas être formaté uniquement « sécurité personnelle » [*nom donné aux enseignements d'usage de la force*]. Lorsqu'il intervient, il doit pas tout de suite avoir la main sur son bâton tactique ou autre.

(M. Labry, officier, formateur permanent de police de proximité, juin 2011)

Plus ils maîtrisent les outils techniques, plus ils vont s'en servir, les privilégier au détriment de la parole.

(M. Corpataux, officier supérieur, chargé de cours de techniques d'enquête judiciaire, mars 2011)

Pour les policières et les policiers orthodoxes, les savoirs relatifs au contrôle et à l'usage de la contrainte physique occupent au contraire une place centrale dans la définition de leur métier, et constituent le cœur de la compétence policière :

– J'enseigne un domaine qui touche tous les secteurs de l'activité de police [*les techniques de contrôle et de contrainte*], d'ailleurs c'est ce qui me passionne. Il y a pas un moment dans la vie du policier où il fera pas appel aux matières que j'ai. Du moment que vous êtes en contact avec un citoyen, vous êtes forcément en lien avec notre matière.

– *Même si vous discutez, que c'est une personne coopérante?*

– Voilà, une personne coopérante: je vais avoir une attitude, un développement tactique, alors ça peut très bien se passer, mais je vais néanmoins développer des schémas tactiques, de positionnement, être prêt, au cas où. Du moment que vous êtes en contact avec un citoyen, ce qui est quasiment le cas sur chaque intervention, vous faites forcément appel à toute cette notion de sécurité personnelle, moyens de contrainte.

(M. Nicolet, sous-officier, formateur permanent de « Tactiques et techniques d'intervention », mars 2011)

[*La formation initiale*] est politiquement correcte : il y a beaucoup d'éthique et de psychologie pour dire qu'on est des gentils, et que les techniques d'intervention, c'est pas le principal. Je ne suis pas favorable à l'allongement de la formation, je suis un pragmatique et un officier de police, et non pas un enseignant ou un psychologue ou un spécialiste des affaires sociales. On paie pour les aspirants, donc on en a besoin sur le terrain. On n'a pas les moyens d'allonger la formation, et surtout pas pour ces branches [*non « techniques »*], parce qu'on a besoin d'eux au front.

(M. Droz, officier, ancien chargé de cours d'éthique ayant été écarté de l'espace de la formation, mars 2011)

La place et le rôle que doivent jouer la coercition et son prolongement physique, la force, dans la définition même du métier, opposent donc de manière manifeste ces deux types de perspectives sur le métier. En relativisant l'importance de la coercition et en défendant une vision du métier marquée par son aspect relationnel, les hétérodoxes cherchent à atteindre ce qui constitue le cœur de la définition orthodoxe du métier. Ils n'ôtent pas pour autant l'usage de la force de la « licence » et du « mandat » de la police<sup>7</sup>, mais visent à élargir la définition du métier en intégrant sa dimension « sociale ».

### HIÉRARCHISER LES TÂCHES ET LES MOYENS D'ACTION

À cette nouvelle définition est associée une remise en cause des manières habituelles de hiérarchiser les tâches policières et les moyens à privilégier pour les mener à bien. Les pratiques professionnelles de la majorité des policières et des policiers, c'est-à-dire de celles et ceux affectés aux unités généralistes de sécurité publique et de police judiciaire, possèdent comme caractéristiques communes le fait d'être variées<sup>8</sup> et non planifiées : « Hormis une faible proportion de tâches routinières ou programmées, l'essentiel de l'activité policière consiste dans le traitement, en urgence, d'événements [...] caractérisés par l'imprévisibilité et la singularité »<sup>9</sup>. Afin d'appréhender la diversité de la nature des tâches policières, nous proposons de les distinguer, d'une part, selon le degré

7. Hughes, 1958, p. 78.

8. Brodeur, 1994.

9. Monjardet, 1994, p. 394.

de centralité qu'occupe *la coercition* dans leur accomplissement. La coercition peut être ou non intrinsèque à la tâche, ou alors faire partie d'une panoplie des outils mobilisables pour l'effectuer. D'autre part, nous les distinguons selon le degré de centralité de la *détection des infractions* qui leur est associée. Cette dernière étant à comprendre au sens large: détection d'infractions qui se sont produites ou sont sur le point de se produire, rédaction d'un rapport de dénonciation et mise à disposition du juge, distribution d'amendes d'ordre. Le tableau présenté ci-après propose une typologie des tâches policières, catégorisées selon ces deux critères, qui rend compte de leur variété et de l'hétérogénéité de leur nature.

Il va de soi que ces catégories de tâches se recouvrent, dans la mesure où la marge de manœuvre des policières et des policiers leur permet d'opter, à partir d'une même situation, pour des solutions de natures différentes. En outre, une même situation peut changer de nature, et avec elle les tâches qu'elle suppose.

Contredisant l'image habituelle du métier, et sa définition orthodoxe, les études empiriques du travail policier (menées tant en Suisse qu'ailleurs) montrent que l'essentiel de l'activité des professionnel-le-s consiste non pas à effectuer des tâches relevant de la détection des infractions, mais à gérer des « conflits et incidents » (voir tableau *infra*), ce que Jobard et de Maillard nomment la « police de tranquillité publique »<sup>10</sup>. Cette activité se déroule dans des situations de travail caractérisées par la complexité des problèmes sociaux qu'elles engagent, la diversité des milieux sociaux auxquels elles requièrent de se confronter, et par le fait qu'elles peuvent être réglées différemment qu'en imposant des solutions à leurs protagonistes par le biais de la coercition ou qu'en sanctionnant des infractions. La plupart d'entre elles ne comprennent d'ailleurs pas de comportements caractérisés principalement par leur aspect illégal. Il s'agit en effet de l'une des caractéristiques du métier de policière et de policier que de confronter les professionnel-le-s à des situations et à des problèmes complexes et chargés émotionnellement auxquels ils et elles doivent apporter des solutions urgentes et donc inaptes à les régler sur le long terme. Ces situations impliquent en particulier des problèmes de dépendances (ou d'autres troubles psychologiques) et de précarité, et débouchent sur l'intervention de la police la plupart du temps lors de crises et

10. Jobard et de Maillard, 2015, pp. 113-119.

*Degré de centralité de la détection des infractions*Pas prioritairement orienté  
vers la détection d'infractionsOrienté vers  
la détection  
d'infractions**Typologie des tâches policières***Degré de centralité de la coercition*

Tâches intrinsèquement coercitives (l'usage de la contrainte physique peut être légitime)	Tâches pouvant faire l'objet d'un choix entre coercition ou alternatives (médiation, négociation...)	Tâches intrinsèquement non coercitives (la contrainte physique est exclue par la loi ou par la nature de la tâche)
<p><b>Contrôles orientés vers la détection d'infraction</b></p> <p>Contrôles de personnes (ex: contrôles routiers, de permis de séjour ou d'identité, recherche de stupéfiants), contrôles d'objets (ex: véhicules garés), arrestations, gardes à vue</p>	<p><b>Conflits et incidents (« order maintenance »)</b></p> <p>Prise en charge de conflits (ex: entre tenancier et clients, dans la rue, au domicile, entre voisins)</p> <p>Incidents sur la voie publique, « troubles »</p>	<p><b>Judiciaire et investigation</b></p> <p>Rédiger un constat d'infraction (accident, vol), mener une audition, accumuler des informations, rechercher une personne disparue, identifier un véhicule abandonné, examiner une scène de crime, témoigner au tribunal</p>
<p><b>Contrôle des foules et des flux de personnes ou de véhicules</b></p> <p>(ex: régler la circulation, contenir les foules, surveiller un lieu, transférer un déreçu)</p>		<p><b>Care</b></p> <p>Prendre en charge ou aider une personne en souffrance (dépendances, maladies, troubles psychiques, âge, précarité, victimes de violence ou de vol), apporter les premiers secours</p> <p><b>Service et administratif</b></p> <p>Ramasser un objet dangereux ou un animal mort, renseigner un usager, pénétrer dans un lieu d'où se dégage une odeur de cadavre, enregistrer une plainte sans enquête (petits vols)</p>

de conflits, notamment domestiques ou de voisinage. Cette catégorie de tâches regroupe également la prise en charge de personnes alcoolisées et de tout incident rompant avec les définitions dominantes et policières de la normalité dans l'espace public. Ces situations qui ne débouchent généralement pas sur la dénonciation d'infractions concernent le maintien de l'ordre social et moral. Elles impliquent souvent des personnes démunies ou en souffrance, et peuvent donc déboucher sur l'accomplissement de tâches relevant du *care*<sup>11</sup>. Les catégories indigènes définissent ces tâches comme « sociales », ou consistant à « faire du social », sans que le contenu de ces étiquettes soit stabilisé.

Les policières et les policiers promouvant le changement au sein de la police visent à donner une plus grande légitimité à ces tâches et à ces situations de travail, en prenant acte du fait qu'elles constituent, dans les faits, l'essentiel de l'activité policière. Ces acteurs mettent donc en avant une nouvelle hiérarchie des tâches et des moyens de les accomplir. En faisant notamment référence au travail social, ils procèdent à un élargissement du territoire des tâches légitimes<sup>12</sup> de la police :

On a besoin [*dans la police*] d'un homme – et d'une femme –, qui a une capacité, à mon avis intellectuelle, de changer très rapidement de rôle, de position, de passer de l'homme ou de la femme d'action à l'assistant social, à la personne qui va être plutôt médiateur, etc. Nos gens doivent savoir répondre à 5 % d'action, 80 % de travail administratif et judiciaire et 15 % de travail très social.

(M. Béguelin, officier supérieur, chargé de cours de police de proximité, avril 2011)

Ce policier met ainsi l'accent sur les aspects non coercitifs du métier : policières et policiers sont aussi des « assistants sociaux » et des « médiateurs ». En mentionnant la polyvalence, son discours contredit le mythe du travail policier comme étant principalement caractérisé par « l'action ». La coercition fait ici place à la médiation, des compétences de gestion des conflits destinées à permettre

11. Ce concept englobe toutes les relations et les compétences, « traditionnellement associées aux femmes » (Tronto, 2009, p. 28), fondées sur la sollicitude, le souci et la responsabilité envers autrui, la sensibilité, la compassion, la prise en charge, le soin, l'accompagnement, la prévenance et l'attention aux besoins des autres.

12. Abbott, 1988.

aux professionnel-le-s d'aider les usagères et les usagers à régler leurs dissensions par d'autres moyens que par l'éloignement contraint de l'une des parties. Les policières et les policiers hétérodoxes mettent également en avant des alternatives à la coercition, en particulier les capacités de négociation et de persuasion des policières et des policiers, c'est-à-dire les outils permettant d'éviter l'imposition autoritaire de solutions. Ils et elles valorisent également des compétences de prise en charge de la souffrance d'autrui, celles relevant du *care*. Finalement, ces acteurs défendent une nouvelle hiérarchie des tâches coercitives elles-mêmes, celles qui concernent la détection des infractions, par une valorisation des tâches associées à la « petite délinquance » :

On se préoccupe plus [*d'avantage*] de nos attentes de policiers: faire du chiffre, de belles affaires. Et c'est pas forcément les attentes de la population. On doit apprendre à s'occuper aussi de petite délinquance et des incivilités, des tâches qu'on a délaissées.

(M. Labry, officier, chargé de cours de police de proximité, juin 2011)

Cet objectif est officiellement poursuivi au travers de la matière « police de proximité », qui fait partie de la formation initiale des nouvelles recrues<sup>13</sup>, comme le relève l'avant-propos du manuel :

Ainsi, en plus d'une police chargée principalement des interventions d'urgence [*police secours*, « 117 »] et du maintien de l'ordre public, se fait sentir depuis quelques années le besoin d'une police qui se préoccupe en priorité de sécurité quotidienne et qui est capable de répondre non seulement à la montée de la petite et moyenne délinquance, mais aussi à l'augmentation de l'incivilité et du sentiment d'insécurité perçu par la population.<sup>14</sup>

Au prestige des « belles affaires » est donc substituée l'importance de la lutte contre des infractions mineures. Cette vision du métier s'inscrit contre la représentation orthodoxe d'agents de « lutte contre le crime » voués à la détection des infractions grâce à l'usage de la contrainte.

13. Cf. chapitre « La formation comme outil de réforme? ».

14. ISP, 2010.

### COMMENT NOMMER LES « CLIENTS » DE LA POLICE ?

De la diversité des tâches policières découle la difficulté de nommer celles et ceux avec qui la police interagit. Puisque les types de relations qu'impliquent ces tâches sont fortement variables, nous n'utiliserons pas uniquement le terme de « destinataire » préféré par Lise Demailly<sup>15</sup> à propos des métiers relationnels, bien que celui-ci soit le plus neutre. Nous userons de différentes catégories selon le type de relation auquel il est fait référence. Nous employons ainsi parfois le terme « client », toujours entre guillemets, non en raison de sa référence à la relation de commerce, mais davantage parce qu'il s'agit d'une catégorie indigène négativement connotée servant à qualifier les destinataires récurrents de l'action policière. Le terme d'« usager », que nous utiliserons souvent, possède l'avantage de sous-entendre que la police est un service de l'État. En revanche, il n'est pas adéquat pour qualifier tous les individus qui interagissent avec la police, puisqu'il s'oppose à l'individu « assujetti »<sup>16</sup>. Difficile de parler d'usager lorsque celui-ci est la cible de la contrainte policière, qu'elle soit légale ou non. Dans ce cas, le terme de « justiciable » est plus approprié, que nous préférons à celui de « citoyen ». Cette dernière catégorie est en effet également indigène et s'oppose généralement aux « clients » pour qualifier les « honnêtes gens », une autre catégorie utilisée par les acteurs. Le terme de « justiciable » s'impose donc pour évoquer les destinataires de l'action policière lorsque ceux-ci sont soupçonnés d'avoir commis une infraction ou de constituer un « trouble à l'ordre public », et donc susceptibles de faire l'objet d'une sanction légale ou de la contrainte physique.

### « MÉCHANTS » OU « ZIGOTOS » ? L'ENJEU DU RAPPORT À L'AUTRE

Les policières et les policiers appartiennent à la catégorie large de « ceux qui font appliquer les normes »<sup>17</sup>, qu'elles soient légales ou sociales, ce qui les place d'emblée du côté de la préservation de l'ordre politique, mais également de la morale traditionnelle. Il n'est ainsi pas rare que les policières et les policiers se perçoivent comme appartenant, selon leurs mots, aux « gentils », c'est-à-dire comme étant « moralement supérieurs »<sup>18</sup> aux justiciables. Cette

15. Demailly, 2008.

16. Demailly, 2008, p. 297.

17. Becker, 1985, p. 39.

vision du métier et de soi-même a souvent été décrite comme étant une caractéristique de la « culture policière »<sup>19</sup> qui, dans sa forme la plus radicale, peut se traduire par une perception du public comme étant essentiellement une menace ou un ennemi<sup>20</sup>. Sans toujours atteindre un tel extrême, la dimension morale du métier peut être à la base d'un sentiment de distinction à l'égard des usagères et des usagers, que la littérature anglo-saxonne qualifie de « division du monde social en <nous/eux> »<sup>21</sup>. Les policières et les policiers promouvant le changement, en Suisse, se donnent pour objectif de combattre ce « rapport à l'autre »<sup>22</sup> fondé sur une distinction sociale et morale. Ils et elles défendent au contraire une perception positive des usagères et des usagers, et encouragent des relations avec eux qui soient fondées sur la proximité et le respect, y compris des auteurs d'infractions. Il s'agit ainsi non seulement de définir le métier comme étant relationnel, mais également d'en atténuer le rôle de redressement moral. Le projet est ambitieux, et il entre en contradiction avec la perspective des policières et des policiers plus orthodoxes. La perspective de ces derniers se matérialise notamment par le fait qu'ils se servent abondamment, dans leurs discours, de catégories binaires opposant le bien et le mal. C'est le cas en particulier des formateurs, à l'école de police, lorsqu'ils enseignent des techniques de contrainte<sup>23</sup>. En classe, il n'est pas rare que les personnes cibles de l'action policière soient qualifiées d'« adversaires » ou de « méchants », et soient opposées aux « gentils », que sont les policières et les policiers :

*Notes de terrain*: Cours sur le contrôle d'identité. Le formateur, un permanent, évoque l'utilité de l'uniforme policier dans le cadre d'une bagarre généralisée, celui-ci permettant « de savoir si on tape sur un policier ou un méchant ».

18. (Note de la p. 48.) Notre traduction de « *morally superior professional* » (Harris, 1973, p. 96).

19. McLaughlin, 2007.

20. Westley, 1970, p. 49.

21. Notre traduction de « *us/them division of the social world* » (Waddington, 1999, p. 287).

22. D. Monjardet (1994 ; 1996) a popularisé le concept de « rapport à l'autre » en sociologie de la police pour qualifier notamment la manière dont les policières et les policiers se représentent les usagers en général, c'est-à-dire les individus extérieurs à la profession.

23. Tous les formateurs de techniques de contrainte que nous avons rencontrés sont des hommes.

*Notes de terrain:* Cours sur la fouille de locaux. Le formateur, un permanent, explique qu'il faut se méfier de «l'adversaire qui peut être caché dans un coin».

Les deux dichotomies – gentils/méchants et police/adversaire – consistent à exclure une partie des usagères et des usagers de la «communauté morale»<sup>24</sup> que ces formateurs construisent ainsi. Elles donnent implicitement au travail policier un caractère de «croisade morale»<sup>25</sup>, le but de rétablir une certaine moralité. En effet, leur usage permet d'accorder une valeur particulière à l'action policière, en reléguant sa cible dans l'immoralité:

*Notes de terrain:* Cours sur le contrôle d'identité. Un aspirant demande au formateur, un permanent de l'Académie, si les menottes se mettent toujours dans le dos de la personne menottée. Celui-ci retournant la question à la classe, un autre aspirant relève que cette pratique «n'est pas agréable» pour la personne qui en est la cible, en particulier si elle est emmenée dans un véhicule. Le formateur répond alors: «Je m'en fous. Si vous mettez les menottes à quelqu'un, c'est qu'il le mérite, entre guillemets.»

L'on voit émerger dans le discours de ce formateur un élément clé permettant de comprendre les processus d'attribution d'un caractère immoral aux justiciables: la légitimation de l'usage de la force. Pour administrer la contrainte à un individu, en particulier la violence et y compris lorsqu'elle répond à des critères légaux, le fait de le faire basculer dans l'immoralité est un puissant instrument de légitimation et de justification. Ce rapport à l'autre fondé sur la distance sociale et la distinction morale peut permettre aux policières et aux policiers de justifier – et de se justifier – le fait de contrôler, manipuler, contraindre et de mentir aux justiciables, y compris au-delà des limites définies par les prescriptions officielles<sup>26</sup>. Plusieurs auteurs ont montré également que l'isolement social et le sentiment de supériorité morale étaient corrélés positivement avec un usage plus fréquent et intensif de la violence<sup>27</sup>. D'autres études ont établi que les policières et les policiers

24. Fassin, 2011, p. 313.

25. Becker, 1985.

26. Manning, 1997, p. 111.

27. Manning, 1997; Skolnick, 1966; Westley, 1970.

présentant ce profil étaient susceptibles, s'ils développent le sentiment que le public leur est hostile et du ressentiment face à un système judiciaire qu'ils estiment « laxiste », d'effectuer des pratiques discriminatoires, du harcèlement ou de la violence, justifiés à leurs yeux par l'idée qu'il leur incombe de « faire justice » eux-mêmes<sup>28</sup>.

Notamment pour ces raisons, le rapport à l'autre que défendent les policières et les policiers hétérodoxes n'est, au contraire, pas fondé sur une distinction sociale. Comme le déclare un formateur en classe :

C'est pas parce que vous êtes policiers que vous avez une façon de penser qui est différente. Fondamentalement, on a tous la même façon de penser.

(Chargé de cours d'enquête judiciaire, *notes de terrain*)

Ces policières et ces policiers enjoignent aux recrues de ne pas être « en guerre » contre la population et de ne pas la concevoir comme un « adversaire », mais davantage comme un « partenaire », et de « ne pas avoir le sentiment que seul un policier peut comprendre un policier »<sup>29</sup>. De ce fait, ces enseignant·e·s n'utilisent jamais de catégories morales opposant les « gentils » aux « méchants » dans leur enseignement. Ils et elles cherchent en effet à promouvoir une vision plus nuancée des justiciables, comme l'expliquent deux d'entre eux en entretien :

Il faut être humain, aimer les gens et savoir faire la part des choses. Le monde, c'est pas tout blanc, tout noir, les bons d'un côté et les méchants de l'autre, et nous on est les bons. Il faut savoir que les gens font des conneries, que des fois ils ont des raisons d'en faire, on comprend pas toujours pourquoi ils le font.

(M. Krebs, officier, chargé de cours de techniques d'enquête judiciaire, mai 2011)

On veut éviter ça, mais je pense que nous aurons toujours dans nos corporations des gens qui disent : « Moi ce qui me plaît, c'est ce que j'ai connu dans la cour de l'école, je joue les gentils et j'ai

28. Fassin, 2011 ; Reiss, 1971 ; Skolnick et Fyfe, 1994.

29. Notes de terrain (divers cours).

les méchants en face.» Quand bien même on choisit différemment les profils aujourd'hui, on aura toujours des gens comme ça: le bien/le mal, noir/blanc. Mais c'est pas le but, c'est ça qu'on veut éviter.

(M. Béguelin, officier, chargé de cours de police de proximité, avril 2011)

Les catégories opposant «méchants» et «gentils» sont morales dans la mesure où elles visent à distinguer qui est dans le juste de qui est dans le faux. Elles dressent une barrière qualitative entre les uns et les autres, les «méchants» étant renvoyés dans l'immoralité. En combattant ces catégorisations, les hétérodoxes visent donc trois éléments: le caractère binaire et donc simplificateur de cette conception du monde, le rôle moralisateur qui peut être attribué au métier, et l'idée selon laquelle les policières et les policiers seraient moralement supérieurs aux usagers et aux usagers, en particulier à ceux ayant commis une infraction.

#### **CONFORMISME ET CAPACITÉ DE DISCERNEMENT: L'ENJEU DE L'AUTONOMIE RÉFLEXIVE**

Une caractéristique importante du travail policier est l'autonomie dont disposent les agentes et les agents de la base, en particulier dans leur «sélection des tâches»<sup>30</sup>, une marge de manœuvre que la sociologie de la police anglo-saxonne qualifie de «*police discretion*». Les policières et les policiers «décident de la qualification de l'acte, de sanctionner ou de fermer les yeux, d'appliquer strictement la loi ou pas, de suivre les procédures, d'y engager une morale, etc. En résumé, ils s'érigent en juges de la situation.»<sup>31</sup> Ce caractère «prudentiel»<sup>32</sup> de l'activité policière s'exprime par le fait que le métier consiste, comme d'autres métiers relationnels ou intellectuels, à «traiter de problèmes ou de situations *singuliers* et *complexes* et, partant, [à] devoir faire face à une irréductible *incertitude* quant au déroulement du travail»<sup>33</sup>. Policières et policiers doivent ainsi se livrer à des «conjectures» et des «délibérations» sur les cas traités, en se basant sur des savoirs qui ne sont pas

30. Monjardet, 1996, p. 38.

31. Moreau de Bellaing, 2006, p. 23.

32. Champy, 2009a, pp. 82-94; 2011, pp. 145-165.

33. Champy, 2011, p. 14 (souligné par l'auteur).

formalisables<sup>34</sup>. Cette autonomie reste certes strictement encadrée par une organisation extrêmement hiérarchisée et par l'adhésion large à une norme de conformisme aux ordres parmi les policières et les policiers (cf. chapitre suivant). Les acteurs hétérodoxes de la profession prennent acte de cette autonomie et la considèrent comme une propriété positive, alors que les orthodoxes perçoivent son développement comme une menace à l'ordre hiérarchisé, qu'ils défendent.

L'autonomie défendue par les hétérodoxes vise, d'une part, à promouvoir une attitude de résistance des policières et des policiers vis-à-vis de l'influence de collègues ou de supérieurs hiérarchiques, jugée parfois néfaste. D'autre part, de manière liée, elle concerne leur capacité de discernement et leurs compétences réflexives. Certaines formatrices et certains formateurs, dans leurs cours, mentionnent ainsi explicitement les risques découlant de la conformation aux normes dominantes, à la « culture policière », qu'ils présentent négativement. Ces enseignant·e·s cherchent à sensibiliser les aspirant·e·s aux dérives qui peuvent selon eux découler d'une conformation aveugle à des prescriptions provenant d'une autorité, ainsi qu'à la nécessité de ne pas remettre la responsabilité de leurs actes à leurs supérieurs hiérarchiques. L'autonomie est également promue en réaction au conformisme de groupe. Une psychologue, lors d'un cours et en se fondant sur le manuel de formation officiel, rend les recrues attentives à la dimension ambiguë du groupe et encourage une attitude réflexive sur le phénomène : « Se conformer, c'est utile pour s'intégrer dans le groupe, mais il faut avoir un regard lucide là-dessus. » Elle répète ainsi souvent que : « L'idée, même si ces effets sont inévitables [*conformation à la hiérarchie et aux pairs*], c'est que vous ayez un regard lucide sur vous-mêmes. » De même, dans les cours de police de proximité, le formateur, un policier, enjoint aux futures policières et policiers de ne pas subir la contrainte de collègues plus influents :

Il y a des gens [*dans la police*] qui parlent plus fort que les autres, qui paraissent intouchables, à qui on donne toujours raison. Vous avez le droit de dire : « Je ne suis pas d'accord. » Vous ne devez pas subir.

(Chargé de cours de police de proximité, *notes de terrain*)

34. *Ibid.*, p. 149.

Ce formateur combat par ailleurs explicitement le culte du secret découlant de l'esprit de corps, qu'il qualifie «d'omerta» (voir le chapitre suivant). Cette promotion de la résistance face aux pressions hiérarchiques et au conformisme de groupe est associée à l'encouragement à la réflexivité, censée la renforcer. Le responsable de la formation initiale nous indique, dans un entretien informel: «Nous voulons permettre au policier de faire face aux situations [*de travail*] de manière intellectuelle, et pas pratique.» Ce projet s'inscrit dans la promotion de ce que l'on peut appeler une norme et des compétences de réflexivité auprès des nouvelles recrues, visant notamment à combattre le rigorisme légaliste: «Pour moi l'arbitraire, c'est quand on applique la norme sans réfléchir» (Galley). Cette promotion d'une posture réflexive est explicitée dans certains enseignements à l'école de police, par exemple dans les cours de police de proximité, où un formateur explique aux aspirantes et aux aspirants: «Pour moi un bon policier, c'est celui qui a l'intelligence de réfléchir»; ou un autre: «Il faut faire preuve de discernement et d'esprit d'analyse.» Cet axe de réforme, qui a été mis en place dans d'autres contextes nationaux<sup>35</sup>, contraste avec la *doxa* policière: Meyer observe qu'au sein de la police de Lausanne, «le policier répugne à analyser sa propre action»<sup>36</sup>, de même que Perrin décrit, également en Suisse, un monde policier où l'on se conçoit volontiers «comme un homme d'action qui n'a pas à penser son action»<sup>37</sup>. Les compétences réflexives promues visent, contre cette *doxa*, à rendre possible une prise de distance des policières et des policiers vis-à-vis de leur pratique, en renforçant leur autonomie et une attitude d'ouverture envers le changement.

Les policiers orthodoxes ont des positions évidemment hostiles à l'égard de ces savoirs et de ces compétences. Ils prennent position contre le développement de l'éthique, principal savoir servant d'appui à la promotion de l'autonomie réflexive des policières et des policiers: «On va trop loin, on ne parle que de ça» (Tauxe). De même, ils se positionnent contre le développement de l'autonomie des policières et des policiers de la base, ce qui conduirait à diluer l'autorité: «On a l'impression qu'il n'y a plus personne qui commande» (Droz).

35. C'est le cas en Australie (Chan, 2003) et en Grande-Bretagne, alors que la réflexivité «est presque «taboue» dans les écoles françaises» (Cassan, 2005, p. 192).

36. Meyer, 2011, p. 208.

37. Perrin, 1994, p. 169.

## PESSIMISME SOCIAL ET RAPPORTS AUX MIGRATIONS : L'ENJEU DE LA VISION DU MONDE

Le pessimisme social est une caractéristique décrite par la littérature comme constitutive de la « culture policière ». Il concerne la manière dont les policières et les policiers se représentent à la fois la nature et la direction des évolutions sociétales<sup>38</sup> : policières et policiers estiment souvent que « la moralité à laquelle [*ils et elles*] adhèrent est érodée de tous côtés »<sup>39</sup>. Cette perspective pessimiste peut avoir pour conséquence de renforcer leur isolement social, en justifiant le sentiment de distinction sociale à l'égard des usagers et des usagers, et en particulier de certains groupes, comme les migrant-e-s ou les auteurs de certaines infractions, auxquels sont attribuées ces évolutions négatives du monde. Muir a montré que les policières et les policiers qui adhéraient le plus à cette perspective avaient tendance à être impatients, agressifs et à se comporter brutalement<sup>40</sup>. Cette perspective pessimiste, parfois qualifiée de « cynique »<sup>41</sup>, est souvent associée à une capacité moindre à faire preuve d'empathie et à saisir la souffrance d'autrui.

Nous observons, pour notre part, que les policières et les policiers adhérant à des modèles professionnels orthodoxes présentent effectivement une perspective plus pessimiste sur l'évolution du monde social que leurs collègues hétérodoxes. Ils et elles estiment par exemple que : « Le climat s'est dégradé, il n'y a plus de respect » (Felber), ou que : « La société n'évolue pas dans le bon sens, avec toute cette violence gratuite » (Muriset). Ce pessimisme social est associé à une vision alarmiste de l'évolution de la délinquance :

Niveau agressions, vol, je pense que je suis pas loin si je dis qu'en dix ans, ça a doublé. J'ai pas les statistiques, je les ai pas vues, mais je suis sûr. Ils fracassent des personnes âgées pour leur piquer vingt balles. À l'époque, il n'y avait pas ça, c'était exclu. Les jeunes, c'est devenu la folie. L'effet de bande, c'est catastrophique.

(M. Muriset, sous-officier, formateur permanent  
et responsable de la branche « Tactiques  
et techniques d'intervention », mai 2011)

38. Vick, 1981, p. 110.

39. Notre traduction de « *the morality which the police officer adheres to is being eroded on all sides* » (Reiner, 2010, p. 120).

40. Muir, 1977, pp. 144-147.

41. Westley, 1970.

En outre, les orthodoxes portent un discours plus radical et moins nuancé sur les migrations que leurs collègues hétérodoxes. Ils préconisent une régulation plus intense des flux migratoires et peuvent prendre des positions très pessimistes à propos des sociétés multiculturelles :

Le déclencheur [*de la propension des «étrangers» à être «délinquants»*], je pense que c'est très lié à notre système de société. En Asie, vous avez pas ce problème. Ou vous allez en Yougoslavie, vous avez pas ça. Au fin fond de l'Albanie, on a pas cette violence pratiquée chez nous. Par contre, ces jeunes chez nous sont... Il faut pas généraliser, mais tous les cas qui nous concernent, ils sont extrêmement agressifs. Donc, est-ce que c'est la liberté qu'on leur octroie ici ?

(M. Farel, sous-officier supérieur, chargé de cours de techniques d'enquête judiciaire, mars 2011)

La mentalité suisse a pas évolué, c'est plutôt la mentalité... On a pris les mentalités de différentes religions, de différentes cultures. Et on voit que c'est un problème: ça a fait changer la mentalité des gens, et ça crée une certaine tension. [...] À un moment le gouvernement devra mettre en place des mesures un peu plus strictes.

(M. Muriset, sous-officier, formateur permanent et responsable de la branche «Tactiques et techniques d'intervention», mai 2011)

L'on observe, en entretien ou dans certaines de leurs interventions publiques, des discours plus nuancés de la part des policières et des policiers défendant des modèles professionnels hétérodoxes. Ainsi, l'ancien chef de la police jurassienne, formé à la criminologie, a publié un ouvrage dans lequel il conteste le discours dominant sur l'évolution négative de la délinquance juvénile en Suisse<sup>42</sup>. Une partie des formatrices et des formateurs interrogés adhèrent à une vision proche, estimant par exemple que : «À toutes les époques, on a dit que la violence des jeunes augmentait» (M. Béguelin). Ils soulignent que, davantage que la violence objective, c'est la sensibilité à la violence qui a augmenté :

42. Guéniat, 2007.

On dit que les jeunes sont violents et ainsi de suite, mais je veux dire: un jeune qui cogne un autre, on va parler de violence. Mais ça existait déjà avant!

(M. Gilliéron, sous-officier, chargé de cours de psychologie, avril 2011)

Il faut noter en revanche que l'observation de la formation des nouvelles recrues à l'Académie de Police de Savatan montre que ces discours nuancés et relativisant l'association entre jeunesse et délinquance sont absents de l'enseignement. Les discours généraux sur les évolutions sociétales, y compris sur la « délinquance » en tant que phénomène social, sont d'ailleurs très rares dans les enseignements à l'école de police. Le nouveau plan d'études introduit récemment (voir le chapitre suivant) ne prévoit pas de savoirs sur les évolutions sociétales, ni sur des phénomènes circonscrits, y compris la déviance. La théorie de l'étiquetage ou de l'anomie, les questions de domination, d'inégalités et de discriminations sont absentes du plan d'études, contrairement à d'autres contextes nationaux où des savoirs sociologiques sur la délinquance ont été introduits dans le cadre de réformes<sup>43</sup>.

## CONCLUSION

En remettant en cause ce qui constitue le cœur de la *doxa* policière, les modèles professionnels défendus par les policières et les policiers hétérodoxes donnent la priorité à la prise en charge des situations de travail ne relevant pas – ou pas principalement – de la détection des infractions. De ce fait, l'activité policière est définie comme ne visant pas prioritairement la lutte contre la délinquance ou la mise en application de la loi, mais la résolution de problèmes, ce qui atténue son caractère politique et moral. Ce renversement, fondé notamment sur les modèles professionnels développés aux États-Unis sous le label de *community policing*, a conduit les réformateurs suisses à placer la relation au cœur de leur définition du métier, par exemple en le qualifiant de « social ». Cette définition de l'activité policière ne fait pas de la physicalité et de l'usage de la contrainte un aspect central et structurant, et s'oppose à sa caractérisation en un métier « d'action ». Conformément à ce que

43. Moreau de Bellaing, 2006; Savage, 2007.

Champy a pu montrer à propos des architectes<sup>44</sup>, le changement ainsi promu est un renversement de la hiérarchie des *finalités* de l'activité professionnelle: il ne vise pas à substituer la résolution des problèmes à la lutte contre la délinquance. Le faire reviendrait à nier la spécificité de l'activité policière. Certes, le projet rend les frontières plus floues entre ce groupe professionnel et d'autres activités proches, telles que le travail social et les professions soignantes, mais il ne vise pas à ôter la détection des infractions du mandat policier.

À ce débat sur les finalités se superpose le projet de renverser la hiérarchie des *moyens* les plus appropriés pour les atteindre. Les policières et les policiers hétérodoxes préfèrent les alternatives à l'imposition de solutions coercitives, en particulier l'usage de la négociation – qui consiste à persuader ou convaincre et non forcer – et de la médiation, en tant qu'outil de gestion des conflits entre usagers ou usagères. La coercition verbale, le fait de forcer quelqu'un à faire ou dire quelque chose en se fondant uniquement sur l'autorité policière, garantie par l'emploi potentiel de la force, est considérée comme un dernier recours. L'usage de la contrainte physique, en particulier, est pensé comme devant être réduit, y compris celle de basse intensité. Les réformateurs valorisent également l'autonomie de discernement et les habiletés réflexives des policières et des policiers, ainsi que les compétences ayant trait à la prise en charge compassionnelle de la souffrance. Cette conception de l'activité policière disqualifie donc les attitudes de fermeté, ainsi que les approches autoritaires et froidement distantes, considérées comme étant génératrices de conflits et incompatibles avec l'établissement d'un rapport de proximité avec la population. De nouveau, les compétences coercitives, y compris d'usage de la force, ne sont pas évacuées de ces modèles professionnels hétérodoxes, mais placées au bas de la hiérarchie des moyens d'action des policières et des policiers.

Finalement, le combat des hétérodoxes se situe également sur le niveau des *valeurs*. Les valeurs promues visent le rapport à l'autre des policières et des policiers, et consistent à le faire reposer sur le respect, l'ouverture d'esprit, la compréhension et la proximité, y compris avec les auteurs d'infraction. Ce modèle s'oppose ainsi à la

44. Champy, 2009a; 2011.

distance sociale et à la distinction morale qui peuvent caractériser les rapports entre police et justiciables, ainsi qu'aux rapports à l'autre marqués par le soupçon et la méfiance. Il s'agit ainsi de promouvoir une bonne relation entre la police et la population, et de combattre l'isolement social décrit par les travaux sur la « culture policière ». Ils ont en effet démontré les liens entre cette caractéristique et les phénomènes de déviance policière, en particulier les processus de ciblage abusifs et de harcèlement de certains groupes sociaux, les comportements agressifs et d'humiliation, ainsi que la brutalité, c'est-à-dire l'usage non conforme de la force et de la violence<sup>45</sup>.

45. Pour une présentation détaillée des formes possibles de déviance policière (violence, abus de pouvoir, discriminations, corruption), cf. Jobard et de Maillard, 2015, pp. 141-169.



# LA FORMATION COMME OUTIL DE RÉFORME ?

## LES OBSTACLES DE LA VIOLENCE ET DE LA MILITARITÉ

La formation initiale, porte d'entrée dans la profession, est le lieu du premier contact entre les nouvelles et les nouveaux entrants et leur futur métier. Les travaux classiques de sociologie des professions la considèrent comme un lieu de reproduction et d'inculcation de la « culture professionnelle ». Le cas de la police en Suisse doit pourtant amener à reconsidérer une telle approche monolithique. Traversée de tensions et de contradictions, la formation policière reflète les luttes qui, dans la profession, opposent les modèles d'excellence professionnelle présentés dans le chapitre précédent. Les savoirs et les normes enseignées par les formatrices et les formateurs hétérodoxes sont en effet opposées sur de nombreux points aux prescriptions que leurs collègues plus orthodoxes cherchent à transmettre aux nouvelles recrues. Dans ce chapitre, qui présente d'abord les caractéristiques générales de la formation policière helvétique, nous voulons ensuite montrer que les acteurs cherchant à transformer les pratiques professionnelles au travers de la formation doivent non seulement faire face aux résistances de leurs collègues orthodoxes, mais qu'ils se trouvent devant d'autres obstacles importants relevant, d'une part, du dispositif de formation lui-même et, d'autre part, de la manière dont est enseigné l'usage de la force.

Les transformations importantes ayant affecté la formation policière ces dernières années, en particulier l'introduction d'un diplôme national, le « Brevet fédéral de Policier/Policière », font l'objet de la première section de ce chapitre, qui présente également la manière dont sont formées aujourd'hui les nouvelles recrues et le caractère atypique de leur formation. Pour tout groupe professionnel, la création d'un diplôme et la codification des savoirs professionnels sont des outils classiques de protection

de son champ de compétences visant la monopolisation de certaines tâches<sup>1</sup>, ainsi que de quête de reconnaissance et de légitimité. Ce processus le protège en outre des professions concurrentes, en l'occurrence des gardes-frontières et des agences de sécurité privée<sup>2</sup>. Le cas de la police en Suisse se singularise par le fait que ce processus a été accompagné par le projet, mené par un segment minoritaire de la profession, de transformer les pratiques policières. Celui-ci s'appuie sur des savoirs exogènes ou importés (psychologie, droits humains, éthique, police de proximité), visant à doter les policières et les policiers de compétences nouvelles et à promouvoir les modèles d'excellence professionnelle alternatifs présentés dans le chapitre précédent. L'essentiel de ce chapitre vise ensuite à montrer que les intentions réformatrices des policières et des policiers hétérodoxes butent sur de nombreux obstacles constitutifs du dispositif de formation. Nous mettons en effet en évidence, en nous fondant à la fois sur une analyse des documents officiels et sur une observation directe du processus de formation, les mécanismes multiples donnant à l'orthodoxie professionnelle une position dominante dans la formation policière. Celle-ci se manifeste par la mise à la marge de nouvelles matières soutenant le projet réformateur, par le caractère violent des exercices pratiques et l'hostilité supposée des justiciables telle qu'elle est parfois mise en scène, par l'ambiguïté des prescriptions relatives à l'usage de la contrainte et enfin par certaines normes et principes importés de l'armée.

### **LA NOUVELLE FORMATION POLICIÈRE: UN MODÈLE ATYPIQUE ET HYBRIDE**

La formation policière est organisée selon un plan d'études et sanctionnée par un examen commun à tous les centres de formation que compte la Suisse. Introduit dès 2003, ce cursus permet

1. Abbott, 1988.

2. En raison de l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen et Dublin, les contrôles de personnes et de marchandises aux frontières ont partiellement disparu au profit de contrôles mobiles à l'intérieur des zones frontalières et des trains internationaux. Or, ces territoires (au sens physique) appartiennent également à la police, et ce d'autant plus que les gardes-frontières, corps fédéral, exécutent en partie des tâches de police. Quant aux entreprises de sécurité privée, elles sont de plus en plus fréquemment mandatées par les autorités communales pour effectuer des tâches de sécurité publique. Il s'agissait dès lors, pour les élites policières, au travers de l'introduction du brevet fédéral, de freiner l'extension du territoire de tâches des gardes-frontières en certifiant la spécificité de l'expertise policière, et d'empêcher, grâce à une protection du titre, les agent-e-s privé-e-s de se dire « policiers-ères ».

l'obtention d'un « Brevet fédéral de Policier/Policière ». En dépit de ce processus d'uniformisation et de rattachement des cursus policiers au système fédéral de formation professionnelle, celui-ci possède des caractéristiques atypiques par rapport aux autres formations conduisant à l'obtention de brevets fédéraux. En outre, le plan d'études commun prévoit un certain nombre de savoirs nouveaux, dont l'objectif officiel est de transformer les pratiques professionnelles des agentes et des agents de la base.

### UNE FORMATION ATYPIQUE

Avant 2003, les policières et les policiers actifs sur le territoire suisse, bien qu'ayant été formés par leurs corps d'appartenance, n'étaient pas détenteurs d'un diplôme validant leurs compétences professionnelles. En outre, les quelque vingt centres de formation que comptait le pays étaient indépendants les uns des autres et organisaient leurs cursus librement. Cette situation a changé lors de la création du brevet fédéral et de son « Plan d'études cadre » définissant, au niveau fédéral, le parcours que tous les élèves policiers doivent dorénavant effectuer avant de pouvoir exercer le métier. Ce « processus de certification »<sup>3</sup> a été accompagné d'un travail de codification des savoirs professionnels et de l'édition de manuels de formation unifiés pour tout le pays. Il a imposé une réduction du nombre de centres de formation, l'uniformisation de leurs plans d'études, une définition unique des compétences que les élèves policiers doivent acquérir, ainsi que des examens communs à tous les centres de formation.

Le « Brevet fédéral de Policier/Policière » est inscrit dans le système de formation professionnelle, qui est du ressort du gouvernement fédéral<sup>4</sup>. Il est délivré après une formation d'une durée d'une année, essentiellement effectuée au sein d'une école de police (voir l'encadré ci-après), bien qu'entrecoupée de stages.

3. Surdez, 2005.

4. Le brevet, délivré par la Confédération mais géré par la profession, appartient à la « formation professionnelle supérieure », c'est-à-dire au degré tertiaire « pratique » (tertiaire B selon l'International Standard Classification of Education de l'Unesco). Il se situe en parallèle des autres formations tertiaires dites « A », c'est-à-dire des hautes écoles spécialisées (HES) – formant notamment les infirmiers-ères et les travailleurs-euses sociaux –, des hautes écoles pédagogiques (HEP), formant les enseignant-e-s, des universités (HEU) et des écoles polytechniques fédérales (EPF).

### SIX CENTRES DE FORMATION EN SUISSE

Historiquement, la plupart des organisations policières, qu'elles soient communales ou cantonales, disposaient de leur propre centre de formation. L'introduction du brevet a été accompagnée d'un processus de centralisation de ces institutions, le pays comptant aujourd'hui six centres de formation, tous financés par les cantons. La Suisse romande comprend deux écoles: l'Académie de Police de Savatan, formant les policières et les policiers genevois, valaisans et vaudois, et le Centre interrégional de formation de police, qui forme les aspirant·e·s des autres cantons francophones. En Suisse alémanique, les centres de formation sont de tailles plus importantes, puisque seules trois institutions couvrent tous les cantons germanophones: l'Interkantonale Polizeischule Hitzkirch forme les policières et les policiers issus de onze cantons et demi-cantons, alors que la Polizeischule Ostschweiz forme celles et ceux de six cantons et demi-cantons, ainsi que de la principauté du Liechtenstein. Un seul canton alémanique a conservé son centre de formation: Zurich, qui instruit à la fois la police municipale et la police cantonale au sein d'un centre unique, ce qui représente un effectif important. Le canton du Tessin dispose également d'un centre de formation italophone.

Le cursus policier présente plusieurs traits atypiques, si on le compare avec celui d'autres métiers certifiés par un brevet fédéral<sup>5</sup>. D'abord, les aspirantes et les aspirants de police sont des élèves d'un type particulier puisqu'ils sont recrutés et employés par leurs différents corps d'appartenance, et à ce titre rémunérés durant leur formation. En outre, les brevets fédéraux ne se préparent d'habitude pas exclusivement en école mais en cours d'emploi, généralement dans une perspective de spécialisation professionnelle, plusieurs années après l'obtention du Certificat fédéral de capacité (CFC)<sup>6</sup> dans le but «de compléter et d'approfondir les connaissances de base acquises pendant l'apprentissage»<sup>7</sup>. Pour entrer à l'école de police, il faut obligatoirement être détenteur d'un CFC au minimum, mais les trajectoires scolaires et professionnelles des nouvelles recrues sont variées. Certaines viennent de terminer un

5. Cortessis et Voit, 2012.

6. Le CFC sanctionne la fin de l'apprentissage, qui lui-même suit l'école obligatoire.

7. EV, 2015.

apprentissage ou des études générales, d'autres ont travaillé plusieurs années dans un autre secteur (voir l'encadré ci-après). La formation policière menant au brevet, puisqu'elle se déroule principalement en classe, se rapproche donc davantage de celle des « Écoles supérieures », menant par exemple aux métiers d'ambulancières ou d'ambulanciers, d'hygiénistes dentaires ou dans la restauration et l'hôtellerie. La formation policière est cependant beaucoup plus courte que celle dispensée dans ce type d'écoles : un an pour le brevet policier contre trois à quatre ans pour les autres professions.

### **DES NOUVELLES RECRUES AUX PROFILS DIVERSIFIÉS**

Il n'existe pas de statistiques officielles à propos des propriétés sociales des individus recrutés aujourd'hui dans la police. En combinant les données récoltées auprès des aspirant-e-s de l'Académie de Police de Savatan et des recrues genevoises, nous pouvons néanmoins dessiner une esquisse de sociographie de cette population<sup>8</sup>. Il n'est pas possible de broser un portrait-type du recruté ou de la recrutée : les profils sociaux frappent en effet par leur hétérogénéité, sauf en termes d'âge et de genre. La majorité des recrues a en effet entre 20 et 30 ans au moment où elles terminent leur formation policière, et un peu moins d'un quart seulement des individus recrutés ces dernières années sont des femmes. En ce qui concerne leurs parcours professionnels antérieurs, pour donner un aperçu de sa diversité, l'on peut dire que l'on trouve, parmi les élèves des écoles de police, tant des anciens électriciens, mécaniciens, ferblantiers ou charpentiers que des chauffeurs de poids lourds ou des individus ayant travaillé dans la vente ou d'autres services tels que des agences de voyage ou des banques. Il y a également d'anciennes et d'anciens techniciens, principalement issu-e-s du domaine de l'informatique, des graphistes et des dessinateurs en bâtiment. Les anciennes étudiantes et anciens étudiants sont recrutés tant à la sortie du lycée que de l'université, bien qu'une partie importante d'entre eux n'aient pas achevé leur formation universitaire. Le niveau de diplôme minimal requis est le Certificat fédéral de capacité<sup>9</sup>, mais nombreuses et nombreux sont les recruté-e-s détenteurs ou détenteuses d'un diplôme de niveau supérieur. La majorité (environ 60 %) a suivi des études de voie professionnelle (apprentissage principalement, mais également maturité ...

... professionnelle), et une minorité (environ 10%) un enseignement tertiaire (universités ou hautes écoles spécialisées), le reste étant détenteur ou détentrice d'un diplôme d'une filière générale (lycée, école de culture générale ou école de commerce). La proportion importante d'individus diplômés du lycée et des hautes écoles atteste de l'augmentation du niveau de diplômes des recruté-e-s, qui a été observée dans de nombreux autres pays (voir le chapitre introductif).

En ce qui concerne les origines sociales des aspirantes et des aspirants, mesurées (imparfaitement) par la catégorie socioprofessionnelle (CSP)<sup>10</sup> d'appartenance de leurs pères, l'on constate en toute logique qu'elles sont hétérogènes également. Les individus issus des CSP les plus hautes (dirigeants, indépendants, professions intellectuelles et d'encadrement) et la plus basse (travailleurs non qualifiés) sont les plus rares. Une petite majorité des recrutées et des recrutés a un père appartenant à un métier *manuel* qualifié, l'appartenance des pères à un métier *non manuel* qualifié ou à une profession *intermédiaire* n'étant cependant pas rare.

Il n'existe pas de statistiques nationales à propos du taux de réussite aux examens du brevet. Les aspirantes et les aspirants étant rémunérés durant la formation, celle-ci est particulièrement onéreuse: les centres de formation ont donc intérêt à tout mettre en œuvre pour minimiser les échecs, et ce d'autant qu'ils restent fortement dépendants des corps dont ils forment les élèves. Ceux-ci conservent un contrôle serré sur le sort réservé à «leurs» recrues par le centre de formation. Les observations conduites à l'Académie de Police de Savatan montrent que les aspirant-e-s font l'objet d'un suivi pédagogique relativement individualisé: de mauvais résultats obtenus lors d'évaluations intermédiaires ou un comportement jugé inapproprié conduisent à des convocations auprès du responsable de la formation. Les échecs aux examens du brevet sont de fait inexistantes ou rares, et ne sont pas toujours sanctionnés.

8. (Note de la p. 65.) Cf. Annexe méthodologique. Les chiffres sur lesquels est fondé cet encadré sont présentés de manière détaillée dans Pichonnaz, 2014, pp. 172-175, ainsi que dans Pichonnaz et Surdez, 2012, pp. 7-11.

9. (Note de la p. 65.) Le Certificat fédéral de capacité, premier échelon de la filière professionnelle, sanctionne un apprentissage de trois ou quatre ans effectué après l'école obligatoire, en alternance (majoritairement en entreprise).

10. Selon la classification fédérale officielle CS, 2011.

Il arrive ainsi que de nouvelles recrues ayant échoué intègrent néanmoins leurs corps d'appartenance, même si au sein de certains corps, ces nouvelles ou nouveaux entrants conservent un statut particulier jusqu'à ce qu'ils se présentent à nouveau lors de la session d'examens suivante. Les examens du brevet fédéral constituent néanmoins une menace suffisante pour que les matières examinées soient prises très au sérieux par les recrues, et que se développe une préoccupation constante au sujet du contenu et de la forme des épreuves<sup>11</sup>. Le personnel enseignant oriente strictement les efforts des élèves, surtout à l'approche des examens en fin d'année, dans le but de maximiser leurs chances de réussite. Cela est rendu possible par le fait que les examens sont encadrés par un règlement fédéral qui en prescrit le déroulement précisément et par les manuels officiels qui en fixent la matière.

#### **DES SAVOIRS IMPORTÉS POUR CHANGER LA POLICE :**

##### **LES MATIÈRES « RÉFORMATRICES »**

Trois outils définissent de manière contraignante la façon dont les écoles de police doivent former leurs aspirantes et leurs aspirants: le «*Plan d'études cadre*», qui définit les matières enseignées, les *manuals de formation* officiels, qui compilent ces savoirs, et le programme des *examens*. L'analyse de ces prescriptions officielles montre qu'elles reflètent de manière particulièrement manifeste les tensions ayant été présentées dans le chapitre précédent, entre les modèles professionnels orthodoxes et ceux visant à les remettre en cause. Avant l'introduction du nouveau plan d'études, la formation policière se concentrait en effet, parallèlement aux questions de droit et de procédure, sur la transmission de savoirs et de savoir-faire souvent qualifiés de «techniques»<sup>12</sup>, relatifs à l'usage de la contrainte physique, au contrôle et à la surveillance. De rares centres de formation prévoyaient, et de manière marginale, des éléments de psychologie ou de déontologie. Le brevet fédéral, son plan d'études et son programme d'examens modifient en partie cette domination absolue des savoirs «techniques», en ce qu'il contraint les centres de formation

11. Cela, bien que l'affectation des nouvelles recrues ne soit pas dépendante des notes obtenues, ce qui ne met pas les élèves en concurrence.

12. Le phénomène n'est pas spécifique à la Suisse, même si, en Grande-Bretagne par exemple, l'introduction de savoirs dits «relationnels» a commencé dans les années 1970 (Rowe, 2004). Pour la France, voir Moreau de Bellaing, 2006.

à enseigner des savoirs nouveaux, importés principalement du monde académique et d'expériences menées à l'étranger: la psychologie, l'éthique, les droits humains et la police de proximité. Les acteurs défendant des modèles professionnels hétérodoxes sont souvent ceux qui ont contribué à importer et à codifier ces savoirs, et sont fréquemment impliqués dans leur enseignement. Puisqu'ils cherchent explicitement, au travers de la promotion de ces nouvelles matières, à transformer les pratiques policières, à l'instar du responsable de formation cité ci-dessous, nous les qualifions de «réformatrices».

L'idée s'est développée qu'être policier, c'était développer une attitude relationnelle, une aptitude à la communication, qui n'était pas toujours la caractéristique essentielle des policiers des années 1970 ou 1980. D'où, au fond, cette idée que, pour être policier, il faut avoir des aptitudes dans le domaine psychologique, relationnel, le domaine éthique. Il doit pouvoir réfléchir, analyser une situation de manière saine et complète. Certains veulent développer davantage le tir, la circulation, l'aptitude physique et sportive... C'est important, mais il n'y a pas que ça.

(M. Huguenin, officier supérieur, responsable de formation, mars 2011)

Les promoteurs de ces matières<sup>13</sup> cherchent à développer, en particulier auprès des nouvelles recrues, des compétences qu'ils qualifient tantôt de «sociales», «personnelles», «psychosociales» ou encore «relationnelles», ou comme renvoyant au «savoir-être». Ces compétences concernent les relations avec les usagères et les usagers, ainsi que la connaissance et la maîtrise de soi des policières et des policiers, et visent à les doter de ressources réflexives et analytiques. Le caractère réformateur de ces savoirs nouvellement introduits est explicitement évoqué au sein des manuels de formation. L'on peut ainsi lire, dans la préface du manuel de psychologie:

13. Ce contexte d'importation de nouveaux savoirs a à la fois exacerbé les luttes internes au sous-champ policier, en donnant une légitimité nouvelle à des visions du métier hétérodoxes, tout en suscitant de nouvelles vocations réformatrices. La circulation des nouveaux savoirs, et notamment la nécessité de rédiger des manuels de formation, ont constitué en effet un contexte propice au développement, parmi certains acteurs du sous-champ, de dispositions critiques et d'inclinations à la contestation de la *doxa* professionnelle. Pour une étude approfondie des trajectoires des réformateurs permettant de fournir des explications à leur engagement critique, cf. Pichonnaz, 2017.

Longtemps la formation de la police a été orientée vers les compétences techniques (intervention, tir, défense personnelle) [...]. Les exigences d'aujourd'hui sont d'un autre ordre et il convient plutôt de lester [les agent-e-s] en développant des qualités qui touchent au domaine de l'intelligence émotionnelle.<sup>14</sup>

Ces matières représentent donc la clé de voûte des stratégies réformatrices des courants hétérodoxes du sous-champ policier. Elles bénéficient d'une reconnaissance importante au travers du programme des examens du brevet, puisqu'elles occupent la moitié du temps d'examen, et ce même si l'«intervention policière», qui comprend en fait plusieurs matières (circulation routière, police judiciaire et police d'intervention), bénéficie d'un coefficient double dans la note finale de l'examen. En outre, les candidates et les candidats ont l'obligation d'obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne dans les quatre matières examinées pour se voir décerner leur brevet<sup>15</sup>. L'importance donnée aux matières réformatrices au sein des examens finaux ne doit cependant pas masquer le fait que le plan d'études officiel, bien qu'il leur alloue une place nouvelle en comparaison de celle accordée par les plans d'études antérieurs, reste largement dominé par les matières traditionnelles.

### **LA MISE À LA MARGE DES MATIÈRES RÉFORMATRICES**

Si l'on examine le plan d'études et les documents officiels qui l'accompagnent, force est en effet de constater que nombreux sont les mécanismes contribuant à mettre à la marge les «compétences relationnelles» et les matières réformatrices, en particulier la faiblesse du temps d'enseignement qui leur est alloué. En outre, l'observation du dispositif de formation à l'Académie de Police de Savatan montre que les spécialistes de la contrainte physique restent considérés comme les acteurs les plus représentatifs de la profession, l'appartenance aux unités d'interventions spéciales constituant un outil symbolique de premier ordre dans la construction de la légitimité des enseignantes et des enseignants.

14. ISP, 2009.

15. L'intervention policière est évaluée au travers d'un écrit d'une heure et d'un examen pratique de trois heures, la psychologie et la police de proximité font l'objet d'un examen oral de trente minutes chacune et d'un écrit d'une heure chacune, l'éthique/droits de l'homme faisant l'objet d'un oral et d'un écrit d'une heure chacun, cf. ISP, 2012.

### UN PLAN D'ÉTUDES DOMINÉ PAR LES MATIÈRES TRADITIONNELLES

Les nouveaux savoirs et les «compétences relationnelles» ne bénéficient pas de la même légitimité que les autres matières, que l'on peut qualifier de «traditionnelles»: un caractère ad hoc leur est souvent attribué par les responsables policiers, y compris dans les documents officiels. Cela apparaît de manière explicite dans le règlement du brevet:

L'examen professionnel doit établir si un candidat ou une candidate possède les connaissances pratiques et théoriques de base ainsi que les compétences personnelles, sociales et méthodologiques requises par le profil de la profession.<sup>16</sup>

Les compétences «personnelles» et «sociales» ne sont donc pas officiellement présentées comme relevant de la «base». L'étiquetage officiel des matières, que l'on peut repérer dans les catégories utilisées par le document officiel décrivant le Plan d'études cadre<sup>17</sup>, dénote également de la volonté de distinguer les nouvelles matières des enseignements «techniques». Ainsi, le plan d'études fait appartenir les matières réformatrices à la catégorie «Formation policière», mais les distingue toutefois de la «Sécurité» (qui comprend principalement les techniques d'intervention et le maintien de l'ordre) et de «l'Entraînement à l'intervention» (qui comprend principalement le tir, la «sécurité personnelle», la «self-défense» et les moyens de contrainte). Paradoxalement, «Sécurité» et «Entraînement à l'intervention» n'apparaissent pas dans la catégorie «Formation policière», mais composent eux-mêmes des catégories à part entière.

Plus fondamentalement, les matières réformatrices sont fortement marginalisées par la dotation horaire qui leur est accordée: celle-ci est très faible en comparaison de celle allouée aux savoirs traditionnels. C'est ce que montre la répartition des heures d'enseignement par matière que prévoit le Plan d'études cadre, présentée dans le schéma ci-contre.

16. ISP, 2012.

17. ISP, 2014.

**Répartition des matières au sein du Plan d'études cadre<sup>18</sup>**

<b>Entraînement à l'intervention et Sécurité</b> (tactique d'intervention, tir, sécurité personnelle, self-défense, moyens de contrainte, armes, etc.) 28 %	<b>Matières traditionnelles</b> 70 %
<b>Police judiciaire</b> (enquêtes, etc.) 14 %	
<b>Circulation routière</b> (lois et règlements, accidents, etc.) 10 %	
<b>Droit</b> (droit policier, pénal, civil, des étrangers, procédure pénale, etc.) 10 %	
<b>Divers</b> (rapports, radio, médias, etc.) 8 %	
<b>Psychologie et compétences sociales</b> 7 %	<b>Matières « réformatrices »</b> 13 %
<b>Police de proximité</b> 3 %	
<b>Éthique et droits de l'homme</b> 3 %	
<b>Sport</b> 9 %	
<b>Formation générale</b> (français, géographie, connaissances civiques, informatique, etc.) 8 %	

Source: Plan d'études cadre<sup>19</sup>

18. Les pourcentages indiqués font référence au nombre d'heures d'enseignement consacrées à chaque matière proportionnellement au nombre total d'heures d'enseignement.

19. ISF, 2014.

Les matières réformatrices ne correspondent qu'à 13% du temps total d'enseignement, les matières faisant l'objet de la plus grande dotation horaire étant celles relevant de la contrainte physique, du contrôle et de la surveillance<sup>20</sup>, qui correspondent à 28% du temps d'enseignement, à 42% si l'on ajoute les savoirs relatifs à l'enquête judiciaire, et 70% si l'on compte également le droit, la circulation routière et divers éléments techniques additionnels. Si l'on compare ce plan d'études fédéral avec ceux qui le précédaient dans les cantons romands, l'on constate que la dotation horaire des matières relevant de la contrainte physique, du contrôle et de la surveillance n'a pas subi de modification. Le temps d'enseignement nécessaire pour faire de la place aux matières réformatrices a été gagné en réduisant les enseignements de droit et de circulation routière<sup>21</sup>, la durée totale de la formation étant restée inchangée. Finalement, le graphique montre que le sport est une composante importante du cursus, correspondant à 9% du temps d'enseignement, ce qui contribue à véhiculer l'idée selon laquelle le métier, à l'instar de l'armée, «est basé sur le mouvement, sur la vitesse et sur la résistance»<sup>22</sup> (voir *infra*).

Par hypothèse, l'on peut penser que les luttes entre forces réformatrices et orthodoxes au sein du groupe professionnel, mais également les négociations avec les autorités politiques, expliquent la disproportion que nous avons décrite entre la place accordée aux nouvelles matières dans les examens, qui est importante, et leur minorisation dans le plan d'études. Cet équilibre paradoxal a toutes les allures d'un compromis, bien que, n'ayant pas cherché à reconstituer la genèse de cette réforme de la formation, nos données sont à ce sujet lacunaires. Nous pouvons en revanche montrer que, parallèlement à la mise à la marge des matières réformatrices

20. Les savoirs enseignés dans le cadre des cours d'«Entraînement à l'intervention» et de «Sécurité» relèvent: (1) des tâches coercitives: contrôles d'identité et de circulation, interpellation et arrestation, fouille (de personnes, de bâtiments et de véhicules), contrôle des foules; (2) du maniement des outils permettant d'infliger la force et la violence, soit principalement les techniques de combat sans outils, les menottes, le bâton, le spray au poivre et les armes à feu.

21. Ce décompte est fondé sur les plans d'études détaillés contenus dans un document interne (École romande, 2003). La dotation horaire a été calculée en faisant la moyenne des dotations des sept centres de formation suivants: Neuchâtel-Jura, Vaud, Valais, Berne (classe francophone), Lausanne, Genève et Fribourg. Nous avons pris soin de nous assurer que les catégories de matières regroupent les mêmes enseignements dans les différents plans d'études afin de les rendre comparables. Les chiffres sont disponibles dans Pichonnaz, 2014, p. 102.

22. Alber, 2007, p. 88.

par le plan d'études fédéral, d'autres mécanismes institutionnels contribuent à donner une légitimité plus grande aux savoirs traditionnels, notamment le rôle joué par les unités d'intervention spéciales dans la formation.

### **LA FORCE SYMBOLIQUE DES SPÉCIALISTES DE LA VIOLENCE**

La formation policière est organisée de manière autonome par la profession, et comprend extrêmement peu d'intervenantes et d'intervenants extérieurs. Parmi les policières et les policiers qui s'y engagent comme enseignants, certains le font à temps plein, d'autres de manière épisodique. Dans ce contexte, la mise à la marge des matières réformatrices se manifeste également par le fait que la formation, telle que nous avons pu l'observer à l'Académie de Police de Savatan, accorde une importance pratique et symbolique forte à un segment spécialisé de la profession : les unités d'interventions spéciales. L'activité de ces unités est concentrée sur les tâches et sur la mise en œuvre de compétences particulièrement orthodoxes, puisqu'elle est resserrée autour de la détection des infractions et surtout de l'usage de la contrainte physique, en particulier la plus violente. L'entraînement constant et la panoplie d'armes et de matériel dont elles disposent en font également les unités les plus proches de l'armée. D'un point de vue pratique, ces unités – qui prennent des noms différents selon les institutions policières, le plus souvent celui de « Groupe d'intervention », mais également « Détachement d'action rapide et dissuasive » (dont le symbole est un scorpion) – jouent un rôle prépondérant dans l'enseignement de l'usage de la contrainte physique, tant d'ailleurs en formation initiale que continue. Étant, par définition, sollicitées uniquement pour des opérations « spéciales », ces unités ont en effet le temps et pour mandat de dispenser des formations aux nouvelles recrues et à leurs collègues expérimentés, compte tenu du fait que ces matières techniques, en particulier le tir, font l'objet d'un nombre relativement important de cours de formation continue. Or, ayant acquis depuis plusieurs années le statut de spécialistes à part entière, les membres de ces unités n'exécutent plus les tâches policières de base. Leur activité se concentre en effet sur l'usage de la force, et sur les arrestations et les situations présentant un degré de danger élevé. Elles sont sollicitées de manière routinière pour effectuer des interpellations considérées

comme particulièrement risquées, et ont donc reçu officiellement « un mandat public resserré sur la violence »<sup>23</sup>. Ces unités sont également sollicitées de manière non planifiée pour épauler les policières et les policiers généralistes dans des situations présentant un danger et une violence accrue. Parallèlement, elles sont entraînées à prendre en charge des situations plus rares, telles que les prises d'otage ou les « tireurs fous ».

D'un point de vue symbolique, ces unités sont utilisées comme ressource de légitimité importante et efficace au sein de l'Académie. Tous les formateurs permanents y ont appartenu, ce qui constitue une ressource symbolique de premier ordre sur laquelle ils n'hésitent pas à s'appuyer, comme l'exprime un formateur de « Tactiques et techniques d'intervention » converti à la police de proximité :

Ça aide beaucoup [*d'avoir appartenu à ces unités*]. C'est déjà une question d'aisance face aux jeunes. Moi j'ai toujours aimé donner des exemples concrets quand je donne un cours. Vous êtes jamais meilleur que si vous pouvez illustrer ce que vous donnez comme instruction par des éléments concrets, des trucs que vous avez vécus. Donc beaucoup d'instructeurs sont des gens près du terrain. Moi j'étais grenadier de montagne à l'armée. Et aussi, on faisait encore des camps alpins avant la création de l'Académie, on faisait des *via ferrata*, des marches de 50 km... Je marchais avec eux [*les élèves*]. Et du moment que vous êtes devant, vous avez mal aux pieds comme eux, le soir les muscles qui tirent... Le message passe à 100 %. J'ai jamais eu de soucis avec eux. Le fait d'avoir fait partie de ces groupes [*d'interventions spéciales*], ça aide beaucoup.

(M. Labry, officier, formateur permanent de « Tactiques et techniques d'intervention » et de police de proximité, juin 2011)

Les récits d'expériences ont d'autant plus de valeur qu'ils relèvent de tâches exécutées au sein des unités d'interventions spéciales : ce formateur laisse entendre que c'est son appartenance à ces unités qui lui fournit la matière de ses récits d'expériences, et non ses autres affectations. Ce faisant, il assimile le vrai « terrain » aux

23. Notre traduction de « *a refined and public mandate for violence* » (Manning, 1980, p. 143).

tâches spécialisées de ces unités. De plus, il évoque l'importance de son appartenance militaire et sa résistance physique comme ressources symboliques, ce qui renvoie également à l'orthodoxie policière (voir *infra*). Cela permet de revendiquer, face aux apprenant-e-s, le fait d'être passé par des situations de travail difficiles, risquées, et donc éprouvantes, ce qui promeut l'idée qu'il existe une « condition policière » indexée sur le danger<sup>24</sup>, qui est partagée par tous les membres de la profession.

Le pouvoir de légitimation accordé à ces unités se matérialise en outre par le port, pour tout le personnel permanent de l'Académie, de son uniforme spécifique. Noir et composé d'une seule pièce, ce dernier s'est en effet imposé comme tenue du personnel de l'Académie au cours de notre enquête, y compris jusqu'au directeur. Sa couleur contraste avec le bleu des uniformes ordinaires, identifiant très clairement ceux qui le portent. Ce choix est éminemment symbolique : d'un point de vue pratique, le port d'une combinaison d'interventions spéciales peut paraître particulièrement inapproprié pour des personnes passant la plupart de leur temps assises à un bureau ou debout devant une classe.

Cette importance pratique et symbolique attribuée aux unités d'interventions spéciales contribue à donner une valeur centrale à l'usage de la contrainte physique dans la définition du métier défendue par l'école de police. D'ailleurs, plus les formatrices et les formateurs exécutent des tâches orthodoxes, et surtout s'ils ne sont pas devenus permanents, plus ils bénéficient de la reconnaissance des élèves. Certaines formatrices et certains formateurs, notamment ceux qui enseignent les matières « réformatrices », ne peuvent *a contrario* généralement pas s'appuyer sur une appartenance, passée ou présente, aux unités d'interventions spéciales, même si certains possèdent des grades élevés ou très élevés. En effet, un grade n'a pas la même valeur selon qu'il est associé ou non à une expérience au sein d'unités où l'on effectue les tâches les plus orthodoxes : comme dans l'armée, « les principes d'allocation du prestige, du respect ou de l'estime ne sont pas nécessairement indexés sur l'échelle des grades »<sup>25</sup>. Parmi les formatrices et les formateurs ayant la charge d'enseigner les matières réformatrices, en particulier la police de proximité et l'éthique, beaucoup possèdent des

24. Monjardet, 1996.

25. Coton, 2008a, p. 13.

grades d'officiers supérieurs et occupent des positions proches de la direction, mais sont dépourvus de capital policier<sup>26</sup>, étant issus du recrutement externe et ne pouvant se prévaloir d'une expérience de « terrain ». Bien dotés en capital scolaire, ils occupent des positions particulièrement distantes de celles des aspirant·e·s. Cette distance sociale et la position d'extériorité vis-à-vis des élèves est perceptible dans la manière dont ils s'adressent à eux, par exemple lorsque l'un d'eux a dû se reprendre dans le cadre d'un cours : « Vous n'avez pas à juger, c'est pas *vos* rôle. C'est pas *notre* rôle. »<sup>27</sup> Les formateurs moins gradés s'appuient au contraire souvent sur une position de proximité, par des modalités du type : « Je suis policier, donc je sais ce que vous ressentez. »<sup>28</sup> Ces enseignant·e·s utilisent souvent un « nous » inclusifs : « *Nous* les policiers... » ou « C'est comme ça avec *notre* boulot »<sup>29</sup>. Bien que dépourvus de capital policier, les officiers supérieurs issus du recrutement externe sont écoutés et obtiennent une discipline scolaire parfaite, en raison de leur proximité avec la direction des corps de police. Les normes défendues en classe par ces hauts gradés souffrent toutefois d'un déficit de légitimité aux yeux de certains élèves en raison de cette position d'extériorité, et beaucoup critiquent, après un an ou deux de pratique, la « haute hiérarchie ».

Une matière réformatrice en particulier, la psychologie, est enseignée principalement par des formatrices subissant un déficit de légitimité accru. Il s'agit en effet de psychologues femmes, employées des corps de police mais ne possédant pas le statut de policières. Du fait de l'importance accordée par les recrues à l'expérience de « terrain », mais également de l'esprit de corps (voir *infra*), ces formatrices sont accusées de ne pas partager la condition policière. Elles peuvent certes se prévaloir d'une expérience de terrain : ces professionnelles animent des « débriefings » et effectuent de la « psychologie d'urgence » ainsi que de l'aide aux victimes. Néanmoins, il s'agit de tâches qui ne renvoient pas à la détection d'infraction mais à la prise en charge de la souffrance d'autrui. Par ailleurs, elles sont parmi les seules femmes formatrices et responsables de branches, ce qui ne joue pas en leur faveur. Pour contreba-

26. Nous définissons le concept de capital policier dans un encadré présenté dans le chapitre « Combattre les méchants? ».

27. Chargé de cours de techniques d'enquête judiciaire (*notes de terrain*).

28. Chargé de cours (policier) de psychologie (*notes de terrain*).

29. Chargé de cours de techniques d'enquête judiciaire (*notes de terrain*).

lancer ce manque de légitimité, les enseignantes s'adjoignent, pour la majorité des cours, la collaboration d'un policier, qui ponctue le cours de récits d'expériences, ou illustre par des exemples le discours des psychologues. Il est demandé à ces policiers enseignant la psychologie en partenariat avec les psychologues de ne pas porter leur uniforme durant ces cours, ce que certains font à contrecœur. Cela contribue en effet à présenter le cours comme ne relevant pas directement du « vrai » travail policier.

### **LA VIOLENCE AU CŒUR DE LA FORMATION**

L'observation des exercices pratiques, à l'Académie de Police de Savatan, frappe par le haut degré de danger et de violence qui est mis en scène. Le monde « extérieur », tel qu'il est décrit dans le cadre de ces exercices, celui qui constituera l'environnement de travail des nouvelles recrues, est présenté comme particulièrement dangereux. Nous avons été témoin de cours physiquement intenses, en particulier lors des enseignements de « self-défense », qui conduisent régulièrement à des blessures et sont jugés comme violents par les aspirant-e-s. Le formateur, qui enseigne en fait tant des techniques de défense que d'attaque, est craint, en ce qu'il arrive qu'il inflige lui-même des coups aux élèves. Lors d'autres exercices, les formateurs de techniques d'intervention tirent des munitions non létales sur les élèves afin d'engendrer un stress censé simuler les conditions réelles d'exercice du métier. Celles-ci provoquent des douleurs importantes et de larges ecchymoses. Ces blessures – ainsi que celles qui sont plus accidentelles – ne sont pas toujours considérées comme légitimes par les recrues, puisqu'elles nuisent à leurs études. Une aspirante, en fin de formation, se dit « saoulée », ayant dû faire face à trois côtes cassées et des doigts « très amochés ».

Il va de soi que, face à ce monde présenté comme particulièrement dangereux, les recrues désirent être préparées au mieux. En mettant cette violence au cœur du dispositif de formation, l'institution renforce cependant le caractère central accordé par le plan d'études aux techniques de contrainte, puisque celles-ci visent précisément à faire face à ce danger. Le phénomène a deux autres conséquences importantes : d'une part, il contribue à créer ou renforcer, auprès des nouvelles recrues, un rapport distant à la population, fondé sur une forme de méfiance. D'autre part, en exagérant

le degré de violence auquel les recrues seront confrontées, la formation constitue leurs corps comme étant intouchables, rendant impensable le fait de s'en servir comme instrument de réconfort face aux usagers en souffrance.

### LA MÉFIANCE, EFFET INDÉSIRABLE DE LA VIOLENCE ?

Cette insistance sur les risques, caractéristique des exercices pratiques, peut en effet contribuer à modeler, parmi les recrues, un rapport à l'autre fondé sur la méfiance, comme l'ont montré les études classiques sur la culture policière : « La perception du danger, quoique réel, est généralement exagérée [par les policiers]. Il est vrai que les policiers se font parfois tirer dessus et tuer. Mais la première ligne de défense contre le danger perçu reste la suspicion. »<sup>30</sup> Cette insistance sur les *risques* que représentent les justiciables contredit de fait le projet d'autres formatrices et formateurs, qui promeuvent un rapport entre police et usagers qui soit fondé sur la *proximité* et non la méfiance. Les formatrices et les formateurs défendant des modèles professionnels hétérodoxes réfutent d'ailleurs, dans leurs cours, l'idée d'un monde qui serait hostile et dangereux :

On ne fait pas une formation de groupes d'interventions [*spéciales*]. Vous n'allez pas entrer en roulé-boulé dans un appartement comme dans les films. Vous n'intervenez pas en milieu hostile.

(Formateur permanent, cours de « Tactiques et techniques d'intervention » (*notes de terrain*))

Ces formateurs combattent les représentations martiales du métier : ils enjoignent aux aspirant-e-s de ne pas voir l'autre « comme un ennemi » et de ne pas se croire « en guerre ». « Le problème, si vous êtes en guerre, c'est pour 35 ans », explique un formateur en classe<sup>31</sup>. Dans les cours de psychologie, les aspirantes et les aspirants sont également sensibilisés au problème de la « vigi-

30. Notre traduction de « *The perception of danger which, although real, is typically magnified. Police officers are sometimes shot at and killed, of course. But the first line of defence against anticipated danger is suspicion* » (Skolnick et Bayley, 1988, pp. 18-19).

31. Chargé de cours de techniques d'enquête judiciaire (*notes de terrain*).

lance accrue», c'est-à-dire la tendance à se méfier des autres, y compris en dehors du travail. «Il ne faut pas vous laisser bouffer par cela, il ne faut pas être toujours sur le qui-vive»<sup>32</sup>, prévient ainsi une formatrice. À l'inverse, l'environnement de travail décrit par la plupart des formateurs de matières traditionnelles est hostile et risqué, les formateurs décrivant un «adversaire» de plus en plus dangereux, y compris dans le manuel officiel qui relève que les policières et les policiers doivent faire face à de «nouveaux enjeux sécuritaires – voire menaces – liés à l'évolution de la société»<sup>33</sup>. Contrairement à ceux consacrés aux matières réformatrices, ce manuel présente dès les premières pages «une partie adverse» qui peut être «imprévisible». De ce fait, il préconise aux policières et aux policiers de ne jamais «sous-estime[r] l'adversaire» et d'être sur leurs gardes, prêts à affronter le danger. Ce vocabulaire martial fait ainsi écho à la violence mise en scène dans les exercices pratiques.

Dans les entretiens menés avec les nouvelles recrues après leur entrée dans la pratique, l'on constate qu'elles jugent unanimement que le monde décrit dans les exercices pratiques était exagérément violent en comparaison avec ce qu'elles rencontrent sur le «terrain»: «On nous a vachement conditionnés sur l'aspect un peu dangereux» (Marc Corboz)<sup>34</sup>. En fait, «les gens se calment quand même vite», «en règle générale, ça se passe super bien». «Quand on était à Savatan, ça donnait l'impression qu'on allait se battre tous les jours en rue, ce qui est faux. Vraiment faux» (Carine Fonjallaz). «On avait l'impression que c'était Bagdad!» (Samuel Pellet). Pour certains, cela peut d'ailleurs être vécu sur le mode de la déception:

Je pensais quand même qu'il y aurait plus de violence dans le sens: interpellation musclée, action... (Benjamin Joly, deux ans)<sup>35</sup>

Que l'Académie, selon les recrues, mette «beaucoup l'accent», voire soit «fondée» sur la «sécurité personnelle», est jugé positivement par la très grande majorité d'entre elles: les policières et les

32. Chargée de cours (non policière) de psychologie (*notes de terrain*).

33. ISP, 2008.

34. À propos du processus d'anonymisation, voir Annexe méthodologique en fin d'ouvrage.

35. Les indications temporelles signalent le temps écoulé, au moment de l'entretien, depuis la fin de la formation.

policiers se sentent de ce fait bien préparés en cas de danger, et ce même si celui-ci a été exagéré. D'ailleurs, les questions relevant des « moyens de contrainte » sont omniprésentes à l'Académie, non seulement dans l'enseignement, mais également dans les discussions entre aspirant-e-s. La très grande majorité des recrues considère que les enseignements de techniques d'intervention et d'usage de la force sont les plus importants et qu'il est donc justifié que leur dotation horaire soit largement majoritaire. Parmi nos interviewé-e-s, l'accord est unanime sur la centralité de ces matières traditionnelles, y compris de la part de Vanessa Comte qui est celle qui porte le regard le plus critique sur la formation :

- *Tout ce qui est technique, les tactiques et techniques d'intervention, il faudrait laisser comme ça [dans le plan d'études]?*
- Ah oui, ça alors oui, sécurité personnelle ça oui, il faudrait laisser comme c'est.
- *Tu penses que ça, c'est bien fait?*
- Oui, il faut laisser. Parce que ça oui, c'est vrai que c'est important et tout. (Vanessa Comte, un an)

Les jugements positifs unanimes pourraient paraître surprenants dans la mesure où les recrues, parallèlement, reprochent à ces cours leur manque de réalisme, voire l'inapplicabilité de certaines techniques d'usage de la contrainte physique. Elles estiment en effet que les conditions d'exercices à l'école, et notamment le fait que les techniques soient appliquées à des camarades durant la formation, rendent les mises en situation irréalistes :

À la self-défense, tu apprends à faire des mouvements, mais tu les fais avec un copain. Il sait ce que tu vas faire, il anticipe... Mais [*en réalité*] quand ça bouge beaucoup, c'est un petit peu délicat de passer une clé de bras! Moi j'ai jamais réussi à passer une clé de bras à un gars qui bougeait. Il faut d'abord lui placer un coup pour qu'il s'immobilise partiellement, et puis souvent le chopper à deux [*policiers*]. Franchement, tu as pas le choix. (Simon Mottet, un an)

Ce policier exprime sa difficulté à faire usage des clés de bras, techniques enseignées comme devant être privilégiées aux coups (du moins officiellement, voir *infra*). Mais il relève également le

manque de réalisme des exercices, accusation récurrente dans le discours de la plupart des interviewé-e-s :

À l'Académie, les copains, au bout d'un moment, quand ils ont mal [*en jouant le justiciable menotté*], ils se laissent faire. Ils présentent leur main, tout bien, et clac. Mais en réalité, à un contre un, c'est impossible de menotter quelqu'un, à moins que le mec soit assommé. (Thomas Grand, un an)

Parallèlement à cette inefficacité scolaire, les recrues rapportent un usage très peu fréquent des outils de contrainte physique les plus violents (bâton de police, spray au poivre, arme à feu), même après deux ans de pratique. Il n'y a pas de risque que l'usage de ces outils soit sous-rapporté dans les entretiens, les policières et les policiers ayant tendance, au contraire, à le souligner. L'importance qu'ils et elles accordent aux cours de techniques d'administration de la contrainte physique n'est donc pas corrélée à leur applicabilité ou leur utilité, contrairement aux matières « réformatrices », qui sont largement stigmatisées pour ces deux raisons. Les nouvelles recrues considèrent comme centrale la contrainte physique en tant qu'elle définit leur métier, et les jugements sur les matières « techniques », tant les cours que les exercices pratiques, montrent que l'enseignement renforce cette centralité, et ce en dépit du projet réformateur. En outre, la détention de l'habilitation à faire usage de la contrainte physique légitime, même si elle est rarement mise en œuvre, requiert de la part des nouvelles recrues une initiation (symbolique et pratique) et ce d'autant qu'une partie d'entre elles, hommes ou femmes, n'ont pas fait l'expérience des affrontements physiques antérieurement à leur entrée dans le métier. Cela contribue également à expliquer les raisons pour lesquelles ils et elles ne remettent pas en question l'insistance de leur formation sur la physicalité du métier, quels que soient par ailleurs leurs rapports au pouvoir coercitif, qui varie fortement d'un individu à l'autre<sup>36</sup>.

36. Le même phénomène a pu être mis en évidence dans le cas de la formation policière genevoise (Pichonnaz et Surdez, 2012). Nous traitons des rapports différenciés des recrues au pouvoir coercitif dans le chapitre « Goût pour le pouvoir et rapport à la violence ».

**DES CORPS INTOUCHABLES ?**

Une autre conséquence de cette insistance sur la « sécurité personnelle » et sur la dangerosité des « adversaires » est que les policières et les policiers perçoivent leurs corps, armés, comme une forme de sanctuaire ne devant ou ne pouvant que difficilement être touché lors de situations de prise en charge de la souffrance d'autrui. Le récit en entretien d'une policière, dont la vision du métier est pourtant hétérodoxe sur de nombreux points, est à ce sujet particulièrement éloquent. Elle relate une expérience lors de laquelle une jeune fille âgée de 17 ans était venue déclarer à la police avoir subi une agression sexuelle grave. Alors qu'elle était en attente avant d'être entendue par une unité spécialisée, la policière la prend en charge tout en estimant qu'il ne s'agit pas de son travail, n'ayant pas été formée pour conduire ce genre d'auditions délicates. Il s'agit effectivement d'une tâche spécialisée dans tous les corps de police, en particulier lorsqu'il s'agit d'une victime mineure. Néanmoins, comme aucun spécialiste n'était disponible – ou n'a voulu se rendre disponible, d'après la policière – elle est restée auprès de la plaignante durant quatre heures, étant la seule femme en service ce soir-là.

Je la tutoie. C'est la première fois que je tutoie quelqu'un au boulot, mais là, ça s'est fait comme ça. J'étais déjà pas très à l'aise. J'aurais préféré qu'elle aille vers son père qui était à la réception, mais elle a préféré rester avec moi. Elle était très gentille. Elle m'a beaucoup parlé de ce qui s'était passé, et puis d'autres choses. Bon, j'ai pas posé des questions pour aller chercher plus profond, parce que c'était pas à moi de le faire. Mais j'ai écouté ce qu'elle avait à me dire. Et puis je l'ai prise dans mes bras quand elle se mettait à pleurer. En fait, ce qui m'a dérangé, c'était que pour la première fois, j'étais plus policière. Je pouvais pas être la policière formée, je pouvais pas mettre une barrière avec cette fille, parce que sinon j'aurais rien pu faire. J'avais plus de protection en fait, c'est pour ça que ça m'a beaucoup touchée. (Patricia Valin, deux ans)

De manière frappante, cette policière estime que l'on ne peut être une « policière formée », donc correspondre aux prescriptions scolaires, si l'on ne met pas une barrière entre soi et les autres, y compris dans une interaction marquée par l'empathie et la sollicitude, et ne

présentant à l'évidence pas de danger physique pour elle. Son discours montre que la « protection » au sens physique du terme, sur laquelle insiste fondamentalement l'enseignement à l'Académie, se confond ici avec la protection de soi d'un point de vue psychologique. Comme cela apparaît dans le discours d'autres policières qui rechignent moins que la plupart des hommes à effectuer ce type de tâches, le fait de prendre quelqu'un dans ses bras est perçu comme un manque de professionnalisme, un acte qui transgresse une norme de protection en ce qu'il fait tomber un barrage symbolique matérialisé par l'uniforme et les « moyens de contrainte » attachés à la « ceinture de charge » encerclant les hanches des policières et des policiers.

### **L'ENCADREMENT OFFICIEL DE LA FORCE POLICIÈRE : DES PRESCRIPTIONS AMBIGUËS**

La police détient l'autorisation de tuer, et de faire souffrir physiquement à des fins légitimes, une habilitation qui se doit d'être, dans une société qui se veut démocratique, strictement encadrée. Pourtant, les prescriptions enseignées à ce sujet, fondées sur le principe de proportionnalité et l'association de la « parole » à une « arme », ont pour effet d'invisibiliser les compétences alternatives à la coercition, ainsi que celles relevant de la coercition non physique (voir l'encadré ci-après). En outre, les formateurs d'usage de la force prennent parfois des distances explicites vis-à-vis des prescriptions officielles.

### **LA « PAROLE » COMME « ARME » : UN CONCEPT AMBIGU**

Dans les cours consacrés à l'usage de la contrainte physique, les aspirantes et les aspirants sont formés à l'opérationnalisation d'un principe omniprésent dans les cours, celui de « proportionnalité ». Cette formalisation consiste à définir une réponse policière adéquate pour chaque degré de résistance et d'agressivité des usagers et des usagers. Cette prescription, qui repose sur l'« analyse » froide et la réponse « raisonnable » du policier, est fondée sur une échelle de menaces *versus* réponses. Un « contact » avec un justiciable non associé à une douleur infligée (toucher, pousser) est autorisé à la policière ou au policier si la personne oppose une résistance passive, c'est-à-dire si elle conteste verbalement les injonctions policières.

Si la résistance est active, que la personne se débat, la policière ou le policier est autorisé à faire usage de la contrainte physique, celle qui est potentiellement douloureuse, en particulier les clés de bras. Les « techniques de défense et déstabilisation » (parfois qualifiées de « contre-attaques »), c'est-à-dire l'avant-dernier niveau de l'échelle, consistent en l'usage d'outils de contrainte non létaux : bâton de police et spray au poivre. L'arme à feu occupe quant à elle le sommet de la hiérarchie : elle ne répond qu'à une agression pouvant déboucher sur des lésions corporelles graves<sup>37</sup>. Parallèlement à cette opérationnalisation du principe de « proportionnalité » au travers d'une échelle de menaces et de réponses à celles-ci, le manuel hiérarchise également les « moyens de contrainte » à disposition des policières et des policiers. Le premier échelon est occupé par le langage verbal, conceptualisé comme la première étape avant l'usage d'autres ressources ou outils. Le schéma présenté dans le manuel consiste en effet en une gradation allant du langage verbal à l'arme à feu, en passant par les mains nues (dans les faits, le corps tout entier), puis le spray au poivre, qui est mis en équivalence avec les différents types de bâtons de police. Les menottes occupent un statut particulier : elles sont présentées comme étant un outil utilisable à tous les échelons de contrainte. Les deux premiers échelons de cette échelle sont donc le corps physique de la policière ou du policier : son appareil phonatoire puis son bras en tant qu'instrument d'administration de la contrainte physique. Le langage est ainsi conceptualisé comme un outil de coercition non physique, les formatrices et les formateurs répétant d'ailleurs très souvent en classe : « Notre meilleure arme, c'est la parole. »

Cette manière d'opérationnaliser l'usage de la contrainte physique, au travers du principe de « proportionnalité » et de la hiérarchisation des « moyens de contrainte », possède une forte efficacité socialisatrice : l'idée selon laquelle l'action policière se doit d'être « proportionnelle » à la menace est omniprésente dans le discours des nouvelles recrues. De même, elles répètent souvent la formule consacrée associant « parole » et « arme » :

37. Le Code pénal définit les lésions corporelles graves comme étant les blessures mettant la vie en danger (en particulier les mutilations du corps, des membres ou des organes importants).

Je suis prêt à devoir l'utiliser, mon arme. Mais ça, c'est la proportionnalité et tout ça. Si tu arrives à désamorcer par le langage... On a plein de moyens de contrainte: le langage, les mains, le spray, le bâton. Et puis tu as aussi l'arme. (Thomas Grand, un an)

Honnêtement, ça va bientôt faire deux ans [*que j'ai terminé ma formation*], j'ai encore utilisé aucun moyen de contrainte, même pas les mains. Les menottes, je crois que je les ai sorties deux fois ou une fois peut-être. En fait, la parole, c'est déjà le 95% du truc. Certains [*collègues*] aiment bien chauffer pour que ça monte, moi je suis complètement l'inverse. En tout cas, la parole, c'est le premier moyen de contrainte, et puis je trouve que ça marche bien. Il faut avoir un contact et même s'ils sont chauds [*les usagers*], il faut quand même discuter avec eux. (Alain Morand, deux ans)

Le discours de ce second policier montre bien comment l'insistance scolaire sur les « menaces » et les « moyens de contrainte » produit de la surprise lorsque les nouvelles recrues comprennent que leur travail est très secondairement coercitif. Plus généralement, ces extraits d'entretien indiquent que la « parole » est couramment pensée comme un « moyen de contrainte », par des recrues ayant pourtant des visions du métier contrastées: Alain Morand a développé une conception de son métier largement moins orthodoxe que Thomas Grand (voir les chapitres suivants). Pourtant, l'on peut penser que cette manière de conceptualiser le langage verbal, bien qu'étant officielle, est contradictoire avec la promotion des compétences non coercitives, celles-ci étant précisément fondées sur l'usage du langage. Associer la parole aux « moyens de contrainte » contribue en effet à rendre moins visible les compétences, fondées également sur l'usage du verbe, qui ne relèvent pas de l'usage de la contrainte ou de la coercition.

**CLARIFICATION CONCEPTUELLE:  
COERCITION, CONTRAINTE, FORCE ET VIOLENCE**

Il faut distinguer la *coercition*, qui est une forme générale de relation fondée sur un rapport de pouvoir, de la *contrainte physique*, qui en est une modalité particulière. Nous donnons une définition large au concept de coercition: il fait référence au fait de gagner la docilité et/ou l'obéissance d'un individu<sup>38</sup>, d'obtenir de lui qu'il fasse ou dise ce qu'on lui demande. Il en existe deux types: la coercition peut consister, en premier lieu, à «contrôler la conduite des autres au travers de la menace de leur faire du mal»<sup>39</sup>. Il faut comprendre la menace, en tant qu'elle est inhérente à ce type de relation coercitive, comme étant le plus souvent implicite. En outre, le pouvoir symbolique délégué par l'État<sup>40</sup> suffit le plus souvent à ce que les usagères et les usagers obéissent aux policières et aux policiers. La menace n'est donc la plupart du temps pas formulée explicitement dans les interactions, même si «menace et violence s'inscrivent dans un même répertoire, [...] la première [pouvant] se substituer à la seconde lorsqu'elle n'est plus efficace»<sup>41</sup>. Un second type de coercition est fondé sur le mensonge ou la tromperie, lorsque ceux-ci permettent d'obtenir la conformation d'un individu malgré lui<sup>42</sup>. Il est utile également de distinguer différentes formes et modalités de contrainte physique et de clarifier deux concepts dont les usages sont flous dans la sociologie de la police, tant francophone qu'anglophone: *force* et *violence*. Nous distinguons en effet ces «modes physiques de domination»<sup>43</sup> selon qu'ils reposent ou non sur une souffrance infligée au justiciable qui en est la cible. La force consiste selon nous à entraver des mouvements, soit en enfermant la cible (dans un véhicule ou un local), soit en la saisissant fermement, soit encore en usant d'outil de restriction des mouvements, principalement les menottes. Lorsque la contrainte repose sur une souffrance infligée, nous parlerons de *violence*<sup>44</sup>, y compris lorsque celle-ci est légitime. Celle-ci peut être mise en œuvre grâce au corps de la policière ou du policier uniquement: clés de bras, mise au sol, coups portés avec les mains, les poings ou les jambes; ou en faisant usage d'outils: bâtons, spray au poivre – ou des objets détournés de leur fonction initiale: lampe, radio, menottes –; ou enfin de toute autre arme, létale ou non. La contrainte physique légitime intervient le plus souvent lorsque le justiciable refuse de se plier aux injonctions policières, mais elle peut également servir à prévenir la ...

... fuite ou un geste violent (c'est le cas en particulier des menottes et des autres moyens d'entrave). La contrainte physique peut bien sûr être légitime ou non, c'est-à-dire conforme ou non conforme aux prescriptions officielles. Sont en jeu à ce sujet l'usage de la contrainte lui-même, qui n'est pas autorisé dans toutes les situations, et le degré de contrainte, qui doit également répondre à des normes officielles.

### S'IMPOSER SANS AGRESSER : UN IMPENSÉ DE LA FORMATION

Cette conceptualisation des « moyens de contrainte » a en outre pour effet de rendre plus difficile l'apprentissage et la réflexion à propos des compétences coercitives non violentes. Le métier de policière ou de policier requiert en effet une capacité à s'imposer et à obtenir l'obéissance des usagères et des usagers. Le plan d'études se concentre à ce sujet sur la gestion de l'agressivité, au travers de la promotion de la maîtrise de soi. Cette ressource est valorisée dans le cadre d'enseignements tant traditionnels que de matières réformatrices, même si seul le manuel de psychologie propose des savoirs codifiés visant à la mettre en œuvre. Dans ces cours, les apprenantes et les apprenants sont encouragés à « gérer leurs émotions », à ne pas les « ignorer » ou les « réprimer ». Les psychologues concentrent leur enseignement sur l'expression et la canalisation des émotions, conçues comme des techniques de contrôle de soi et de maîtrise de l'agressivité : l'expression des émotions est une « soupe-pape », mot souvent employé, visant à éviter que les actions des policières et des policiers soient guidées par la colère ou le ressentiment. Cette gestion vise également à réduire la nocivité du stress qu'ils et elles subissent. La formation ne propose en revanche pas de savoirs sur l'exercice non agressif de la coercition. Les recrues pensent majoritairement la coercition en faisant référence à une gradation de l'agressivité, sur le même mode que l'échelle des « moyens de contrainte » présentée *supra* :

38. (Note de la p. 86.) Crank 2004, p. 77.

39. (Note de la p. 86.) Notre traduction de « *controlling the conduct of others through threats to harm* » (Muir, 1977, p. 37).

40. (Note de la p. 86.) Bourdieu, 1993.

41. (Note de la p. 86.) Jobard, 2002, p. 47.

42. (Note de la p. 86.) Manning, 1974.

43. (Note de la p. 86.) Jobard, 2002.

44. (Note de la p. 86.) Braud 2004, pp. 17-19.

Il faut toujours rester courtois et aimable, mais des fois tu peux monter d'un cran plus vite que prévu [*dans la parole*]. Eh bien, tu vois, ça, à l'Académie, ils te l'apprennent pas. (Jules Thorens, deux ans)

L'agressivité est un enjeu crucial dans la pratique policière, non seulement en raison de la nécessité de se faire obéir, mais également en raison des insultes et des réprimandes auxquelles policières et policiers sont susceptibles de devoir faire face. Évoquant ce second aspect, une policière se sert également de la notion d'échelle :

– Si la personne elle est déjà à ce niveau-là [*elle mime un haut niveau*], nous on est censé être plus bas, pour justement faire redescendre la pression. Ce qu'il faudrait pas, c'est justement aller encore plus haut, parce qu'après ça monte, ça monte, ça monte, et puis, ça finit plus. Maintenant, c'est des théories qu'on apprend à l'école, mais sur le terrain, c'est pas toujours évident, parce qu'on est des êtres humains [*sic*], on se fait souvent insulter. Techniquement, on n'est pas censé répondre, mais des fois, il y a des jours où on est plus fatiguée, où on est énervée parce qu'on a eu d'autres interventions qui nous ont porté sur le haricot, donc des fois c'est pas toujours évident, mais on devrait éviter justement que ça... que ça explose.

– *Quand tu dis « être au-dessous », c'est en termes de quoi ?*

– En termes de paroles. C'est que... Déjà dans son attitude, de pas être agressive dans son langage corporel, et puis, au niveau des paroles, essayer de calmer la personne. (Laure Dubey, un an)

L'échelle des « moyens de contrainte » (force corporelle, bâton de police et spray au poivre, arme à feu), qui imprègne fortement la vision du métier des recrues, relève pourtant dans les faits de situations exceptionnelles : elle n'est pas opératoire dans leurs pratiques quotidiennes. Cette échelle présente l'usage de la contrainte physique comme étant constitué d'étapes caractérisées par le passage de l'emploi de la parole à celui des mains, pour ensuite conduire aux outils matériels de plus en plus violents. Or, dans la très grande majorité des situations de travail impliquant l'usage de la coercition, les nouvelles recrues ne dépassent même pas le premier échelon de ce schéma : elles en restent à l'usage de leur « meilleure arme », le langage verbal. Leur discours fait apparaître que l'enjeu

se situe davantage dans la dose d'agressivité qui est mise en œuvre, mais que leur formation ne prévoit pas de savoir-faire ou de réflexion sur leur capacité à s'imposer sans être agressives.

### **ENSEIGNER LA TRANSGRESSION DES PRESCRIPTIONS OFFICIELLES ?**

Le discours de certains formateurs<sup>45</sup> des matières relevant de l'usage de la contrainte physique contribue, par ailleurs, à délégitimer les prescriptions et les visées officielles du plan d'études. Même si l'enseignement de l'emploi de la force et de la violence est fondé sur l'exigence de « proportionnalité », ces formateurs insistent en effet sur la nécessaire adaptation des règles aux exigences des situations et prennent des libertés par rapport aux prescriptions officielles. L'obligatoire prise en compte des contraintes situationnelles est mentionnée à plusieurs reprises dans le manuel de « Sécurité personnelle », qui compile les savoirs relatifs à l'usage de la contrainte physique. Celui-ci insiste sur le fait que « l'utilisation de ces moyens [*de contrainte*] doit être adaptée aux circonstances », que la pratique oblige d'ajuster aux situations réelles les « cas d'école » présentés dans le manuel<sup>46</sup>. Les formateurs, en même temps qu'ils insistent sur la notion de proportionnalité, défendent donc l'idée qu'il n'existe pas de règles absolues concernant les pratiques effectives d'usage de la force et de la violence. Bien qu'ils rappellent que leur administration est encadrée de règles et doit être gouvernée par la raison, dans le même temps, ils encouragent les élèves à « ajuster leurs actions en fonction des situations », en faisant preuve de « bon sens »<sup>47</sup>, par exemple pour décider à quel moment passer les menottes. Intervient dans ce cadre la notion d'« instinct » :

Vous êtes des flics. L'instinct, c'est ce qu'on ressent : on s'écoute. Vous allez vous dire : « Celui-là, je le sens pas, je le sens agressif. » À ce moment, vous préparez le bâton. Nous on vous donne des pistes, un cours théorique. Mais, après, c'est votre instinct.

(Chargé de cours d'usage du bâton, *notes de terrain*)

45. Tous les formateurs enseignant les techniques d'usage de la force que nous avons rencontrés sont des hommes.

46. ISP, 2008.

47. Formateur permanent, cours de « Tactiques et techniques d'intervention » (*notes de terrain*).

Ce formateur intègre l'instinct dans la définition du « flic » et non du « policier », alors qu'il utilise ce dernier terme lorsqu'il fait référence à la professionnalité : « Vous faites pas justice, vous êtes des *policiers*, vous êtes des pros. » Cela indique que l'instinct relève des ficelles du métier, pour ne pas dire des normes officieuses. Ces formateurs sont plus enclins à définir les prescriptions liées à l'usage de la violence comme n'étant pas toujours applicables telles quelles sur le « terrain ». Ils créent ainsi une distinction entre savoir scolaire et savoir pratique dans l'espace même de leur enseignement. Le formateur d'usage du bâton explique par exemple que l'on peut invoquer la légitime défense pour « justifier » un coup porté sur la tête d'un justiciable, ou sur une autre partie officiellement prohibée, lorsque celui-ci menace de faire usage d'un couteau ou d'une arme à feu. Il précise néanmoins : « Mais pour l'examen, il faut dire que la tête est une zone interdite. »<sup>48</sup> Il arrive en effet régulièrement que les formateurs d'usage de la contrainte physique prennent des distances par rapport aux savoirs officiels, expliquant que « c'est ce qu'il faut dire à l'examen », préparant ainsi les nouvelles recrues à l'idée que, en matière d'usage de la force, les normes officielles ne sont pas toujours opérantes. Dans un cours de « self-défense », le formateur relève notre présence lorsqu'il demande aux élèves de rappeler les parties du corps marquées par cette interdiction. Ces formateurs présentent en effet souvent le respect des prescriptions comme visant à éviter des sanctions, en particulier par l'institution judiciaire. Le bon usage de la force est ainsi très souvent présenté comme étant celui permettant d'éviter des poursuites ou une réprobation publique. Comme l'explique un formateur : « Au terme de votre travail [*avec le bâton tactique*], vous portez secours, un minimum. Surtout qu'aujourd'hui vous êtes facilement filmés et sur YouTube. »<sup>49</sup> En faisant apparaître le bon usage comme celui permettant d'éviter des sanctions et de réussir l'examen, les formateurs construisent les prescriptions comme étant des normes imposées de l'extérieur et non comme des principes légitimes. Les réformes, en particulier le nouveau plan d'études, conduisent en effet certains formateurs orthodoxes

48. Chargé de cours d'usage du bâton (*notes de terrain*).

49. La référence aux nouveaux moyens de captation vidéo est omniprésente dans le cours. Notons néanmoins qu'elle peut également être utilisée comme menace par des enseignant-e-s de matières réformatrices, non pas en référence à un « nous » policier, mais à l'impératif qui en découle de respecter les prescriptions hétérodoxes qu'ils enseignent.

à enseigner des principes qu'ils ne soutiennent pas, leur rôle de formateur contredisant parfois leur vision du métier, comme le relève l'un d'eux, actif dans un autre centre de formation romand :

- En intervention, quand il y a le gros truc, que ça pète, on peut avoir suivi toutes les belles théories du monde, mais comme on est pas des machines, on réagit avec le côté humain, sur le moment. Et c'était peut-être pas la meilleure solution. Mais au centre de formation, ils sont là pour apprendre juste, le cas d'école.
- *Alors, ce que vous enseignez n'est pas ce que vous pratiquez ?*
- Ne dites pas ce que j'ai pas dit. C'est clair, les techniques ont évolué. Les vieux gendarmes racontent qu'ils filaient une baffe. Aujourd'hui, vous êtes mis dehors si vous faites ça.
- *Mais vous pensez que c'est une évolution juste ?*
- Non.
- *Vous enseignez des principes qui vous paraissent un peu...*
- Je ne mets pas en doute la formation, elle est très bien. On donne les bonnes clés de succès. Ce que j'aime pas, c'est comment on est traité dans la presse. On est pas assez protégé : c'est clair qu'il y a des flics qui ont dépassé les bornes : abus d'autorité, etc. Mais on nous protège pas, on est automatiquement mis en doute. Pourquoi on prête serment, on jure sur le drapeau, si, de toute manière, on est mis en doute ?
- *Même le commandement vous soutient pas ?*
- C'est un sentiment, ouais.

(M. Muriset, sous-officier, formateur permanent et responsable de la branche «Tactiques et techniques d'intervention», mai 2011)

Les principes sous-tendant les modèles professionnels défendus par la direction sont donc considérés comme illégitimes, et ce formateur est obligé de s'en accommoder pour exercer ses activités d'enseignement. Il défend le droit pour les policières et les policiers de faire usage de «baffes», c'est-à-dire un principe contraire au droit. Cette pratique n'est pas officiellement visée par le projet réformateur, puisqu'elle est déjà prohibée. Cette distance de certaines formatrices et de certains formateurs avec les prescriptions officielles semble courant dans la formation policière, puisque nous l'avons également observée, de manière indirecte, en interrogeant des nouvelles recrues formées au Centre de formation de la police genevoise,

aujourd'hui fusionné avec l'Académie de Police de Savatan. Dans les entretiens, les recrues genevoises relèvent par exemple que les formateurs «doivent enseigner des techniques obligatoires et ils savent qu'il y en a certaines qui marchent pas», et sont amenés à distinguer: «Ça on doit vous l'apprendre parce que c'est dans le classeur [*le manuel officiel*], et ça on vous l'apprend parce que c'est utile.»<sup>50</sup>

#### **L'ÉCOLE DE POLICE, LIEU DE LA «SOCIALISATION FORMELLE»?**

Le travail le plus connu consacré à la formation policière est celui de John Van Maanen, conduit aux États-Unis dans les années 1970. L'étude montre que la formation souffre d'un important déficit de légitimité dans la profession, au point que les policiers plus âgés défendent auprès des nouvelles recrues l'idée «que l'école de police fut simplement une expérience que tous les policiers ont dû supporter, et qu'elle a peu, sinon rien, à voir avec le travail policier réel»<sup>51</sup>. Parallèlement au fait que ces résultats ne sont pas transférables tels quels à d'autres contextes, une critique importante a été adressée à John Van Maanen. Celle-ci concerne la séparation trop nette qu'il opère entre la socialisation formelle – en école – et la socialisation informelle sur le «terrain»: elle «épouse la conception policière traditionnelle»<sup>52</sup> plus qu'elle n'est fondée empiriquement. C'est ce qu'a montré notamment Nigel Fielding<sup>53</sup> qui s'est intéressé, pour le cas britannique, à la manière dont les nouvelles recrues articulent l'enseignement formel et les normes transmises informellement, y compris durant le processus de formation en école. Cédric Moreau de Bellaing<sup>54</sup>, en France, a également établi que «la dissociation entre apprentissage formel et socialisation informelle [...] correspond souvent davantage à une reconstruction des policiers lorsqu'ils sont amenés à se prononcer sur leur formation, qu'à un partage identifiable au cours de son déroulement»<sup>55</sup>. Son travail apporte des éléments permettant de nuancer significativement cette opposition entre formel et informel, mais également celle qui oppose «théorie» et «pratique». Il montre que «l'école n'apparaît aucunement comme le temple de la théorie, mais au contraire comme un lieu d'apprentissage qui suit dans les grandes lignes le fonctionnement routinier de son institution de rattachement»<sup>56</sup>. En effet, l'école est aussi le lieu de la socialisation informelle, en particulier au travers des récits d'expériences que font les formatrices et les formateurs et de la mise en scène de la violence.

**DISCIPLINE ET ESPRIT DE CORPS :****LA MILITARITÉ DE LA FORMATION POLICIÈRE**

L'armée et la police, qui se partagent l'essentiel du monopole étatique de la violence physique légitime<sup>57</sup>, possèdent de nombreux points communs, tels que l'usage d'insignes et de décorations, la hiérarchie en chaîne de commandement associée à une gouvernance souvent autoritaire, l'intitulé des grades, une tendance procédurière, des règles disciplinaires fortes, la promotion du respect docile de la hiérarchie et de l'esprit de corps<sup>58</sup>. La proximité historique entre la police et l'armée se traduit, à l'Académie de Police, par des dispositifs à la fois pratiques et symboliques qui entrent en contradiction avec certaines des visées réformatrices des formatrices et des formateurs hétérodoxes. Des normes militaires partagées par la police sont promues de multiples façons à l'Académie, alors qu'elles entrent en tension avec la défense de l'autonomie de réflexion et d'action des recrues, telle que souhaitent la développer certain·e·s enseignant·e·s (voir le chapitre précédent). Ces normes sont, d'une part, la discipline et le respect de l'autorité hiérarchique et, d'autre part, l'esprit de corps et la solidarité professionnelle.

**LES CONTRADICTIONS ENTRE DISCIPLINE ET NON-CONFORMISME**

Les formatrices et les formateurs hétérodoxes promeuvent des normes et des savoirs qui contredisent la discipline et le conformisme, en visant au contraire le développement de l'autonomie et des capacités réflexives des recrues. Dubois *et al.* font un constat similaire dans le monde de l'éducation en France, où « l'injonction permanente à l'autonomie et à la responsabilité [...] vient sans cesse buter sur les contraintes propres à la scolarisation : obligation de présence, assiduité, régularité, répétitivité des activités et leur

50. (Note de la p. 92.) Ces citations, tirées d'entretiens conduits avec des nouvelles recrues de la police cantonale genevoise dans leurs cinq premières années de pratique, sont reprises du rapport de recherche : Pichonnaz et Surdez, 2012.

51. (Note de la p. 92.) La perspective de John Van Maanen est présentée dans un article traduit en français paru en 2003 dans les *Cahiers de la sécurité intérieure* (Van Maanen, 2003).

52. (Note de la p. 92.) Mailfait, 2002, p. 626.

53. (Note de la p. 92.) Fielding, 1988.

54. (Note de la p. 92.) Moreau de Bellaing, 2006.

55. (Note de la p. 92.) *Ibid.*, 2006, p. 131.

56. (Note de la p. 92.) *Ibid.*, p. 236.

57. Pour une discussion de la place qu'occupe l'exercice de la violence légitime dans la définition de la police, cf. chapitre introductif.

58. Chan, 2004, p. 331 ; Soeters, Winslow et Weibull, 2003, p. 242 ; Winslow, 1998.

contrôle, etc.»<sup>59</sup>. La contradiction est cependant largement plus importante à l'école de police, dans la mesure où la discipline et le respect de l'autorité hiérarchique y occupent une place bien plus centrale que dans les systèmes scolaires. Le projet réformateur est à ce sujet fortement ambigu : il ne remet bien sûr pas en question l'observation stricte des lois, règles et procédures, mais il vise parallèlement à favoriser le développement de l'autonomie des recrues, qu'il promeut comme une valeur professionnelle, en particulier dans les cours d'éthique et de psychologie. Pourtant, en parallèle, la discipline et le strict respect des niveaux hiérarchiques de commandement sont des normes professionnelles fondamentales dans le monde policier<sup>60</sup> faisant l'objet d'un important processus d'inculcation durant la formation. La nécessité de la discipline est rappelée en permanence de manière explicite, et ce transversalement à la plupart des enseignements, en tant que norme professionnelle majeure. Cette injonction repose en partie sur l'idée selon laquelle l'on ne peut confier le pouvoir de contrainte physique à des individus qui ne sont pas disciplinés, le manque de discipline étant, comme dans l'armée, considéré comme un manque de rigueur<sup>61</sup>. En outre, à l'Académie, certains « rites de présentation » à caractère cérémoniel<sup>62</sup>, directement importés du monde militaire, ont pour caractéristique de mettre en scène une « discipline explicite »<sup>63</sup>, en s'appuyant principalement sur le corps. Relatifs aux modes de salutations et d'adresse, ces rites, tels que le « garde-à-vous », font de la norme de conformation et de loyauté à l'institution l'une de ses nécessités fondamentales. Les modes de salutations et d'adresse prescrits à l'Académie, en particulier, dépassent en formalisme et cérémoniel ceux qui ont cours dans d'autres milieux professionnels ; que l'on pense par exemple à la mention du titre de « Professeur » comme mode d'adresse dans certaines régions du champ universitaire ou à celui de « Maître » dans le champ juridique. Les élèves sont en effet sommés de faire usage du salut militaire lorsqu'ils croisent le chemin d'une formatrice ou d'un formateur, en particulier lorsqu'il s'agit d'un responsable de l'Académie ou d'un formateur permanent. Le geste, qui fait donc

59. Dubois, Gasparini et Petit 2006, p. 75.

60. Toch, 2008.

61. Brown, 1981 ; Coton, 2008b.

62. Goffman, 1974.

63. Raison du Cleuziou, 2010, p. 271.

intervenir non seulement la parole mais également le reste du corps, est accompagné de la mention du grade de la personne et précédé de l'abréviation bien connue « mon » signifiant « monsieur le ». « Mon Capitaine! », entend-on ainsi souvent sur le site de l'Académie. Les règles de salutations ont été transmises formellement en début de formation, de même que celles régissant le mode d'adresse au personnel enseignant durant les cours. Ces dernières imposent à l'apprenant-e de décliner son identité selon un mode militaire lorsqu'il ou elle s'adresse au formateur ou à la formatrice. « Mon Capitaine, aspirant [*nom de famille*] » est ainsi une formule initiale qui ponctue les prises de parole en classe de manière régulière, la mention du nom disparaissant en cours d'année lorsqu'il s'agit d'un formateur permanent, ceux-ci connaissant mieux les aspirant-e-s au fil du temps. Ces deux normes réglant le mode de salutations et d'adresse conduisent donc les aspirant-e-s à répéter constamment le grade de leurs interlocuteurs (et le fait qu'ils et elles n'en possèdent pour leur part pas), et donc les positions hiérarchiques de chacun. Ces « signes de dévotion »<sup>64</sup> expriment à la fois la déférence envers l'institution, la reconnaissance de la légitimité de l'enseignante ou l'enseignant expérimenté, ainsi que le respect envers le ou la supérieure. Le respect dû aux supérieurs hiérarchiques est ainsi rappelé à chaque fois. La discipline est en outre particulièrement mise en scène dans le cadre d'un autre rite de présentation : celui qui régit le début de chaque cours. Lors de l'entrée de la formatrice ou du formateur en classe, la règle contraint les élèves à se tenir debout, en silence, et à procéder à un garde-à-vous mené par la cheffe ou le chef de classe claironnant : « Classe [*numéro*], garde-à-vous! » Les élèves prennent alors la posture classique du garde-à-vous et effectuent le salut militaire de la main. La formatrice ou le formateur met fin au rituel en proférant un « Repos! », le cours pouvant alors commencer. Il s'agit là non seulement une mise en scène de la hiérarchie – c'est la formatrice ou le formateur gradé qui décide du moment où le rite commence et se termine –, mais également de la discipline, symbolisée par l'uniformité des postures corporelles. Le rite est une occasion « d'affirmer l'ordre moral et social » – il faudrait dire également « professionnel ». Bourdieu parle d'« actions psychosomatiques »<sup>65</sup> en ce

64. Goffman, 1974, p. 51.

65. Bourdieu, 2003, pp. 204-245.

que ce type d'injonction institutionnelle est fait aux corps de celles et ceux qu'il s'agit de discipliner, comme l'est plus simplement l'imposition du port de l'uniforme, autre moyen pour l'institution de «tenir le corps»<sup>66</sup>, ou les conseils diététiques et sur «l'hygiène de vie» prodigués aux élèves tout au long de leur formation.

Cette promotion des normes de discipline et de déférence envers la hiérarchie, non remis en question par les responsables et les enseignant-e-s hétérodoxes, ni d'ailleurs par la grande majorité des recrues, entrent pourtant en contradiction avec la promotion de l'autonomie d'action, ainsi qu'avec le développement des compétences réflexives visant à la soutenir. Comme nous l'avons décrit dans le chapitre précédent, celles-ci sont censées s'exercer parfois en dépit de l'influence des supérieurs hiérarchiques et des pairs. S'ils promeuvent l'autonomie réflexive des élèves, les formatrices et les formateurs hétérodoxes, dont certains possèdent des grades d'officiers ou d'officiers supérieurs, ne semblent en effet pas prêts à renoncer à la déférence qu'imposent leurs grades, et ne remettent pas en question la centralité de la discipline et du respect de l'autorité hiérarchique en tant que normes professionnelles. Les entretiens montrent que ce que les hétérodoxes occupant des positions de cadres supérieurs combattent, en souhaitant développer l'autonomie réflexive des recrues, est notamment l'obéissance aveugle aux cadres intermédiaires, ces derniers ne pouvant pas être stigmatisés ouvertement auprès des élèves. Par ailleurs, même les acteurs les plus hétérodoxes adhèrent à l'idée qu'un certain degré de militarité est indispensable à la profession, réaffirmant par exemple la nécessaire existence des grades et ne remettant pas en cause leur visibilité.

### **L'ESPRIT DE CORPS ET LE CULTE DU SECRET : UNE ASSOCIATION IMPENSÉE**

La promotion de la discipline à l'Académie, ainsi que la défense d'une norme de strict respect du pouvoir hiérarchique, vise également à développer la cohésion de groupe, une valeur que soutiennent tous les enseignant-e-s, y compris les plus hétérodoxes. Dans un entretien, le responsable de la formation nous rappelle d'ailleurs que «la police est une grande famille, et ce n'est pas un

66. Bourdieu, 2003, p. 210.

**UNIFORMES ET GRADES :****LA MISE EN VISIBILITÉ DE LA HIÉRARCHIE**

La forme et l'importance que prend l'uniforme sont un point commun entre l'armée et la police. Les membres d'autres professions portent des tenues spécifiques, qui peuvent représenter une « prescription de distance sociale de respect »<sup>67</sup> ainsi que « l'expression symbolique des rapports de pouvoir objectifs »<sup>68</sup> : il suffit de penser à la blouse des médecins. Celui des membres de la police a pour point commun avec l'uniforme militaire de concerner le corps au complet (toutes les pièces de vêtement, y compris les chaussures, en font partie), mais surtout l'affichage du grade au travers d'épaulettes qui rendent visible la position hiérarchique précise occupée par chacun, tout en étant souvent illisible pour les profanes. L'ensemble des policières et des policiers, qu'ils ou elles portent ou non l'uniforme, occupent non seulement une fonction mais possèdent également un grade<sup>69</sup>. La hiérarchie des positions au sein du sous-champ policier est ainsi caractérisée par son degré élevé de formalisation, dans un « univers hiérarchisé où l'ordonnement des positions distribue sans ambiguïté les positions respectives de chacun »<sup>70</sup>.

vain mot», et nombreuses sont les formatrices et les formateurs qui rappellent l'importance de la « solidarité » et de « l'esprit de corps ». Les différentes règles et pratiques que nous avons décrites ci-avant évoquent d'ailleurs le « dressage » des corps effectué par l'armée<sup>71</sup>, qui poursuit non seulement le but d'imposer l'obéissance mais également la cohésion du groupe. Il faut ajouter que le fait d'entrer dans la police n'est pas anodin, ce qui constitue un terrain favorable au développement d'un sentiment d'appartenance fort. Il s'agit d'une profession controversée, et l'une des rares parmi les métiers qualifiés à pouvoir être perçue négativement a priori : police et

67. Notre traduction de « *prescription for respectful social distance* » (Toch, 2008, p. 29).

68. Notre traduction de « *symbolic expression of the objective power relations* » (Chan, 2003, p. 102).

69. À l'exception notable de la Police cantonale bernoise, qui a abandonné l'usage des grades mais continue à marquer la position hiérarchique au moyen de symboles sur les uniformes.

70. Coton, 2008a, p. 13.

71. Foucault, 1975, pp. 159-199.

armée sont des professions qui « cristallisent l'agressivité sociale et où l'on prend le risque d'être tué intentionnellement »<sup>72</sup>, et dont les membres sont toujours « suspectés par l'opinion publique d'abuser de leur pouvoir »<sup>73</sup>. En outre, même si le métier n'est pas toujours perçu négativement, tant s'en faut, il attise la curiosité en raison de sa large mythification par les œuvres de fiction et en ce qu'il suppose l'emploi potentiel de la violence légitime. Pour cette raison, renforcée par les horaires irréguliers et le travail de nuit, l'on constate un taux élevé d'endogamie au sein de la profession<sup>74</sup>, ainsi qu'une tendance des policières et des policiers à confiner leur réseau de sociabilité à des collègues<sup>75</sup>, autant d'éléments qui renforcent l'esprit de corps. Ce dernier est également diffusé à dessein, à l'Académie, par le caractère éprouvant de la formation et par des dispositifs pédagogiques spécifiques. L'on sait en effet que le sentiment d'appartenance est alimenté par le fait de subir collectivement des expériences déplaisantes<sup>76</sup>, qui inculque l'idée selon laquelle on ne peut comprendre le métier que si l'on est passé par ces épreuves<sup>77</sup>. Or, l'institution offre une formation exigeante : un programme chargé alternant des matières très diverses, une formation physique soutenue, des horaires lourds et peu de vacances. Les journées d'enseignement sont agencées relativement différemment les uns des autres, les semaines ne se ressemblant pas non plus. Si certaines journées voient ainsi se succéder des enseignements fort différents, en classe, en extérieur ou de sport, d'autres sont tout entières consacrées à une matière unique. Les activités sportives, qui composent une partie importante du plan d'études, contribuent également à développer l'esprit de groupe<sup>78</sup>. Le plan d'études prévoit d'ailleurs, à plusieurs reprises dans l'année, des exercices particulièrement exigeants, tant physiquement que mentalement, durant lesquels les aspirant-e-s sont mis à rude épreuve, visant explicitement à développer des pratiques de solidarité.

Les travaux sur la police montrent cependant que la solidarité policière possède deux faces : elle est une compétence professionnelle, dans la mesure où chaque professionnel espère pouvoir

72. Pruvost, 2007, p. 80.

73. *Ibid.*, 2007, p. 193.

74. *Ibid.*, 2007.

75. Fielding, 1988 ; Reiner, 2010 ; Rubinstein, 1973 ; Skolnick, 1966 ; Westley, 1970.

76. Foster, 2008.

77. Fielding, 1988, p. 138.

78. Alber, 2007, p. 88.

compter sur la protection de son collègue en cas de danger<sup>79</sup>. Comme le rappelle en cours un formateur de techniques de contrainte, à propos du bâton de police :

Vous allez pas le sortir tous les jours, mais le jour où vous le faites, ça peut sauver votre peau. Et celle de votre collègue.

(Chargé de cours d'usage du bâton, *notes de terrain*)

La solidarité professionnelle comprend néanmoins une face plus sombre : elle a pour corollaire le secret et la « loi du silence », qui peut servir de rempart à la critique en protégeant les auteurs de fautes professionnelles tant vis-à-vis de l'extérieur de la profession que de la hiérarchie : « Le secret est loyauté, en ce qu'il témoigne l'adhésion au groupe, et son maintien est porteur d'un profond sens d'appartenance. Le secret est solidarité, en ce qu'il représente un front commun contre le monde extérieur. »<sup>80</sup> Le respect de ce « *blue code of silence* », tel qu'il est qualifié dans le monde anglophone, repose sur la crainte d'être victime d'ostracisme en cas de dénonciation, de voir ses propres fautes exposées ou encore de perdre l'assurance de l'assistance des collègues en cas de danger<sup>81</sup>. Or, si l'isolement et la distance sociale sont combattus par une partie du personnel enseignant, la solidarité professionnelle n'est pas constituée en problème par les réformateurs, y compris par ceux qui luttent contre le « culte du secret » : l'importance de l'esprit de corps est un « allant de soi » qui n'est pas questionné.

## CONCLUSION

La refonte de la formation policière, initiée il y a un peu plus d'une décennie, a débouché sur une plus grande uniformité des cursus menant, au sein des six écoles de police que compte dorénavant le pays, au métier de policière et de policier. Parmi les instruments adoptés par l'ensemble des centres de formation, le plan d'études, les manuels de formation et les examens, dorénavant communs, ont joué un rôle clé dans les remaniements ayant affecté la forma-

79. Crank, 2004, p. 105.

80. Notre traduction de « *Secrecy is loyalty, for it represents sticking with the group, and its maintenance carries with it a profound sense of participation. Secrecy is solidarity, for it represents a common front against the outside world* » (Westley, 1970, p. 111).

81. Skolnick et Fyfe, 1994, p. 110.

tion policière. Ce cursus, inscrit dans le système de formation professionnelle national, débouche sur l'obtention d'un brevet fédéral. Il présente cependant un certain nombre de traits atypiques, notamment le fait qu'il se prépare intégralement en école après des expériences scolaires et professionnelles fort variées, durant une année seulement, et que les aspirantes et les aspirants sont rémunérés. Parallèlement à ces spécificités, le plan d'études présente la particularité de contraindre les centres de formation à enseigner de nouveaux savoirs et savoir-faire, labellisés « police de proximité », « éthique », « droits de l'homme » et « psychologie ». À ces nouvelles matières sont associés des objectifs réformatrices explicites : il s'agit de transformer les pratiques professionnelles des agentes et des agents de la base.

Nous avons pu montrer dans ce chapitre que plusieurs caractéristiques du dispositif de formation entraînent en contradiction avec trois des axes de réforme présentés dans le chapitre précédent, que sont : (1) la remise en question de la centralité de la détection des infractions et de l'usage de la contrainte dans la définition des finalités et des moyens privilégiés de l'action policière ; (2) la défense d'un rapport à l'autre fondé sur la proximité et non la distinction sociale et morale ou la méfiance ; (3) la promotion de l'autonomie réflexive, censée se matérialiser par une résistance des nouvelles recrues au conformisme de groupe et à l'obéissance docile aux injonctions de la hiérarchie.

Si l'on reprend ces trois objectifs défendus par les courants hétérodoxes au sein de la profession, l'on constate, premièrement, que le projet de remettre en question la place et le rôle de la coercition dans la définition du métier, que doit soutenir l'introduction des matières que nous avons appelées « réformatrices », butte d'abord sur la faiblesse de leur allocation horaire, si on la compare au temps d'enseignement consacré aux matières traditionnelles. En outre, cette redéfinition du métier et de la hiérarchie des compétences policières est rendue difficile par le caractère additionnel et non central qui est accordé aux nouvelles matières. Cette mise à la marge, visible jusque dans les documents officiels, s'exprime également par l'importance que conservent les unités d'interventions spéciales dans l'enseignement, en particulier d'un point de vue symbolique, puisqu'elles continuent à être présentées comme figurant le « vrai » travail policier, quand bien même leur activité est concentrée sur l'usage de la force et la détection des infractions.

Cette centralité de la force et de la contrainte dans le processus de formation est renforcée en outre par le degré élevé de violence mis en scène dans les exercices pratiques, contre lequel les recrues, en toute logique, désirent être préparées au mieux, et par la prescription selon laquelle la « meilleure arme » de la police serait la « parole », qui contribue également à rendre invisibles les compétences non coercitives.

Exagération de la violence du « terrain » et association du langage verbal à une arme sont deux caractéristiques du processus de formation qui, en second lieu, s'opposent au développement d'un rapport de proximité et non de distinction avec les justiciables. Si l'« Autre » est violent, il faut en effet s'en méfier : c'est ainsi que réagissent les recrues au monde hostile et extrêmement risqué construit dans certains cours et exercices. Une fois entrées dans la pratique, la plupart s'étonnent pourtant de ce que leur environnement de travail est largement moins dangereux qu'ils et elles ne le pensaient. L'insistance de la formation sur la « sécurité personnelle » véhicule en outre l'idée selon laquelle le corps physique des recrues, parce qu'il est conceptualisé comme un outil de contrainte, ne peut servir à reconforter les usagers en souffrance. Par ailleurs, l'insistance sur les modes les plus contraignants de coercition se fait au détriment de compétences et d'une réflexion sur les modes de coercition non agressifs. Enfin, certains formateurs présentent parfois les prescriptions encadrant l'usage de la force comme étant partiellement inopérantes, légitimant certaines pratiques officieuses ou illégales.

Troisièmement, la tradition militaire, qui imprègne le dispositif de formation, se matérialise par la promotion de normes et de valeurs qui contredisent le projet de doter les recrues de compétences leur permettant de mener une réflexion autonome et de résister à l'influence considérée comme parfois néfaste de leurs pairs et de leurs supérieurs hiérarchiques directs. L'inculcation d'une discipline forte et d'un respect strict de l'autorité hiérarchique apparaît en effet particulièrement paradoxale dans ce cadre. Les efforts multiples pour créer et renforcer l'esprit de corps des nouvelles recrues n'est pas questionné, quand bien même il peut avoir pour effet d'entretenir un principe de non-dénonciation des fautes professionnelles commises par les pairs et les supérieurs hiérarchiques.

Il faut noter finalement que, si le nouveau plan d'études fédéral n'a pas été modifié récemment, l'Académie de Police de Savatan

n'est aujourd'hui plus dirigée par les mêmes acteurs qu'au moment de l'enquête. Or, plusieurs indices laissent penser que l'enseignement a évolué vers davantage de militarité et qu'il accorde une place encore plus centrale à la physicalité du métier. Des discussions informelles menées avec des responsables policiers confirment que le nouveau directeur donne une place prépondérante aux compétences physiques. Un « Ordre sur les valeurs attachées à l'Académie de Police », signé par ce dernier, a en outre été distribué à toutes les aspirantes et tous les aspirants. Il vise notamment à « rappeler les valeurs qui font le policier », aucune ne faisant référence à leur rapport à l'autre. Deux valeurs très générales sont mentionnées : « professionnalisme » et « efficacité ». Autrement, la « force » en fait partie, et toutes les autres font écho aux valeurs centrales de l'armée et de la masculinité virile : « cohésion », « disponibilité », « dévouement », « sens du devoir », « détermination », « courage », « sens de l'honneur ». Finalement, le clip vidéo de présentation du centre de formation, intitulé « Notre film portrait »<sup>82</sup>, met en scène presque exclusivement des éléments relevant de la militarité, de la physicalité et de la violence. On peut y voir des scènes de garde-à-vous, des chants de police entonnés en rangs, des combats, du sport, l'arsenal, du tir, le contrôle des foules, la gestion d'un incendie, des courses-poursuites. Seuls des exercices pratiques sont montrés, quasiment aucun cours en classe. Ces différentes scènes sont accompagnées d'une musique de film d'action, et en ont également les caractéristiques esthétiques. À titre de comparaison, la plaquette de présentation de l'Académie éditée peu avant que nous menions notre travail de terrain, bien que relevant l'importance du respect des directives, décrivait « l'esprit de l'Académie » comme étant associé au fait de « faire preuve d'humour », « d'être responsable », « de faire preuve d'initiative, d'ouverture, d'écoute », « de respecter l'autre », ainsi que la faculté à « vivre positivement le changement ».

82. Le clip vidéo, présenté sur la page de garde du site de l'Académie, est hébergé par le site YouTube : [[www.youtube.com/watch?v=rlxJXc6QVH4](http://www.youtube.com/watch?v=rlxJXc6QVH4)], consulté en décembre 2016.

# COMBATTRE LES « MÉCHANTS » ?

TRAJECTOIRES SOCIALES ET INVESTISSEMENT POLITICO-MORAL  
DANS LE MÉTIER

Devient-on policière ou policier pour débarrasser le monde des « méchants » ? Si la formule peut paraître caricaturale, elle repose sur une catégorie courante du langage policier. La finalité officielle de l'activité policière est le « maintien de l'ordre », un ordre qui est à entendre au sens large : policières et policiers sont chargés de faire appliquer la loi et les règlements, mais également des normes sociales ou morales, ce que les textes officiels qualifient parfois de « tranquillité publique ». Ce mandat officiel peut être vécu sur différents modes par les policières et les policiers. Celles et ceux qui s'identifient le plus à ce rôle de conservation de l'ordre politique et moral – faisant preuve d'un degré élevé de ce que nous appelons l'« investissement politico-moral » dans le métier –, se perçoivent comme appartenant aux « gentils », c'est-à-dire comme étant « moralement supérieurs »<sup>1</sup> aux justiciables. L'investissement politico-moral est associé à un rapport distant à l'égard des usagères et des usagers, fondé sur un sentiment de distinction. Différents travaux ont montré que cette posture était la plus courante dans le monde policier (voir le premier chapitre). Parmi les études de sociologie de la police n'ayant pas adopté une approche monolithique de la « culture policière », celle de Muir<sup>2</sup>, pourtant ancienne, a néanmoins montré que tous les policiers ne vivaient pas leur appartenance au groupe professionnel sur le mode d'une distinction morale vis-à-vis des justiciables. Aucune autre étude n'a pourtant traité des variations dans l'investissement politico-moral des policières et des policiers, et n'a donc tenté d'en fournir des explications.

1. Notre traduction de « *morally superior professional* » (Harris, 1973, p. 96).

2. Muir, 1977.

Pour comprendre le rapport à la population des nouvelles recrues, ainsi que leur degré d'investissement politico-moral dans le métier, nous allons montrer dans ce chapitre qu'il faut s'intéresser à leurs trajectoires antérieures, et tenir compte en particulier des expériences de pertes de statut qu'ils et elles ont pu subir, ainsi que du type de stratégies d'ascension sociale ou de récupération de ce statut qu'ils et elles ont mis en place. Les expériences négatives du déclassement ou d'échecs de formation sont en effet associées à un plus grand investissement politico-moral dans le métier, de même que le sont les stratégies d'ascension sociale qui ne sont pas fondées sur l'accumulation de capital culturel, social ou économique. Ces types de trajectoires conduisent les individus à accorder une valeur symbolique plus élevée à la détection des infractions. C'est donc en nous intéressant aux trajectoires des policières et des policiers, et à ce que signifie pour eux l'entrée dans la profession en termes de mobilité sociale, tant objectivement que subjectivement, que nous allons pouvoir explorer leur investissement politico-moral dans le métier.

### **LE PRESTIGE D'UN MÉTIER SINGULIER ET DE LA « LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE »**

L'investissement politico-moral élevé et le rapport à l'autre fondé sur un principe de distinction qui lui est associé sont particulièrement saillants parmi les policières et les policiers qui cherchent, en entrant dans le métier, à récupérer un statut auparavant perdu, qu'ils aient subi un déclassement intergénérationnel ou l'échec d'une stratégie d'ascension sociale. Pour ces individus, l'espoir d'un gain de statut repose sur l'attribut spécifique au métier qu'est la détention du pouvoir de coercition et de l'habilitation à détecter et punir des infractions. L'expérience professionnelle peut en effet être convertie en attribut symbolique reconnu socialement, en particulier auprès d'acteurs valorisant la reproduction de l'ordre politico-moral. Exhiber de « belles arrestations » et l'affrontement du danger ainsi que l'usage de la violence sont un capital pouvant fonctionner comme capital symbolique en dehors du sous-champ policier. Le risque est pourvoyeur de prestige : la présence du danger rend la mission policière héroïque et « magnifie le courage de ceux qui l'affrontent »<sup>3</sup>. L'on peut citer à titre d'exemple le discours

3. Fassin, 2011, p. 65.

d'un policier exagérant manifestement, à notre attention, le degré de danger auquel il est confronté dans son travail :

– Ils nous préparent au pire à l'Académie. Là-bas, tu vas pas t'entraîner pour une intervention pour du bruit [*i.e. du tapage nocturne*]. On l'a jamais fait, t'es d'accord? C'est toujours: «Vous arrivez, il y a un gars avec un couteau qui vous attend et tout, c'est la guerre.» C'est toujours les gros trucs [*qui sont mis en scène*]! Mais c'est déjà arrivé plein de fois.

– *Tu t'es déjà trouvé face à une arme blanche?*

– Un couteau, oui.

– *Tu as dû sortir ton arme [à feu]?*

– Non, mais là on était assez préparé, on savait que ça allait quand même se passer comme ça.

– *Tu étais pas surpris?*

– Non mais bon, sur le moment... Je sais pas... Je dis pas que je déclique pas [= *je n'ai pas de dé clic*], mais... C'est plus après que tu dis: «Ouais il avait quand même un couteau le gars.»

– *C'était quoi comme situation?*

– C'était dans un appartement, on devait aller sonner chez quelqu'un. Je veux dire: il était pas menaçant le type avec son couteau. Il avait juste un couteau quoi. Peut-être il était en train de faire la cuisine, je sais pas moi. Bon, voilà, ça s'est bien passé pour finir, il l'a posé. Ou bien une fois c'était avec un gamin qui avait menacé ses parents avec un couteau, quoi.

– *Ah ouais?*

– Ah oui! Mais il y a des trucs qu'on voit... Mais ça c'est la rou... Je veux pas dire la routine, pas employer ce mot-là, mais c'est du basique, c'est tout le temps comme ça. Pas que c'est tout le temps comme ça que ça se passe, mais je veux dire on est étonné de rien, étonné de rien. (Maxime Rey, un an)

Ce policier ne souhaite pas utiliser le mot « routine » qui est, à l'école de police, associé négativement à la baisse du respect des consignes de sécurité. Dans cet extrait, le danger est manifestement exagéré, dans le but de valoriser l'engagement professionnel. Les individus sensibles au prestige du capital policier (voir l'encadré ci-après) expriment en outre, en entretien, leur sentiment de réussite sociale, notamment en rapportant le discours positif de leurs proches à propos de leur entrée dans le métier.

Ils se disent souvent « transformés » par leur profession. Ces recrues livrent de multiples « histoires de guerre »<sup>4</sup>, des récits relatifs à des situations dangereuses. Certaines se vantent de leurs exploits et adoptent un ton péremptoire envers le chercheur, s'évertuant à montrer qu'elles connaissent bien le métier malgré leur statut de nouvelle entrante ou de nouvel entrant.

#### LE CAPITAL POLICIER

Nous élaborons le concept de « capital policier » à partir de ce que nous avons défini comme étant constitutif du cœur de la *doxa* policière (voir le premier chapitre). Son accumulation résulte donc de l'accomplissement des tâches orthodoxes, en particulier celles liées à la *détection des infractions* et à l'usage de la *contrainte physique*. Il est une forme de capital symbolique, fondé « sur la connaissance et la reconnaissance », la réputation. Il donne ainsi du pouvoir, de l'autorité à ses détenteurs sur celles et ceux qui accordent « crédit » et leur « croyance » à cette espèce de capital<sup>5</sup>. Il est cependant moins spécifique au sous-champ que ne l'est par exemple le capital scientifique au champ correspondant, en raison notamment du déficit d'autonomie de celui-ci : le capital policier peut davantage être reconnu par des acteurs qui ne sont pas investis dans le sous-champ. L'arrestation des « criminels » et les enquêtes sur de « grandes affaires » sont des enjeux dont la valeur symbolique dépasse le sous-champ policier. Le capital policier est en outre susceptible d'être reconnu par les acteurs sensibles à la conservation de l'ordre social. Par ailleurs, comme il s'accumule notamment en faisant usage de la violence physique, il est peut-être reconnu comme un symbole de masculinité virile.

Comme le suggère Erik Neveu, l'effort de définition d'une nouvelle espèce de capital se doit de la situer par rapport aux « trois capitaux socles [*économique, culturel, social*] et leur complément du capital symbolique »<sup>6</sup>, les trois espèces fondamentales pouvant jouer le rôle de capital symbolique. L'accumulation de capital policier consiste en l'expérience de certaines tâches. Il s'agit donc en partie d'un capital culturel, en ce qu'il consiste en savoirs et savoir-faire permettant l'accomplissement de pratiques de contrôle et d'usage de la contrainte physique. Il est donc un capital symbolique, partiellement ...

4. Van Maanen, 2003.

5. Bourdieu, 2001, p. 70.

6. Neveu, 2013, p. 355.

... fondé sur du capital culturel, et susceptible d'être rentabilisé en dehors du sous-champ policier, bien que seule l'appartenance au sous-champ permette d'en accumuler: la détection des infractions et l'usage de la violence légitime sont des attributs spécifiques à la police. Sa détention peut être objectivée en se fondant sur l'appartenance, passée et présente, des policières et des policiers aux différents segments de la profession. Plus les segments sont spécialisés dans la détection des infractions et/ou l'usage de la contrainte physique, plus ils permettent d'accumuler du capital policier.

### UN RAPPORT À L'AUTRE

#### FONDÉ SUR UNE DISTINCTION SOCIALE ET MORALE

Le rapport à l'autre fondé sur un principe de distinction s'exprime par l'idée, pour ces policières et ces policiers présentant un degré élevé d'investissement politico-moral dans le métier, qu'ils exercent une profession hors du commun et font des expériences singulières, ce qui contribue à dresser une barrière entre eux et les *outsiders*. Un policier raconte avec beaucoup de détails des conduites automobiles rapides en situation d'urgence et précise :

Il y a des trucs comme ça, on aimerait bien que certaines personnes [*parmi nos proches*] les vivent. Parce que c'est superimpressionnant, mais ils ne pourront jamais. (Thomas Grand, un an)

Ce policier a vécu un déclassement intergénérationnel important: alors que son père exerce une profession libérale socialement prestigieuse et sa mère une profession artistique, il a suivi une formation professionnelle de commerce en école, équivalente à un diplôme d'apprentissage (CFC), puis a travaillé dans une entreprise de services durant une année. Il déclare avoir suivi cette formation « par défaut » ne sachant « pas vraiment quoi faire », et avoir « détesté » travailler dans un bureau et effectuer des tâches administratives et commerciales. Il n'a pas pour autant fondé sa stratégie d'ascension sociale sur l'accumulation de capital scolaire: il s'est orienté vers une carrière de militaire professionnel. Cette expérience de l'armée est également au fondement d'un sentiment de singularité, qui s'est prolongé lors de sa réorientation vers la police. En tant que militaire, il vivait mal ses congés, lors desquels « il ne se passait rien » :

Quand tu es avec les militaires, mais je rencontre ça aussi avec la police, tu es dans un autre monde, parce que tu as une optique un peu différente. Les militaires, c'est beaucoup plus marqué, parce que tu es vraiment un groupe, dans lequel tu arrives à te comprendre, tous les gens te comprennent. Tandis que, quand tu as des congés, tu as l'impression que personne te comprend. (Thomas Grand, deux ans)

La continuité est ainsi manifeste entre l'expérience militaire puis policière. Perçu comme un « gros dur » à l'Académie, ce policier raconte avoir été diagnostiqué comme ayant une « personnalité agressive » par les tests psychologiques passés lors du recrutement :

À l'entretien, ils m'ont dit: « Vous prenez pas le temps de réfléchir avant d'agir, s'il y a quelqu'un qui se met dans votre ligne, eh bien, vous risquez d'être brusque et agressif pour l'écarter, pour pouvoir atteindre votre but. » (Thomas Grand, un an)

Il déclare avoir dès lors dû changer, être « moins braqué », être « un peu plus ouvert au monde civil », même s'il ne quitte jamais sa médaille militaire. « C'est une p\*\*\*\*\* de symbolique, mais tu vois, j'arrive pas à m'en détacher, ça fait partie de moi », nous explique-t-il. L'expérience militaire a donc créé un terrain favorable au développement d'un rapport à l'autre fondé sur un sentiment de distance sociale. Le même type de positionnement se manifeste néanmoins dans le discours d'autres recrues ayant eu des parcours de déclassement intergénérationnel ou subi une perte de statut, bien que n'ayant pas eu d'expérience de militaires professionnels. Ces policières et ces policiers sont sensibles à certains des attributs policiers, renvoyant également à un sentiment de singularité :

Je trouvais beau les policiers en uniforme. Et puis les horaires irréguliers aussi, c'est ça qui m'attirait: travailler la nuit, ne pas être comme les autres. (Stéphanie Besse, un an)

La nuit est un temps où les policières et les policiers prennent davantage de risques, et lors duquel sont commises plus d'infractions, ce qui renforce le sentiment de « ne pas être comme les autres ». « C'est la nuit que se font les affaires sérieuses dans la mesure où les gens <normaux> dorment », relève Boussard<sup>7</sup>.

Le travail est ici valorisé en ce qu'il permet de se singulariser du monde social. Nous ne disposons pas d'informations complètes sur les origines sociales de cette policière. Mais son discours fait apparaître son métier comme permettant d'accéder aux « coulisses » de la vie sociale, aux situations les plus graves, les plus urgentes, ainsi qu'au contact – direct ou indirect – avec des milieux déviants, duquel découle la détention d'informations et de « savoirs coupables »<sup>8</sup>, qui d'ailleurs favorisent la cohésion de groupe<sup>9</sup>. Certaines des informations confidentielles détenues par les policières et les policiers concernent des enquêtes à propos d'occurrences constituées en « événements » ou en « affaires » par les médias, les posséder est donc pourvoyeur de statut, y compris pour les professionnel-le-s qui ne sont en fait pas impliqués dans le travail d'investigation. Un policier évoque la valeur symbolique de ce capital informationnel, qu'il associe à un sentiment de supériorité :

Il y a des interventions qui étaient tellement belles, qu'on aimerait pouvoir raconter aux gens. C'était monstrueux, génial. Ce qu'on voit, ce qu'on vit, c'est des trucs que les gens vivront jamais dans leur vie. Il y a que nous qui avons le droit de savoir des trucs, on a accès à tout, mais on n'a pas le droit de dire. Et puis des fois, je disais à mon père : « Je donnerais n'importe quoi pour que tu viennes un mois à la police bosser avec nous. » Pour voir vraiment ce que c'est. Ils ont pas le droit, ils peuvent pas, et il y a des trucs qu'on n'a pas le droit de dire. (Marc Corboz, un an)

L'association entre sentiment de singularité et de réussite sociale est ici manifeste. Ce policier a vécu un léger déclassement intergénérationnel avant d'entrer dans le métier : il a appris et exercé un métier manuel, alors que son père était agent d'assurances et sa mère employée administrative. Il est entré dans la police tard comparativement à la moyenne, à 27 ans, à la suite de conflits avec plusieurs de ses employeurs successifs. Il était en effet insatisfait de sa position d'employé :

7. (Note de la p. 108.) Boussard, 2004, p. 172.

8. Hughes, 1958, p. 88.

9. Fielding, 1988, p. 185.

- Si j'étais pas allé à la police, je me serais mis à mon compte.
- *Dans la police, tu as le sentiment que tu peux être ton propre patron?*
- Ouais, parce que c'est nous qui décidons. Si on veut en arrêter un, on l'arrête. (Marc Corboz, un an)

Au bénéfice d'un CFC d'apprenti, soit le plus bas niveau dans la hiérarchie symbolique des diplômes, ce policier n'a pas eu la possibilité de s'extraire de son milieu grâce à du capital scolaire: c'est le fait de créer son entreprise qui aurait constitué, pour lui, le gage d'un sentiment de réussite sociale. Entré dans la police, le projet de devenir indépendant n'a plus de pertinence: c'est la singularité de son métier et l'aspect politico-moral de son appartenance professionnelle qui lui procurent un nouveau statut.

#### «NOUS» CONTRE LES «DÉLINQUANTS»

Les individus présentant un degré élevé d'investissement politico-moral dans le métier dénotent également d'un rapport à l'autre fondé sur un principe de distinction :

Ce qui est motivant, c'est qu'on arrête tout le temps... Je veux pas dire que des connards, mais on arrête tout le temps des gars: conduite sans permis, conduite sous stupe, des toxicomanes, des bagarres, des brigandages, des vols par effraction... On arrête la délinquance, quelque part. Donc nous, ça nous valorise de faire ça. [...] Et c'est vrai qu'on a tous les droits. C'est... Pas «valorisant»... c'est quand même... On se sent quand même bien, on se dit... On arrête tout le monde, on fait ce qu'on veut, oui quand même c'est la classe, quoi, on se sent quand même supérieur aux autres. (Marc Corboz, un an)

De manière ici manifeste, le sentiment d'être supérieur moralement – découlant de l'habilitation à faire usage de la contrainte et de l'aspect moral du métier («on arrête la délinquance») – est associé à celui de réussite sociale. Il est également perceptible dans le discours d'un autre policier ayant subi un fort déclassement avant d'entrer dans le métier :

Si on est poli avec les gens, on est courtois, on est correct, il n'y a pas de raison que ça se passe mal. Dans la majorité des cas, ça se

passé bien. Après il y en aura toujours qui aiment pas la police et qui auront décidé de nous faire chier. C'est difficile d'avoir un dialogue avec ces gens-là. Mais, pour moi, un des trucs les plus importants, c'est l'approche des gens. Dans un contrôle de circulation, si on dit pas : « Bonjour », les gens se braquent. C'est d'avoir un peu de savoir-vivre. Après, c'est clair que la sécurité ça prime donc... Il faut aussi savoir être déterminé, montrer qui c'est qui décide; les gens, c'est pas eux qui vont décider, ils font pas ce qu'ils veulent une fois qu'on les arrête. (Lucien Paccot, deux ans)

Ce policier établit une dichotomie parmi les usagères et les usagers, selon qu'ils ou elles aiment ou n'aiment pas la police. On peut sans risque de se tromper en déduire que les usagers hostiles ne sont, pour lui, pas forcément dignes d'une attitude répondant aux règles élémentaires de politesse. Parallèlement, il apparaît clairement que les normes de politesse et de « savoir-vivre » entrent ici en contradiction avec ce que ce policier appelle la « sécurité », qu'il associe à la coercition (c'est le policier « qui décide »). Le « savoir-vivre » est ainsi limité à certaines situations, au public appartenant à la même communauté morale que le policier, et qui respecte son autorité : comme les autres policières et les autres policiers présentant un profil similaire, cet individu est fortement attaché au respect du pouvoir coercitif dont il dispose. Le père de ce policier est ingénieur (sa mère n'occupant pas d'emploi rémunéré), mais lui-même a effectué un apprentissage, d'un métier manuel. C'est en accomplissant son service militaire obligatoire qu'il aurait décidé de changer de métier. À partir d'une origine sociale de classe moyenne, une trajectoire de déclassement important l'a donc conduit vers un statut professionnel et la détention d'un diplôme peu valorisés socialement. Ce type de profil est effectivement associé à une sensibilité forte à la remise en cause de l'autorité policière :

Il n'y a pas tout le monde qui ose s'attaquer à l'uniforme. Ça c'est clair. Pour s'attaquer, il faut déjà avoir un... Il faut déjà être bien culotté, s'en foutre de l'autorité tout court. Moi, clairement, j'aurais jamais craché sur un uniforme. Mais je veux dire : t'arrêtes [certains] gars, ils en ont rien à foutre ! (Thomas Grand, deux ans)

Celui ou celle qui n'accepte pas sa faute remet non seulement en cause l'autorité policière, mais également les visées moralisatrices de son action. La contestation de leur autorité par les usagères et les usagers est donc perçue avec stupéfaction par ce type d'individus :

Les gens, ils se vexent. Ils savent qu'ils en ont fait une [*infraction à la Loi sur la circulation routière*]. Mais l'accepter, de dire : « Ouais OK j'en ai fait une, j'accepte, c'est bon, 100 balles, une amende, un natel [*avoir téléphoné au volant*] ou n'importe quoi, je paie et je ferme ma gueule. » Mais t'en as certains : « Ah non ! », ils se rebifent et tout ça. Beaucoup, des vexés, c'est des frustrés. Frustrés de... L'amende à la limite, je pense qu'ils en ont rien à foutre, c'est le fait de se faire interpellé. Les réactions des gens ! Mais ils se mettent hors d'eux, hors d'eux vraiment ! Ça nous est déjà arrivé une ou deux fois. Tu dis : « Écoutez, Monsieur, là... ça va pas aller pour vous. Si vous continuez comme ça, on vous retire le permis, jusqu'à ce que vous vous soyez calmé, parce que là vous êtes incapable de conduire. » Non mais t'as vraiment tout et n'importe quoi. (Thomas Grand, deux ans)

Ce policier est scandalisé par le fait que, non seulement toutes les personnes interpellées n'acceptent pas leur « faute », mais que, de surcroît, certaines se mettent en colère. Ses collègues également investis moralement dans le métier livrent de nombreux récits de « clients idéaux »<sup>10</sup> ayant accepté leur faute, la morale recommandant en effet de « l'expier »<sup>11</sup>. La réponse du policier (menace du retrait de permis) illustre bien les réserves de sanction dont il dispose, qui incluent d'ailleurs l'usage de la force. Thomas Grand porte un regard dénigrant sur les usagers qui ne supportent pas de se faire interpellé, réaction qu'il attribue à des « vexations » ou des « frustrations » : il s'étonne de ce que son statut d'autorité puisse être remis en question. C'est ce rapport à l'ordre et à l'autorité qui pousse certaines policières et certains policiers à estimer que « le non-respect des lois et la mise à l'épreuve de l'autorité sont [...] des violations de [leur] estime de soi »<sup>12</sup>. Comme l'observe Pudal sur le cas des pompiers, lorsque le métier est leur seul moyen de

10. Becker, 1952.

11. Proteau, 2009, p. 22.

12. Notre traduction de « *Rule violations and challenges to authority are seen as violations of self-esteem* » (Manning, 1997, p. 110).

gagner un statut, les individus issus de milieux socialement stigmatisés sont en effet particulièrement sensibles à ce qu'ils estiment être un manque de considération ou, pire, du mépris envers leur travail<sup>13</sup>.

Ce rapport de distinction peut s'exprimer en particulier à l'égard de catégories auxquelles les policières et les policiers appartiennent mais desquelles ils se sont extraits en gagnant un nouveau statut. Jules Thorens, issu d'un milieu populaire, évoque ainsi les « jeunes » comme une catégorie de justiciables posant des problèmes particuliers :

– Ces petits jeunes ils ont 20 ans. Ils sont engrenés dans leur... Comment dire? L'idée des ghettos. Ils grandissent avec cette image-là: c'est tous des racailles moyennes, et provoquer la police, ça fait partie du jeu.

– *Mais ça t'énerve pas trop?*

– Ouais, des fois, ça me fait chier, bien sûr. Mais bien sûr! Quand tu as un attroupement de jeunes et que tu dois aller les contrôler parce qu'ils font des nuisances ou ils fument des joints, quand tu arrives, tu sens déjà qu'il y a une tension. Même si avec certains ça se passe bien. Mais avec d'autres, c'est purement et uniquement... Ils t'en veulent pas directement à toi en tant que personne, mais comme t'es flic, forcément ça dégénère. Des fois ça dégénère [*en débouchant sur l'usage de la force*].

– *Et là, il n'y a aucun moyen de les approcher sans que ça se passe mal?*

– Disons forcément ils te voient arriver, toi t'es flic... C'est comme ça: ils resteront débiles. C'est une situation qui va pas évoluer. Bon, après, quand ils auront cinq ans de plus et qu'ils comprendront que la vie c'est pas forcément de jouer à la racaille, peut-être que là, ils vont évoluer. (Jules Thorens, deux ans)

Ce policier n'est âgé que de trois années de plus que les jeunes dont il parle. Issu d'un milieu d'employé.e-s peu qualifié.e-s, il a entamé comme son père un apprentissage, puis est entré dans une école de commerce de niveau tertiaire. Il visait donc à s'extraire de son milieu d'origine en misant sur du capital scolaire. Il échoue néanmoins après deux années de formation, selon lui parce qu'il a

13. Pudal, 2011, p. 928.

«trop profité de sa jeunesse» et «fait des conneries». S'il s'était lancé dans des études commerciales, c'est, à son avis, en raison des perspectives de salaires que cela garantit, mais également du «pouvoir» associé aux postes de «managers». Dans une discussion informelle, à l'école de police, il nous dit être «frustré» de ne pas avoir pu continuer sa formation et exprime ses regrets de ne pas avoir de diplôme à faire valoir en cas de reconversion professionnelle. Sans qu'il soit possible de déterminer précisément les appartenances de ce policier en matière de contre-culture juvénile, l'on peut noter qu'il évoque certaines pratiques déviantes caractéristiques des jeunes hommes issus des classes populaires, qu'il a lui-même accomplies, que ce soit la consommation de cannabis ou son implication dans des bagarres: «J'étais un petit jeune, un petit fouteur de merde.» Il emploie donc, à d'autres moments de l'entretien, les mêmes mots pour parler de lui-même et des «petits jeunes» qui provoquent la police. Ainsi, lorsqu'il les accuse de ne pas avoir «évolué», il fait implicitement référence à son propre parcours. Il s'est en effet extrait de son milieu d'origine, en quittant d'abord une certaine culture juvénile. «Maintenant, je connais mes limites», explique-t-il en référence à son passé de «bagarreur»:

J'ai fait des conneries mais pas des grosses conneries. Si tu me cherchais, tu me trouvais. Maintenant, et bien déjà, j'ai vieilli. Ensuite je connais un peu plus mes limites aussi [*imposées par son métier*]. (Jules Thorens, deux ans)

Sa tentative de mener des études supérieures atteste de sa volonté de s'extraire de son milieu social d'origine et de gagner un nouveau statut. Son échec scolaire l'a cependant conduit à se tourner vers la police, métier auquel il explique avoir pensé «sur le tard» et pour lequel il n'était pas «du tout prédestiné». L'entrée dans le métier jouant, pour ce policier, le rôle de reclassement social, son rapport à l'autre est également marqué par un sentiment de supériorité morale:

[*En entrant sur le «terrain»*] j'ai été surpris de la débilite des gens. Il y a quand même des sacrés cons. Je suis surpris des fois de la violence des gens, je suis surpris de plein de trucs. Je te dis, la race humaine elle est complexe. Il y a des trucs qui te semblent

aberrants: les violences domestiques, je comprends pas comment on peut taper ses enfants. Et ça arrive. Je comprends pas comment tu peux en arriver au point de te foutre sous un train. Je sais pas comment tu peux faire ça. T'ouvrir les veines, des trucs comme ça... Je comprends pas comment tu peux passer ta vie à glander et à te shooter, par exemple. Parce qu'on a des toxicos aussi. Ça c'est un truc que j'arrive pas à capter. (Jules Thorens, deux ans)

Face à des situations et des expériences chargées émotionnellement mais heurtant ses valeurs, ce policier réagit en mettant de la distance entre les usagers et lui-même, un phénomène classiquement qualifié, en sociologie de la police, de « perspective cynique », celle-ci étant associée à de faibles capacités d'empathie et de décentement, ainsi qu'à une vision pessimiste du monde social (voir le dernier chapitre). Ce rapport à l'autre fondé sur la distinction découle ici non pas d'une trajectoire de déclassement, mais de l'échec d'une stratégie d'ascension sociale fondée sur l'accumulation de capital scolaire, l'entrée dans la carrière policière constituant une possibilité de « prolonger le cours interrompu d'une trajectoire escomptée »<sup>14</sup>. La position d'un autre policier à propos des jeunes justiciables montre, a contrario, que les jeunes policiers issus des quartiers populaires ayant côtoyé des milieux déviants ont une perspective différente lorsqu'ils n'ont pas adopté une stratégie d'extraction de leur milieu d'origine et d'ascension sociale. Ce policier n'a pas souhaité mettre en œuvre une démarche d'extraction: il se dit au contraire fier d'être issu d'un milieu qu'il qualifie lui-même de « défavorisé ». Il est celui de nos interviewé-e-s qui défend avec le plus d'enthousiasme une approche non stigmatisante des jeunes, en mettant en lien ce regard critique avec son expérience propre:

Il y a des jeunes qui sont bien quand même, il y en a pas mal. Je pense qu'il faut pas se faire une idée générale, il faut les prendre au cas par cas. J'aime pas cette idée, on dit toujours: « Les jeunes ci, les jeunes ça. » Parce que je suis jeune aussi entre guillemets. J'ai jamais eu de problème là où j'habite, et pourtant il y a beaucoup de jeunes, et puis c'est vrai que la nuit tu as des jeunes qui traînent, mais tu as jamais de problèmes. J'aime pas cette image

14. Bourdieu, 1979, p. 166.

*[négative]*, parce que j'ai beaucoup souffert de ça quand j'étais petit. (Simon Mottet, deux ans)

Ce policier est issu des classes populaires, mais il n'a pas subi de déclassement intergénérationnel. Bien qu'ayant effectué un apprentissage dans un métier manuel alors que ses parents sont des employés non manuels peu qualifiés, il a entrepris sa première formation avec l'idée de devenir policier par la suite. L'entrée dans le métier correspond donc objectivement à un gain de statut, notamment en termes économiques. Mais elle ne s'inscrit pas dans un projet de récupération de statut: ce policier n'est pas entré dans le métier dans le but d'accumuler du capital policier, en témoigne d'ailleurs le fait que, malgré son profil (jeune, sportif, issu des classes populaires), il ne s'intéresse pas aux unités d'interventions spéciales. On ne peut donc déterminer le rapport aux justiciables jeunes des policières et des policiers appartenant aux classes populaires en s'intéressant uniquement à leurs origines sociales. Il dépend largement de leur type de trajectoire: si l'entrée dans le métier s'inscrit dans un processus de reclassement social et dans l'optique de s'extraire de son milieu d'origine, le regard porté sur ce milieu peut être davantage dénigrant et stigmatisant.

#### **«FAIRE LA MORALE» POUR RÉPONDRE AU «LAXISME JUDICIAIRE»**

Ces policières et ces policiers investis moralement portent un regard plus critique sur le système judiciaire que leurs collègues, l'accusant le plus d'être «laxiste». Dès lors, ils et elles estiment légitime de «faire la morale» aux justiciables, en particulier aux jeunes, afin de pallier le manque de sévérité des sanctions judiciaires. Le discours de Stéphanie Besse, par exemple, dénote de la connaissance des prescriptions des formateurs hétérodoxes en matière de position moralisatrice, qui interdisent les attitudes normatives, mais de la difficulté de la mettre en pratique. Elle relate la situation d'un couple de personnes toxicodépendantes, chez qui elle est amenée à «intervenir» régulièrement.

– Leur fils, il a 12 ans, il a déjà fait des séjours en foyer. Enfin, tu vois déjà qu'il est mal parti. Mais en même temps... Enfin moi, ça me fait... Des fois, ça me fait pitié, c'est pas de sa faute, mais comme il est tout le temps confronté à ce milieu, forcément...

– *Ses parents sont toxicos?*

– Voilà. Moi je trouve que c'est... T'essaies de leur faire la morale, mais... Enfin la morale, tu dois pas faire la morale mais bon. (Stéphanie Besse, un an)

Dans la situation qu'elle relate, cette policière est sensible à une problématique vis-à-vis de laquelle elle estime ne pas disposer d'autres ressources que celle de « faire la morale ». Bien que l'exemple donné ci-dessus concerne des adultes, ce profil de nouvelles recrues estime qu'il est justifié d'adopter une attitude normative plus spécifiquement face aux justiciables jeunes, y compris lorsqu'il ne s'agit pas de dénoncer ou de sanctionner une infraction :

On fait la morale au jeune comme quoi, maintenant qu'on est là, il y aura peut-être des suites et tout. On essaie de lui faire la morale, mais bon, de toute façon... Suivant lesquels, on sait que c'est perdu d'avance. (Marc Corboz, un an)

Sur certains jeunes, c'est un truc que j'aime bien faire : tu fais le normatif. De toute façon, ça entre par une oreille et ça sort par l'autre. Il y a certains jeunes qui accepteront, il y'en a qui diront rien, il y'en a qui accepteront pas. « T'es pas ma mère », il y'en a qui disent. (Maxime Rey, un an)

Ces deux policiers perçoivent leur attitude moralisatrice comme ayant des effets positifs, du moins potentiellement. Face à certains jeunes, ils l'estiment légitime puisqu'elle peut compenser ce qui est perçu comme un déficit de sanction pénale. Le fait de rappeler la règle peut être ainsi vu comme un palliatif : « Il vaut mieux des fois leur faire un peu la morale, de toute façon, pénalement, ils risquent pas grand-chose » (Thomas Grand). Ces extraits d'entretiens montrent que ces policières et ces policiers estiment légitime d'adopter une position moralisante, en tout cas pour ce public particulier que sont les jeunes, qui cumule deux caractéristiques : faire partie des populations cibles de l'action policière répressive, tout en étant considéré comme étant le plus à l'abri des sanctions pénales. Certaines de ces nouvelles recrues, qui ont une vision plus radicale d'une « justice » particulièrement « laxiste », ont également le sentiment que, pour certains types d'infractions comme le trafic de drogue en rue, « on sert à rien » (Maxime Rey). Associées à un

rapport à l'autre fondé sur la distinction et un fort investissement politico-moral dans le métier, ces représentations peuvent déboucher sur des pratiques abusives, comme le montrent de nombreuses études empiriques du travail policier<sup>15</sup>.

### **RÉSISTER AUX PRESCRIPTIONS SCOLAIRES POUR APPARTENIR AU GROUPE**

Nombreuses sont les études montrant comment les sentiments de singularité et de moralité supérieure des policières et des policiers pouvaient déboucher sur une forme d'isolement social, les professionnel-le-s tendant dès lors à préférer un entre soi protecteur. Cela peut les conduire à ne fréquenter que des collègues, y compris en dehors du travail<sup>16</sup> et se traduire par des difficultés à accorder leur confiance à d'autres que leurs collègues ou leur famille, ou alors à grand-peine<sup>17</sup>. Un policier interrogé déclare par exemple qu'il lui est « difficile de pas mettre le travail au centre de [sa] vie » (Samuel Pellet). De même, il explique qu'à la suite d'une « intervention sur un accident mortel », il a fait un « petit débriefing-cuisine » avec ses collègues et, qu'annonçant avoir vécu cette situation forte à sa partenaire, il se refuse néanmoins à en parler avec elle, du fait qu'il « en a déjà discuté avec les collègues ». Certaines formatrices et certains formateurs thématisent cette question en classe et encouragent les aspirant-e-s à conserver des contacts avec des personnes extérieures à la profession. « Ça va pas se faire naturellement, mais ça va aider »<sup>18</sup>, explique une formatrice. Le fait que ces prescriptions émanent principalement du manuel de psychologie, un savoir essentiellement pris en charge par les enseignantes les moins légitimes (voir le chapitre précédent), renforce la résistance à la norme de la part des aspirant-e-s sensibles à l'aspect moral du métier. En effet, leur transgression peut servir à confirmer, à leurs yeux, leur appartenance à l'institution. Une discussion entre trois aspirants lors d'une pause, observée à l'Académie de Police, le montre bien :

15. Fassin, 2011a; Reiss, 1971; Skolnick et Fyfe, 1994.

16. Crank, 2004.

17. Fielding, 1988, p. 33.

18. Chargée de cours (non policière) de psychologie (*notes de terrain*).

*Notes de terrain:* Pause-café, cours de psychologie. Trois aspirants discutent de la prescription énoncée en cours selon laquelle il est sain de conserver un cercle d'amis qui ne soit pas composé uniquement d'autres policières et policiers, et ce malgré les horaires irréguliers caractérisant la profession. Un aspirant, fils de policier, relève: «Il n'y a pas que la question du temps à disposition à cause des horaires, mais entre policiers, on a des idées en commun. Notre manière de voir les choses, qu'on va se forger, c'est pas celle des gens normaux.» Les autres aspirants acquiescent. L'un d'eux relève les blagues du type: «Attention, il y a un policier autour de cette table», dont il fait parfois les frais en situation de sociabilité et qui l'agacent. Le premier trouve également désagréable qu'on le présente toujours aux autres en mentionnant sa profession, alors «qu'on le ferait pas si j'étais maçon». Il estime ainsi qu'«on reste policier, même dans le privé». Les trois aspirants expriment très ouvertement le fait qu'ils se sentent et se sentiront différents des autres et entourés d'un monde plus ou moins hostile. Pour le fils de policier et un autre aspirant, qui a déjà officié en tant que policier municipal, le fait de n'avoir que des amis policiers est inéluctable. Pour le second, c'est d'ailleurs déjà le cas. Celui qui évoquait les blagues agaçantes acquiesce lorsque les autres parlent d'un «esprit policier», mais déclare mettre un point d'honneur à conserver des amis hors de la profession. Ayant été agent de sécurité avec des horaires irréguliers avant d'entrer à l'école de police, il est conscient que la préférence pour l'entre soi policier puisse le concerner, mais souhaite l'éviter.

Cette discussion entre aspirants indique que les réactions aux prescriptions scolaires, en l'occurrence contre l'isolement social et le sentiment de distinction sociale, sont largement interprétées en mobilisant l'expérience antérieure à l'entrée à l'école de police. Les deux aspirants ayant une connaissance approfondie du monde policier, soit que le père fait partie de la profession, soit qu'ils ont déjà exercé la profession, résistent le plus à l'injonction scolaire. Ils s'opposent d'emblée aux normes promues par les psychologues, afin d'affirmer leur appartenance à la profession, qui s'appuie sur un fort esprit de corps. Ne pas les respecter est perçu comme un gage d'excellence professionnelle et non comme un risque pour la santé. Cela s'exprime également dans la réaction d'un autre policier, lors de l'entretien que nous avons effectué avec lui peu avant

la fin de sa formation, à propos d'une autre norme promue dans les cours de psychologie: celle de ne pas céder à un sentiment de méfiance généralisé, qualifié de «vigilance accrue». En arrivant sur les lieux, un café en ville, il choisit de s'asseoir dos à la porte d'entrée, dans une position ne lui permettant pas d'avoir une vue d'ensemble sur le lieu:

En tant que policier, quand tu entres dans une pièce, tu te mets à un certain endroit. Par exemple là, j'ai pris une super mauvaise place, parce que je vois rien à ce qui se passe. Si je m'étais mis de ton côté, j'arrêteraï pas de regarder les gens: qui entre, qui sort, comment les gens sont habillés, comment ils marchent, s'ils sont un peu bizarres. Même dans le civil, tu fais ça. (Cédric Maire, fin de formation)

Ce type de comportement est expressément abordé durant les cours de psychologie, dans le cadre desquels les enseignantes mettent en garde les aspirant·e·s contre les risques découlant d'une telle attitude: la vigilance, outil professionnel légitime, ne devrait pas déborder sur la vie privée. Le discours de Cédric Maire montre non seulement que la norme n'est pas appliquée, mais que sa transgression est présentée comme un gage d'excellence professionnelle. Les prescriptions visant l'isolement social des policières et des policiers ainsi que leur «vigilance accrue», énoncées par des psychologues n'appartenant pas à la profession, semblent donc inefficaces pour convaincre celles et ceux qui présentent un degré élevé d'investissement politico-moral dans le métier.

**PARLER « D'ÉGAL À ÉGAL » AVEC LES JUSTICIABLES:  
UNE RÉUSSITE SOCIALE FONDÉE SUR DU CAPITAL SCOLAIRE  
OU SOCIAL**

Une partie des nouvelles recrues ne développe pas un rapport aux usagères et aux usagers marqué par la distinction morale ou la distance sociale. Ces policières et ces policiers accordent des ambitions morales plus modestes à leur travail et ne vivent pas leur engagement professionnel sur le mode de la «croisade morale»<sup>19</sup>. Ils et elles ne s'estiment pas en position d'adopter une attitude

19. Becker, 1985.

normative et de « faire la morale » aux justiciables, font appartenir ces derniers à la même communauté morale qu'eux-mêmes, portent un regard distancié sur leur rôle moral, voire – pour une partie d'entre eux – manifestent une relation d'empathie avec les justiciables. Ces recrues ont en commun de ne pas avoir subi de perte de statut avant leur entrée dans le métier et d'avoir pu s'appuyer sur d'autres capitaux que le capital policier pour progresser socialement.

### **UNE ASCENSION SOCIALE ANTÉRIEURE :**

#### **LE RÔLE DU CAPITAL SCOLAIRE**

Les recrues ayant accumulé du capital scolaire avant leur entrée dans le métier sont celles qui expriment le plus leur conviction d'appartenir à la même communauté morale que les justiciables. Ce sont des individus qui n'ont pas subi de trajectoire de déclassement et pour qui l'entrée dans la police ne correspond pas, objectivement, à un gain de statut. Ils étaient au contraire dans une trajectoire ascendante avant leur entrée dans le métier et, considérant leur capital scolaire, auraient pu s'orienter vers des études universitaires et des professions associées à des statuts sociaux plus élevés. Cela ne signifie bien évidemment pas qu'ils et elles vivent leur entrée dans le métier comme une perte de statut, mais que leur trajectoire antérieure était ascendante. Une policière présentant ce profil se positionne explicitement contre certains de ses collègues et affirme parler « d'égal à égal » avec les « prévenus » :

Je parle à un homme, je parle pas à un singe. Il peut se comporter comme un singe, mais ça reste avant tout une personne. (Lisa Stanor, deux ans)

Cette policière possède donc une « conception unitaire de l'humanité »<sup>20</sup>, à laquelle elle fait également appartenir les justiciables. Elle suivait une trajectoire ascendante avant son entrée dans le métier, ayant obtenu un baccalauréat<sup>21</sup> alors que ses parents sont des employés non manuels peu qualifiés. Lors du premier entretien déjà, elle défendait une telle perspective :

20. Muir, 1977, p. 178

21. La détention d'un baccalauréat n'est pas la norme en Suisse. En 2014, seules 20 % des personnes résidant en Suisse ayant 19 ans (âge habituel d'obtention du baccalauréat) en étaient détentrices et détenteurs [CS, 2015].

Il faut pas se croire mieux que les autres. Pour moi, c'est un mauvais flic, ça. L'uniforme n'y change rien. La personne, elle est telle qu'elle est. Pour moi, un flic, c'est pas... Il a beau avoir des qualités en tant que flic, c'est pas parce qu'il a un uniforme ou un flingue à la ceinture qu'il vaut plus, ou qu'il mérite mieux que les personnes qu'il arrête. Il faut s'en rendre compte et l'accepter. (Lisa Stanor, fin de formation)

Cette policière vit son engagement professionnel dans la police sur un mode particulier, celui d'une croisade non contre les « méchants », mais contre les « mauvais flics ». Elle met souvent en avant ce qu'elle indique être ses « principes », notamment l'importance de « l'honnêteté », tout en s'insurgeant contre ses collègues qui « se croient mieux que les autres ». Ayant fait l'expérience d'une situation de conflit armé dans son enfance, elle conçoit son engagement dans la police en Suisse en contrepoint de ce qu'elle a vécu, qu'elle décrit comme s'apparentant aux « tranchées ». Cet élément de parcours contribue à expliquer la force de son engagement pour la promotion d'une police qui respecte une stricte éthique professionnelle, au contraire des forces armées auxquelles elle a été confrontée dans son enfance. D'autres nouvelles recrues n'ayant pas fait l'expérience de la guerre, mais suivi une trajectoire sociale et scolaire similaire, estiment également que le policier ou la policière ne doit pas se sentir moralement supérieur. Cela peut s'exprimer sur un mode plus prosaïque, toujours en se distinguant de certains collègues :

*[Pour être une bonne policière]*, il faut savoir écouter les gens, parce que quand même certains *[collègues]*, ils croient qu'ils ont chié le Pérou parce qu'ils ont un uniforme. Alors que... Je sais pas moi... On est sur un pied d'égalité. (Vanessa Comte, un an)

Cette policière a grandi dans un milieu au statut social plus élevé que celui de Lisa Stanor : son père est diplômé d'une école d'ingénieur, sa mère n'occupant pas un emploi rémunéré. En revanche, elle n'a pas non plus subi de perte de statut avant son entrée dans le métier. Au contraire, elle suivait une trajectoire de reproduction et potentiellement d'ascension sociale, ayant obtenu un baccalauréat en sciences humaines. Le rapport à l'autre qui se dégage de son discours est semblable à celui d'autres recrues ayant

également accumulé du capital scolaire et n'ayant pas subi d'échecs de formation, même si leur niveau de diplôme est plus bas. Une policière promeut explicitement un rapport aux usagers qui n'est pas marqué par une distinction morale, et ce même après deux ans de pratique et lorsque le justiciable se comporte non comme un « singe » mais comme une « crêpe » :

Chaque fois que j'ai quelqu'un en face de moi, ça reste quand même un être humain, je ne vais pas... J'essaie de traiter d'égal à égal. Même si c'est des crêpes... Il y en a [*des collègues*] qui vont se dire: « Je vais lui faire une fouille, ça lui fera les pieds, c'est bien fait. » Je trouve que c'est quand même avilissant pour la personne. Et puis, si tu veux quelque chose des gens, il faut quand même montrer un certain respect, autrement t'as rien du tout. C'est mon opinion, pour le moment. Après on verra, j'ai des collègues qui ont beaucoup changé par rapport à ça. (Joëlle Chapuis, deux ans)

Le modèle de comportement défendu ici consiste à renoncer à des pratiques humiliantes : ne pas faire un usage abusif du pouvoir de contrainte et respecter la dignité de la personne qui en est la cible. Ces policières et ces policiers ne manifestant pas un rapport de distinction morale vis-à-vis de la population mettent souvent en avant l'importance du « respect » lorsqu'ils et elles évoquent les principes de l'excellence professionnelle. La policière citée ci-dessus souligne le fait que ce type d'attitude ne va pas de soi et suppose une résistance : parmi ses pairs, certains « changent », ce qui laisse entendre que les normes dominantes dans la profession ne condamnent pas certaines pratiques d'humiliation. La valeur de respect est ici associée à celle de l'appartenance à une communauté morale partagée (« d'égal à égal »). La valeur est promue même lors d'interactions avec une « crêpe », ce qui peut impliquer, dans le langage de cette policière, que la personne est impolie. L'usage de cette catégorie de faible intensité morale ne vise pas à en faire basculer la cible dans l'immoralité, contrairement à d'autres, en particulier celle de « méchant », qu'elle n'utilise pas. Par ailleurs, la fin de l'extrait d'entretien montre que le comportement respectueux est non seulement une valeur, mais également une norme d'efficacité : elle permet « d'obtenir quelque chose des gens », sans faire usage de la coercition ou de la force. Cette policière, bien que

moins diplômée que Lisa Stanor et Vanessa Comte citées ci-avant, suivait également une trajectoire ascendante avant d'entrer dans la police, fondée également sur l'accumulation de capital scolaire. Ayant grandi dans une famille appartenant aux classes moyennes inférieures, elle a achevé deux apprentissages, et obtenu quelques années plus tard un diplôme dans un domaine technique. Elle déclare s'être présentée aux examens de policière «sur un coup de tête» et pour accompagner une amie, en pensant «ne pas être prise»: «Honnêtement, peut-être que si j'ai été prise, c'est que j'étais bien détendue. Je m'en foutais un peu en fait!» Elle postule d'ailleurs parallèlement pour une formation d'ambulancière: «Mais là, c'était plus réfléchi.» Ces éléments confirment le fait que son entrée dans le métier de policière ne correspond pas à une recherche de statut, ni à un attrait pour la protection de l'ordre politique et de la morale traditionnelle.

Un autre policier, d'origine sociale plus modeste et moins diplômé, exprime également un investissement politico-moral atténué dans le métier. Il ne s'estime pas être en position de «faire la morale» aux justiciables:

- Je trouve que ça sert à rien d'encore taper sur les doigts, de leur faire la morale [*aux justiciables*]. J'évite. Si tout à coup je sens que je suis en train de le faire, je me dis: «Non, non.» En plus, on a affaire à des gens qui sont plus âgés que nous, donc faire la morale à des personnes c'est pas mon rôle.
- *Mais tu peux faire la morale à des plus jeunes?*
- Mais non, c'est pas mon métier, et puis, ça apporte rien, certains, ça leur passe là, ça leur passe sur le côté. (Alain Morand, deux ans)

Le fait que ce policier se refuse à «faire la morale» aux justiciables jeunes le distingue clairement de ses collègues plus orthodoxes, qui estiment au contraire qu'il s'agit d'un public envers lequel il est légitime d'adopter une attitude normative (voir *supra*). En outre, il évoque son âge comme un obstacle, alors que d'autres plus attachés au caractère moralisateur de leur métier et pourtant plus jeunes, se félicitent précisément de ce que leur statut de policier leur confère une autorité que leur âge ne leur garantit pas dans le «civil». Ce policier suivait une trajectoire de reproduction populaire avant d'entrer dans le métier, exerçant le même métier manuel que son père (sa mère n'occupant pas d'emploi rémunéré).

Il n'a pas vécu de perte de statut, mais craignait de perdre son emploi en raison de restructurations importantes dans son domaine d'activité. De ce fait, il est celui qui met le plus en avant le capital économique et la sécurité de l'emploi lorsqu'il parle de son entrée dans la police :

Plus je passais les tests [*dans la procédure de recrutement*], et plus j'étais motivé pour le métier [...]. Si on regarde, pas le métier en lui-même, mais les conditions: t'es quand même employé de l'État, tu as la sécurité de l'emploi, qui est pratiquement garantie si tu fais pas une grosse bourde. Et puis le salaire! Et par-dessus le marché, le boulot est super. (Alain Morand, un an)

Il ne faut en effet pas négliger le capital économique que peuvent permettre d'accumuler les emplois de policière ou de policier. Ce sont, en Suisse, des emplois bien rémunérés, en particulier compte tenu du niveau de diplôme exigé. Par ailleurs, ils offrent des avantages sociaux non négligeables, notamment en ce qui concerne les conditions de retraite. Si la plupart des recrues y sont sensibles, il apparaît spécifiquement que, pour Alain Morand, c'est le risque de perdre son emploi et donc la sécurité d'une position de fonctionnaire qui sont à la base de sa réorientation professionnelle, et non pas la perte de son statut.

Une policière, plus diplômée que les recrues présentées ci-avant, prend enfin une position de distance atypique par rapport au rôle de protection de l'ordre politico-moral qui incombe à la police, et ce d'autant qu'elle est affectée à une unité luttant contre le trafic de stupéfiants :

Contre la consommation de drogue, le travail du policier... C'est difficile parce que, de toute façon, tu sais que tu arrêtes un [*trafiquant*] un jour, et tu risques de le retrouver quelque temps après, dans une autre de tes enquêtes. Mais finalement, c'est presque triste à dire, mais c'est une sorte de jeu. Concrètement, je me dis qu'on va pas arrêter [*le trafic*], mais je pense que, quand tu arrêtes quelqu'un et que tu sais que tu as peut-être saisi 500 grammes ou un kilo... Tu te dis finalement: c'est un kilo qui circule pas et qui fera pas de mal à des gens. Après, ça veut pas dire que ça va s'arrêter là. C'est pas décourageant si tu gardes en tête que tu vas pas régler tout le problème. (Carine Fonjallaz, deux ans)

Cette interviewée accorde donc à son action des ambitions morales particulièrement modestes. Elle adopte sur l'efficacité de son travail une perspective marquée par la distance et n'oriente pas son discours sur les auteurs, les «trafiquants», et sur la lutte contre ces individus qui pourraient être considérés par d'autres policières ou policiers comme incontestablement «méchants». Elle porte au contraire un regard plus macroscopique sur le phénomène et distant sur sa pratique. Étant détentrice d'un master universitaire en sciences humaines<sup>22</sup>, elle est la mieux dotée en capital scolaire de nos interviewé·e·s, et largement surdiplômée pour être inspectrice. De manière particulièrement hétérodoxe, elle réfléchit aux situations en se mettant à la place des justiciables, évoquant notamment des délits commis par des requérants d'asile :

Ça vient aussi qu'ils sont inoccupés : qu'est-ce que tu veux qu'ils fassent d'autre ? Je pense que si nous, on devait aller dans un pays et qu'on n'avait pas d'argent ou peu... Je sais pas ce qu'on ferait, on ferait pas forcément des trucs toujours légaux. (Carine Fonjallaz, deux ans)

Le fait de s'imaginer dans la situation de requérants d'asile est une position singulière parmi nos interviewé·e·s. Il s'agit en effet, parmi les populations cibles de l'action policière, de l'une de celles étant les plus stigmatisées et posant le plus de problèmes aux nouvelles recrues. D'une manière générale, Becker relève qu'il est rare que les *rule enforcers* accordent une légitimité à la perspective des déviants<sup>23</sup>. Le fait de faire preuve d'une solide empathie avec les auteurs d'infractions, en essayant de se mettre à leur place, est une prise de position marginale parmi nos interviewé·e·s.

La plupart de ces recrues sont des femmes, mais il ne semble pas que ce soit leur appartenance de genre qui soit en jeu dans leur investissement politico-moral. Elles ont en effet en commun de suivre des parcours d'ascension sociale, comme des policiers développant des *habitus* professionnels proches. Or, en raison du handicap que représente le genre féminin pour accéder à cette profes-

22. L'étude des trajectoires des réformateurs policiers confirme d'ailleurs que la familiarité avec les sciences humaines prédispose à adhérer à des visions hétérodoxes du métier (Pichonnaz, 2017).

23. Le terme original de «*rule enforcers*» a été traduit en français par «ceux qui font appliquer les normes» (Becker, 1985, p. 179).

sion, elles sont souvent davantage diplômées que leurs collègues masculins et étaient donc plus souvent engagées dans des trajectoires d'ascension sociale antérieurement à leur entrée dans la police. Le cas de policiers ayant gagné un statut avant leur entrée dans le métier, grâce à l'accumulation de capital social, montre que c'est bel et bien le statut social, davantage que le genre, qui est plus particulièrement en jeu dans le développement du rapport à l'autre des nouvelles recrues.

#### UNE ASCENSION SOCIALE ANTÉRIEURE: LE RÔLE DU CAPITAL SOCIAL

Une partie des policiers hommes présente en effet un degré d'investissement politico-moral moins élevé que leurs collègues orthodoxes présentés *supra*, se manifestant notamment par un rapport plus distancié à leur rôle répressif:

On peut pas attraper tout le monde, le but c'est pas non plus de faire chier les gens. L'idée, c'est de jouer avec la répression, la prévention, aider les gens et tout, résoudre les problèmes et aussi punir les abus pour que ça fonctionne. De toute façon, on pourra jamais sauver tout le monde, on peut pas attraper tous les méchants entre guillemets. Alors je pense que c'est ça: il faut avoir du bon sens. (Benjamin Joly, deux ans)

Si les mots utilisés par ce policier sont en partie connotés moralement (il s'agit de «sauver le monde» et «d'attraper les méchants» mais il utilise les «guillemets» pour cette catégorie), il exprime une certaine distance vis-à-vis du rôle et de l'efficacité de la police dans la lutte contre les comportements déviants, comme l'illustre un exemple de situation de travail qu'il relate:

Quand il y a un type qui sort d'une discothèque et qui pisse dans la rue; eh bien, je vais le contrôler, je vais le dénoncer [= *lui mettre une amende*]. Mais je vais lui dire: «Vous avez fait ci, avez fait ça, vous savez que vous avez pas le droit. C'est pas criminel, mais ma foi, c'est pas vu pas pris; là vous êtes pris, vous avez joué, vous avez perdu.» Et puis ça s'arrête là. (Benjamin Joly, deux ans)

Face à ce délit jugé de peu de gravité, ce policier ne se met pas dans une position moralisatrice. En exprimant une métaphore

ludique selon la modalité « pas vu, pas pris », il prend au contraire une certaine distance vis-à-vis du rôle répressif de la police. Benjamin Joly suivait une trajectoire de reproduction sociale avant d'entrer dans le métier : il exerçait le même métier technique peu qualifié que son père, pour lequel il avait effectué un apprentissage, sa mère étant employée de commerce. Il fréquente néanmoins un milieu de classe moyenne : son cercle d'amis comprend des individus diplômés de l'université et sa partenaire exerce une profession paramédicale qualifiée. Il pratique en outre un sport associé aux classes moyennes. Un autre policier ayant effectué un parcours similaire raisonne, comme Carine Fonjallaz citée plus haut, en prenant appui sur sa propre expérience à propos des raisons pouvant conduire à consommer du cannabis, et ce tant en fin de formation qu'après deux ans de pratique du métier :

Je pense que c'est beaucoup un effet de mode. C'est comme la cigarette, moi je me rappelle la première cigarette que j'ai fumée, c'est pour faire comme les plus grands. (Louis Bovet, fin de formation)

Une personne qui fume son joint le week-end et qui va acheter de temps en temps... Moi je fume une cigarette, je vais boire l'apéro, après voilà c'est illégal le cannabis, mais faire la morale à quelqu'un qui fume un joint... Nous, on doit le dénoncer mais après je pense que c'est pas non plus à nous de dire : « Vous savez que c'est pas bien ! » (Louis Bovet, deux ans)

Ce type de discours tranche avec celui d'autres jeunes policiers qui ont, sur cette question des drogues douces, une approche beaucoup plus rigoriste, estimant par exemple qu'« en tant que gendarme tu dois être sévère avec ça, c'est interdit » (Samuel Pellet). Louis Bovet, qui estime que « chacun est assez grand pour se faire sa morale soi-même », fréquente également des individus ayant achevé une formation universitaire, c'est d'ailleurs ce qui semble l'avoir conduit à accepter le premier entretien. Ayant effectué préalablement un apprentissage d'employé de commerce, il a achevé cette formation avec l'intention de se lancer ensuite dans un métier de l'urgence. « J'ai toujours dit que plus tard ce serait : soit pompier, soit ambulancier, soit policier », explique-t-il. Comme Benjamin Joly, ce policier a construit un réseau de proches préalablement à son entrée dans le métier le conduisant à

s'extraire de son milieu d'origine, de classe moyenne inférieure, vers la frange supérieure de celle-ci. Nous n'avons pas assez creusé la question de leurs réseaux d'amis en entretien, si bien que nos données sont trop lacunaires pour permettre d'expliquer ce processus. Il s'avère que, dans les deux cas, leurs partenaires sont issues de milieux sociaux aux statuts plus élevés qu'eux, et l'on peut penser que cela constitue leur levier d'ascension sociale, sans néanmoins disposer d'informations sur le contexte de leurs mises en couple. En revanche, nous établissons ainsi que leur ascension sociale, même si elle ne repose pas sur l'accumulation de capital scolaire, précède leur entrée dans le métier.

### CONCLUSION

L'investissement politico-moral des nouvelles recrues varie d'un pôle où son intensité est particulièrement élevée – la croisade de Marc Corboz contre les « connards » – à un autre où il est particulièrement atténué : des recrues qui n'estiment pas que débarrasser le monde des « méchants » relève de leur cahier des charges. Une partie des policières et des policiers ont en effet développé, à ce sujet, un *habitus* professionnel orthodoxe : ils estiment exercer un métier hors du commun leur permettant de faire des expériences singulières, que les *outsiders*, en particulier celles et ceux « qui n'aiment pas la police », ne peuvent pas comprendre. Ce rapport à l'autre fondé sur un sentiment de distinction est associé à un fort investissement politico-moral dans le métier. Ces recrues sont satisfaites de pouvoir valoriser socialement leur capital policier, accumulé en « luttant contre la délinquance », et se sentent moralement supérieures aux non-policieuses et aux non-policiers. De ce fait, ils et elles acceptent mal que des justiciables puissent s'opposer à leur autorité et n'hésitent pas à adopter des postures normatives envers eux. Les études sur la socialisation policière montrent que le sentiment de distinction sociale et le ressentiment contre la justice développé par certaines recrues ont toutes les chances de se renforcer au fur et à mesure qu'elles avancent dans leur trajectoire professionnelle<sup>24</sup>. Au contraire, d'autres individus sont moins sensibles à la valeur du capital policier. Ces recrues ont développé un *habitus* plus hétérodoxe, constitué d'un rejet des attitudes normatives et

24. Alain, 2011, p. 395.

supérieures envers les usagères et les usagers, y compris les jeunes, et par l'idée selon laquelle elles appartiennent à la même communauté morale que les justiciables. Ces policières et ces policiers portent un regard distant sur l'efficacité de leurs pratiques de détection des infractions, et une partie d'entre eux est disposée à éprouver un sentiment d'empathie avec leurs « clients ».

Les recrues développant un *habitus* orthodoxe ont en commun d'être particulièrement sensibles au gain de statut que représente l'entrée dans la police. Elles ont subi un déclassement intergénérationnel dans leur trajectoire antérieure, ou sont entrées dans le métier après l'échec d'une stratégie d'ascension sociale et d'extraction de leur milieu d'origine, qu'elle soit fondée sur l'accumulation de capital scolaire ou le projet de créer sa propre entreprise. L'entrée dans le métier policier requiert un niveau de diplôme peu élevé (un apprentissage dans quelque domaine que ce soit) et suppose une formation d'une année seulement. Il n'est donc pas étonnant qu'il attire des individus en quête de statut par d'autres moyens que l'accumulation de capital scolaire<sup>25</sup>. Ce type de trajectoire peut conduire les policières et les policiers à porter un regard stigmatisant sur les individus ayant eu un parcours semblable au leur mais ne s'étant pas extraits de leur milieu d'origine.

Parmi les recrues manifestant un investissement politico-moral moins élevé, l'on trouve des individus issus de milieux modestes. L'un d'eux s'est orienté vers le métier afin de sécuriser son emploi, les autres ayant suivi une trajectoire d'ascension sociale fondée sur l'accumulation de capital social qui précède leur entrée dans le métier : leurs partenaires et leurs réseaux d'amis appartiennent aux classes moyennes supérieures. Si, pour ces recrues, l'entrée dans le métier peut correspondre à un gain de statut social, elle ne vise pas la récupération d'un statut auparavant perdu. Finalement, les recrues ayant suivi une trajectoire de reproduction ou d'ascension sociale fondée sur l'accumulation de capital scolaire, pour qui l'entrée dans la police ne représente de ce fait (objectivement) pas un gain de statut social, sont celles qui présentent l'investissement politico-moral le plus faible.

25. Des travaux menés en France indiquent d'ailleurs que l'entrée dans le métier se fait souvent à la suite de déconvenues scolaires ou professionnelles, sans qu'aient néanmoins été étudiés les effets de ce type de trajectoires sur la constitution de l'*habitus* professionnel (Bugnon, 1994; Gautier, 2015).

# GOÛT POUR LE POUVOIR ET RAPPORT À LA VIOLENCE

LE POIDS DE LA SOCIALISATION DE GENRE

La force physique est un attribut symbolique de première importance: faisant la singularité de la profession policière, l'habilitation à en faire usage peut être pourvoyeuse de prestige pour celles et ceux qui la détiennent. Les travaux classiques de sociologie de la police évoquent souvent le fait que les policiers valorisent la «détection agressive des infractions»<sup>1</sup> et l'usage de la force<sup>2</sup>, ce qui peut les conduire à adopter des attitudes favorables envers les affrontements physiques et l'agressivité: «Dans la confrontation violente avec un délinquant, les policiers ont le sentiment de faire leur vrai travail et peuvent se valoriser.»<sup>3</sup> Pour certaines policières et surtout certains policiers, il s'agit d'une motivation essentielle: le métier est choisi en ce qu'il permet d'actualiser un goût pour «l'action», dont l'usage de la force est l'une des modalités. Ces caractéristiques de la profession policière correspondent également aux définitions de ce que l'on peut qualifier de «masculinité virile», c'est-à-dire des représentations sociales dominantes de ce que signifie «être un homme». Ses attributs principaux sont en effet la force (physique et morale), la résistance, le pouvoir, l'autorité, la compétitivité et l'hétérosexualité<sup>4</sup>. D'une manière générale, il est attendu des hommes qu'ils fassent la preuve de la possession de ces attributs s'ils veulent être considérés comme de «vrais hommes», au risque sinon «de se voir renvoyer à la catégorie typiquement féminine des <faibles>, des <mauviettes>, des <femmelettes> ou des <pédés>»<sup>5</sup>. La socialisation de genre des

1. Martin, 1999.

2. Crank, 2004.

3. Loriol, Boussard et Caroly, 2004, p. 36.

4. Frosh, Phoenix et Pattman, 2002.

5. Bourdieu, 2002, p. 78.

nouvelles recrues joue donc un rôle prépondérant dans la manière dont elles se situent par rapport à ces attributs professionnels que sont le pouvoir de coercition et la violence.

La plupart des travaux consacrés à la question du genre dans la profession policière se concentrent sur les difficultés que les femmes rencontrent pour intégrer cette institution masculine et sur les rapports entre hommes et femmes<sup>6</sup>. Accusées de ne pas être assez fortes physiquement et de mettre en danger leurs partenaires de patrouilles masculins, elles sont en effet associées à la fragilité, l'émotion, l'indisponibilité, et « ne bénéficient pas du même préjugé positif de compétence que leurs homologues masculins »<sup>7</sup>. Pruvost a, dans ce cadre, rendu compte de phénomènes d'indifférenciation des genres dans la police française, en montrant comment les femmes pouvaient être conduites à aligner leurs pratiques sur celles des hommes<sup>8</sup>. D'autres auteurs évoquent au contraire une stricte division des tâches entre hommes et femmes, au détriment des secondes qui se voient déléguées les tâches que les hommes considèrent comme subalternes<sup>9</sup>. Ces travaux permettent d'appréhender les nombreux obstacles que les femmes doivent franchir lorsqu'elles optent pour ce métier, ainsi que les mécanismes présidant à l'attribution genrée des tâches. Ils ont en revanche laissé de côté l'étude des pratiques de travail différenciées selon le genre. Dans le cadre d'une étude portant sur le cas états-unien, Martin<sup>10</sup> montre pourtant que seules certaines femmes s'engagent dans une pratique du métier proche de celle des hommes, notamment en raison des pressions qui s'exercent sur elles de s'y conformer afin de subir moins de discriminations.

Nous faisons pour notre part le constat que, en raison de l'augmentation du nombre de femmes dans la police et du niveau de diplôme des recrues, la distinction de genre prend une tournure nouvelle. Si les femmes, en France comme en Suisse, entrent plus diplômées dans la police que les hommes afin de compenser leur handicap de genre – et donc moins souvent avec une expérience professionnelle préalable – elles proviennent davantage des classes défavorisées en France<sup>11</sup>. Souvent issues de milieux moins

6. Martin, 1980; Westmarland, 2001.

7. Pruvost, 2007, p. 218.

8. Pruvost, 2007.

9. Boussard, Loriol et Caroly, 2007; Westmarland, 2001.

10. Martin, 1980.

11. Pruvost, 2007.

modestes et bien dotées en capital scolaire, les policières que nous avons interrogées sont plus régulièrement en ascension sociale et présentent ainsi des propriétés qui les rendent plus susceptibles de défendre des modèles professionnels alternatifs que de se conformer à ceux des hommes<sup>12</sup>. Un indice important en est le fait que les policières que nous avons interviewées désignent souvent négativement une partie de leurs collègues masculins dont elles réprouvent les pratiques. Nous allons également, dans ce chapitre, nous intéresser aux liens unissant visions du métier des hommes et constructions différenciées de la masculinité. Le contexte actuel y est favorable, puisque les profils recrutés sont plus hétérogènes que par le passé, et donc les rapports à la masculinité des hommes moins homogènes.

Il s'agit dès lors de montrer que les recrues portent des jugements contrastés sur les tâches et les compétences coercitives, selon leur appartenance de genre et, pour les hommes, selon leur rapport aux définitions viriles de la masculinité. Le poids de la socialisation de genre, que nous mettons ainsi en évidence, montre que le rapport au pouvoir coercitif des nouvelles recrues est largement façonné par des dispositions acquises avant leur entrée dans le métier.

## **MASCULINITÉ VIRILE ET ORTHODOXIE POLICIÈRE :**

### **LE GOÛT DU POUVOIR**

Le contrôle, la coercition et l'usage de la force en tant qu'outils professionnels, bien que centraux dans les définitions orthodoxes du métier, ne sont cependant pas mobilisés dans la majorité des tâches effectuées par la police. L'essentiel de l'activité policière «de base» consiste en effet à mettre en œuvre des compétences non coercitives et surtout sans faire usage de la force<sup>13</sup>, que ce soit, d'une part, dans le cadre de tâches administratives ou, d'autre part, lors de la prise en charge de conflits, d'incidents de peu de gravité ou de personnes en souffrance. Ces secondes situations, souvent désignées par les policières et les policiers comme consistant à «faire du social», sont paradoxalement «au cœur de l'action

12. Martin, 1980.

13. Boussard, Loriol et Caroly, 2006; Jobard, 2002; Manning, 1980; Monjardet, 1996, pp. 150-155; Proteau et Pruvost, 2008; Pruvost, Coulangeon et Roharik, 2003; Reiner, 2010; Skolnick, 1966, p. 45; Westley, 1970.

policière, en termes de volume d'activité, tout en étant à ses marges en termes de légitimité»<sup>14</sup>. Or, différentes études montrent qu'effectuer majoritairement des tâches qui sont en décalage avec les motivations et l'identité professionnelle des policières et des policiers peut les conduire à adopter une attitude «cynique» consistant à faire preuve d'insensibilité face à la souffrance d'autrui<sup>15</sup>, ainsi qu'à faire un usage plus fréquent de la force<sup>16</sup>.

Il est difficile d'appréhender en entretien l'importance que les policières et les policiers accordent au pouvoir de coercition, et encore davantage leur goût pour les affrontements physiques. Tout au plus avons-nous pu observer à l'Académie de Police, dans des contextes informels, certains aspirants évoquer leur attrait pour le «contrôle». Nous aborderons donc ces questions en nous intéressant à trois types de schèmes de perception du travail plus aisés à saisir en entretien. D'une part, nous allons évaluer le degré de centralité que les individus accordent à la coercition dans la manière dont ils définissent leur métier. Deuxièmement, nous nous intéressons à la manière dont les recrues hiérarchisent leurs tâches selon l'intérêt qu'elles leur accordent, dans une démarche s'inspirant de la sociologie interactionniste des professions. Il s'agit en particulier de déterminer l'importance qu'elles allouent et l'intérêt qu'elles vouent à la détection des infractions. Finalement, au travers des récits de pratiques en particulier, nous pouvons appréhender leur inclination à préférer certains types de compétences ou de solutions pour prendre en charge les problèmes qu'elles ont le mandat de régler. Nous nous concentrons à ce sujet sur les situations complexes évoquées ci-dessus, celles chargées émotionnellement, qui impliquent la prise en charge de conflits et d'incidents et donc la nécessité de «faire du social». L'étude des discours à propos de ces situations permet en outre d'observer le degré de préférence des recrues pour l'imposition de solutions coercitives et leur rapport aux compétences de *care*<sup>17</sup>.

Nous observons que les policiers adhérant le plus aux définitions viriles de la masculinité placent la coercition et la contrainte

14. Boussard, Loriol et Caroly, 2006, p. 219.

15. Manning, 1997, p. 111.

16. Terrill et Mastrofski, 2002, p. 234.

17. Pour un panorama plus complet de la nature différenciée des tâches policières et à propos de la prépondérance, dans l'exercice du métier, des situations d'intervention complexes ne pouvant être résolues uniquement par des moyens coercitifs, cf. premier chapitre «Comment travaille le «bon» ou la «bonne» policière».

physique au centre de leur définition du métier, accordent à la détection des infractions en particulier une importance primordiale, et affichent une préférence pour l'imposition coercitive de solutions aux problèmes complexes qu'ils rencontrent. En outre, ils dévalorisent largement les compétences relatives au *care*. Pour ces hommes adhérant au modèle viril de la masculinité, la figure de l'« assistant social » se situe à l'opposé de l'idée qu'ils se font de la réussite sociale et professionnelle, parallèlement au fait qu'elle est, pour une partie d'entre eux, une atteinte à leur masculinité :

On est policier, on n'est pas des assistants sociaux. C'est important, parce qu'à force de s'égarer [*en mobilisant des compétences « psychologiques »*], on perd de la crédibilité. On peut pas tenter une médiation pour tout, à un moment donné il faut que les gens se confrontent à leurs responsabilités. Je tiens là un discours typiquement peut-être policier ou assez carré, mais il faut reconnaître qu'il faut tenir sa place. (Robert Droz, deux ans)

La perte de « crédibilité » que redoute ce policier découle de la centralité que le pouvoir coercitif occupe dans son identité professionnelle et ses intérêts. En outre, il évacue la médiation et la négociation des alternatives envisageables. Chacun devant « tenir sa place », il estime que ces compétences relèvent de tâches indues. En qualifiant son discours de « typiquement policier », il affirme sa dimension orthodoxe, estimant sans doute également qu'il est potentiellement controversé. Issu des classes populaires et ayant grandi dans un quartier de relégation sociale, ce policier relève souvent l'aspect « masculin » et « dur » qui dominait dans son univers professionnel antérieur :

- Je viens d'un milieu très masculin, très dur, qui est celui de [*domaine artisanal*], où c'est : « T'es pas bien physiquement pour aller sur le chantier, pour porter des charges ? Eh bien change de métier, barre-toi ! » C'est ça : très dur. C'est un métier où il y a très peu de femmes.
- *Plus dur que la police, tu dirais ?*
- Oui. La police, c'est moins misogyne. Il y a plus de femmes dans la police. (Robert Droz, deux ans)

La «dureté» est l'élément le plus souvent cité par les études sur les caractéristiques associées par les hommes aux définitions «hégémoniques»<sup>18</sup> de la masculinité<sup>19</sup>. Cette adhésion aux valeurs viriles se traduit également, pour ce policier, par une stigmatisation du féminisme et de la lutte pour les droits des personnes homosexuelles (voir le chapitre suivant). Il exprime souvent le fait que le renoncement à l'autorité revient à «baisser son pantalon», mentionnant par exemple un jeune collègue dont il «ne partage pas les méthodes»:

– *Mais c'est quoi ses méthodes?*

– C'est comment dire... tout dans le dialogue. Pour moi, il baisserait presque son pantalon. Il dirait: «Monsieur, je baisse mon pantalon, mais vous vous calmez.» (Robert Droz, deux ans)

Les autres policiers adhérant à l'idéal de la masculinité virile estiment également qu'ils ont trop de tâches «sociales» à effectuer, et les considèrent comme indûment attribuées à la police. Cela se traduit par une très forte valorisation des tâches relevant de la détection des infractions:

Ce que j'aime, c'est la traque, la chasse. Tout ce qui est stup', par exemple. Traquer, chercher les dealers et tout, moi j'aime chasser. Aussi les ivresses [*au volant*]. Tout ce qui est chasse. (Jules Thorens, deux ans)

Ce policier exprime également, en parallèle, une adhésion forte aux définitions viriles de la masculinité:

Le monde, il est violent. En tant que jeune, il y a toujours des mecs qui vont t'emmerder. C'est normal, c'est standard. Alors maintenant c'est: soit tu baisses la tête et puis tu ramasses, soit, eh bien... tu dis non. [*Avant que j'entre dans la police*], s'il y en a un qui venait me faire chier, eh bien effectivement je répondais. Si tu me cherchais, tu me trouvais. [...] J'aime pas me faire commander par les autres, c'est un peu bizarre [*pour un policier*]! (Jules Thorens, deux ans)

18. Connell, 2005.

19. Duret, 1999; Frosh, Phoenix et Pattman, 2002.

L'adhésion aux valeurs viriles s'exprime ici par la volonté, vécue comme une nécessité, de ne pas «baisser la tête» et d'être du côté des dominants (ne pas «se faire commander»). Le caractère central que ces policiers donnent à la détection des infractions se traduit également par une réinterprétation des principes de la police de proximité, selon une vision plus orthodoxe du métier :

La police de proximité? Moi je pense c'est... Le matin à neuf heures, aller chez les commerçants. Tu vas leur parler. C'est souvent: «J'ai vu ci, j'ai vu ça.» Ils te donnent plein de tuyaux comme ça. Il y a même des gens qui t'interpellent dans la rue: «Ouais, j'ai vu ça.» Mais c'est beaucoup les commerçants qui voient. Ils sont toujours à la même place, ils voient beaucoup de gens passer. Ils voient beaucoup de choses. (Maxime Rey, un an)

Ce jeune policier subvertit les moyens et les finalités promues par le paradigme de la police de proximité (voir l'introduction). Les informations qu'il attend des commerçants ne visent pas à effectuer un travail d'évitement des infractions. De même, ce ne sont pas les compétences de négociation et de médiation qui définissent selon lui le policier «de proximité». Les informations qu'il dit récolter visent à interpellier des auteurs d'infraction (des actes que les commerçants ont «vus» et à propos desquels ils détiennent des «tuyaux»). Il place donc en haut de la hiérarchie cette finalité orthodoxe de l'activité policière qu'est l'identification des infractions et l'interpellation de leurs auteurs. Plus la coercition est centrale dans l'identité professionnelle des policiers, plus ils jugent négativement la police de proximité en tant que modèle professionnel :

Pour moi, la police de proximité, c'est de l'assistanat. C'est baisser son pantalon. C'est donner des petites croquettes pour chien quand il y a une histoire de chien, des petites croquettes pour chat quand il y a une histoire de chat. C'est des petits bonbons pour les jeunes qui sont virulents. Moi, ça me dérange fortement. (Robert Droz, deux ans)

De nouveau, la référence à la mise à nu et à l'humiliation atteste du fait que le renoncement au pouvoir est vécu comme une atteinte à l'identité masculine. En mettant la coercition au centre de leur définition du métier de manière exclusive, ces policiers

n'affichent pas de goût pour la compassion ou la négociation. Ils préfèrent opter pour des solutions coercitives lorsque cela est possible, y compris l'usage de la contrainte physique :

- Quand on arrive par exemple dans une violence domestique, c'est bien joli de discuter un moment, mais si la personne elle veut rien entendre, on est obligé de faire autrement.
- *C'est-à-dire user un peu de...*
- De la force. Sans pour autant être super violent, mais au bout d'un moment, on peut pas toujours discuter. Et il y a des personnes avec qui on peut juste pas discuter. (Lucien Paccot, un an)

Ces policiers vivent les tâches de *care* comme une obligation dont il s'agit de se débarrasser au plus vite :

Tu es bien obligé d'écouter [*les victimes*]. C'est vrai qu'un petit message sympathique, un message, ça tu peux le faire. Mais il faut pas insister trop non plus, tu vois. Faut arriver à garder ses distances. (Thomas Grand, un an)

Ils manifestent en outre, dans leur discours, ce qui peut être interprété comme un manque de compétences en matière de prise en charge de la souffrance d'autrui :

Il y en a certaines [*victimes de violences conjugales*] qui sont plus... affectées que d'autres, qui commencent à pleurer devant toi et tout. C'est clair, il faut un peu de compassion quand même, il faut pas être froid non plus. C'est pas facile. Tu as envie de lui dire plein de choses, mais il y a des trucs que tu peux pas lui dire. C'est pas à toi de lui dire : « Il faut le quitter » ou je sais pas quoi. Tu peux le dire, mais c'est pas à toi, elle est assez grande pour savoir ce qu'elle fait. (Maxime Rey, un an)

Ce sont des tâches qui peuvent d'ailleurs entrer en contradiction avec la manière dont ces policiers gèrent leurs propres difficultés :

Personnellement, je suis une personne pas... froide, mais... Je suis très sociable, j'aime bien parler avec les gens et tout, mais quand j'ai un problème, je vais pas le dire, je vais le garder pour moi. (Maxime Rey, un an)

Ces policiers ont de ce fait tendance à ne pas apprécier les personnes qui se livrent trop ou leur « racontent toute leur vie ». Ils n'apprécient pas de « consoler » les usagères et les usagers : une « rétention affective et émotionnelle » qui est caractéristique de la masculinité virile<sup>20</sup>. Manifestement peu à l'aise dans les situations chargées émotionnellement et dans la prise en charge de la souffrance, ils portent un discours qui les rapproche des policiers français étudiés par Didier Fassin au sein d'une BAC, unité spécialisée dans les tâches orthodoxes, où c'est « l'insensibilité qui est la norme et la compassion la déviance »<sup>21</sup>.

### **SOCIALISATION FÉMININE ET MASCULINITÉ MOINS VIRILE : LA RELATION AU CENTRE ?**

Contrairement à ces hommes, les femmes ne constituent pas la figure de « l'assistant social » en repoussoir. Une policière, après quelques mois d'expérience nous déclarait même : « On est aussi des assistants sociaux à la police ! » Elle a vu sa conception du métier confirmée par son expérience pratique, après deux ans : « Tout le temps, on fait du social, souvent, très souvent ! » (Patricia Valin). Elle ne place pas la coercition au centre de la définition de son métier et n'a pas de réticences à se considérer en partie comme une « assistante sociale ». Cette définition du métier au centre de laquelle ne se trouve pas la coercition n'est pas spécifique aux femmes : elle est également défendue par des policiers n'adhérant pas aux définitions les plus viriles de la masculinité. Ceux-ci ne disqualifient en effet pas les tâches dites « sociales », y compris celles relevant de conflits domestiques :

Les violences domestiques, je trouve que ça fait partie du métier, ça me dérange pas du tout. On doit aussi être un peu à l'écoute de gens. (Alain Morand, deux ans)

Cette position est très hétérodoxe pour un policier, en particulier un homme. Les interventions lors de conflits et de violences domestiques constituent en effet l'exemple paradigmatique de ces tâches « sociales » leur posant habituellement un problème. Ce sont

20. Neveu, 2012, p. 117.

21. Fassin, 2011, p. 303.

des situations complexes qui ne peuvent généralement pas être prises en charge, même dans l'immédiat, en faisant usage du pouvoir coercitif, et qui impliquent, aux yeux des professionnels les plus orthodoxes, des « clients qui ne devraient pas en être »<sup>22</sup>. Les problèmes auxquels ces situations confrontent policières et policiers – récurrence des cas, gestion des échanges d'insultes entre partenaires, prise en charge de la victime et des éventuels enfants, association avec d'autres problèmes (précarité, dépendances, troubles psychiques) – ne peuvent être résolus par une solution strictement coercitive, sauf, à court terme, dans les cas où il est possible de forcer l'un des protagonistes à quitter le domicile grâce à une mesure judiciaire. Ce sont donc les situations que les nouvelles recrues qui n'aiment pas « faire du social » stigmatisent le plus<sup>23</sup>. Le policier cité ci-dessus, bien qu'étant issu des classes populaires, n'affiche pas d'adhésion aux stéréotypes virils associés à la masculinité et ne s'est pas « battu » lorsqu'il était plus jeune. Son cas peut apparaître comme étant atypique, puisqu'il est issu d'un milieu populaire. L'on sait en effet que les hommes les plus démunis en capitaux donnent plus souvent un caractère central à la force physique dans la constitution de leur identité. En effet, celle-ci est un « vecteur de réhabilitation symbolique »<sup>24</sup>, le seul « capital opposable »<sup>25</sup> permettant aux hommes dominés de compenser leur déficit de capitaux économique et culturel<sup>26</sup>. Nous manquons d'éléments pour reconstituer plus précisément la socialisation de genre de cet individu, sinon le fait que, contrairement à la plupart de ses collègues issus des classes populaires, il est peu sportif. Il n'en reste pas moins que son rapport plus distancié à la masculinité virile, et donc à la force physique, le rapproche de ses collègues issus des classes moyennes.

Les femmes se distinguent quant à elles de tous les hommes à propos de la manière dont elles hiérarchisent leurs tâches et les compétences évoquées dans leurs récits de pratiques. Laure Dubey porte non seulement un discours particulièrement positif sur les

22. Boussard, Loriol et Caroly 2006, p. 219.

23. L'étude de W. K. Muir a observé qu'un tel positionnement conduisait les policiers à essayer de s'en débarrasser, en mettant en place des stratégies d'évitement (privilégier des situations considérées comme plus urgentes, prétexter être occupé afin qu'une autre patrouille s'en charge) afin de ne pas avoir à « intervenir » dans le cadre de conflits et de violences domestiques (Muir, 1977, p. 88).

24. Duret, 1999, p. 29.

25. Mauger, 1983, p. 65.

26. Bourdieu, 1979.

«interventions» dans le cadre de conflits domestiques, mais elle fait partie des rares recrues évoquant des compétences de médiation dans le cadre de ces situations: «Quand les gens sont en conflit, je pense qu'il y a toujours une solution. On est là pour désamorcer le conflit», déclare-t-elle. En outre, son discours montre que le modèle professionnel qu'elle défend s'oppose à certains éléments de vision du métier de ses collègues masculins:

- *Les violences conjugales, ça te plaît comme intervention?*
- Oui, ça me plaît. J'ai choisi ce métier parce que j'adore le contact avec les gens. J'estime que notre métier, c'est beaucoup du social contrairement à ce que certains de mes collègues policiers pensent.
- *Toi ça te gêne pas qu'il y ait du social?*
- Non justement pas, c'est...
- *Il y a quand même du social «chiant»?*
- Oui, il y a quand même du social chiant, mais d'un autre côté, ça fait partie du métier, si on veut pas faire du social, on fait un autre job. Il y a certains policiers qui ont perdu ça de vue ou qui ne s'en sont jamais rendu compte. Parce que, quand je vois certains collègues qui interviennent... Il y a pas que le côté sympa des courses urgentes, courir après les bandits, il y a pas que ça dans le boulot. (Laure Dubey, deux ans)

Le discours de cette policière est hétérodoxe: elle ne place pas la détection des infractions en tête des priorités de l'activité policière. Ayant grandi dans un milieu de classe moyenne supérieure, elle a pourtant subi un déclassement intergénérationnel, en occupant un poste d'employée peu qualifiée, vivant ensuite une période de chômage assez longue. Ces propriétés sont associées, sur d'autres plans, avec le développement d'un *habitus* professionnel orthodoxe (voir les chapitres précédant et suivant). Patricia Valin, qui est issue d'un milieu de classe moyenne sans avoir subi de déclassement, estime, quant à elle, que l'école de police ne fournit pas assez de cours de «négociation», en particulier pour faire face aux cas routiniers, alors que «la négociation, c'est ce qu'on fait tous les jours dans le métier», ce qui indique également une éventuelle préférence pour cette alternative à la coercition. Joëlle Chapuis fait le récit d'une expérience lors de laquelle l'usage de la coercition est intervenu uniquement lorsque la médiation ou la négociation ont été inefficaces.

Elle relate une situation lors de laquelle une femme, que le partenaire venait de quitter, avait trouvé refuge chez un voisin. Ce dernier avait contacté la police, car «il avait peur qu'elle fasse une connerie» :

On est resté sur place deux heures à discuter avec cette femme, parce qu'on voulait la prendre pour la faire voir un médecin. Elle m'a pleuré dans les bras, elle était complètement cuite, donc elle venait dans les bras, elle faisait la bise. Bon, déjà c'est difficile parce qu'il faut garder une certaine distance et, en même temps, il faut laisser venir la personne vers toi, sinon t'arrives à rien. Au bout de deux heures, j'ai dit : «Ça suffit», et on a dû la paqueter, on a dû la forcer. De toute façon, elle avait commencé à lancer ses godasses sur son ex-mari. C'était très difficile, parce que c'était une femme super gentille. C'était quelqu'un de gentil et t'as pas envie de la prendre comme ça, c'était vraiment la petite bonne femme. Mais au bout d'un moment, tu peux pas non plus rester... ça allait plus quoi! (Joëlle Chapuis, deux ans)

L'usage de la force apparaît ici comme un dernier recours, lorsque des moyens non coercitifs n'ont pas été efficaces (après «deux heures» de discussion). La question de la nécessaire distance physique, qui apparaît régulièrement dans le discours des nouvelles recrues, rappelle que leur corps est un corps armé et conçu avant tout comme un outil d'imposition du pouvoir de coercition<sup>27</sup>. L'interviewée vit une tension entre les prescriptions officielles relevant de la «sécurité personnelle» et l'action qu'elle estime être adéquate. Pour certains de ses collègues masculins, cette tension n'est pas perceptible, dans la mesure où le corps s'apparente à un sanctuaire intouchable: «J'ai des collègues, ça les dérange pas d'être touchés par des gens, moi je supporte pas d'être touché» (Samuel Pellet). De ce fait, le corps est encombrant lorsqu'il s'agit de consoler quelqu'un, également matériellement dans la mesure où les nombreux outils qui garnissent la ceinture des policières et des policiers constituent une barrière physique entre eux et les autres. Il n'en reste pas moins que les femmes ne parlent jamais des tâches de *care* comme quelque chose dont il faut se débarrasser.

27. Cf. chapitre «La formation comme outil de réforme?».

Ces caractéristiques de l'*habitus* professionnel des femmes confirment les travaux menés sur la socialisation féminine, dont notre cas semble indiquer qu'elle transcende en partie les différences de classes et de trajectoires. De manière générale, les femmes ne sont en effet, le plus souvent, pas socialisées à l'usage du pouvoir et de la force, ni à la compétitivité virile. Elles ne sont pas censées s'affirmer ou imposer leur autorité: le rapport à la coercition des policières est donc marqué par leur socialisation de genre. Parmi celles que Martin a interrogées aux États-Unis, la chercheuse relève qu'«aucune [...] n'exprime un désir de s'engager dans des combats comme certains des hommes le font»<sup>28</sup>. Pruvost admet également, en dépit de son analyse de l'alignement des pratiques des policières sur celles de leurs collègues masculins, que «les femmes ont appris à préférer l'arme du verbe à celle des gestes de défense ou d'attaque»<sup>29</sup>. En outre, les travaux menés aux États-Unis sur l'«éthique du *care*»<sup>30</sup> montrent que les femmes, de manière générale, perçoivent les ruptures des rapports humains comme une agression et donc comme un dysfonctionnement. Des travaux plus récents ont certes établi qu'il ne s'agissait pas uniquement d'une caractéristique féminine, par exemple en montrant qu'il existait des liens entre éthique du *care* et tradition religieuse afro-américaine ou certaines cultures africaines<sup>31</sup>. Néanmoins, ces études ont établi que les femmes, plus souvent que les hommes, plaçaient les relations humaines au centre de la résolution des conflits et des dilemmes moraux. Elles valorisent davantage des outils tels que l'empathie, la compassion et la sollicitude, au détriment de principes de justice abstraits qui sont caractéristiques de l'éthique masculine. Cette différenciation genrée découle de la manière dont sont organisés les rapports sociaux de genre et, en particulier, de la division des tâches, tant domestiques que professionnelles, qui attribuent historiquement aux femmes celles relevant du *care*. Martin observe d'ailleurs que même les policières adoptant une vision du métier plus centrée sur la coercition mettent davantage en œuvre que les hommes des compétences compassionnelles et affichent plus leur volonté de rendre service<sup>32</sup>.

28. Notre traduction de «*none of the women expressed a desire to get into fights as some of the men did*» (Martin, 1980, p. 192).

29. Pruvost, 2007, p. 204.

30. Gilligan, 2008.

31. K. G. Cannon et G. G. Jackson, cités par Tronto, 2009, pp. 122-123.

32. Martin, 1980, p. 187.

Cette éthique du *care*, en tant que préférence pour la prise en compte des caractéristiques contextuelles au détriment de principes abstraits, est exprimée clairement par l'une de nos interviewées, qui porte également un discours de distinction à l'égard de l'un de ses collègues plaçant la coercition au centre de sa définition du métier :

– Il me dit : « Pour moi, un policier qui met pas d'amende, il faut qu'il arrête ce boulot, il est pas fait pour ça. » Pour lui, sortir avec un véhicule de police, c'est déjà faire de la prévention. Et du moment où tu vois quelqu'un qui téléphone au volant ou qui a pas mis sa ceinture, tu es obligé de faire de la répression. Pour lui, c'est comme ça, sans distinction.

– *Pourquoi t'es pas d'accord ?*

– Parce que je trouve qu'avec la personne [*en infraction*], d'abord tu discutes. Franchement, je dis pas que je suis une grande psychologue mais il y en a certains, je te jure... (Vanessa Comte, un an)

Pour cette policière, c'est donc la relation qui définit le rôle policier, et non la détection des infractions. Invoquer la « discussion » et non un principe de justice abstrait, ici fondé sur la loi, est caractéristique d'une éthique du *care*, qui « implique que l'on souhaite se frotter aux autres, à leur point de vue, à leur expérience, dans une logique qui n'est pas celle de l'affrontement viril ou de la compétition – pas celle du genre donc –, mais celle de la rencontre attentive »<sup>33</sup>. Étant donné leur situation de domination numérique par les hommes au sein du groupe et la nécessité, souvent répétée en entretien, d'accepter le sexisme ambiant, il n'y a pas de risques que les policières que nous avons interrogées soulignent artificiellement leur rapport différent au pouvoir coercitif dans les entretiens.

La socialisation masculine, quant à elle, met davantage les hommes en concurrence que les femmes, de même qu'elle contribue à ce que les hommes associent danger et violence.

33. Molinier, Laugier et Paperman, 2009, pp. 27-28.

**VIOLENCE ET AGRESSIVITÉ: DEUX CARACTÉRISTIQUES MASCULINES**

Certaines dispositions constitutives de l'*habitus* professionnel relatives à l'agressivité et la maîtrise de soi sont spécifiques aux hommes de notre échantillon, et nécessitent donc d'être mises en relation avec la socialisation de genre. Il est certes difficile de rendre compte des inclinations à l'agressivité des acteurs en se fondant uniquement sur des entretiens. Il est cependant frappant de constater que les hommes interviewés présentent potentiellement une moins grande maîtrise de leur colère. Il aurait fallu, afin de l'attester, les observer au travail. L'on sait cependant que l'agressivité est souvent valorisée comme un attribut positif de la masculinité<sup>34</sup>. Elle est une réponse habituelle à la provocation<sup>35</sup>, de même que l'est la violence, pour les policiers ayant été socialisés à correspondre au modèle viril de la masculinité. C'est ce que montre par exemple le discours de Jules Thorens :

*[Dans le métier] t'as une manière de gérer [les provocations] qui est autre [qu'en dehors]. Il faut faire le poing dans la poche. Parce que moi, je sais comment je suis: je me suis déjà battu en dehors, j'aurais pas trop de peine à... Mais tu peux pas. Souvent, tu te fais insulter, mais tu peux pas... Tu dois réussir à prendre sur toi, et des fois, c'est pas facile. (Jules Thorens, deux ans)*

Par ailleurs, les formes ordinaires de la confrontation virile, encadrées par la nécessité de protéger son «honneur», poussent les policiers adhérant à ces définitions de la masculinité, marquées par la compétitivité, à être particulièrement sensibles à ce qu'ils estiment être un manque de respect de leur autorité ou une provocation, lorsqu'elles émanent de justiciables qui sont comme eux des hommes jeunes. Un policier, qui se décrit pourtant comme quelqu'un de «calme» en opposition à certains de ses collègues qu'il trouve «agressifs», évoque une interaction avec un jeune homme interpellé lors d'un contrôle routier, dans le cadre de laquelle il a perdu la maîtrise de ses émotions :

– Certains, c'est des imbéciles. Il y en a un, une fois, j'ai failli lui en coller une parce qu'il m'a poussé à bout. Il fallait le faire pour

34. Préjean, 1994, p. 85.

35. Sauvadet, 2006, p. 101.

me faire sortir de mes gonds comme ça. Déjà, à la base, il me prend pour un Maghrébin, un Arabe. Et il commence à m'insulter déjà dès le départ, me traiter de traître, c'est un peu idiot.

– *Parce que lui-même c'était un Maghrébin?*

– Oui, de par là-bas. Il a commencé à me faire des réflexions du style: «T'as de la chance parce que t'es en uniforme.» C'étaient deux ados typiquement comme on en trouve dans les banlieues françaises... Donc voilà, on discute, et tout de suite, c'est les gros bras: «Ouais, vous faites les malins parce que vous êtes en uniforme.» Des abrutis... Et puis voilà, c'est parti comme ça, il a commencé à m'insulter, c'est pas que j'avais pris contre moi, mais il était tellement con. J'étais très calme, j'étais correct. Mais d'abord, ils ont pas voulu s'arrêter, ils ont continué à rouler tout doucement pendant je sais pas combien de temps [*malgré les injonctions diffusées depuis le véhicule de police*]. Bon, ils étaient quand même corrects, tranquilles, ils nous ont pas malmenés ou quoi mais... Il était quand même insultant et c'est vrai que je devais pas être de très bonne humeur ce jour-là et il m'a énervé. À un moment donné, je me suis levé et [*mon collègue*] m'a canalisé, mais je pense que...

– *T'avais envie de lui en foutre une?*

– Je lui aurais enlevé les menottes juste pour qu'il me donne une raison de lui en coller une, je pense. (Oscar Hatchi, deux ans)

La scène relatée ici montre l'importance de la virilité dans les rapports entre policiers et justiciables masculins. Cependant, une conjonction d'éléments sont nécessaires pour conduire ce policier à se mettre en colère, au risque de faire un usage illégitime de la force. Le fait qu'on lui attribue des origines ethniques éloignées des siennes, et qui correspondent à l'un des publics les plus stigmatisés par la police<sup>36</sup>, de la part de justiciables que l'âge, le style vestimentaire et le langage désignent comme des délinquants potentiels. Cela est vécu comme une insulte, et donc une atteinte à son honneur. Il semble en l'occurrence que cette désignation ait été ressentie de manière particulièrement insultante, notamment en raison de la catégorie que le policier a attribuée à son «client».

36. Dans le cadre de notre étude sur les nouvelles recrues genevoises, nous avons observé que les individus perçus comme «maghrébins» avaient tendance à cristalliser les problèmes ressentis par les policières et les policiers dans leurs relations avec les populations migrantes (Pichonnaz et Surdez, 2012).

Cela s'ajoute à un contexte de non-respect de l'autorité policière, qui s'est matérialisé d'abord par un comportement provocateur (continuer à circuler malgré les injonctions à s'arrêter, mais lentement de sorte à ne pas provoquer une course-poursuite), et enfin par un défi sur le mode de la compétition virile (la réflexion sur l'uniforme). Le récit d'Oscar Hatchi montre que la norme de maîtrise de soi, souvent présentée dans la formation initiale comme un antidote à l'agressivité, ne peut être appréhendée uniquement en des termes psychologiques, et ce bien qu'elle renvoie aux affects. La colère découle ici du sentiment d'atteinte à l'honneur et de la provocation à propos de l'autorité, deux éléments cruciaux dans les définitions viriles de la masculinité. Pour les policiers hommes y adhérant, le rapport aux jeunes usagers du même genre prend en effet la forme de la compétition pour l'autorité, autant d'«épreuves de virilité»<sup>37</sup>. Dans ce cadre, l'importance de l'honneur peut se traduire par une forte sensibilité au regard :

– *Et si tu vois des jeunes rassemblés qui boivent des coups, tu t'arrêtes?*

– Non, on va faire un passage un peu préventif. Déjà on va voir... Ça se joue un petit peu tout dans le regard. Si tu les regardes juste comme ça, et après tu traces ton chemin et tu vois dans le rétro que t'as des bras... des doigts d'honneur, eh bien là, tu vas t'arrêter. (Samuel Pellet, un an)

Ce n'est pas la présence ou non d'infractions qui est présentée comme le critère engendrant l'action, mais les éventuelles insultes de la part des usagers visant l'«honneur» du policier et se jouant dans le «regard», comme lorsque Jules Thorens évoque, devant la même situation, le fait que : «On va pas passer à côté tête baissée parce que, là, on est perdant.» Les jeux de regards, importants dans les sociabilités adolescentes<sup>38</sup>, renvoient à un code de l'honneur encadrant les «duels de masculinité»<sup>39</sup> caractéristiques des relations viriles entre hommes. Ces interactions, pour le moins inégales, peuvent déboucher sur l'un des outils classiques de la mise à l'épreuve de la virilité : les procédés d'humiliation<sup>40</sup>.

37. Bourdieu, 2002, p. 77.

38. Escofet, 2012, p. 63.

39. Notre traduction de «*duel of manhood*» (Martin, 1980, p. 181).

40. Godelier, 1996, p. 63.

Si t'interviens sur une bagarre, tu essaies de choper le chef et généralement ça se calme. Et une fois qu'il est dans les locaux de police, et que tu commences à le déshabiller pour le fouiller, le chef, il fait vraiment moins le malin! (Samuel Pellet, un an)

Un tel rapport à la masculinité peut donc engendrer de la violence et des pratiques d'humiliation dans les interactions avec les jeunes hommes. Pour les comprendre, il faut cependant tenir compte de ce qu'elles doivent au genre des protagonistes et à leurs rapports respectifs à leur masculinité. Les études portant sur le contexte français montrent que les tensions sont grandes entre policiers et jeunes hommes dans les quartiers de relégation dits «sensibles». Celles-ci sont cependant pensées, par les chercheurs, uniquement comme une réaction à la domination de classe: «Les interactions conflictuelles entre policiers et jeunes de ces quartiers représentent pour ces derniers un condensé et un résumé de la violence sociale et politique qu'ils ressentent.»<sup>41</sup> Or, Marlière note que les policiers, pour provoquer certains jeunes, font notamment usage d'insultes de type «petit pédé»<sup>42</sup>, une étiquette qui repose sur une mise en cause de leur masculinité. Ces tensions étant toujours analysées en termes de rapport de classe et de «race»<sup>43</sup>, les travaux français ne rendent pas compte de la manière dont ils sont entrelacés avec des questions de genre. Les rapports différenciés que les policiers peuvent entretenir avec la masculinité virile et, plus encore, l'*habitus* professionnel des policières tel qu'il émerge dans les entretiens que nous avons conduits, suggèrent pourtant la possibilité d'un autre type de relation entre les jeunes hommes des classes populaires et certains policiers (et surtout certaines policières), qu'il serait opportun d'observer en pratique. En effet, certaines femmes en particulier évoquent, en relation avec les jeunes justiciables hommes, davantage la complicité que la compétition. Une policière raconte la manière dont elle a réussi à gagner la confiance d'un jeune homme en jouant sur la proximité d'âge, dont elle estime qu'il s'agit d'un atout et non d'un obstacle à l'établissement d'une relation. Ces nouvelles recrues estiment ainsi que les jeunes sont une population envers laquelle il faut davantage éviter une attitude agressive:

41. Mucchielli et Mohammed, 2006, p. 58.

42. Marlière, 2005.

43. Fassin, 2011; Jobard, 2008.

- *Par exemple s'il y a des jeunes dans une cage d'escalier, des gens se plaignent, c'est quoi la bonne manière d'intervenir?*
- Déjà, il faut pas rentrer et dire: «Foutez tous le camp d'ici!» et arriver avec des grands airs de policier. (Vanessa Comte, un an)

De telles positions, en réponse à la même question, sont exprimées tant par les femmes que par les hommes adhérant moins aux définitions de la masculinité virile. Pour ces policiers, la figure du jeune homme issu des quartiers défavorisés n'est pas interprétée en termes de compétition virile, mais de crainte pour leur intégrité physique. Benjamin Joly par exemple, se plaignant des cours de psychologie, leur reproche de ne pas l'y avoir préparé:

Quand on est confrontés à ces jeunes comme on les connaît maintenant, un peu banlieusard ou qui se la jouent comme ça... Il faudrait des cours sur comment entrer en contact avec eux, ce qu'il faut dire ou ne pas dire. Parce qu'on est pas à Paris, mais il y en a quand même qui sont bien connus, qui sont bien... Ouais, ça va encore, mais qui sont quand même bien récidivistes et tout. Et il faut toujours se gaffer, on sait jamais, on est jamais à l'abri qu'il y en ait un qui sorte un couteau. (Benjamin Joly, deux ans)

Ses hésitations multiples indiquent que ce policier fait davantage référence à une crainte qu'à des expériences vécues, largement alimentée par les discours médiatiques, en témoigne la référence à la capitale française dont il n'a pas fait l'expérience directe. Ce public, potentiellement armé de couteaux, lui fait peur. C'est davantage la crainte pour son intégrité physique qui domine le discours de cet homme appartenant aux classes moyennes, que la compétition sur un mode viril. Nous manquons d'éléments pour mieux comprendre son rapport à la masculinité, mais il pratique assidûment un sport peu viril<sup>44</sup>, et non le football comme c'est le cas de nombre de ses collègues. Cet indice d'un rapport plus distant à la dimension physique de la masculinité est associé à une relation moins compétitive avec les jeunes issus des classes populaires. Il se double cependant d'une crainte vis-à-vis des «classes dangereuses» qui repose, elle, sur son appartenance de classe et non de genre.

44. Nous restons vague pour protéger l'anonymat de ce policier.

Le rôle de la masculinité dans le développement de l'*habitus* professionnel s'exprime finalement dans l'association que les hommes établissent entre agressivité et danger. Celle-ci est particulièrement visible dans l'usage qu'ils font d'un « dispositif de catégories »<sup>45</sup> que n'utilisent pas les femmes. L'emploi de ces catégories montre que ce qui a été mis en évidence par certaines études sur le genre, en particulier les théories du *care*, comme étant caractéristique de la socialisation masculine, a un impact important dans la pratique du métier de policier. Les hommes que nous avons interviewés opposent en effet les adjectifs communs « hauts » ou « maximums » et « bas », dans des contextes discursifs et en construisant des propositions qui ne relèvent cependant pas du langage commun : « Être haut », « Partir haut », « Il faudrait être bas », par exemple. Ce dispositif de catégories est utilisé d'abord en référence à un niveau de risque, au danger, et au fait d'être prêt à s'y confronter : « être haut » signifie alors être prêt à affronter le danger, y compris lorsque celui-ci provient non pas des justiciables mais de la circulation routière. Parallèlement, les mêmes catégories renvoient à un niveau d'agressivité : des policiers évoquent par exemple la nécessité d'être plus « bas » que leurs interlocuteurs lorsque ceux-ci se mettent en colère. Un policier mentionne la capacité à « redescendre dans le côté gentil » qu'il oppose au fait de « s'affirmer ». L'alternance entre ces deux définitions des mêmes catégories est particulièrement manifeste dans l'extrait d'entretien suivant, dans lequel un policier relate une situation où il a été amené à collaborer avec des collègues appartenant à un autre corps de police :

- C'est les collègues de [ville], ils ont une autre approche de la situation. Eux, ils partent toujours de très haut, en l'occurrence, là, il y en a un qui est rentré dans le tas pour calmer un type, et puis, ils sont arrivés à quatre sur lui pour le repousser. Ben ça fait qu'il y a eu une mini-émeute.
- C'est quoi en gros la différence, tu dis qu'ils partent de plus haut à [ville]...
- Je dis pas qu'on le fait pas, mais je pense que... Je veux dire...

45. Sacks parle de « *categorization device* » (Sacks, 1974, p. 218), et même si celui-ci s'applique selon lui à des individus, nous pensons que l'on peut parler également de dispositif pour des catégories s'appliquant à des états (« haut » ou « bas ») qui également « vont ensemble » (*ibid.*, p. 219), sachant que l'intérêt du concept réside dans le fait qu'il fait tenir ensemble des catégories et des règles d'application de celles-ci, précisément ce qui nous intéresse ici.

Comment t'expliquer ça? Euh... Pour moi, ça dépend de l'intervention qu'on a. Mais eux, je pense qu'à chaque fois qu'ils partent sur une intervention, pour eux c'est le gros criminel.

– *C'est-à-dire qu'ils vont être moins dans le dialogue...*

– Ouais, je pense qu'ils dialoguent moins, ouais. Puis après, ben, c'est clair, s'ils voient que la situation est calme, eh bien, ils redescendent. (Simon Mottet, un an)

Cet extrait montre bien que, dans les représentations du métier de ce policier, danger et agressivité entretiennent des liens. En effet, les catégories «haut» et «bas» renvoient, dans le même récit, tantôt à l'usage de moyens coercitifs physiques («partir de haut», c'est «rentrer dans le tas» et non «dialoguer»), tantôt au danger (on s'attend à faire face à un «gros criminel»). Par ailleurs, ces catégories très opératoires souvent utilisées sont difficiles à définir face au profane («Comment t'expliquer ça?»). Si le même dispositif de catégories permet de qualifier le danger et l'agressivité, c'est parce que, pour ces policiers, le fait d'être prêt à affronter un danger, une menace ou un risque, c'est-à-dire d'être «sur ses gardes», peut conduire à être plus ferme, plus agressif, voire plus violent, de manière à dissuader la personne qui se trouve en face et à maîtriser les risques qu'elle représente. Le fait d'affronter le danger met dans des dispositions qui peuvent apparaître contradictoires avec la politesse, la maîtrise de soi et le respect. L'association entre agressivité et danger est encore plus frappante dans le discours d'un autre policier:

À l'Académie, ce qui est bien, c'est qu'on t'apprend à... Tu as déjà vu les exercices de techniques et tactiques d'intervention? Eh bien, les premières fois qu'on te traite de sale enclulé, ou de connard de flic... Quand tu es à l'Académie, tu entends ça, t'as envie de presque sauter sur le gars. Et pis là ben, ça m'est arrivé, au bout de deux semaines de service, on se fait traiter de «sales connards». Mais tu l'entends presque plus l'insulte, et puis de toute façon, ils attendent que ça, que tu leur répondes. (Samuel Pellet, un an)

Il va de soi que l'on n'enseigne pas, dans les cours de «techniques et tactiques d'intervention», à «sauter sur le gars» lorsqu'un usager profère des insultes. D'ailleurs, nous n'avons jamais observé d'exercice où les insultes citées par ce policier étaient utilisées. Cet

extrait montre bien que l'agressivité est associée au danger. En effet, nous avons évoqué le fait que les exercices, à l'Académie de Police, étaient caractérisés par un degré élevé de danger mis en scène, et donc par la nécessité inculquée aux élèves d'être aux aguets, préparés à l'affronter. C'est d'ailleurs après l'avoir rappelé que ce policier enchaîne sur la question des insultes. Or, à ce propos, il explique avoir dû apprendre, en pratique, à les endurer, et sans doute ne s'attendait-il pas à devoir y faire face, ou en tout cas pas avec une telle intensité. Ce qui ressort de cet extrait d'entretien, c'est qu'il associe les conditions dans lesquelles les exercices de l'Académie l'ont mis (être préparé au danger) avec l'agressivité (sauter sur le gars). Le fait que les exercices mettent en scène systématiquement un degré de danger élevé le conduit à leur associer une attitude agressive. Ainsi, être «au maximum» est perçu comme positif, car cela signifie être attentif et prêt pour n'importe quel type d'intervention, même celles qui a priori ne relèvent pas de l'usage de la contrainte physique, comme les accidents de la route :

L'Académie te moule à être toujours au maximum. Tu sors de l'Académie, t'es gonflé à bloc. Et puis, tu arrives sur le terrain, tu réalises que c'est plus tranquille. Mais, inconsciemment, ça t'aide vachement, parce que quand tu arrives en intervention, par exemple sur un accident, t'es automatiquement à bloc... Je pense que ton corps réagit mieux quand tu arrives haut et qu'ensuite tu baisses au niveau des émotions, plutôt que quand ça augmente au fur à mesure de l'intervention. (Samuel Pellet, un an)

Pour les hommes, en particulier ceux qui présentent une identité virile, la réponse au danger et à l'imprévisibilité est donc l'agressivité. Or, il s'agit d'un phénomène qui est caractéristique de l'éthique masculine telle qu'elle est analysée par la théoricienne du *care* Gilligan<sup>46</sup>. Selon elle, les femmes ont, de manière générale, tendance à percevoir le danger comme une rupture relationnelle davantage que comme une attaque. La plus difficile maîtrise de la colère des hommes, les rapports virils avec certains justiciables, ainsi que cette association entre danger et agressivité sont donc des caractéristiques ayant de profondes implications professionnelles

46. Gilligan, 2008.

tout en étant dépendantes du genre. Elles s'ajoutent aux rapports genrés que les policières et les policiers entretiennent avec le pouvoir et la violence, tels que nous les avons décrits en début de chapitre.

### **MASCULINITÉ VIRILE ET HABITUS HÉTÉRODOXE: DES ASPIRATIONS ATYPIQUES**

Parmi nos interviewé·e-s, des policiers adhérant au modèle viril de la masculinité, et ayant fait l'expérience des affrontements physiques avant leur entrée dans la police, ont pourtant une vision du métier dans laquelle la coercition occupe une place moins centrale. C'est le cas en particulier de deux d'entre eux, Simon Mottet et Oscar Hatchi. L'*habitus* viril du premier est évident dans ses hobbies et son goût pour le football, son *hexis* corporelle, mais également dans le fait qu'une partie de ses amis «ont fait de la prison». Ses origines populaires sont associées à une valorisation de la force physique, qu'il oppose d'ailleurs à celles des jeunes des quartiers favorisés qui «se la jouent gros durs». Le rapport à la force physique d'Oscar Hatchi s'est également construit bien avant son entrée dans le métier. Il raconte s'être plusieurs fois battu, et insiste sur le code de l'honneur qui guidait alors ses pratiques combatives:

Tu as toujours des imbéciles qui viennent te chercher des histoires. Et si tu en as un qui vient, qui essaie de te frapper, eh bien, tu te défends. Mais ça m'a pas fait déconner non plus, j'ai toujours gardé ma ligne de conduite. J'essayais de m'en sortir, d'étudier, de faire quelque chose de ma vie. Et puis, je savais que ma mère trimait comme une malade pour nous élever. (Oscar Hatchi, fin de formation)

L'affirmation d'une masculinité virile apparaît de manière plus frappante au sein d'autres récits à caractère chevaleresque dans lesquels il déclare s'être battu afin de protéger l'intégrité de jeunes femmes. Pourtant, en dépit de ces dispositions viriles, ces deux jeunes policiers ne sont pas attirés par l'usage de la force en soi et portent un regard moins dénigrant que leurs collègues masculins sur les tâches et les compétences non coercitives et le *care*. Oscar Hatchi, par exemple, relate une situation de travail dans le cadre de son stage – lors de laquelle il a été confronté à un individu menaçant de se suicider:

Je vais pas lui dire: «Attendez, je vais chercher un assistant social pour discuter!» Et c'est mon travail, de protéger les gens, de les aider, même contre leur gré. Tu peux pas laisser comme ça quelqu'un qui est en pleine détresse. Et puis maintenant, on est formés pour ça. Je pense qu'il y a vingt ans, les policiers étaient de loin pas assez formés. (Oscar Hatchi, fin de formation)

Ce policier perçoit sa formation comme pourvoyeuse de compétences de *care*, ce qui le distingue de ses collègues plus orthodoxes présentés plus haut, de même que son usage du terme «détresse». Il s'appuie sur des compétences non coercitives pour valoriser son rôle social, mais également pour définir l'excellence professionnelle. Ce policier conçoit en outre l'introduction du brevet fédéral comme un gain de «professionnalisme», et porte un regard positif sur les trois matières que nous avons qualifiées de «réformatrices»<sup>47</sup>. Il est d'ailleurs le seul à percevoir les cours d'éthique comme visant à développer les compétences réflexives. Son discours sur la psychologie est également positif:

La psycho, c'est super-intéressant. Il y a trop de choses, c'est pas assez simplifié, mais ça va nous servir énormément. Ça aide pour comprendre pourquoi la personne elle réagit de cette façon, et tu sais aussi comment tu dois te comporter en réponse à ça. Et ça, c'est super-utile pour le métier. (Oscar Hatchi, fin de formation)

C'est donc la possibilité de «comprendre» les usagers qui est évoquée par ce policier, une position très marginale parmi les recrues. Son rapport particulier aux tâches et aux compétences non coercitives, malgré son identité virile, découle de ce qu'il ne considère pas le pouvoir coercitif comme l'attribut principal de son sentiment d'ascension sociale. Issus des classes populaires, il avait la volonté de s'extraire de son milieu d'origine en accumulant du capital scolaire. Il visait l'université, mais, ne s'estimant finalement «pas fait pour les études», il a effectué un apprentissage de commerce puis profité de formations que lui offrait l'entreprise dans laquelle il travaillait. Ces dispositions favorables envers le capital scolaire l'ont conduit à ne pas baser sa stratégie d'ascension sociale sur les attributs masculins du métier de policier. Nous

47. Cf. chapitre: «La formation comme outil de réforme?».

avons évoqué en effet dans le chapitre précédent le fait que, pour d'autres policiers en recherche de statut, ce sont précisément ces attributs associés à la masculinité – coercition et force – qui en sont pourvoyeurs. En outre, Oscar Hatchi est issu d'un milieu particulièrement modeste: il a été élevé par sa mère, travailleuse non qualifiée, et a vécu une trajectoire de migration ainsi que « pas mal de galères ». Il affirme néanmoins: « Je me plains pas, dans le sens où il y a des gens qui sont beaucoup plus mal que moi. Tout ça m'a servi. » L'on ne peut exclure que son rapport non viril aux tâches de *care* découle en partie de cette expérience.

Les origines sociales et le rapport à la virilité de Simon Mottet sont similaires, et son rapport à la coercition encore moins orthodoxe que celui d'Oscar Hatchi. Il est en effet le seul homme à développer de manière manifeste une vision du métier moins centrée sur la coercition et un regard plus valorisant sur les tâches de *care* entre le premier entretien, mené après un an de pratique du métier, et le second, après deux ans. Si l'on s'intéresse à la manière dont il décrit la prise en charge des différends domestiques, l'on constate que, dans le premier entretien, il accorde sa préférence aux situations dans lesquelles il peut se contenter d'une prise de dépositions et résoudre les problèmes en procédant à une arrestation. Il n'évoque alors aucune compétence de médiation:

Quand ça se passe bien, c'est quand les gens sont encore au domicile quand on arrive, et qu'on interpelle l'auteur. Mais après, ce qui est dur, c'est de définir qui est l'auteur et qui est la victime. Parce que, dans les dépositions, c'est 100% contradictoires. Il y en a pas un qui va dire: « Oui, j'ai frappé ma femme. » Bon, nous on est pas là pour juger les gens, on est pas là pour les influencer. On prend vraiment [*en déposition*] ce qu'ils nous disent. On note pratiquement mot à mot ce que les gens nous disent. Ils nous disent: « Elle m'a traité de... », eh bien, on marque: « Elle m'a traité de... », et on met le mot. (Simon Mottet, un an)

Le fait de ne pas apprécier les situations dans lesquelles il est difficile de distribuer les rôles de manière univoque, en particulier ceux d'auteur et de victime, est courant pour les policières et les policiers, précisément parce qu'ils et elles ne peuvent pas les résoudre en appliquant des solutions pénales. Le discours de Simon Mottet, dans le second entretien, montre néanmoins que sa vision de ces

situations a évolué: elle est moins strictement encadrée par la réponse pénale.

– Dans les violences conjugales, c’est des gens qui ont besoin que tu les écoutes. Ils aiment bien que tu sois là pour eux. Si tu commences à être méchant avec... Si tu vois la femme qui vient de se faire frapper par son mari, et que toi, tu arrives t’es en plus agressif, je pense que ça se passe pas trop bien.

– *Ça te gêne pas de devoir t’occuper d’une victime de violences domestiques? Il y en a qui considèrent que c’est pas vraiment le métier de policier...*

– Je pense que c’est pas vraiment le métier de policier, je suis d’accord. Mais on peut pas arriver chez les gens et dire: «Écoutez Madame, vous, vous allez là, on vous place avec telle assistante sociale, et vous, Monsieur, vous venez avec nous, on va au centre de police.» Tu as quand même un premier contact, tu dois quand même analyser ce qui s’est passé. Après ces gens-là, ils peuvent être suivis, il y a des institutions qui peuvent les aider. Mais dans un premier temps, à deux heures du matin, on est la seule personne qui allons les écouter. Donc c’est pas vraiment notre travail, je suis un peu d’accord, mais c’est une partie de notre travail. On doit être là pour les gens, parce qu’on est quand même payé par le contribuable pour ça, hein! (Simon Mottet, deux ans)

Simon Mottet mentionne donc le rôle de *care* qui lui incombe («les gens ont besoin que tu les écoutes»). Il ne considère plus l’arrestation et la simple prise de dépositions comme des solutions et n’est pas catégorique sur le caractère illégitime de ce type de tâche. Il exprime d’ailleurs, contrairement à ses collègues masculins, une attention à l’égard de l’efficacité de ses compétences de *care*:

J’aime pas voir les gens pleurer, en principe, je suis comme ça. Après c’est vrai que si t’as le temps, tu peux aussi discuter avec ces gens-là, tu peux aussi les orienter vers des gens qui peuvent les aider tout ça. Quand t’arrives à consoler une personne qui pleure alors que tu la connais pas, moi je suis assez fier, je suis content, je me dis que j’ai fait du bon travail. Et même si certains disent que c’est pas notre travail, bien sûr. Mais je suis autant content après avoir consolé une personne qu’après avoir fait une intervention réussie. (Simon Mottet, deux ans)

Bien qu'il ne considère pas ces tâches comme pleinement légitimes – il n'associe pas le fait de consoler quelqu'un à une « intervention » –, il peut ressentir de la fierté et chercher à développer ses compétences en matière de *care*. Alors que nous lui faisons remarquer que son discours a changé, il s'exclame :

Tu vois, on évolue! C'est comme je te disais avant [*en rapport avec le fait de rouler moins vite, même en courses urgentes*] : au début, t'es tout fou, t'as envie de... Et puis après, eh bien, tu commences un petit peu à réfléchir et tu vois les choses différemment quand même. (Simon Mottet, deux ans)

Bien que sa position soit moins hétérodoxe que celle des femmes, ce policier a manifestement réajusté ses attentes et ses pratiques à la suite de son expérience de travail, en remettant en cause la centralité de la coercition. Cela ne signifie pas qu'il n'apprécie pas les tâches de détection des infractions. « On fait pas policier si on a pas envie de dénoncer les gens », explique-t-il. Mais il ne se définit pas comme aimant « la chasse ». En outre, il n'est pas attiré par la force physique en soi. Cela s'exprime par un discours de distanciation vis-à-vis des unités d'interventions spéciales, ce qui est atypique pour un policier jeune, en très bonne condition physique, issu d'un milieu viril :

Pour travailler dans ce groupe, il faut aimer ça. C'est des gars qui adorent les armes, qui adorent les sports de combat, et ces choses-là. Et c'est pas forcément mon hobby, quoi. Et puis, quand tu appartiens à [*cette unité spécialisée*], tu te détaches vraiment du travail. Moi, je veux pas perdre le contact avec les gens, avec mon quotidien. Eux, ce qu'ils font, c'est vraiment un travail à part. (Simon Mottet, deux ans)

Il ne souhaite donc pas concentrer son activité sur les tâches relevant de l'administration de la contrainte physique. Bien qu'ayant décidé à l'adolescence de devenir policier et que pratiquant beaucoup de football, ce policier ne s'est jamais intéressé aux arts martiaux, dont il se distancie explicitement. Comme Oscar Hatchi, il porte en outre un regard hétérodoxe sur les matières « réformatrices », en particulier la psychologie :

J'aime bien aussi cette partie du travail [*prendre en charge des victimes*]. On fait quand même beaucoup de psychologie à l'école, donc c'est intéressant de pouvoir la mettre un petit peu en pratique. (Simon Mottet, deux ans)

Il porte même un regard critique – très atypique – sur la domination des matières orthodoxes dans le plan d'études :

On nous fait toujours croire [*à l'Académie*] : « Vous verrez sur le terrain, c'est la guerre. » Mais on devrait apprendre à partir plus bas. C'est clair qu'il faut avoir une formation pour l'utilisation des armes et tout ça, mais il faut apprendre à dialoguer aussi. (Simon Mottet, un an)

Nous avons analysé l'accord, parmi les nouvelles recrues, au sujet de la présence de la violence au sein du processus de formation comme découlant de la nécessaire initiation à l'usage de la force, qui permet notamment de relativiser les craintes pour leur intégrité physique. La position marginale de Simon Mottet confirme que, de par son expérience des affrontements physiques précédant son entrée dans le métier, il n'attendait pas de sa formation qu'elle l'y prépare. Ayant grandi dans un quartier populaire urbain, il a fait un apprentissage dans un métier manuel uniquement dans le but de devenir policier. Il n'a en effet jamais envisagé d'exercer ce métier manuel après son apprentissage. Il était objectivement dans une trajectoire de léger déclassement, ses parents étant employés non manuels peu qualifiés, mais ne l'a pas vécu comme tel en raison de son projet de devenir policier. Son entrée dans la police ne correspond donc pas à une volonté de requalification, elle ne suit pas une perte de statut. Il affirme d'ailleurs ne pas parler de son travail autour de lui, ce qui indique qu'il ne fait pas un usage symbolique de sa position professionnelle. À l'Académie, il avait lancé à la cantonade, lors d'une pause, évoquant son prochain stage : « J'aimerais pas être à [*ville*] pour le dernier match du championnat, ça va être chaud ! » Lucien Paccot, qui fait partie des nouvelles recrues ayant développé un *habitus* plus orthodoxe, lui avait alors répondu : « Moi oui, j'aimerais bien y être ! » Cette absence d'attrait pour la violence, présente déjà au moment de la formation et ne découlant pas d'une socialisation de classe moyenne, atteste du fait que ce policier n'a pas opté pour le

métier par attrait pour ses attributs masculins. Il apparaît en effet que les policières et les policiers ayant pris parti tôt dans leur trajectoire de choisir ce métier – c'est-à-dire avant d'entamer leur première formation –, comme c'est le cas de Simon Mottet, développent souvent un rapport plus distancié au pouvoir coercitif en raison du caractère «vocationnel», au sens que lui donne Max Weber<sup>48</sup>, de leur investissement professionnel.

## CONCLUSION

L'adhésion aux définitions viriles de la masculinité est le plus souvent associée à une vision du métier centrée autour de la détection des infractions et à une attraction pour les solutions coercitives, l'usage de compétences alternatives étant perçu par ces policiers comme une atteinte à leur masculinité. La socialisation masculine prépare les hommes à se trouver du côté des dominants, notamment en cherchant à obtenir le dessus en cas de provocation, en particulier celles perçues comme visant «l'honneur». Il est donc crucial de tenir compte de leur socialisation de genre, ainsi que des rapports différenciés des hommes aux définitions viriles de la masculinité, pour comprendre les relations entre la police et les jeunes hommes des quartiers populaires. L'adhésion au modèle viril est en outre associée à une valorisation du pouvoir et de la force physique. Elle conduit ses tenants à relier le fait d'être préparé au danger avec l'agressivité, et à valoriser cette dernière. Elle n'encourage par ailleurs pas l'expression et la prise en charge des émotions. En revanche, le fait de présenter des dispositions favorables envers le capital scolaire, d'avoir fait l'expérience de la précarité et d'avoir opté tôt pour le métier dans sa trajectoire semblent modérer le développement d'un *habitus* orthodoxe pour des hommes ayant pourtant incorporé un modèle viril de masculinité. Ces policiers ont moins de réticence à prendre en charge des situations impliquant des problèmes complexes pour lesquels les solutions coercitives peuvent être inefficaces ou insuffisantes.

Ce sont cependant les femmes qui développent, sur les questions de coercition et de *care*, les *habitus* professionnels les plus hétérodoxes. Elles évoquent davantage la médiation et la négociation dans les compétences à mettre en œuvre dans les situations

48. Weber, 2003.

complexes, et sont moins réticentes à faire usage de celles relevant de la compassion et de la prise en charge de la souffrance. La manière dont les femmes sont généralement socialisées les encourage en effet à mettre en œuvre des solutions négociées et à penser les problèmes en termes de relations, selon une «éthique du *care*». Si les femmes de notre échantillon se conforment moins, sur ces points, aux pratiques de leurs collègues masculins que celles ayant été interrogées dans d'autres contextes nationaux, c'est sans doute en raison du fait qu'elles sont issues de classes plus favorisées et qu'elles sont, dès lors, potentiellement moins habituées «à se reposer» sur les hommes<sup>49</sup>.

49. Martin, 1980.

# DEVENIR PESSIMISTE, RACISTE ET AUTORITARISTE ?

L'IMPACT DU MÉTIER SUR LES VISIONS DU MONDE DES RECRUES

Devient-on pessimiste, raciste et autoritariste lorsque l'on entre dans la police? Ce chapitre se penche sur le développement, parmi les recrues, de ces trois éléments de visions du monde constitutifs de la *doxa* policière ayant des conséquences cruciales sur les pratiques de travail. Ils correspondent plus précisément à trois jugements portés sur l'ordre social: son état, que les recrues diagnostiquent majoritairement comme étant menacé; la responsabilité de cette atteinte, qu'elles associent en grande partie aux mouvements migratoires; ainsi que les solutions pour le rétablir, celles trouvant le plus grâce aux yeux de la plupart d'entre elles étant les plus répressives. L'adhésion à cette *doxa* n'est cependant pas inéluctable. Les études s'étant intéressées aux visions policières du monde confirment certes la diffusion du conservatisme<sup>1</sup>, des représentations négatives de la nature et de la direction des évolutions sociétales<sup>2</sup>, des positions hostiles envers les migrant-e-s<sup>3</sup>, et de la tendance à l'autoritarisme<sup>4</sup> au sein de cette profession. La littérature de sociologie de la police, en particulier son pendant anglophone, ne tient néanmoins pas assez compte de l'inscription *sociale* des policières et des policiers, ceux-ci n'étant pas uniquement des individus appartenant à un espace *professionnel*. En nous intéressant aux origines et aux trajectoires sociales des recrues ainsi qu'à l'évolution de leurs représentations, nous pouvons, au contraire, appréhender l'enracinement social de ces visions du monde, et mieux comprendre les processus d'adhésion ou de résistance à ces jugements orthodoxes. Nous montrons en particulier le

1. Reiner, 2010.

2. Vick, 1981, p. 111.

3. Rowe, 2004; Waddington, Stenson et Don, 2004; Wieviorka, 1992.

4. Pruvost, Coulangeon et Roharik, 2003, pp. 105-106.

rôle déterminant joué par la pente de la trajectoire antérieure dans la construction de leurs rapports au monde, qui, bien qu'attesté par des études de sociologie politique, n'a pas été pris en compte dans les études policières.

## **UN ORDRE SOCIAL MENACÉ ?**

### **LES RESSORTS DU PESSIMISME POLICIER**

Si les conséquences négatives du pessimisme policier sur le travail ont été largement décrites, aucune étude ne s'est intéressée aux variations interindividuelles de celui-ci. Les travaux existants estiment que la confrontation régulière aux problèmes et aux situations critiques conduit inévitablement les policières et les policiers à développer un tel regard sur le monde. Or, nos analyses permettent d'identifier ce que le pessimisme policier doit aux origines et à la trajectoire sociale des individus, et donc de montrer qu'il se construit largement avant l'entrée dans le métier. Comme le souligne Monjardet, sans pourtant explorer davantage cette question, la perception négative du monde social, parmi les policières et les policiers, n'est pas causée par la confrontation répétée avec la misère et les problèmes, « pas plus [*que le serait*] une vision pessimiste de l'automobile chez le garagiste constamment occupé à réparer des pannes mécaniques »<sup>5</sup>.

Pour approcher la vision du monde social des nouvelles recrues, nous nous sommes notamment intéressé à la manière dont elles se représentent le phénomène de la délinquance. La plupart des recrues interviewées estiment que celle-ci est en forte augmentation – en particulier sa composante juvénile – et accusent en particulier le système judiciaire, dont le manque de sévérité serait à la base de cette évolution négative. Les entretiens montrent en outre que, quel que soit leur degré de pessimisme social, les nouvelles recrues ont en commun, dans leurs interprétations de la délinquance, de lui attribuer comme cause principale un manque d'encadrement des jeunes, en particulier familial et scolaire, et de mettre l'accent sur la responsabilité et les devoirs des individus et non sur le contexte social ou économique. En revanche, il existe des nuances dans leurs diagnostics à propos de l'évolution de la délinquance, et plus généralement du monde social. Or, nous pouvons

5. Monjardet 1996, p. 155.

montrer que celles-ci dépendent de leurs origines et de leurs trajectoires sociales, ce qui indique qu'il a été construit avant leur entrée dans le métier. L'on sait en effet que les individus appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées possèdent des visions plus pessimistes de l'évolution de la délinquance<sup>6</sup>, et que les classes dominées ont, de manière générale, une inclination à «accueillir une représentation pessimiste du monde social»<sup>7</sup>. Davantage encore, la pente de la trajectoire et l'expérience de déconvenues socioprofessionnelles, notamment le chômage, produisent des visions négatives de l'évolution du monde social. C'est ce que montrent différentes études, consacrées pour la plupart au succès des idées défendues par les partis de la droite nationaliste, en Suisse<sup>8</sup> ou en France<sup>9</sup>. Nous observons que les recrues n'ayant pas subi une trajectoire de déclassement ou d'autres déconvenues avant leur entrée dans le métier, telles que des échecs de formation ou des périodes de chômage, partagent une représentation du monde moins pessimiste que leurs collègues. Cette dernière s'exprime par un diagnostic moins alarmiste à propos de l'évolution de la «délinquance» et de la situation sécuritaire.

Ainsi Alain Morand, qui suivait une trajectoire de reproduction populaire, estime-t-il que l'évolution de la délinquance n'est pas négative. Elle se fait par «cycles»: à des événements violents qui peuvent donner l'impression d'une aggravation de la situation succèdent des périodes où «plus rien de spécial se passe». Lisa Stanor estime que, pour être une bonne policière, il faut «avoir une bonne image de la vie et des gens» et «voir du bien en chacun». Elle accuse les médias de faire de la «propagande» en diagnostiquant une augmentation de la violence, alors que:

Il n'y a pas plus de violence à l'heure actuelle. On a même eu une diminution par rapport à des années telles que 2004. L'insécurité est trop montrée du doigt par ceux qui ne s'y connaissent pas.  
(Lisa Stanor, fin de formation)

La prise de position de cette policière qui, du fait de ses études au lycée, était en ascension sociale avant d'entrer dans la police, est

6. Widmer *et al.*, 2004.

7. Bourdieu, 1979, p. 197.

8. Gottraux et Péchu, 2011; Plomb et Poglià Mileti, 2007.

9. Braconnier et Dormagen, 2007.

radicale. Mais l'absence de pessimisme est une caractéristique commune des représentations de policières et de policiers qui, comme elle, n'ont pas subi de déclassement ou de déconvenues avant leur entrée dans le métier. Au contraire en effet, le discours des autres emprunte au registre de la nostalgie et de l'idéalisation du passé. Laure Dubey estime ainsi que « notre société va mal » et porte un regard très pessimiste sur son évolution :

Il y a un truc qui me frappe: je suis pas vieille, j'ai 32 ans, j'ai été jeune, j'ai aussi fait des conneries, mais c'était pas comme ça à mon époque. Je veux pas mettre tout le monde dans le même panier, mais ceux auxquels je suis confrontée dans mon métier, c'est beaucoup des tire-au-flanc: ils foutent rien à l'école, ils traînent dans les rues, ils boivent et fument des cigarettes de plus en plus jeunes. J'ai pas l'impression que, quand j'étais ado, j'avais beaucoup de copains qui réagissaient comme les jeunes réagissent maintenant. (Laure Dubey, deux ans)

Cette policière a subi un déclassement avant d'entrer dans le métier: elle occupait une position d'employée de commerce alors que ses deux parents ont effectué des études supérieures. En outre, elle est entrée dans la police à la suite d'une période de chômage qu'elle a mal vécue. Sa perspective nostalgique, qui révèle un sentiment de dégradation, est caractéristique des parcours de déclassement<sup>10</sup>. La confrontation avec certaines populations, au travers de l'expérience professionnelle, vient ici alimenter et fournir des arguments pour exprimer une vision du monde qui s'est construite avant son entrée dans le métier. Ce registre négatif et ce regard pessimiste prédominent également dans le discours de deux autres policiers:

Il y a vraiment une évolution négative. Moi, quand j'étais jeune, je sortais à *[ville moyenne éloignée des centres urbains]*, il y avait pas autant de bagarres, de coups de couteau. Il y a de plus en plus de merdes, de bagarres, je le vois. Avant, il y avait des gifles et des coups de poing entre jeunes, mais l'autre jour, à trois heures de l'après-midi, on a eu un coup de couteau au centre-ville. Ça, il y avait pas avant. (Marc Corboz, deux ans)

10. Gottraux et Péchu, 2011.

Si tu regardes le nombre d'agressions qu'il y a... Transiter seul en ville le soir, à partir de 21 h, même moi qui suis policier, quand je suis en civil, je le fais pas. À l'époque, on appelait ça du racket, là ils disent «agression», mais c'est toujours du racket. C'est surtout des jeunes, ils peuvent te tomber à cinq ou six dessus et ils te prennent tout, et tu te prends peut-être une baffé ou un coup de poing. C'est triste à dire, mais c'est ça. (Maxime Rey, un an)

Ces diagnostics alarmistes sont insérés au sein de visions négatives du monde social et de ses évolutions, comme le montrent en particulier les dernières phrases des deux extraits. Marc Corboz a subi un léger déclassement avant d'entrer dans la police : il exerçait un métier manuel alors que son père était employé d'assurance et sa mère employée administrative. Maxime Rey suivait quant à lui une trajectoire de légère ascension sociale avant son entrée dans le métier, ayant terminé «péniblement» (selon ses mots) une formation dans le domaine commercial, alors que son père est travailleur manuel et que sa mère occupe un emploi peu qualifié. Mais ces deux policiers ont surtout en commun d'être issus de milieux ruraux, et d'être affectés à un environnement fortement urbanisé. De ces origines rurales découle une distance sociale particulièrement grande vis-à-vis de ce que ces policiers qualifient de «parler banlieue», c'est-à-dire cette «contre-légitimité linguistique»<sup>11</sup> qui caractérise le langage des jeunes résidant dans les quartiers populaires urbains. Marc Corboz distingue ainsi les jeunes auxquels il semble pouvoir s'identifier de ceux qui font usage d'un tel langage :

*[Après l'avoir appréhendé,]* on dit au jeune : «Écoute, faut arrêter tes conneries. Pourquoi tu fais ça ? Tu ferais mieux de prendre ton vélo et d'aller faire des sauts dans la forêt pour te défouler!» Après, il y en a certains qui sont perdus pour la société. Il y en a certains qui te répondent : «Je nique ta mère mec!» *[imitation parler jeune]* Alors là, tu discutes plus. Tu le balances dans la voiture puisqu'il veut pas comprendre. (Marc Corboz, deux ans)

Ce qui se joue dans les tensions avec ce type d'individus découle, peut-être davantage que d'un rapport de classe, d'une opposition entre un monde faiblement urbanisé – caractérisé par

11. Escofet, 2012, pp. 68-69.

la «forêt» – et celui de la ville. Le regard négatif porté par ces policiers sur le monde social peut s'appuyer, en contrepoint de la stigmatisation de la ville, sur une valorisation de la campagne, qui serait également menacée par les évolutions jugées négatives :

Je discutais avec les anciens enseignants, dans le village où j'ai grandi à [*village d'un canton rural*], ils me disent : « C'est hallucinant, on n'ose même plus faire une remarque aux élèves sans qu'on ait peur de se prendre une gifle par le gamin. » Ça change, c'est la mentalité d'aujourd'hui. Ça change en mal, c'est ça le problème. (Maxime Rey, un an)

Il y a une différence entre la campagne et la ville. J'ai beaucoup de copains qui sont de la ville. Ils ont pas la même vision que moi. Ils ont grandi en ville, ils ont tout le temps tout eu sous la main. Et moi qui viens de la campagne, j'ai dû me démerder pour avoir des choses. En ville, tout le monde se méfie de tout le monde. C'est des assistés en ville : ils vont pas sauter au cou d'un cambrioleur, ils vont laisser la police s'en occuper. (Marc Corboz, un an)

Leurs origines rurales renforcent leur sentiment de dégradation : le diagnostic pessimiste relève ici de « figures du discours anti-urbain » classiques<sup>12</sup>, dont l'un des ressorts est l'idée que la ville dissoudrait « la communauté ancestrale » et où « le village [...] représente le bon vieux temps perdu, où les hommes vivaient en harmonie »<sup>13</sup>. Les recrues travaillant en milieu urbain mais n'étant pas issues de la campagne, et qui n'ont pas subi un déclassement ou des déconvenues, cherchent davantage à prendre de la distance par rapport à leur expérience du métier. C'est le cas de Benjamin Joly, qui est actif dans la zone géographique définie comme particulièrement dangereuse par Maxime Rey et Marc Corboz cités ci-avant. Il estime pourtant, lui, que le nombre de délits commis est normal pour un tel contexte urbain :

Parce que moi je vois un peu ce qui va pas [*dans mon travail*]. Mais je pense pas que c'est une ville qui est pas sûre. J'arrive à être encore assez objectif pour me dire que ça arrive pas non plus à

12. Salomon Cavin, 2005, p. 79.

13. Salomon Cavin, 2005, p. 85.

tout le monde [*d'être victime*]. Il y a quand même 100 000 habitants ici. Même s'il y en a 100 par jour qui viennent se plaindre pour des vols et tout... Il y a beaucoup de vols, de délits comme ça, c'est vrai. Mais je pense que dans les autres villes aussi.

(Benjamin Joly, deux ans)

Si les collègues de ce policier cités plus haut s'appuient sur leur expérience professionnelle pour alimenter leur diagnostic alarmiste, Benjamin Joly prend au contraire de la distance par rapport à celle-ci. Issu des classes moyennes inférieures, ce policier suivait une trajectoire d'ascension sociale avant d'entrer dans le métier grâce à l'accumulation de capital social<sup>14</sup>. Il n'a pas quitté son ancien emploi par déception ou en ayant été forcé à le faire, n'a pas subi d'échec de formation et n'a pas fait l'expérience du chômage. Les policières et les policiers ayant ce type de parcours, marqué par une trajectoire d'ascension ou de reproduction sociale, portent un regard sur le monde et sur la délinquance qui n'est pas imprégné de la nostalgie d'un passé enchanté. L'appartenance aux classes moyennes renforce en outre le regard moins pessimiste porté sur l'évolution de la délinquance. Cela est particulièrement manifeste dans le discours de Patricia Valin. Même si elle reprend certains éléments alarmistes des médias (« On a de plus en plus de Français qui viennent chez nous faire des casses par exemple, on le lit dans les journaux»), elle modère ce discours en prenant appui sur les opinions d'acteurs de son réseau de sociabilité :

Bon après encore une fois, ça reste une minorité de personnes [*qui commet des faits de violence*]. Moi, je le vois plus parce que j'y suis confrontée tous les jours. Mais quelqu'un qui, comme ma colocataire par exemple: elle travaille tranquillement chez [*entreprise multinationale*]. Elle s'en rend pas compte de tout ça, limite elle veut pas le savoir. (Patricia Valin, deux ans)

On voit ici de manière manifeste comment le milieu d'appartenance, et en particulier la fréquentation des classes moyennes, peut avoir un impact sur le rapport au monde et sur le regard porté sur l'expérience professionnelle, surtout lorsque celui-ci n'est pas associé à des déconvenues. Contrairement à Maxime Rey par exemple,

14. Voir le chapitre « Combattre les « méchants » ? »

cette policière a réussi sans difficultés, notamment en raison de ses origines sociales plus favorisées, à accumuler du capital scolaire :

Je me suis dit : je vais faire mon gymnase [= lycée], à la rigueur si je peux pas devenir policière, ça me servira pour plus tard. Si j'avais pas pu faire ça, j'aurais fait plutôt quelque chose dans le social, genre éducateur spécialisé ou quelque chose comme ça, donc mon Bac m'aurait aussi permis d'accéder à une formation supérieure.  
(Patricia Valin, fin de formation)

Les recrues ayant fait des études supérieures disposent en outre de davantage de ressources pour argumenter, contre le discours médiatique dominant, leur absence d'alarmisme en matière de situation sécuritaire. Carine Fonjallaz, qui a effectué des études universitaires en sciences humaines, estime par exemple que, même si « notre société est violente », elle l'est davantage « verbalement », car « les gens s'énervent », et surtout elle l'est moins qu'au Moyen-Âge « ou à je sais pas quelle époque où tout le monde se tapait dessus ». Les savoirs issus des sciences humaines constituent une ressource permettant de prendre de la distance par rapport au discours pessimiste dominant dans le monde policier, en ce qu'il offre la possibilité d'une vision plus macroscopique ou historique des phénomènes sociaux. C'est d'ailleurs avec cet objectif qu'ils ont été introduits dans les plans d'études policiers dans d'autres contextes nationaux<sup>15</sup>. Carine Fonjallaz développe en revanche un regard plus pessimiste sur le monde entre les deux entretiens, associé à un manque de confiance en elle dans la formulation de diagnostic sur la délinquance, qui apparaît à plusieurs reprises :

- *Tu penses que la violence en général augmente ?*
- Nous, on est baignés là-dedans donc... Du coup, on a peut-être pas le même regard que M. et M<sup>me</sup> Tout-le-monde. Certains trucs peuvent nous paraître tellement banals, alors que d'autres personnes vont dire : « Ah ouais, ça se passe vraiment comme ça ? » Ouais, je ne peux pas vraiment répondre à ta question.  
(Carine Fonjallaz, deux ans)

15. Savage, 2007.

Ce discours manifeste une prise de distance par rapport aux biais que peut introduire l'expérience professionnelle, ainsi que la volonté de ne pas formuler un diagnostic pessimiste. L'on constate en revanche une évolution de ses représentations vers davantage de pessimisme dans le second entretien. Lors du premier, passé en fin de formation, elle n'a en effet pas de représentations articulées de la « délinquance juvénile » : elle reprend de manière hésitante des savoirs appris à l'université. Dans le second entretien, mené après deux ans d'expérience de la police judiciaire, elle développe une vision orthodoxe des causes de la délinquance (en particulier la « démission » des parents et de l'école), ainsi qu'une vision pessimiste de la jeunesse. Cette dernière s'exprime notamment au moment de l'entretien où la discussion porte sur les atteintes d'ordre sexuel commises par des jeunes alcoolisés :

– *Tu penses alors qu'il y a un problème au niveau de l'alcool avec les jeunes ?*

– Oui, c'est clair. Et puis au niveau des parents. Je sais pas là si j'ai déjà un regard de vieille, mais quand je vois les enfants et les ados actuellement, je me dis « mais... ».

– *On les laisse tout faire tu penses ?*

– Ouais, je pense qu'ils sont quand même pas mal laissés à eux-mêmes. On leur donne très tôt des responsabilités, et je pense qu'ils arrivent pas à tout gérer.

– *Et ça c'est lié à quoi ?*

– Les parents, ils démissionnent un petit peu, certains en tout cas. Et l'école, ça fait pas tout, il faut aussi les parents derrière. Mais bon ça, c'est difficile à dire, mais c'est vrai qu'en tout cas, il y a certains soucis.

– *Tu penses qu'avant on était plus...*

– Avant peut-être qu'on serrait trop la vis aussi... Je pense que c'est difficile en tant que parent de trouver le juste milieu, ça doit pas être évident. (Carine Fonjallaz, deux ans)

La reprise d'idées orthodoxes, en particulier la « démission des parents » et le regard pessimiste, est ici manifeste, même si le discours est en revanche très hésitant, peu affirmé. Le fait que cette policière associe son regard à celui d'une « vieille » dénote d'une distance typique des policières et des policiers issus des classes moyennes : elle a conscience qu'il peut être jugé comme tel par

l'enquêteur. Le manque d'assurance et le fait que cette perspective apparaisse dans le second entretien montrent qu'elle s'est très vraisemblablement développée au contact de ses collègues et du travail. De même que l'inconfort manifeste qui la conduit à modérer ses accusations dans la fin de l'extrait. Cette évolution peut être liée au fait que, plus diplômée que la moyenne, elle cherche davantage à se conformer – elle fait preuve de «surconformité»<sup>16</sup> – à ce qu'elle estime être attendu d'elle pour faire partie du groupe, consciente que ses qualifications peuvent être mal perçues. En témoigne la reprise récurrente de représentations orthodoxes en discours rapporté («d'après ce qu'on m'a dit»). C'est la seule interviewée qui développe de manière aussi manifeste un regard plus pessimiste sur le monde entre les deux entretiens. Cet élément de vision du monde en effet celui qui semble être le moins affecté par l'expérience professionnelle, en particulier si l'on compare le pessimisme policier aux attitudes négatives envers les migrations.

#### **QUI MENACE L'ORDRE SOCIAL ?**

##### **LA RACIALISATION DES COMPORTEMENTS DÉLINQUANTS**

L'immigration serait-elle la cause de toutes les évolutions sociétales négatives diagnostiquées par la majorité des recrues et, en particulier, de l'augmentation de la délinquance? Sans que nous n'ayons jamais posé de questions spécifiques à propos des migrations, il est frappant de constater que l'association entre ce phénomène et celui de la délinquance est quasiment omniprésente dans les entretiens, généralement en réponse à des questions posées sur l'évolution ou les causes de la délinquance. Cette mise en équivalence n'est bien sûr pas spécifique à la police: le succès de la droite radicale nationaliste (le parti Union démocratique du Centre, UDC) et de ses campagnes sur la supposée «criminalité des étrangers» attestent de la dissémination de ces perceptions sociales. L'on peut citer à ce sujet un questionnaire passé à un échantillon représentatif de la population suisse au début des années 2000, dans lequel 29% des répondant.e.s sont d'accord avec l'idée selon laquelle «les étrangers sont responsables de l'insécurité dans nos rues»<sup>17</sup>. Policières et policiers ne sont donc pas les seuls à imputer l'évolution de la délinquance aux phénomènes migratoires.

16. Lagroye et Offerlé, 2010, p. 20.

17. Cattacin *et al.*, 2006.

Les rapports entre police et migrant-e-s n'ont pas été constitués en enjeu majeur de réforme dans le cadre de l'introduction du nouveau plan d'études en Suisse, contrairement aux réformes ayant été mises en œuvre dans le monde anglo-saxon, généralement à la suite des émeutes urbaines caractérisées par leur indexation à des rapports de « race ». Au Royaume-Uni par exemple, la mise à l'agenda politique de la question des relations entre police et minorités visibles fait suite aux émeutes urbaines de 1981 ayant exprimé de manière spectaculaire la conflictualité de ces relations<sup>18</sup>. Les réformes mises en place ultérieurement dans ce pays ont fait de la formation policière l'un des piliers de la lutte contre les pratiques discriminatoires à l'encontre des individus issus des migrations<sup>19</sup>. Ce n'est pas le cas de la réforme de la formation helvétique, comme d'ailleurs en France où la question n'a pas non plus été constituée en enjeu de réforme<sup>20</sup>, malgré les nombreux phénomènes émeutiers ayant révélé, comme au Royaume-Uni, les tensions entre la police et certaines minorités<sup>21</sup>. Les courants réformateurs, en Suisse, visent certes le rapport à l'autre des recrues (voir le premier chapitre), mais leur rapport aux migrant-e-s n'a pas été spécifiquement constitué en enjeu de réforme officiel. Les rapports entre la police et ces populations constituent pourtant un enjeu crucial : un nombre important de travaux ont décrit, en s'intéressant ou non aux pratiques qui en découlent, l'importance des processus de racialisation et de racisme dans la « culture policière »<sup>22</sup>. Les chercheur-e-s ayant observé les pratiques policières ont mis en évidence des comportements discriminatoires – voire humiliants ou physiquement violents – envers certains groupes, définis en particulier par des critères d'appartenances ethniques ou religieuses, d'origines géographiques (en particulier nationales), ou de morphologie et de couleur de peau (« race »). Pour qualifier ensemble ces différents types d'appartenances, nous emploierons le terme général de « critères ethno-raciaux ». Ces travaux ont cherché à mesurer l'étendue des pratiques discriminatoires ainsi que les

18. McLaughlin, 2007, p. 144.

19. *Idem*.

20. Fassin, 2011, p. 254.

21. Mucchielli, 2002.

22. Sur le racisme et les processus de racialisation dans la police, voir pour la France : Fassin, 2011 ; Wieviorka, 1992 ; pour une comparaison France-Allemagne : Gauthier, 2012 ; aux États-Unis : Crank, 2004 ; en Grande-Bretagne : Holdaway, 1997, et pour une synthèse des travaux : Reiner, 2010.

critères sur lesquels les policières et les policiers se basaient pour les accomplir, et donc les groupes qui en sont les victimes<sup>23</sup>. En Suisse, différents corps de police ont fait l'objet d'accusations de telles pratiques, sans que cela débouche pourtant sur une enquête officielle comme cela a pu être le cas dans le monde anglo-saxon, et ce en dépit de différentes publications les ayant révélées : l'ouvrage de l'ancien policier Yves Patrick Delachaux<sup>24</sup>, différents rapports d'Amnesty International<sup>25</sup>, un rapport interne à la police de Lausanne ayant été transmis à la presse<sup>26</sup>, mais également une recherche sociologique. En étudiant les dossiers médicaux de détenus dans le canton de Genève, Géraldine Bugnon a montré en effet que les ressortissants d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb étaient, de manière disproportionnée par rapport aux autres détenus, victimes de violences policières<sup>27</sup>. Nous observons quant à nous qu'il existe une perspective dominante marquée par le soupçon à l'égard des migrant·e·s et par la racialisation des comportements délinquants dans le sous-champ policier suisse, observables notamment dans l'enseignement à l'Académie de Police de Savatan et dans le discours officiel tenu par les porte-parole de la profession dans les médias<sup>28</sup>.

### **POLICE ET MIGRANT·E·S : ENTRE SOUPÇON PROFESSIONNEL ET REJET SOCIÉTAL**

Une partie des études consacrées aux rapports entre police et populations migrantes font découler les occurrences de « racisme policier » de la structure des rapports sociaux de « race »<sup>29</sup>. Ces approches estiment que les visions négatives des populations migrant·e·s découlent du mandat confié à la police de maintenir l'ordre social, auquel est associé celui de lutter contre certaines formes spécifiques de déviance, celles des classes populaires, auxquelles appartiennent de manière disproportionnée les individus

23. Pour des observations et des décomptes des pratiques discriminatoires, voir notamment Jobard et Lévy, 2009; Terrill, Paoline et Manning, 2003; Waddington, Stenson et Don, 2004.

24. Delachaux, 2007.

25. Amnesty International, 2007.

26. Police de Lausanne, 2007.

27. Bugnon, 2009.

28. Pichonnaz, 2013.

29. Fassin, 2011.

issus des migrations<sup>30</sup>. Ces approches considèrent que la « culture policière » conduit les nouvelles recrues à adopter des attitudes hostiles aux migrant·e·s, quels que soient leurs antécédents<sup>31</sup>. D'autres études soulignent au contraire la spécificité du racisme policier, en ne le reliant pas aux rapports structurels entre les « races » ou au rôle politique de la police, mais à des spécificités de son travail. Les travaux anglo-saxons d'inspiration criminologique, en particulier, ont montré l'importance des critères ethno-raciaux parmi tous ceux étant nécessaires à la détection des infractions et à l'anticipation des comportements<sup>32</sup>. Puisqu'elle est mandatée pour détecter des infractions, la police a notamment pour finalité officielle de transformer des usagères et des usagers en suspects. Repérer des auteurs d'infraction potentiels, en particulier à la loi sur la circulation routière, au séjour des étrangers et à celle sur les stupéfiants, est en effet une tâche essentielle du mandat qui lui est confié, renvoyant à sa définition orthodoxe et donc valorisée par la majorité de ses membres. Dans ce cadre, le soupçon et le repérage de signes indiquant la culpabilité ou permettant la reconstitution de « ce qui s'est passé » sont des compétences professionnelles essentielles que mobilisent les policières et les policiers sur « leur » territoire. Ces procédés de typification en font « des spécialistes, professionnels de l'inférence d'un probable comportement criminel sur la base de l'apparence des personnes présentes dans les endroits publics »<sup>33</sup>. Les études empiriques du travail policier, y compris en Suisse, montrent que ces inférences sont « fortement indexées sur l'apparence physique, notamment le sexe, l'âge, le style vestimentaire et la couleur de peau »<sup>34</sup>. L'activité illégale étant elle-même rarement observée, ce sont des critères principalement corporels qui permettent d'orienter le soupçon policier vers des personnes<sup>35</sup>. Certains travaux consacrés au racisme estiment que celui-ci découle du glissement de ces « typifications », qui sont des outils de détection des infractions et d'anticipation des comportements, vers des processus de « stéréotypages » fondés sur des

30. Jobard, 2008.

31. Jobard, 2006a; Wieviorka, 1992.

32. Holdaway, 1997, p. 24.

33. Notre traduction de « *occupational specialists on inferring the probability of criminality from the appearances persons present in public places* » (Sacks, 1972, p. 282).

34. Meyer, 2011, p. 199.

35. Les populations cibles peuvent d'ailleurs mettre en œuvre des stratégies de présentation de soi et de leur corps afin d'échapper au soupçon policier (Jobard, 2002, p. 59).

généralisations abusives et stigmatisantes<sup>36</sup>. Ce type d'approche considère que, si les typifications visant l'orientation du soupçon sont légitimes, le stéréotypage ne l'est pas. Elles valident donc l'usage du « profilage racial » comme outil de détection des infractions, c'est-à-dire la discrimination statistique fondée sur l'idée d'une plus grande représentation des individus issus des migrations parmi les auteurs de certaines infractions (voir l'encadré ci-après).

Ces deux approches ont en commun de mettre en lumière les raisons pouvant conduire les policières et les policiers à développer des attitudes hostiles envers les migrant·e·s. Or, si l'on ne doit effectivement pas sous-estimer l'importance des idées dominantes au sein de la profession policière, ces perspectives ne tiennent pas assez compte de l'évolution du recrutement, aujourd'hui plus hétérogène qu'hier. Nos observations montrent en effet que l'attitude des nouvelles recrues envers les migrations dépend largement de leurs origines sociales et de leur trajectoire antérieure, même si la force de la *doxa* conduit une partie d'entre elles à réajuster leurs représentations.

#### **DES ÉTRANGERS DAVANTAGE DÉLINQUANTS ?**

##### **L'IMAGE TRONQUÉE DESSINÉE PAR LES STATISTIQUES POLICIÈRES**

Les statistiques policières et pénales indiquent, en Suisse comme ailleurs, une surreprésentation des personnes issues des migrations parmi les auteurs de certains délits. Ces chiffres souffrent cependant de nombreux biais affectant leur capacité à rendre compte de la réalité. Les statistiques de police et de justice ne mesurent pas la délinquance mais l'activité de la police et des tribunaux<sup>37</sup>. Non seulement les statistiques de police ne tiennent-elles compte que des infractions parvenues à la connaissance de la police, mais la qualification des comportements en infractions est le résultat d'un travail de traduction, effectué par la police elle-même. Par ailleurs, les délits décomptés sont fondés sur le soupçon policier et non pas la reconnaissance de la culpabilité par un tribunal. En outre, le nombre de délits parvenant à la connaissance de la police peut fortement varier en fonction de ses effectifs et du contexte, notamment selon les délits sur lesquels elle concentre son activité. Les priorités qu'elle donne à son action ...

... font en effet augmenter artificiellement le nombre d'infractions constatées dans le domaine qu'elle juge prioritaire ou que les autorités politiques lui imposent comme tel. Les statistiques de police renseignent donc davantage sur l'activité de l'institution que sur le nombre objectif d'infractions commises. La surreprésentation des individus issus des migrations dans ces données découle ainsi, du moins en majeure partie, des pratiques discriminatoires des instances judiciaires et de la police. Cette dernière oriente plus facilement ses soupçons vers les étrangers, de même que le système judiciaire les condamne, à délit et circonstances égales, plus sévèrement, en tout cas en France<sup>38</sup>. Elle découle également de la surreprésentation des migrant·e·s parmi les catégories sociales les plus pauvres, et le fait qu'ils sont plus souvent des hommes jeunes, dont on sait également que cela constitue des propriétés associées aux conduites délictueuses<sup>39</sup>. Il est donc faux de déduire, en se fondant sur ces statistiques, une plus grande propension des migrant·e·s à commettre des délits en raison de leurs origines ethno-raciales ou de leurs parcours.

La légitimité du « profilage racial » fait pourtant débat : à l'instar de Jobard et Lévy, certains auteurs le définissent comme un « emploi de généralisations fondées sur l'ethnie, la race, la religion ou l'origine nationale supposées plutôt que sur des preuves matérielles ou le comportement individuel pour fonder la décision de contrôler l'identité d'une personne ou d'engager des poursuites »<sup>40</sup>. Cette perspective critique est défendue par de nombreuses institutions, telles que le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, qui estiment que le « profilage racial » contrevient à la législation sur les discriminations. Il est d'ailleurs interdit dans certains pays européens et certains États américains<sup>41</sup>, qui considèrent illégitime de baser les contrôles uniquement sur ce que les justiciables « sont » et non ce qu'ils « font »<sup>42</sup>. Ces critiques remettent en outre en cause l'efficacité du « profilage racial » pour détecter des infractions :

36. (Note de la p. 174.) Holdaway, 1997, p. 24.

37. (Note de la p. 174.) Kitsuse et Cicourel, 1963 ; Matelly et Mouhanna, 2007.

38. Jobard, 2002 et 2006 b ; Lévy, 1987.

39. Kuhn 2012 ; Robert, Zauberman et Jouwahri, 2013.

40. Jobard et Lévy, 2010.

41. Keles, 2012.

42. Jobard et Lévy, 2009.

il servirait davantage à justifier des pratiques discriminatoires fondées sur des stéréotypes en invoquant la discrimination statistique<sup>43</sup>, mais ne permettrait pas de gagner en efficacité en termes de nombre d'infractions détectées<sup>44</sup>. En outre, le « profilage racial » peut faire œuvre de prophétie autocréatrice, les personnes présentant certaines caractéristiques étant questionnées et interpellées de manière disproportionnée, conduisant à un cercle vicieux d'amplification de la déviance<sup>45</sup>. Le fait que la police concentre son action sur certaines populations peut en effet non seulement alimenter la représentation selon laquelle celles-ci sont davantage délinquantes, mais également à sous-estimer la propension délinquante d'autres groupes, du fait qu'ils ne sont pas contrôlés. Par ailleurs, le fait d'être la cible de ce qui peut être vécu comme du harcèlement policier peut faire naître un ressentiment parmi les groupes ainsi stigmatisés, les conduisant à commettre davantage ou d'autres types d'infractions et à avoir une attitude négative envers la police et l'autorité de l'État. En Suisse, le profilage racial n'est pourtant pas prohibé. Les observations conduites à l'Académie de Police montrent, au contraire, qu'il est officialisé et enseigné aux nouvelles recrues comme un outil de travail légitime. Il ne fait pas l'objet d'un débat, y compris parmi les formatrices et les formateurs les plus radicalement hétérodoxes que nous avons interviewés. Parmi tous les individus interviewés à l'échelle de la Suisse romande, le seul qui l'a remis en question en entretien, en se fondant sur les arguments cités ci-dessus, ne fait plus partie de la police. Il n'a en effet pas réussi à convaincre ses supérieurs hiérarchiques de la pertinence de cette critique (et d'autres), et a préféré quitter l'institution.

### **LE « PROFILAGE RACIAL » COMME UNE ÉVIDENCE**

Il arrive souvent, dans le cadre des enseignements prodigués à l'école de police, que certains types d'infractions soient associés à des groupes définis par des critères ethno-raciaux: le profilage racial est enseigné en tant qu'outil légitime de détection des infrac-

43. Fassin, 2011.

44. Pour une recension des études ayant démontré l'inefficacité du profilage racial pour détecter des infractions, voir Jobard et Lévy, 2009.

45. Boussard, Lorient et Caroly, 2006, p. 222.

tions. Il fait d'ailleurs partie des savoirs officiels, ceux étant présentés notamment dans le manuel d'enquête judiciaire :

Les voleurs à la tire sont souvent des personnes qui viennent de l'étranger, mais pas uniquement des pays de l'Est. Ils sont très habiles et se déplacent rapidement. [...] Il peut également s'agir d'individus dont le statut n'est pas établi définitivement (requérants d'asile déboutés, étrangers sans papiers) [...] La majorité de l'héroïne vendue et consommée en Suisse [*est un*] marché contrôlé principalement par des Turcs et des ressortissants de l'ex-Yougoslavie dont surtout des Albanais. Des Libanais et des Africains [*sic*], pour la plupart des requérants d'asile ou en séjour illégal, sont également intéressés par ce trafic.<sup>46</sup>

Les associations entre certains délits et certains groupes définis selon des critères ethno-raciaux sont souvent faites en classe. «Le vol à l'arraché, ce sont les Américains du Sud»<sup>47</sup>, explique un formateur, ou un autre : «Quand il y a des gitans, on a inévitablement une augmentation des cambriolages.»<sup>48</sup> Les manuels de formation en restent strictement à des associations entre groupes et délits singuliers, et certaines formatrices ou certains formateurs précisent parfois que «ce n'est pas raciste de dire cela». Pourtant, dans leur enseignement, certains d'entre eux rendent les critères ethno-raciaux centraux dans leur approche des justiciables, voire établissent une équivalence plus générale entre migration et délinquance. Donnant l'exemple d'une «affaire standard», un formateur de droit décrit ainsi :

Jeune homme, 23 ans, ethnie pas trop exotique, plutôt européen, mentalité occidentale, environ 15 cambriolages.

Chargé de cours (non policier) de droit (*notes de terrain*).

Les jeunes peuvent, avec les migrants, être ainsi présentés comme plus enclins à adopter des comportements délinquants :

*Notes de terrain*: Exercice sur les contrôles d'identité. Le formateur policier, un permanent, essayant manifestement de tenir

46. ISP, 2007.

47. Chargé de cours de techniques d'enquête judiciaire (*notes de terrain*).

48. Chargé de cours « vols et brigandages » (*notes de terrain*).

compte de notre présence, introduit l'exercice et rappelle que, selon le Code pénal, les contrôles d'identité sont autorisés « dans les milieux criminogènes ». Il donne l'exemple d'une « ethnique », puis rectifie : « Enfin... Pas une ethnique, mais certains groupes. Les jeunes par exemple, enfin les jeunes... délinquants. »

L'association entre *certaines* délits et *certaines* groupes est légitime : elle apparaît dans les manuels officiels et s'appuie sur une discrimination supposée statistique (voir l'encadré *supra*), ce qui permet de déjouer les accusations de discrimination fondées sur des préjugés. En revanche, faire de l'appartenance ethno-raciale une cause des comportements déviants se révèle plus délicat. Il est dès lors plus acceptable de stigmatiser, en présence d'un sociologue, les jeunes que les étrangers, sans doute parce que le thème est moins sensible dans le débat public. Mais il existe des occurrences où le procédé est plus affirmé. Dans le support du cours consacré aux « délinquants mineurs » par exemple, il est donné aux aspirant·e·s comme phrase exemplifiant l'usage, dans le parler jeune, du mot « tètj » : « T'aurais vu comment Jamel il a tètj la prof d'anglais! »<sup>49</sup> Parallèlement à ce nom d'origine arabe, le seul autre prénom utilisé dans le support de cours est celui de l'auteur d'un vol par effraction à qui a été donné le nom d'origine hispano-portugaise « José ». Le formateur déclare d'ailleurs en entretien : « Sans stigmatiser les étrangers, mais on voit quand même que beaucoup de milieux étrangers sont très agressifs » (Farel). Cette prise de position indique une attitude suspicieuse vis-à-vis des migrant·e·s prenant un caractère plus essentialiste, qui dépasse le soupçon comme outil de détection des infractions. La figure la plus problématique étant celle du requérant d'asile. Un policier, défendant des modèles professionnels hétérodoxes et enseignant la psychologie, lors de son premier cours, lance aux aspirant·e·s, alors qu'il évoque sa trajectoire : « Avant d'entrer dans la police, j'ai bossé avec des requérants d'asile. Je vois déjà les sourires... »<sup>50</sup> Ce qui ne manque pas d'eux d'ailleurs de déclencher un rire général au sein de l'assemblée.

Le profilage racial est donc enseigné à l'Académie comme un outil professionnel légitime. Les glissements vers des discours associant plus fondamentalement migrations et délinquance montrent

49. La phrase est traduite : « Le facétieux Jamel ne s'est pas laissé démonter face aux réprimandes de la professeure d'anglais! »

50. Chargé de cours (policier) de psychologie (*notes de terrain*).

que la légitimité associée au profilage, censée être fondée sur des critères statistiques, permet de justifier des processus plus larges de racialisation de la délinquance. La question des inégalités économiques, des effets potentiellement néfastes du profilage racial, des difficultés inhérentes aux parcours migratoires et, plus encore, des formes de rejet ou de discriminations subies par les migrant-e-s ne sont jamais abordées en classe. Les recrues ne les convoquent d'ailleurs aucunement lorsqu'on les pousse à expliquer leurs représentations négatives des migrant-e-s, mais livrent des explications de type culturaliste, la délinquance ou la violence étant renvoyées à des questions de « mentalité ».

### DES RECRUES RACISTES ?

Les nouvelles recrues expriment majoritairement des attitudes méfiantes envers les populations issues des migrations. Nous ne pouvons de toute évidence pas en déduire qu'elles accomplissent des pratiques discriminatoires ou volontairement humiliantes ou blessantes vis-à-vis de ces catégories de justiciables. En revanche, nous pouvons rendre compte des variations entre individus et de l'évolution de leurs attitudes. Nous observons en effet que, si la plupart des recrues possèdent déjà des représentations négatives des migrant-e-s lorsqu'elles entrent dans le métier, certaines affichent des attitudes moins négatives. Parmi ces policières et ces policiers cependant, une partie développe un regard plus hostile durant leurs premières années de pratique. Nous ne pouvons l'établir que pour deux recrues, ce qui rend difficile d'en fournir des explications. Nous pouvons toutefois montrer comment les représentations que les individus se font avant leur entrée dans la pratique ont été modelées par leur socialisation antérieure, certains éléments de trajectoire contribuant à renforcer ou, au contraire, à atténuer la suspicion à l'égard des étrangers.

Il faut noter en préambule que, sans surprise, aucune des recrues interrogées ne remet fondamentalement en cause le profilage racial comme outil professionnel. Une partie d'entre elles manifeste en revanche une certaine prise de distance par rapport à son usage :

- *Si [un justiciable] a déjà été arrêté pour consommation ou trafic de drogue, est-ce que tu peux le fouiller ?*
- Oui bien sûr, bon après tu vas pas le faire devant tout le

monde, des trucs comme ça, mais tu peux, si tu as des soupçons bien sûr. Mais après, il faut pas que ce soit le délit de sale gueule comme on dit, sinon ça le ferait pas. (Patricia Valin, deux ans)

Pour d'autres recrues en revanche, le profilage fondé sur des critères ethno-raciaux est simplement un outil légitime :

– *Tu les as contrôlés parce qu'ils étaient bizarres, mais comment on voit ça?*

– C'est un peu le délit de sale gueule. Tu vois que c'est des gars un peu louches. Des plaques étrangères, là c'était trois Roumains à bord, donc... (Thomas Grand, deux ans)

Ces usages différenciés de la catégorie « délit de sale gueule » montrent *a minima* que toutes les recrues ne sont pas à l'aise avec le profilage racial, ne serait-ce que dans le cadre d'un entretien sociologique. Il faut en effet tenir compte du biais de désirabilité sociale découlant de la situation d'entretien, étant donné le caractère sensible de cette problématique. La comparaison entre les deux extraits laisse cependant entrevoir le fait que l'orientation du soupçon fondée sur des indices corporels, en l'occurrence le visage, pose davantage de problèmes à Patricia Valin : cette pratique est susceptible de la mettre dans l'inconfort. Contrairement à ses collègues, elle a conscience que ces actes ne vont pas de soi. Une autre policière évoque le regard extérieur comme source de gêne et d'embarras :

Ce qui me dérange des fois, c'est que c'est les personnes de couleur qui ont des stupéfiants sur eux. Alors, des fois, les gens de l'extérieur doivent se dire qu'on contrôle uniquement des personnes de couleur. Mais bon, en fin de compte ça paie. J'en ai fait une fois, il avait 18 boulettes dans l'estomac. Mais c'est vrai que de l'extérieur, il y en a qui disent aussi qu'on est raciste [*mot dit plus bas*]. Des fois, ça me gêne de courir tout le temps après des personnes de couleur. Bon, en général, ceux qui vendent c'est des personnes de couleur, et ceux qui achètent c'est des Blancs. Alors tu fais un peu des deux, mais tu les vois moins les Blancs. Parce qu'ils se cachent. Tandis que les Noirs [*se reprend*]... les personnes de couleur, ils attendent contre un mur, et tu le vois très bien qu'ils sont en train d'attendre. (Stéphanie Besse, un an)

Il est difficile de déterminer si ce qui gêne cette policière est exclusivement le regard des autres ou si elle vit également un conflit entre ses valeurs, qui peuvent avoir été acquises antérieurement à son entrée dans le métier, et sa pratique professionnelle. Son discours rappelle dans tous les cas que «les policiers sont conscients que leurs critères de détection sur la base des apparences sont l'objet de débats et de désapprobation publique»<sup>51</sup>. Le fait qu'elle cherche à soigner son langage montre que le chercheur est précisément considéré comme un membre du public. Il n'empêche que le souci de cette policière s'oriente vers l'image qu'elle donne uniquement et non pas sur les effets de sa pratique sur les personnes «de couleur». Pourtant, dans la situation qu'elle relate, le profilage pourrait être justifié par le fait qu'il se fonde non seulement sur la couleur de la peau, mais également sur le comportement des individus qui «attendent contre un mur».

Il n'en reste pas moins que la plupart des recrues ne remettent pas en question le profilage sur base ethno-raciale, y compris lorsque, inopérant, il conduit à soupçonner les mauvaises personnes :

Il y a un Black qui sort de nulle part, en fait il venait de parquer [= *garer*] sa voiture. Nous on est arrivés, il avait déjà éteint les feux. Il est sorti de sa voiture. Bon, nous on l'a pas vu sortir de sa voiture, mais on se dit : «Un Black, une rue un peu...» Voilà, il y a un peu tout qui... Après, en fait, il avait un permis, il était vraiment bien habillé et tout, il parlait totalement français, il travaillait... Vraiment le truc bon, ben voilà, c'est pas un dealer. On le contrôle et tout, il avait rien et on lui dit : «Vous revenez d'où comme ça là?» «Je me suis parqué là.» Et puis je dis : «Mais on vous a pas vu.» «Mais c'est parce que j'ai fait pipi là.» «Vous savez que c'est interdit? Vous recevrez une amende par la poste», je lui réponds. (Marc Corboz, deux ans)

Ce récit montre que le profilage racial, même lorsqu'il s'avère inefficace et trompeur, peut ne pas produire de remise en question de sa légitimité. Le fait de garder la face et d'affirmer l'autorité policière est ce qui prime, surtout pour un policier qui, comme Marc Corboz, dénote d'un fort investissement politico-moral dans le métier.

51. Meyer, 2011, p. 200.

Ces positionnements contrastés sur l'usage des critères ethno-raciaux comme outils d'orientation du soupçon révèlent plus fondamentalement des différences dans le rapport que les recrues entretiennent avec les migrations et les migrant·e·s. Les recrues issues de milieux modestes, ayant des parents travailleurs manuels ou employés non manuels peu qualifiés, tendent à racialiser davantage les comportements déviants et à défendre des positions plus négatives vis-à-vis des flux migratoires. Le phénomène est en cohérences avec les résultats des travaux ayant établi que les catégories populaires avaient tendance à avoir des attitudes plus suspicieuses à l'égard des migrant·e·s, surtout lorsque les individus ont subi des déconvenues au fil de leur trajectoire. Ces positionnements trouvent notamment leur source dans la déstructuration des solidarités ouvrières<sup>52</sup> et dans la précarisation du marché du travail des employé·e·s peu qualifié·e·s<sup>53</sup>. Comme l'indiquent Staerklé *et al.*, dans une étude portant sur la Suisse: «Entre ressentiment et regard tourné vers un passé qui les tenait plus en estime, ces personnes s'en prennent parfois à celles qui leur sont le plus proche dans la structure sociale, celles auxquelles elles peuvent se comparer», c'est-à-dire les bénéficiaires de l'aide sociale et les migrant·e·s<sup>54</sup>. Parmi ces recrues, l'on trouve Simon Mottet, qui est issu d'un milieu d'employé·e·s peu qualifié·e·s et a grandi dans un quartier populaire en périphérie d'une ville. Lorsque nous lui demandons d'indiquer le «style» des personnes impliquées dans des bagarres, il évoque «des gens qui sont mal dans leur peau», «alcoholisés», ainsi que:

- Je veux pas citer des races, mais je dirais, voilà quoi.
- *Il y a des races qui sont plus...*
- Ouais, c'est souvent tout ce qui est... Les Yougoslaves, les gens comme ça quoi. Eux, en principe, quand ils se battent, ils ont pas bu. Donc c'est leur culture [*et non pas l'alcool*]. (Simon Mottet, un an)

Je pense qu'il y a quand même une majorité d'étrangers dans ces groupes [*de jeunes posant des problèmes en ville*], c'est quand même

52. Beaud et Pialoux, 2009.

53. Plomb et Poglià Miletì, 2007.

54. Staerklé *et al.*, 2007, p. 142.

des gars qui ont le sang un peu chaud, ça c'est vrai. (Simon Mottet, deux ans)

La première phrase montre que ce policier est conscient du caractère potentiellement controversé de son discours. Il n'hésite toutefois pas à associer la violence aux étrangers, en particulier ceux qu'il qualifie de « Yougoslaves ». À un autre moment du premier entretien, lorsque nous l'interrogeons sur les raisons qui peuvent pousser un jeune à « entrer dans la délinquance », il évoque à nouveau la même population :

Je veux pas dire les étrangers en général, mais c'est beaucoup les Yougoslaves. C'est aussi souvent des gars qui sont un peu défavorisés, on est d'accord, mais c'est quand même super typé.

(Simon Mottet, un an)

Sa focalisation sur les populations originaires d'ex-Yougoslavie renvoie sans doute à la forte altérité que ces individus représentent à ses yeux, dans la mesure où il s'agit pour lui de « musulmans ». Dans le questionnaire, auquel il a répondu quelques semaines après être entré dans la pratique, Simon Mottet a sélectionné la réponse « les étrangers » à la question : « Vis-à-vis de quel genre de personnes pensez-vous qu'il faut être le plus vigilant en tant que policier ? » (voir l'encadré ci-dessous).

#### **MESURE DES ATTITUDES SUSPICIEUSES ENVERS LES MIGRANT·E·S GRÂCE AU QUESTIONNAIRE**

Le questionnaire que nous avons fait passer aux aspirant·e·s en fin de formation et dans les premières semaines de pratique<sup>55</sup> comprenait six questions dont les modalités de réponses proposées contenaient une mise en cause des étrangers, en particulier dans les phénomènes de délinquance. Une septième question, ouverte, pouvait également faire l'objet d'une telle réponse :

1. Vis-à-vis de quel genre de personnes pensez-vous qu'il faut être le plus vigilant en tant que policier ? (Modalités de réponse: ...

55. Voir l'Annexe méthodologique en fin d'ouvrage.

... les automobilistes; les drogués; les jeunes; les étrangers; les trafiquants de drogue; les autres truands)<sup>56</sup>.

2. Et en deuxième position, de qui faut-il le plus se méfier? (*idem*)

3. Selon vous, quelle est la meilleure manière de lutter contre la délinquance des jeunes? (La fermeté, la répression; la prévention, le dialogue; la réinsertion des délinquants qui sortent de prison; *expulser les délinquants étrangers*; réduire les inégalités, il faut une société plus juste).

4. D'après vous, quelle est la cause principale qui fait qu'un jeune devient un délinquant? (*Le fait d'être étranger*; le fait que ses parents n'aient pas joué leur rôle; le fait de vivre dans des mauvaises conditions (pauvreté, chômage, etc.); le fait qu'il regarde trop de films ou de jeux vidéo violents; la perte des repères, des valeurs; le fait d'appartenir à une bande).

5. D'après vous, quelle est la deuxième cause principale qui fait qu'un jeune devient un délinquant? (*idem*)

6. Selon vous, l'augmentation de la délinquance est principalement due... (À la détérioration de la situation économique et sociale; à la crise des institutions (école, Église...); à *l'afflux d'étrangers*; à la tolérance de la justice; à la démission des parents; la délinquance n'est pas en augmentation).

7. Quel est selon vous le principal problème de notre pays? (question ouverte)

De même Maxime Rey, dans les réponses qu'il a données au questionnaire en fin de formation, estime qu'il faut, dans le métier, être «le plus vigilant» à l'égard des étrangers. Un an plus tard, il porte toujours un discours stigmatisant en construisant les étrangers comme une menace :

Tu intervies avec des bons Suisses, c'est clair, il y a des cons partout. Mais c'est quand même beaucoup avec les étrangers. Je veux dire: 95 % des interventions qu'on a, c'est avec des étrangers. Quand tu regardes les dealers à la gare, on se croirait presque à

56. Cette question ainsi que les modalités de réponses ont été reprises telles quelles du questionnaire de Monjardet et Gorgeon (Monjardet et Gorgeon, 1993), qui avaient opté pour des catégories indigènes, en particulier celles de «drogué» et de «truand».

Kinshasa! Tu sais pas si t'es en Suisse ou bien en Afrique, des fois.  
(Maxime Rey, un an)

À d'autres moments dans l'entretien, ce policier déclare regretter que la Suisse ait «ouvert ses frontières» et «accepte tout le monde». Il suggère, pour résoudre le problème, de mettre les auteurs d'infractions étrangers «dans l'avion et de leur dire: «Vous rentrez chez vous», ce qui n'arriverait selon lui presque jamais. Dans un langage quelque peu embrouillé, il se définit même implicitement comme étant «un peu raciste»:

- Ce métier n'a pas changé ma façon de penser. Tu peux devenir monstre [= très] raciste dans ce métier. Tu as toujours affaire aux mêmes, c'est toujours les mêmes. Les stéréotypes: c'est toujours les Noirs qui vendent [*de la drogue*], les Arabes ils arrêtent pas de voler.
- Ça fait partie de la réalité?
- Ouais! Mais c'est pas censé être pensé comme ça. Ça peut être les bons Suisses qui volent aussi, mais bon c'est tellement une minorité, voilà. Tu peux devenir raciste au bout d'un moment. Mais, bon, personnellement pas, parce que j'ai plein de potes de couleur et tout... Mais certains [*collègues*], je pense qu'ils deviennent un peu racistes. Il y en a qui sont racistes hein, faut pas rêver. Raciste un petit peu... T'es quand même un peu. D'un côté. Tu peux pas dire: «Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil.» C'est pas vrai. Tu peux pas appeler ça «racisme»... Tu sais très bien que c'est toujours les mêmes qui... Il y a quand même des stéréotypes qui ne sont pas faux. (Maxime Rey, un an)

Le «racisme» est perçu à la fois comme une attitude qui ne peut pas être adoptée officiellement («c'est pas censé être pensé comme ça»), mais qui s'impose dans les faits: ce policier opère un glissement prudent d'un discours de façade vers l'expression d'un «racisme» davantage assumé. Son discours exprime clairement la manière dont l'association entre certaines populations et certains délits, voire la supposée propension criminelle des étrangers, sert de puissant justificatif aux croyances racistes. Maxime Rey est également issu d'un milieu populaire. En outre, il a éprouvé des difficultés à s'extraire de son milieu d'origine, ayant «péniblement» mené à bien son apprentissage de commerce, effectué en école. Pudal a montré, à ce sujet, que les acteurs ayant gagné grâce à leur

métier un statut dans la frange supérieure des classes populaires – dans son cas des pompiers –, dénotaient d'un rapport de distinction vis-à-vis de « ceux d'en-bas »<sup>57</sup>. Dans le questionnaire, que Maxime Rey a rempli une année avant que soit conduit l'entretien, il a en effet indiqué qu'il se sentait proche du parti UDC, c'est-à-dire la droite radicale nationaliste, et qu'il estimait qu'il est « trop facile d'entrer dans notre pays » (en réponse à une question ouverte sur le « problème principal de notre pays »). Aux origines populaires sont donc associées, pour la plupart de ces policières et de ces policiers, d'autres propriétés renforçant les attitudes négatives vis-à-vis des migrations. Le déclassement d'abord: Gottraux et Péchu ont montré que les situations « d'insatisfaction par rapport à leur situation socioprofessionnelle » ou de « déception quant au parcours professionnel effectué » pouvaient produire une perception négative des étrangers, notamment en ce que ceux-ci sont perçus comme « potentiels concurrents sur le marché du travail »<sup>58</sup>. Surdez et Plomb décrivent comment la relégation et la dévalorisation des « assistés » (« drogués », « chômeurs », « handicapés »), et surtout des « requérants d'asile » et des « étrangers », procède d'un processus de requalification pour des individus subissant un sentiment de déclassement<sup>59</sup>. Les policiers ayant vécu un déclassement ou des déconvenues portent en effet les discours les plus hostiles envers les étrangers. Pour prendre un autre exemple, dans le premier entretien, Lucien Paccaud, alors affecté à un poste de police à la campagne depuis une année, se déclare peu confronté à des « étrangers », mais s'attend, lorsqu'il s'imagine affecté dans un environnement urbain: « Avec les requérants c'est quand même plus difficile parce que c'est des... c'est des malins. » Cela montre bien que la population est construite comme problématique avant même d'y être confronté en pratique. Dans le questionnaire, rempli en fin de formation, il se dit d'ailleurs proche de l'UDC, estime que la Suisse « veut trop aider les autres » et a sélectionné « les étrangers » à la question sur les populations dont il faut prioritairement se méfier. Robert Droz, qui n'avait pas rempli le questionnaire, porte un discours également fortement hostile après deux ans de pratique:

57. Pudal, 2011, pp. 923-924.

58. Gottraux et Péchu, 2011, p. 136. Ce même si d'autres types de trajectoires peuvent également produire des attitudes similaires à l'égard des migrant-e-s.

59. Surdez et Plomb, 2006, p. 88.

Je devrais être un peu éthique, mais je me suis rendu compte, [*lorsque j'étais au chômage*], que quand t'es Suisse dans ton pays, tu es rien du tout. Il vaut mieux être étranger, abuser le système et profiter de tout le monde, de toutes les institutions. On est tous acteur de sa situation. Mais il y a des gens, ils en ont rien à foutre. Et c'est les premiers à pleurer auprès des systèmes sociaux, à se victimiser. On est dans une ère où on écoute la victime. C'est une théorie un petit peu... carrée. Mais c'est vrai que moi qui viens d'un milieu très masculin, très dur, et bien ce principe de victime... On doit faire attention aux gays, aux lesbiennes, aux femmes... On fait toujours attention aux minorités. Et dans un divorce, on voit qui c'est qui trinque hein, c'est le papa. Les lois sont devenues extrêmes pour ces victimes, mais moi j'ai toujours été partisan de : « On fait face à ses responsabilités. » Et quand on est dans la police, on est confronté à ça. (Robert Droz, deux ans)

La prise de position contre les populations issues des migrations est ici incluse dans un discours hostile à d'autres minorités et groupes dominés. Ce policier a particulièrement mal vécu l'expérience du chômage – il parle de « traversée du désert » – et ce d'autant qu'il accorde une forte valeur au travail, inculquée durant l'apprentissage de son métier manuel « à la dure ». Or, il met explicitement en lien cette expérience du chômage et la stigmatisation des étrangers. Son discours correspond aux positions les plus radicales mises en évidence par Braconnier et Dormagen, qui ont montré que les individus ayant ce type de trajectoire se plaignaient d'être victimes de « racisme antiblancs »<sup>60</sup>. Le chômage est en effet une expérience qui peut conduire à développer du ressentiment à l'égard des « profiteurs » et des « étrangers » en raison, d'une part, de ce que les individus perçoivent comme un déficit de reconnaissance de leurs mérites et du sentiment d'injustice qui en découle<sup>61</sup> et, d'autre part, du fait qu'ils considèrent, eux, ne pas avoir bénéficié d'une aide qui serait accordée aux populations qu'ils stigmatisent, alors qu'ils ont pourtant traversé des périodes difficiles. Dans le discours d'un autre policier, René Jacot, dont les explications sont originales, l'on observe que la stigmatisation des migrant-e-s est justifiée par la distinction qu'il effectue à propos de l'« état d'esprit »

60. Braconnier et Dormagen, 2007, pp. 246-252.

61. Gottraux et Péchu, 2011, p. 199.

des migrant·e·s, qui serait différent des «Suisses». Il vit son engagement dans la police sur le mode militaire du service rendu à la patrie et dit s'être engagé dans le métier afin de «rendre à sa ville» ce qu'elle lui a «donné». Son explication à propos des comportements déviants dont seraient coutumiers les migrant·e·s se fonde sur l'idée d'un manque d'attachement à la «terre» :

– Je pense qu'on est toujours moins regardant à ce qu'on fait quand on n'est pas chez soi, j'en suis convaincu [*et ce d'autant que les requérants, étant loin de leur famille, ne craignent pas les réprobations*].

– *Mais du coup si toi, par exemple, tu devais pour une raison X ou Y quitter la Suisse, tu penses que tu aurais la même réaction?*

– Noonon. J'aurais pas la même réaction. Peut-être que je serais moins regardant sur... Je sais pas... faire toujours attention à jeter les papiers dans les poubelles. Je pense que c'est quand même un état d'esprit. (René Jacot, fin de formation)

Poussé à se mettre à la place d'un migrant, l'on constate que ce policier n'est pas disposé à faire preuve d'empathie à son égard, ne le situant pas dans la même communauté morale d'appartenance. Ce policier est issu d'un milieu de classe moyenne inférieure, mais nous ne disposons pas de données supplémentaires sur son parcours. Finalement, Marc Corboz produit des remarques qui infériorisent certaines populations. Évoquant les trafiquants de drogue en rue, il explique que l'une des difficultés découle de ce que, lorsqu'ils sont interpellés, ceux-ci ont tendance à hurler : «Les Blacks ça crie hein, c'est la jungle là-bas [*d'où ils viennent*], primitifs. Ils hurlent à la mort!» Le caractère «primitif» attribué et la référence à la nature sauvage («jungle») pour ne pas dire animale, sont la manifestation d'une vision des Noirs que l'on peut qualifier de raciste.

Ces discours révèlent donc des degrés différents de méfiance ou d'hostilité vis-à-vis des migrant·e·s : associer une propension forte à la délinquance et à la violence à certains groupes définis sur une base ethno-raciale et selon un raisonnement essentialiste ; une racialisation plus générale de la délinquance et l'accusation des étrangers d'abuser de l'aide sociale ; le fait de se dire «raciste» ou d'exprimer des propos infériorisants ; ne pas faire appartenir les migrant·e·s à la même communauté morale que soi. Ces éléments,

au-delà de leur caractère négatif ou hostile, révèlent un faible degré de connaissance des problématiques migratoires, qui sont perçues de manière stéréotypée et négative. Cela n'est pas compensé par la formation, qui ne prévoit pas de savoirs sur ces questions.

D'autres recrues, bien qu'associant également migration et délinquance, tout du moins certains groupes avec certains délits, ne tiennent en revanche pas un discours radical sur la fermeture des frontières ou l'expulsion des étrangers :

C'est assez dur avec ce mélange de cultures, que moi je trouve très bien. Mais c'est vrai que c'est pas facile, parce que toutes les cultures ont des choses différentes à... d'autres valeurs. (Patricia Valin, fin de formation)

La nationalité des gens qu'on a chez nous quoi c'est des «Milic», des choses comme ça. Sans le dire méchamment parce que j'ai des potes qui sont de cette nationalité-là. Mais tu verras effectivement plus de «Setaj» que de «Bernard» dans nos locaux. (Patricia Valin, deux ans)

Cette policière, détentrice d'un baccalauréat, a grandi dans une famille de classe moyenne active dans le domaine santé-social<sup>62</sup>. Elle n'a pas subi de déclassement ou de déconvenues avant d'entrer dans le métier. Les individus ayant ce type de profil ne préconisent pas une fermeture des frontières ou une expulsion systématique des étrangers. Une autre policière va par exemple plus loin, en s'insurgeant contre les attitudes d'une partie de ses collègues, qu'elle accuse de faire preuve de «racisme» :

Certains collègues, quand on est en patrouille et qu'ils voient des Noirs, ils me disent : «Ah, il y a des macaques, on va les contrôler.» Moi ça me rend malade, ça alors franchement, je peux pas tolérer, c'est du racisme. C'est vrai que, des fois, on a des problèmes avec cette population, mais je leur dis qu'il y a aussi des Suisses avec qui on a des problèmes, alors je vois pas pourquoi ils réagissent comme ça. (Vanessa Comte, un an)

62. Les professionnels des métiers de la santé et du social expriment des opinions plus ouvertes que la moyenne à propos des étrangers (Cattacin *et al.*, 2006).

La condamnation ne vise donc pas la constitution des migrant-e-s en problème, mais les procédés d'infériorisation. Cette policière présente un profil proche de celui de Patricia Valin, avec des origines de classe moyenne et la détention d'un baccalauréat. L'importance de la socialisation familiale en matière de rapport aux migrations est, dans son cas, manifeste :

- Mes parents ne m'ont jamais dit : « C'est un Noir, il deale. » Pour moi, c'est pas ça. Hier après-midi, je suis allée boire un verre avec un copain, qui est Noir. Il me dit qu'il se fait tout le temps contrôler par la police, mais qu'il connaît plein de policiers, que ça lui pose pas de problèmes.
- *Mais ça doit être fatigant non ? Mais pour vous c'est logique ?*
- Ouais, c'est ce que je lui ai dit : « C'est vrai qu'on sait qu'on a plus de chances de trouver de la coke ou de la came chez vous que chez des Blancs. » Bon, il y a quand même des Blancs qui le font, je veux dire mais... Bon lui, il le prend pas mal. Mais je sais qu'il y en a beaucoup qui le prennent mal. (Vanessa Comte, un an)

De nouveau, le raisonnement effectué ne remet pas en cause la légitimité du profilage racial, ni les effets négatifs qu'il peut avoir sur ceux qui en sont, à tort, la cible. Nous avons vu également que Carine Fonjallaz, la plus diplômée de nos interviewées, exprimait un sentiment d'empathie pour les requérants d'asile. Ces policières et ces policiers n'ont pas sélectionné de modalités de réponses mettant en cause les étrangers dans le questionnaire, à l'exception de Patricia Valin qui a indiqué « expulser les étrangers » à la question des solutions à la délinquance. Les recrues qui entrent dans la profession avec les sentiments les moins hostiles envers les étrangers semblent donc susceptibles de résister davantage à la *doxa* policière. Les recrues les plus diplômées sont aussi celles qui n'ont pas vécu de déclassement, de déconvenues ou de périodes de chômage : au contraire, elles suivaient des trajectoires ascensionnelles avant d'entrer dans le métier. Elles cumulent donc des propriétés sociales qui rendent moins probable le développement d'attitudes négatives envers les migrations.

L'expérience du métier peut cependant conduire une partie des nouvelles recrues à développer un regard stigmatisant sur les migrant-e-s. C'est le cas de Benjamin Joly, dont les représentations, lors de sa formation, n'étaient pas négatives, ce qui est attesté par

ses réponses au questionnaire. Ses origines sociales sont plus modestes, de classe moyenne inférieure, mais il suivait une trajectoire ascendante avant de rejoindre les rangs de la police. Dans une discussion informelle à l'Académie, il se dit positivement surpris de ce que les aspirant-e-s soient ouverts et ne correspondent pas au «stéréotype» du «policier style extrême droite». À la question ouverte du problème principal du pays, il avait saisi dans le questionnaire «Aucune idée» et acquiescé à aucune des modalités manifestant un rapport négatif aux migrations. En revanche, la manière dont il se positionne après deux ans de pratique montre que sa perspective a évolué :

Si chaque fois qu'on arrêtrait un type avec des boulettes [*de cocaïne sur lui*], il prenait un avion et rentrait chez lui parce qu'il est en infraction ici, eh bien, je pense qu'il y aurait bien des problèmes qui seraient réglés plus rapidement. C'est pas du tout une image, en aucun cas xénophobe ou quoi que ce soit. Mais c'est juste qu'il y a clairement un problème à ce niveau-là. D'ailleurs, on le voit très bien en regardant les votations [= *référendums*] que l'UDC arrive à faire passer. Il y a dix ans en arrière, ça aurait jamais passé. Mais maintenant, les gens se rendent compte qu'il y a un problème, qu'il y a clairement de l'abus. Des gens qui viennent d'autres pays et qui profitent du système. Les étrangers qui viennent et qui ont aucun statut, qui bossent pas, on a souvent des problèmes avec ces gens. (Benjamin Joly, deux ans)

La question des «dealers» renvoie à son activité de travail : la confrontation régulière avec cette activité délictueuse ne lui plaît pas, il s'agit ici bien de «faux travail»<sup>63</sup> face auquel l'expulsion apparaît comme une solution pour s'en débarrasser. Le fait que les personnes incriminées ne «bossent pas» est un élément qui ne plaide pas en leur faveur. Il estime que les migrant-e-s doivent saisir la chance qui leur est offerte d'être en Suisse, et sinon devoir assumer le fait d'être renvoyés :

Même des gens qui seraient à fond... qui seraient plutôt socialistes ou comme ça, ils doivent penser ça. C'est un peu con de devoir en arriver là, mais nous on n'y peut rien. C'est des gens à

63. Boussard, Loriol et Caroly, 2006.

qui on ouvre la porte, et qui abusent, qui scient la branche où ils sont assis. (Benjamin Joly, deux ans)

Son changement de position indique que l'expérience du métier et des insatisfactions qu'il peut produire débouche sur l'intériorisation de discours plus radicaux à l'égard des migrant·e·s. Le désir d'expulsion apparaît ici comme une solution pour supprimer des tâches étant déconsidérées<sup>64</sup>. Le cas d'une autre policière, n'ayant également sélectionné aucune des modalités mettant en cause les migrant·e·s dans le questionnaire, montre que la suspicion envers ceux-ci peut faire office de réponse aux problèmes rencontrés, facilement mobilisable une fois entré dans le métier :

– *On voit souvent dans la presse que la violence des jeunes augmente, c'est quoi ta position là-dessus ?*

– Je sais pas, j'ai pas vu vraiment que... Je sais que certaines nationalités peuvent être plus violentes, c'est tout.

– *Ça, tu l' observes ?*

– Ouais, ouais [*bref silence*].

– *Et puis comment tu expliques ça ?*

– [*Bref silence*] Comment j'explique ça... Pour certains, la violence est plus normale que pour d'autres, selon ce qu'ils ont vécu avant, et puis il y en a qui ont tendance à plus picoler que d'autres. Mais pour le moment, c'est assez calme [*le travail*], j'ai pas eu à intervenir sur des bagarres ou des choses comme ça. Bon, à [*ville*] il y a un centre de requérants, et c'est souvent lié à ça. (Joëlle Chapuis, deux ans)

Au moment de l'entretien, cette policière ne possède pas de représentations articulées de l'évolution de la délinquance et de ses causes, répétant souvent qu'elle est trop « nouvelle » dans le métier pour se faire une idée. L'extrait présenté ci-dessus montre que, dans ce cas, la mise en cause des migrant·e·s est une idée disponible et qui s'impose rapidement. Cette policière et ce policier ont donc en commun d'être entrés dans le métier sans présenter des sentiments de suspicion particuliers vis-à-vis des migrants, mais sans non plus manifester des représentations précises des causes de la délinquance.

64. Wiewiorka, 1992.

Ayant présenté ces deux pôles dans le rapport aux migrant·e·s des recrues et ayant rapporté la construction de ce dernier à leur trajectoire sociale, nous allons présenter finalement la perspective de la policière et du policier de notre échantillon étant eux-mêmes issus des migrations. Ces deux individus associent également migration et délinquance, s'appuyant sur la surreprésentation des étrangers dans les statistiques policière et judiciaire, qu'il est pourtant possible de démontrer qu'elles ne permettent pas de l'établir (voir l'encadré *supra*). À la différence de leurs collègues, ces deux individus cherchent à ne pas donner d'explications culturalistes à ce constat, mais éprouvent des difficultés à argumenter différemment. Lisa Stanor, originaire d'un pays européen de l'Est<sup>65</sup>, évoque de manière abstraite « des familles étrangères qui n'ont pas été intégrées comme il faut, que ce soit socialement ou économiquement », les « salaires précaires » et les « jobs de merde ». Oscar Hatchi, qui a grandi dans un pays extra-européen, se fonde également sur son propre parcours, en évoquant quant à lui la question des familles monoparentales, de laquelle découle la difficulté de s'occuper des enfants. Cet argument est souvent mentionné par d'autres recrues, mais en référence au travail des femmes, dont elles estiment qu'il est en partie responsable des conduites délinquantes de leurs enfants. Néanmoins, l'argument des discriminations, notamment sur le marché du travail, n'est jamais convoqué, ni les phénomènes de rejet fondé sur l'origine ethnique et nationale. Si ces deux recrues issues des migrations ne remettent pas en cause le discours de leurs collègues, c'est sans doute qu'elles ont intériorisé les normes dominantes, ce qui est renforcé par le fait que cette policière et ce policier ont tous deux un rapport au pays d'accueil et une stratégie d'intégration fortement marqués par un désir d'assimilation :

Bon moi j'étais tranquille [*lorsque je suis arrivé en Suisse*] : j'arrive à un endroit, je connais personne, je parle pas la langue et tout, donc moi je me fais tout petit. (Oscar Hatchi, fin de formation)

Ce policier décrit les tensions qui se sont développées avec sa mère, en raison de cette attitude :

65. Nous restons volontairement vague sur les origines de ces deux recrues afin de protéger leur anonymat.

C'est vrai que, pour elle, c'était difficile, parce que, étant [*origine*] et ayant grandi là-bas, ayant une mentalité de là-bas, elle connaissait pas encore à 100 % la culture ici. Parce que moi, je me suis intégré, du fait que j'étais à l'école et tout, et après on a commencé à avoir une façon de voir les choses un peu différente. (Oscar Hatchi, fin de formation)

Ces deux recrues affichent leur volonté de lutter contre le racisme, notamment en ne « laissant pas passer » des comportements jugés tels de la part de leurs collègues. Néanmoins, elles ne remettent pas en question les idées dominantes associant migration et délinquance, et sont à court d'arguments pour ne pas fournir des explications culturalistes, bien que celles-ci ne leur semblent pas satisfaisantes : « Les stratégies adoptées par les policiers minoritaires doivent éviter de faire preuve d'une solidarité minoritaire trop ostensible [...] et d'apparaître comme une « minorité trop visible. »<sup>66</sup> Il s'avère donc qu'il est peu probable que ces individus puissent faire prendre de la distance à leurs collègues quant à leur stigmatisation des migrantes et des migrants. Au contraire, l'un de ces deux individus, qui affichait sa fierté de faire partie des premières personnes issues de son pays d'origine ayant été recrutées par son corps d'appartenance, confrontée au discours raciste récurrent de ses collègues à son égard, a quitté la profession<sup>67</sup>.

## COMMENT RÉTABLIR L'ORDRE ?

### RAPPORTS DIFFÉRENCIÉS AUX SOLUTIONS RÉPRESSIVES

Face à ces jugements, fréquemment négatifs, sur l'évolution du monde social, les nouvelles recrues préconisent le plus souvent une réponse judiciaire et répressive. Ces manières de se représenter la meilleure façon de maintenir l'ordre social – en particulier les perceptions de la sanction pénale et de la punitivité du système judiciaire –, ont des implications fortes sur leur travail. Penser les sanctions infligées par les juges comme manquant de sévérité peut en effet être la source d'insatisfactions professionnelles. L'on sait également que les représentations négatives de la justice,

66. Gauthier, 2012, p. 261.

67. Des études menées dans d'autres contextes nationaux indiquent que les policières et les policiers issus des migrations sont souvent victimes de rejet et de stéréotypes négatifs de la part de leurs pairs (Gauthier, 2012, p. 249; Holdaway, 1997).

lorsqu'elles sont associées à un fort ressentiment à l'égard de certaines populations, peut justifier, aux yeux des professionnel-le-s, des pratiques de harcèlement, d'humiliation ou de violence<sup>68</sup>.

### « JUSTICE LAXISTE » ET INSATISFACTIONS PROFESSIONNELLES

L'idée selon laquelle le système judiciaire distribue des sanctions excessivement faibles, et renonce trop souvent à faire usage de l'enfermement, est fortement dominante dans le sous-champ policier, bien qu'elle ne lui soit pas spécifique. Elle renvoie en effet aux rapports que les individus entretiennent avec l'ordre établi et la mesure dans laquelle ils font reposer son maintien sur une approche répressive contre celles et ceux qui ne s'y soumettent pas. Dans un questionnaire passé à un échantillon représentatif de la population helvétique au début des années 2000, près de 40 % des répondant-e-s étaient « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle : « Les actes de délinquance devraient être punis plus sévèrement. »<sup>69</sup> Cette idée selon laquelle le monde social serait affecté par une baisse diffuse du respect des normes sociales et légales, attribuée à des sanctions trop faibles ne jouant pas leur rôle dissuasif, est partagée par toutes les formatrices et tous les formateurs que nous avons interrogés, quelles que soient par ailleurs leurs visions du métier. Cette perception concerne tant les sanctions distribuées par les parents à leurs enfants, que celles infligées par les acteurs du système scolaire aux élèves ou ceux du système judiciaire aux auteurs d'infractions. Dans un cours d'éthique, donné par un formateur hétérodoxe, celui-ci explique :

Vous le savez, il y a une perte des repères et des valeurs, les psychologues et les sociologues le répètent dans les médias. L'école ne fait plus son travail.

Chargé de cours d'éthique (*notes de terrain*).

Le discours sur la baisse généralisée du respect de « l'autorité » est pour le moins répandu parmi les policières et les policiers de

68. Fassin, 2011 ; Reiss, 1971, p. 138.

69. Les réponses se répartissent comme suit : « Tout à fait d'accord » = 39,8 % ; « Plutôt d'accord » = 31,4 % ; « Plutôt pas d'accord » = 13,3 % ; « Pas du tout d'accord » = 8,5 % (Cattacin *et al.*, 2006, p. 46). Sur les attitudes sociales envers la punitivité des juges, voir également, Kuhn et Vuille, 2011.

tous pays<sup>70</sup>. Monjardet évoque même le caractère « séculaire » de « l'attachement policier au principe d'autorité »<sup>71</sup>. La très grande majorité des nouvelles recrues partage effectivement cette perspective : lorsqu'on les interroge sur ce qui peut amener un jeune vers des conduites délinquantes, elles évoquent le manque d'encadrement parental ainsi que l'absence de sévérité des systèmes scolaire et judiciaire, qui échouent selon elles à transmettre les « limites » et le « cadre » nécessaires à un épanouissement satisfaisant des jeunes, et dont le manque de punitivité ne jouerait pas le rôle dissuasif nécessaire.

#### **LE « LAXISME JUDICIAIRE » :**

##### **UNE REPRÉSENTATION COMMUNE PARMİ LES RECRUES**

Le questionnaire passé aux recrues comprenait une question ouverte : « Quel est selon vous le problème principal de notre pays ? ». Parmi les répondant·e·s, 29 l'ont renseignée. La majorité (20 répondant·e·s) reprend les thèmes principaux défendus par la droite, en particulier son aile radicale nationaliste : l'immigration ou « l'ouverture des frontières », jugée trop importante (8) ; la justice, jugée trop « laxiste » (7) ; l'aide sociale, jugée trop généreuse et distribuée principalement à des « profiteurs » (3) ; et les jeunes, accusés d'être mal éduqués et trop délinquants (2). Un répondant se positionne en revanche explicitement contre l'UDC (la droite radicale nationaliste) et estime que « le pays va bien ». Une minorité de répondant·e·s (3) évoque des thèmes défendus par la gauche : les inégalités (2) et le racisme (1). Le reste se répartit dans des thèmes moins marqués politiquement : la crise économique (2), le fait de ne pas appartenir à l'Union européenne (1) ; ou donne des réponses floues. Ce sont donc l'immigration et le supposé manque de punitivité des sentences des juges qui posent principalement un problème aux nouvelles recrues.

Ce type de rapport à la punitivité du système répond à une vision orthodoxe du métier, dans la mesure où le respect de l'autorité – l'obéissance – facilite le travail policier lorsque celui-ci consiste à faire usage de la coercition et non de la négociation ou

70. Chan, 2003 ; Crank, 2004, p. 119.

71. Monjardet, 1996, p. 151.

de la persuasion. Plus les policières et les policiers s'appuient sur la coercition ou la contrainte pour effectuer leur métier, et plus celui-ci se concentre sur la détection des infractions, plus il entre en résonance avec une préférence pour les sanctions négatives. En effet, le degré de sévérité de la sanction est généralement perçu par les policières et les policiers comme la mesure de la récompense de leur travail de détection des infractions, comme cela a pu être montré dans différents contextes nationaux<sup>72</sup>. Dès lors, estimer que les juges prononcent des sentences trop faibles entretient, parmi les policières et les policiers, un sentiment d'insatisfaction. Celui-ci est renforcé par la confrontation régulière avec des auteurs de délits de peu de gravité (d'un point de vue pénal) et avec des comportements catégorisés comme consistant en « du social », qui ne correspondent pas à des délits pénaux. Pour les policières et les policiers qui dévalorisent ces tâches et ces situations, la récurrence des cas est source de ressentiment : face à des auteurs d'infractions ou de troubles qui récidivent malgré les sanctions ou les remises à l'ordre, certaines professionnelles et certains professionnels accusent le système judiciaire de distribuer des punitions trop faibles. Il fait office de bouc émissaire d'un ressentiment qui découle en fait de la confrontation jugée trop fréquente à ce qui est considéré comme du « sale boulot »<sup>73</sup>, des comportements contre lesquels la réponse répressive est inefficace. Cette vision d'un monde qui serait marqué par le délitement de l'autorité donne une place centrale à cette dernière et contredit de fait la promotion de la négociation et de la persuasion en tant qu'outils permettant de réduire les pratiques de coercition. Elle encourage en outre le sentiment selon lequel la police serait la seule institution à garantir une distribution de sanctions négatives et donc l'idée qu'elle serait le « dernier rempart avant le chaos », ce qui entre en contradiction avec le projet réformateur des acteurs hétérodoxes de la profession<sup>74</sup>.

### SE PRÉOCCUPER OU NON DE « CE QUI SE PASSE APRÈS »

Les nouvelles recrues, à une exception près, estiment toutes que le système judiciaire est insuffisamment punitif, qu'il ne distribue pas assez de sanctions. Les phrases revenant le plus souvent dans les

72. Reiss, 1971, p. 137.

73. Hughes, 1958.

74. Voir le premier chapitre : « Comment travaille le <bon> ou la <bonne> policière? ».

entretiens accusent le système judiciaire de ne pas être «assez sévère pour les délinquants», que les peines infligées sont «trop légères»: la «justice» serait trop «gentille». Ces diagnostics sont le plus souvent alimentés par l'intériorisation d'idées dominantes au sein de la profession policière. En effet, le discours des recrues sur la supposée «gentillesse» excessive des juges n'est généralement pas fondé sur des faits dont elles ont fait l'expérience:

Les gars que tu interpelles, ils sont dehors douze heures après. Donc tu as l'impression que tu travailles dans le vide. [...] Parce que la justice en général elle est trop gentille, je crois. Bon, nous on a pas vraiment le suivi pénal après mais... Quand tu arrêtes des cambrioleurs en flagrant délit, et puis deux jours plus tard tu les vois passer et ils te font un bras d'honneur... (Simon Mottet, deux ans)

– On est supercontents [*lorsqu'on interpelle un cambrioleur*], mais quand on apprend qu'il a rien eu, on se dit «super»...

– *Comment tu l'apprends en fait? Tu sais parce que tu le chopes une deuxième fois?*

– Ben parce que... [*silence*].

– *Tu suis l'affaire?*

– Soit on suit l'affaire, ou alors c'est un inspecteur qui s'est occupé de l'affaire, et des fois on l'appelle juste pour savoir.

(Marc Corboz, deux ans)

En évoquant le fait qu'il n'a pas connaissance du «suivi pénal» des personnes qu'il interpelle, Simon Mottet admet qu'il s'agit davantage d'une idée que d'une expérience, et ce en dépit de ce qu'il raconte être un geste de revanche de la part d'un cambrioleur. Il est d'ailleurs très rare, de l'aveu même des recrues, qu'elles puissent être présentes sur les lieux du cambriolage au moment où celui-ci se déroule. L'on retrouve ce mécanisme dans le discours de plusieurs interviewé.e-s, ce qui montre que pour certain.e-s, il s'agit d'abord d'une représentation dominante qu'ils et elles ont intériorisée, davantage que le résultat de leur expérience pratique. Les cambriolages sont les délits le plus souvent donnés en exemple pour attester du «laxisme judiciaire», alors que les nouvelles recrues admettent pourtant, parallèlement, que si ce sont des délits qu'elles constatent souvent, il est très rare qu'elles en identifient les

auteurs. Les enquêtes permettant de lutter contre ces infractions ne sont en outre pas menées par les agents de sécurité publique, mais par des spécialistes d'unités judiciaires.

Si les recrues s'accordent sur l'accusation de «laxisme» du système judiciaire, elles se distinguent en revanche par leurs rapports différenciés aux insatisfactions professionnelles qui peuvent lui être associées. Celles présentant un degré plus élevé d'investissement politico-moral dans le métier, c'est-à-dire les individus ayant fait antérieurement l'expérience du déclassement ou d'autres déconvenues<sup>75</sup>, ont des visions plus répressives de la préservation de l'ordre social et adhèrent plus fermement à l'idée selon laquelle le manque de punitivité du système judiciaire rend le travail policier inefficace, voire inutile. Les recrues valorisant le plus des solutions non répressives doivent quant à elles résoudre des tensions découlant de leur appartenance professionnelle. Alors que Monjardet<sup>76</sup> estime que l'intérêt des policiers à ce que leur autorité soit respectée «explique et fonde» leur critique du manque de punitivité des institutions, nous pouvons montrer que cette perception de la justice ne se développe pas de manière uniforme parmi les nouvelles recrues, car celles-ci entretiennent des rapports différenciés à l'aspect moralisateur de leur métier et aux solutions répressives en général.

Le supposé manque de punitivité du système judiciaire est perçu par les recrues les plus investies moralement comme un désaveu de leur engagement professionnel. Un policier fait le récit, en entretien, d'une poursuite en véhicule visant à appréhender des personnes soupçonnées d'avoir commis des vols, qui s'est terminée par un accident (et la fuite desdites personnes) :

Nous, on a pris des risques parce que tu fais une course-poursuite, tu es derrière et puis... Eh bien, on s'est plantés, heureusement qu'il y avait pas des passants, ça aurait pu être pire. Des collègues prennent des risques, parce qu'ils roulent à plus de 260 km/h aussi des fois, et puis, au final, même si on les avait interpellés... C'est ça qui me fait sourire. Qu'est-ce qu'il y aurait eu au final? Si on les avait interpellés, le juge aurait fait: «Vous savez que c'est que du vol, c'est pas si grave que ça.» Est-ce que finalement ça

75. Voir le chapitre «Combattre les «méchants»?».

76. Monjardet, 1996, p. 51.

vaut la peine de prendre tous ces risques? Pour qui, pour quoi?  
(Thomas Grand, deux ans)

L'on voit bien dans ce discours la manière dont le supposé «laxisme judiciaire» est vécu comme un désaveu de l'investissement politico-moral dans le métier: à quoi bon lutter contre les «méchants» si ceux-ci ne sont pas mis en prison? Nous avons vu que certaines recrues, à l'instar de Thomas Grand, étaient investies moralement en raison de la perte d'un statut lié à un déclassement intergénérationnel. Peugny, s'intéressant aux opinions politiques des individus déclassés, a montré l'importance de ce type de trajectoire dans l'adhésion aux idées autoritaires<sup>77</sup>. Par contraste en effet, les recrues manifestant un investissement politico-moral atténué, qui étaient donc, pour certaines, en ascension sociale avant d'entrer dans la police, cherchent à résister aux effets négatifs du ressentiment et du sentiment d'inutilité qui peut être associé au diagnostic d'une inefficacité du système judiciaire:

- Il ne faut pas trop penser aux implications derrière, faut faire son job et se dire qu'on l'a bien fait.
- *Ça peut être frustrant sinon?*
- Je pense, ouais. Il y a beaucoup de collègues qui pensent ça. Moi, pour le moment ça va. Des fois, ça m'énerve mais, moi je fais mon job et si, pour moi, je l'ai bien fait, je suis content. Après si la justice suit pas... J'ai aucun pouvoir là-dessus, donc je me prends pas la tête avec ça. (Benjamin Joly, deux ans)

Il s'agit bien ici de résister à un sentiment répandu. Louis Bovet, qui appartient à la police judiciaire, est le seul de nos interviewé-e-s à relativiser le «laxisme judiciaire». Il affirme vouloir résister au ressentiment qui peut en découler, même après deux ans de pratique:

- Quand je suis entré sur le terrain, il y a un ancien qui m'a dit: «Il faut jamais regarder la sentence. Même si tu vas au tribunal, demande même pas après le jugement, les peines qu'il y a eues.» Il m'a dit: «Toi, ton métier, c'est de déférer les gens, montrer en

77. Peugny, 2006.

fait leur activité délictueuse, faut pas regarder plus loin.» Parce que sinon on peut être vraiment déçu. Alors, c'est vrai que moi, je l'ai fait comme ça.

– *Tu as suivi ce conseil à la lettre?*

– Ouais.

– *Même quand tu vas au tribunal?*

– Non, si tout à coup on me dit: «Il a eu telle sanction.» Mais autrement, je cherche même pas à demander. Moi, j'ai fait mon travail, j'espère l'avoir bien fait, j'ai l'impression d'avoir tout mis en œuvre. Après, si c'est pas jugé en fait comme on aimerait que ce soit jugé... Je pense que j'ai pris ça [*comme conseil*], et quand je serai plus ancien je dirai aux jeunes la même chose! Si ça suit pas derrière, c'est pas notre problème à nous. Ce sera peut-être un problème politique, que les peines sont peut-être trop légères. Mais quand j'entends quand même des peines, eh bien, je trouve qu'elles sont quand même pas si légères. (Louis Bovet, deux ans)

Louis Bovet non seulement relativise l'idée orthodoxe d'un système judiciaire qui serait insuffisamment punitif, mais il cherche en outre à résister à un rapport défaitiste à celui-ci. Il appartient à une unité chargée de lutter contre le trafic de drogue en rue, c'est-à-dire le «bas de la chaîne» pour utiliser une catégorie indigène, précisément des délits à répétition dans la mesure où, ne s'agissant pas de gros trafics, les mêmes auteurs sont susceptibles d'être appréhendés plusieurs fois. Il a décidé sur ce point de suivre le conseil de l'un de ses collègues plus expérimentés ayant à ce sujet un regard hétérodoxe, contrairement à nombre de ses collègues de promotion. Tant Louis Bovet que Benjamin Joly dénotent d'un investissement politico-moral atténué dans le métier: nous avons vu en effet qu'ils avaient entamé une trajectoire d'ascension sociale avant leur entrée dans la police. En revanche, Patricia Valin, qui était en progression sociale grâce à l'accumulation de capital scolaire, évolue pourtant vers une position plus orthodoxe. Dans le premier entretien, elle affirme sa volonté de résister à la critique du système judiciaire, tout en estimant que cela sera difficile à maintenir. Elle explique que, lors d'un stage, elle a constaté que des jeunes appréhendés en train de procéder au cambriolage d'une entreprise n'ont reçu, comme sanction, «au final que deux jours dans un centre»:

- *Du coup, tu as l'impression que tu travailles dans le vide?*
- Faut pas trop réfléchir à *[ce qui se passe]* après...
- *Tu disais au début qu'un bon policier, il fait pas justice lui-même. Mais ça peut marcher que si tu as le sentiment que quelqu'un d'autre le fait après, non?*
- C'est pas notre boulot de faire justice. Après, moi je suis au début *[de ma carrière]*, c'est maintenant que je pense comme ça. Dans quelques années on verra, mais pour l'instant, je pense que c'est pas notre boulot. Il y a les juges qui sont là, il y a la loi qui est là. Nous, on est là pour intervenir, mais en tout cas pas pour les juger. C'est peut-être le début qui me fait dire ça, parce que j'ai pas encore été assez confrontée à ce genre de problèmes *[de récurrence des cas]*. Il paraît que c'est très usant, d'interpeller tout le temps les mêmes personnes. (Patricia Valin, fin de formation)

Cette policière résiste donc, peu avant son entrée effective dans la pratique, au sentiment d'inutilité de son travail qui pourrait découler d'une vision négative de la justice, même lorsqu'elle est poussée à s'exprimer dans ce sens par le chercheur. Après deux ans de pratique, elle se plaint en revanche du système judiciaire qui ne condamne, selon elle, pas assez sévèrement: «Tu interpelles les gens et, deux jours après, ils sont dehors. Tu les recroises et puis tu te dis: «Mais attends, c'est un gag, c'est vraiment un gag».» Son sentiment de «laxisme» est particulièrement acerbe en ce qui concerne la justice des mineurs:

Les mineurs, ils ont vite compris qu'ils sont à l'abri de tout: au Tribunal des mineurs, ils se font taper sur les doigts par le président: «C'est pas bien!», et puis c'est tout. C'est lamentable. Et parfois pour des choses graves, des passages à tabac, des rackets, c'est la même chose. Ou bien ils sont envoyés, si c'est vraiment très grave, dans un foyer, où de toute façon, ils peuvent sortir comme dans un moulin, donc ils s'en fichent. (Patricia Valin, deux ans)

Cette policière développe clairement du ressentiment à l'égard de la justice et une forme de pessimisme social. Elle se disait pourtant, en fin de formation, disposée à y résister, ce qui est cohérent avec son investissement politico-moral atténué en raison d'une trajectoire d'ascension sociale. Le fait qu'elle adopte des positions de plus en plus orthodoxes est sans doute lié au fait qu'elle est insatis-

faite de son poste actuel dans la sécurité publique. Elle souhaite en effet rejoindre la police judiciaire, et se débarrasser des situations de travail impliquant des usagères et des usagers dont les comportements ne peuvent être réprimés par des solutions uniquement pénales. Cela montre que l'expérience du métier peut faire naître ou renforcer des attitudes favorables envers les solutions répressives. En revanche, ce cas et les deux autres présentés précédemment tendent à confirmer le résultat d'autres enquêtes indiquant que le métier n'attire pas forcément des profils plus autoritaires que la moyenne<sup>78</sup>.

Une partie des recrues cherchant à résister au sentiment d'inefficacité qui peut être associé au supposé manque de punitivité des juges estiment, de manière plus générale, que les sanctions négatives ne sont pas toujours les meilleures solutions pour lutter contre la déviance. La construction de leur *habitus* professionnel est, dès lors, plus problématique et associé à des tensions, en raison du fait que le rôle officiel de l'institution policière est défini par la lutte contre les infractions commises, alors qu'eux-mêmes sont prêts à valoriser des solutions préventives ou tenant compte des particularités des auteurs d'infraction. Carine Fonjallaz illustre le mieux la nécessité de faire avec cette tension, étant de par ses origines sociales et son parcours universitaire la recrue la plus disposée à résister à une vision strictement pénale de la lutte contre la « délinquance ». Alors que, dans le premier entretien, elle se dit « plutôt pour la prévention » et déclare, dans le questionnaire, être proche du Parti socialiste, elle développe dans le second entretien une vision négative du système judiciaire, lorsque nous parlons de son travail d'enquêtrice dans une unité spécialisée « stupéfiants ».

– Pour des grandes quantités [*de drogue revendue*], ils devraient passer dedans [*en prison*]. Mais tu as intérêt à avoir monté un dossier béton, avec toutes les mises en cause, ça va faire beaucoup pour faire en sorte de le garder au chaud. Après, tu te dis c'est des gens... À la limite, ils vont peut-être faire six mois dedans, ils vont ressortir, leurs conditions de vie auront pas changé, ils pourront pas travailler parce qu'ils ont pas de statut, ils ont pas de permis ou n'importe... Tu te fais pas trop d'illusions, ils risquent de recommencer.

78. Reiner, 2010; Skolnick et Fyfe, 1994, p. 92.

– *Donc la prison c'est pas une bonne solution?*

– Je sais pas, c'est difficile à dire. Je pense que pour ces trafiquants [*dont je suis en charge*], les réseaux africains<sup>79</sup>, le problème ça vient du fait qu'il y a une demande, mais ça vient aussi du fait qu'ils sont inoccupés. (Carine Fonjallaz, deux ans)

Dans cet extrait d'entretien s'expriment bien les tensions qui opposent le travail d'enquêtrice de cette policière et le manque d'efficacité qu'elle attribue à la prison: le fait de «monter un dossier» est ce qui est attendu d'elle en tant que professionnelle, puisque son mandat officiel est centré autour de la détection des infractions. Elle conçoit la sanction judiciaire comme la rémunération de ce travail, la manière dont est évaluée officiellement son efficacité. Or, cette approche répressive entre en contradiction avec certaines de ses représentations, en particulier sa sensibilité aux causes et aux implications sociales de la délinquance. Elle résout partiellement cette tension en estimant que la prison est une solution convenable pour les crimes les plus graves. Louis Bovet promeut également des solutions préventives, qu'il délègue cependant à d'autres acteurs pour qu'elles n'entrent pas en tension avec les finalités officielles de son institution d'appartenance. Il défend notamment l'existence de «médiateurs» ou de «grands frères», estimant que ce travail doit être assuré par des personnes plus «neutres» que la police «qui sont passées aussi peut-être par la rue». Patricia Valin, qui vit également de telles tensions, se fonde quant à elle sur le caractère récurrent des activités illégales pour justifier l'efficacité de la prison en comparaison à celle d'un foyer socioéducatif:

– Le foyer pour les jeunes, c'est mieux que la prison. Mais c'est très bien pour les jeunes qui font une connerie. Ça peut arriver à n'importe qui, on n'est pas là pour juger. Il va peut-être se rendre compte que: «Merde, j'ai fait une connerie, maintenant il faut que je me rattrape, faut que je fasse quelque chose de ma vie.» C'est très bien. Mais au foyer, il est confronté aux autres qui en ont rien à foutre, que c'est la vingtième fois qu'on les ramène là-bas. Ceux-là, ils s'en foutent [*et ce d'autant plus qu'on peut facilement s'enfuir du foyer*].

79. Dans son corps d'appartenance, l'unité «stupéfiants» est subdivisée en groupes prenant en charge les trafiquants selon leurs origines nationales.

- *Il faudrait pas mélanger les multirécidivistes et ceux qui viennent pour leur première fois alors ?*
- C'est horrible à dire, mais ouais.
- *Pourquoi c'est horrible à dire ?*
- Parce que ça fait de la discrimination, mais bon, voilà. (Patricia Valin, deux ans)

Les problèmes que cette policière rencontre pour adhérer à une solution plus répressive pour les jeunes qui « en ont rien à foutre » découlent d'une vision du maintien de l'ordre social qui ne repose pas uniquement sur la répression. Dans le premier entretien, elle préconise d'aller « au contact de la population, de la sensibiliser au fait que tous les jeunes sont pas forcément des délinquants ». L'évolution de son discours traduit de nouveau son adhésion aux représentations dominantes au sein de la profession policière, sans doute en lien avec les insatisfactions qu'elle subit. La fin de l'extrait montre cependant que l'évolution de sa position vers davantage de fermeté ne va pas de soi pour elle. Même si l'on ne peut exclure que son inconfort soit en partie un effet de la situation d'entretien, l'évolution de ses prises de position indique qu'elle était disposée à développer une vision moins orthodoxe de la sanction pénale. La mise en évidence de ces tensions indique que les individus n'ayant pas subi de perte de statut et/ou qui étaient en ascension sociale avant leur entrée dans le métier, auraient tendance à mieux s'accommoder d'une police dont les finalités officielles seraient redéfinies vers une place moins centrale accordée à la coercition et la détection des infractions.

## CONCLUSION

Nombreux sont les indicateurs montrant que la *doxa* policière est marquée, en Suisse, par le pessimisme social, en particulier un diagnostic négatif à propos de l'évolution de la délinquance, ainsi que par la stigmatisation des jeunes, un rapport suspicieux, voire hostile, aux migrant-e-s et par la perception négative de la punitivité du système judiciaire. En nous appuyant sur la littérature et le discours des nouvelles recrues, nous avons pourtant montré que ces représentations avaient des conséquences pratiques négatives. Le pessimisme social peut engendrer une perception cynique des usagers et des usagers associée à une insensibilité à la souffrance

d'autrui, ainsi que l'isolement social et justifier des pratiques de brutalité. Le regard négatif porté sur les migrant-e-s peut déboucher sur des pratiques discriminatoires, de harcèlement ou plus violentes à l'égard de certains groupes en fonction de leurs appartenances ethno-raciales. Finalement, les visions négatives du système judiciaire et la valorisation des sanctions sévères peuvent entraîner un sentiment d'inutilité et des insatisfactions professionnelles, ainsi que des pratiques déviantes justifiées par la nécessité de « faire justice » soi-même.

Les acteurs qui, dans le monde policier, défendent des modèles professionnels hétérodoxes, en particulier les formatrices et les formateurs que nous avons interviewés, ne mettent pourtant pas en place, ou très marginalement, des stratégies visant à modifier ces représentations du monde. Le plan d'études de formation initiale ne prévoit d'ailleurs pas de savoirs sur la délinquance, qui permettraient d'appréhender ses diverses formes et de comprendre ses causes, dans leur multiplicité et leur complexité. De même, le rapport aux migrations n'est pas visé par les stratégies de réforme des promoteurs de changement. Tant les discriminations fondées sur des critères ethno-raciaux que les croyances racistes n'ont pas été constituées en enjeu de réforme dans les corps de police suisses, et le plan d'études ne prévoit aucun savoir permettant de mieux comprendre les problématiques migratoires, ainsi que l'hétérogénéité et les difficultés inhérentes à ces parcours. Au contraire, la racialisation des comportements délinquants est officialisée dans l'enseignement et le profilage racial enseigné comme un outil légitime et indispensable. En outre, le discours omniprésent à propos du supposé « laxisme judiciaire » et du délitement de l'autorité rend difficile le projet de valoriser les pratiques de travail non coercitives et de ne pas donner à la détection des infractions une place centrale dans la définition du métier. Ces tensions apparaissent de manière particulièrement manifeste dans le discours des recrues valorisant le plus les solutions non répressives, mais dont le travail reste évalué par des critères orthodoxes, notamment la sévérité des sanctions pénales. L'efficacité des peines privatives de liberté pour éviter la récidive, bien que largement remise en question par un nombre important d'études<sup>80</sup>, reste au cœur de la *doxa* policière.

80. Kensey, 2007.

En nous intéressant aux trajectoires des recrues, nous avons pu montrer qu'une partie d'entre elles finissaient par adhérer, du moins en partie, à des perceptions du monde plus orthodoxes en avançant dans leur trajectoire professionnelle, en particulier en matière de suspicion à l'égard des migrant·e·s et de plainte envers le système judiciaire. Cependant, parmi les recrues entrées dans la profession avec des visions du monde en décalage avec la *doxa* policière, certaines les conservent après leurs premières années de pratique. Il s'agit en particulier d'individus ne vivant pas d'insatisfactions professionnelles liées à l'accomplissement, majoritairement, de tâches considérées comme du « sale boulot ».

Il n'en reste pas moins, cependant, que la plupart des recrues ont des visions du monde qui sont en cohérence avec leurs trajectoires sociales, ce qui démontre qu'elles ont largement été façonnées avant leur entrée dans le métier. De ce fait, nous avons pu mettre l'accent sur certaines propriétés sociales favorisant fortement l'adhésion à des représentations dont les conséquences sur le travail policier peuvent être négatives. L'on ne peut bien sûr pas déduire les pratiques des acteurs de leurs représentations, mais l'on peut estimer, à partir de ces dernières et compte tenu des travaux existants fondés sur des observations des pratiques, qu'il est plus probable que les policières et les policiers adhérant le plus fermement à ces représentations adoptent des comportements déviants. Or, le pessimisme social est accentué parmi les recrues ayant vécu des déconvenues avant leur entrée dans le métier, que ce soit le déclassement, des échecs de formation ou des périodes de chômage. Ces trajectoires favorisent également le développement d'un rapport fortement suspicieux ou hostile à l'égard des migrant·e·s. Les individus d'origine rurale affectés en milieu urbain portent également un regard pessimiste sur l'évolution du monde et stigmatisant envers les jeunes. Les individus ayant voulu, mais éprouvé des difficultés, à s'extraire de leur milieu d'origine ont en outre tendance à porter un regard négatif sur celui-ci. Par contraste, les recrues qui étaient en ascension sociale avant d'entrer dans le métier portent un regard moins suspicieux envers les migrant·e·s. Finalement, le sentiment d'inefficacité découlant d'une vision négative du système judiciaire jugé « laxiste » est exacerbé parmi les recrues manifestant un fort investissement politico-moral dans le métier. Rappelons que celui-ci découle de l'importance donnée au capital policier dans les stratégies de mobilité sociale, et

caractérise les recrues ayant perdu un statut avant leur entrée dans le métier ou qui ont échoué dans leurs stratégies d'ascension sociale, qu'elles soient fondées sur l'accumulation de capital scolaire ou économique.

## CONCLUSION

Cette étude a permis de montrer que l'*habitus* antérieur des nouvelles recrues contribuait largement à façonner la manière dont elles construisent leur *habitus* professionnel, davantage que leur formation. Nous avons pu en effet analyser la manière dont les dispositions acquises antérieurement à l'entrée dans le métier contribuaient à ce que les nouvelles et les nouveaux entrants adhèrent ou au contraire résistent à la *doxa* professionnelle. Cet ouvrage a rendu compte également des débats à propos des définitions de l'excellence professionnelle qui caractérisent le sous-champ policier suisse, découlant de la présence de courants réformateurs au sein de la profession. Parallèlement aux résistances que les recrues peuvent opposer au projet réformateur, façonnées par leur *habitus* antérieur, nous avons pu montrer que les policières et les policiers hétérodoxes devaient également faire face à de nombreux obstacles qui, au sein même du dispositif de formation, s'opposent à leur projet de promotion du changement.

Dans cette conclusion, nous allons, dans un premier temps, présenter une synthèse des différents éléments qui, dans l'expérience antérieure des recrues, permettent de comprendre pourquoi certaines adhèrent, ou au contraire résistent, à la *doxa* professionnelle. Dans un second temps, nous reviendrons sur le caractère dominant de l'orthodoxie dans la formation initiale des nouvelles recrues, et sur les dilemmes fondamentaux posés par le nécessaire encadrement de l'usage de la force légitime dans un État démocratique, auquel nouvelles et nouveaux entrants doivent être initiés et formés.

## ADHÉRER OU RÉSISTER À LA DOXA PROFESSIONNELLE ?

### LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'HABITUS ANTÉRIEUR

Les propriétés des nouvelles recrues sont contrastées, que ce soit en termes de niveaux de diplômes, de types de formation suivie (professionnelle ou générale), d'origines sociales et géographiques, ou de trajectoires scolaires et professionnelles antérieures. L'intérêt est donc grand d'observer la manière dont les individus ajustent ces *habitus* contrastés aux structures du sous-champ. Nous avons pu ainsi mettre l'accent sur le rôle que ces dispositions antérieures jouaient dans le développement de visions du métier tendant vers des modèles professionnels hétérodoxes ou, au contraire, vers la conformation à la *doxa* policière. En nous concentrant sur les liens qui unissent socialisation antérieure et construction de l'*habitus* professionnel, nous leur avons, d'une part, donné un rôle fondamental dans les explications des nuances entre visions du métier. D'autre part, nous avons relégué au second plan la question des impacts respectifs de la formation et des premières années d'expérience de la pratique. Les tensions et les contradictions multiples que nous avons mises en évidence au sein de l'enseignement réduisent sans conteste la capacité de l'école de police à homogénéiser les *habitus* des recrues, et ce d'autant que ceux-ci sont plus divers que dans d'autres professions ou écoles. Elles réduisent la capacité de l'école de police à faire œuvre d'« appareil à transformer les individus »<sup>1</sup>. Donner une importance fondamentale aux dispositions acquises antérieurement ne signifie cependant pas négliger l'impact de la formation et de la pratique du métier dans le processus de socialisation professionnelle, mais repose sur l'idée que l'*habitus* professionnel se construit sur des dispositions existantes, qui contribuent dans une large mesure à le façonner. Cette perspective se justifie en particulier par le fait que les recrues policières, à la différence, par exemple, des étudiant-e-s de classes préparatoires suivi-e-s par Muriel Darmon, sont relativement âgées (20 à 35 ans) : elles ne sont donc pas caractérisées par une « malléabilité individuelle adolescente »<sup>2</sup>. Au contraire, elles ont toutes suivi une première formation, majoritairement en alternance, et la plupart ont donc exercé une autre activité professionnelle.

1. Darmon, 2013, p. 20.

2. *Ibid.*, p. 135.

**HABITUS POLICIER ORTHODOXE :****LE RÔLE DÉCISIF DES DÉCONVENUES ANTÉRIEURES**

Les déconvenues vécues avant l'entrée dans le métier constituent le terrain le plus favorable au développement d'un *habitus* professionnel orthodoxe. Il peut s'agir d'une perte de statut découlant d'un déclassement intergénérationnel ou d'une période de chômage. Elles peuvent également avoir pris la forme d'un échec de formation ou d'une stratégie inaboutie d'ascension sociale fondée sur la création d'une entreprise.

L'expérience de ces déconvenues se traduit, d'une part, par un investissement politico-moral plus important dans le métier, puisque ce sont alors les attributs spécifiques à la police qui la rendent pourvoyeuse de statut : la détention du pouvoir de coercition et son rôle de préservation de l'ordre politico-moral. Au contraire du politicien gouverné par la « passion » décrit par Max Weber, l'usage du pouvoir par ces individus peut cesser « d'être ordonné à une cause et [...] devient un motif de griserie personnelle, au lieu de fonctionner exclusivement au service de la « cause »<sup>3</sup>. En paraphrasant sa critique des hommes politiques, l'on peut en effet s'attendre à ce que ces individus deviennent des « *Machtpolizisten* », des policières et des policiers « épris de puissance »<sup>4</sup>. Cette importance accordée au capital policier comme ressource d'ascension sociale est en outre renforcée parmi les hommes qui adhèrent à une définition virile de leur masculinité.

D'autre part, il est avéré que l'expérience de telles déconvenues conduit à développer certaines représentations du monde ayant des conséquences cruciales sur les pratiques policières. C'est le cas des visions pessimistes des évolutions sociétales, se manifestant par un sentiment de dégradation et la nostalgie d'un passé enchanté, pouvant renforcer le sentiment de distinction des policières et des policiers vis-à-vis des usagères et des usagers, et déboucher sur des comportements déviants de leur part. De telles expériences sont en outre souvent corrélées avec une adhésion à des idées autoritaristes. L'investissement politico-moral dans le métier est en effet associé à un rapport à l'autre négatif, mais également à l'adhésion forte à l'idée selon laquelle le manque de punitivité du système judiciaire rend le travail policier inefficace, voire inutile, ce qui

3. Weber, 2003, p. 184.

4. *Idem*.

peut également déboucher sur des pratiques déviantes en raison du sentiment qu'il convient de «faire justice» soi-même. Le déclassement et, plus généralement, les pertes de statut, sont également à la base de sentiments négatifs éprouvés à l'égard des individus occupant les marges de l'espace social, qui font les frais des processus de réassurance sociale de la part des déclassé-e-s ou des individus se sentant menacés. Parmi les cibles de ces processus, les migrantes et les migrants sont particulièrement visés, ainsi que les contre-cultures caractérisant les jeunesses populaires urbaines.

Le pessimisme social, la stigmatisation des contre-cultures jeunes et les attitudes hostiles envers les migrant-e-s sont en outre renforcés lorsque les policières et les policiers sont issus de milieux ruraux mais travaillent dans des corps de police urbains. La stigmatisation des contre-cultures jeunes est quant à elle tendanciellement plus forte parmi les recrues qui, bien qu'ayant grandi dans un milieu populaire urbain, ont essayé de s'en extraire d'abord sans succès, avant d'entrer dans la police. En outre, l'adhésion au modèle de la masculinité virile produit des tensions avec les justiciables masculins jeunes, sur le mode de la compétition et de la préservation de «l'honneur». Les hommes ayant moins incorporé les modèles de la masculinité hégémonique tendent à ne pas afficher de rapport compétitif avec les jeunes justiciables issus des classes populaires, mais davantage une attitude de crainte et de méfiance.

Par contraste, les recrues n'ayant pas subi de perte de statut avant leur entrée dans le métier, et celles qui suivaient une trajectoire de mobilité sociale ascendante, développent un *habitus* professionnel plus hétérodoxe. L'ascension sociale peut être fondée sur l'accumulation de capital scolaire ou sur la fréquentation, en particulier au travers de la mise en couple, d'individus appartenant à une classe sociale plus favorisée. C'est le cas également des recrues qui suivaient une trajectoire de reproduction sociale étant entrées dans la police avant tout pour la sécurité de l'emploi, en raison de l'évolution du marché du travail dans leur domaine antérieur.

Nos résultats confirment ceux des travaux de sociologie politique ayant souligné l'impact prépondérant de la pente de la trajectoire sociale, plutôt que des origines sociales, pour expliquer les représentations du monde des individus et, en particulier, leurs rapports à l'ordre social et à sa préservation. Nous observons par

exemple que des recrues issues des classes populaires mais n'ayant pas vécu de déconvenues dévalorisent moins les solutions non coercitives et les compétences de *care*, ne portent pas un regard pessimiste sur l'évolution de la délinquance et ont un rapport moins hostiles envers les migrant·e·s. Nous avons d'ailleurs pu constater, du côté des formatrices et des formateurs également, que ceux ayant gravi les échelons hiérarchiques au sein du sous-champ policier possèdent des représentations moins pessimistes de la délinquance et moins hostiles aux phénomènes migratoires. Nous avons pu observer, finalement, que le déclassement intergénérationnel amenait à développer des représentations qui correspondent davantage à la classe d'arrivée qu'à celle d'origine.

Une partie des individus présentant des visions du monde hétérodoxes, en particulier ceux ayant des origines sociales de classe moyenne supérieure, vivent des tensions entre ces visions du monde et leur appartenance professionnelle, et s'accommoderaient mieux d'une police qui ne concentrerait pas son action sur la coercition et la détection des infractions. Nous avons en effet pu montrer que, puisque les idées pessimistes, négatives à l'égard des migrant·e·s et autoritaires dominent dans le monde policier, une partie des recrues entrées pourtant avec des visions du monde moins marquées par ces traits, tendaient à s'y conformer après quelques années de pratique. Ces individus aux tendances à la conversion à la *doxa* professionnelle ont en commun de partager un sentiment d'insatisfaction professionnelle qui, pour certains, découle de la confrontation jugée trop récurrente avec des clients et des tâches considérées comme du « sale boulot » ou débouchant sur peu de reconnaissance car relevant de la petite délinquance. Pour d'autres, l'inconfort est lié au fait que le nombre et la gravité des infractions détectées continuent à être les critères utilisés pour évaluer l'efficacité de leur travail. Cela indique que, en ce qui concerne les individus entrés dans la police avec des visions du monde hétérodoxes, certains éléments organisationnels sont, en tout cas en partie, responsables de leur adhésion progressive à des visions du monde plus orthodoxes. Il s'agit de la centralité de la détection des infractions dans les critères d'évaluation de leur travail, du fait que les compétences alternatives à la coercition restent peu légitimes et peu promues dans la profession, ainsi qu'au déficit de collaboration des institutions policières avec d'autres groupes professionnels, dans le monde du travail socioéducatif et des soins,

qui permettrait de traiter plus efficacement certains problèmes complexes et récurrents que les policières et les policiers doivent prendre en charge.

### COERCITION ET MASCULINITÉ

Pour comprendre leur goût éventuel pour les solutions coercitives, non comme attribut symbolique mais comme outil de travail, ainsi que leur rapport à la prise en charge de la souffrance d'autrui, il importe de s'intéresser à la socialisation de genre des recrues. Les hommes adhérant le plus à une définition virile de leur masculinité manifestent une plus grande attraction pour la détection des infractions et l'usage de la contrainte physique, et une préférence pour les alternatives coercitives. L'idéal viril n'encourage en outre pas l'expression des émotions, l'un des ressorts de la maîtrise de soi, et conduit les hommes à associer danger et agressivité, ce qui est également le signe d'un potentiel défaut de maîtrise de soi. Nous n'avons pas pu déterminer précisément ce qui conduit ou non les hommes à adhérer à un modèle viril de masculinité. Même si les origines populaires, en particulier lorsque les individus ont grandi dans des quartiers défavorisés urbains, y sont souvent associées, ce n'est pas toujours le cas. Nous manquons cependant de détails à propos du processus de socialisation de genre des individus. Nous avons pu observer en revanche que les femmes, au contraire, valorisent largement les solutions non coercitives, y compris celles relevant de la compassion, ce qui est cohérent avec les travaux portant sur la socialisation féminine et l'«éthique du *care*». En plaçant la relation et la discussion au centre de leur définition du métier, elles révèlent leur adhésion à une telle perspective. Elles échappent en outre aux normes de compétitivité qui peuvent présider aux rapports entre les policiers virils et les jeunes justiciables masculins.

Certains parcours, indépendamment du genre, rendent plus probable la détention de compétences compassionnelles : c'est le cas de l'expérience de la précarité, de la guerre ou des parcours migratoires, comme l'avait déjà observé Muir<sup>5</sup> sur le cas états-unien. Les individus présentant ces propriétés n'ont en revanche pas fait l'expérience d'une perte de statut avant leur entrée dans le métier.

5. Muir, 1977.

## **LA VIOLENCE AU CŒUR DU MÉTIER :**

### **CARACTÈRE INTRINSÈQUE OU CONJONCTUREL ?**

Nous avons décrit les nombreux désaccords se manifestant au sein du sous-champ policier, à propos tant des finalités que des moyens d'action et des valeurs associées à l'activité policière. Ces luttes se reflètent dans la formation, au sein de laquelle sont enseignés des modèles d'excellence professionnelle contradictoires. L'enseignement prodigué aux nouvelles recrues reste cependant largement marqué par l'orthodoxie professionnelle, en dépit des tensions ayant été exacerbées par l'introduction du brevet fédéral et du plan d'études unifié pour tout le pays. Cela se matérialise en particulier par l'importance accordée à la physicalité du métier dans la formation, en particulier la violence, qui entre en résonance avec sa militarité, cette seconde caractéristique n'étant pas remise en question par les réformateurs. L'on peut également relever, dans l'enseignement, un manque de savoirs consacrés aux phénomènes de déviance et aux parcours migratoires, qui constitueraient pourtant des outils permettant de développer un rapport à l'autre plus empathique de la part des nouvelles recrues.

### **LE DILEMME DE LA VIOLENCE LÉGITIME EN DÉMOCRATIE**

Les matières relatives aux techniques de contrôle et d'usage de la contrainte physique dominent largement le plan d'études. En outre, les exercices pratiques d'usage de la contrainte sont caractérisés par le degré élevé de violence qu'ils mettent scène, et leur importance amplifiée par la discipline militaire renforcée qui est imposée dans leur cadre. Ce dispositif de formation place la violence au centre de la définition du métier et construit l'image d'un monde dangereux, ce qui peut accentuer un rapport à l'autre fondé sur la méfiance parmi les recrues. Ces dernières sont d'ailleurs surprises, lorsqu'elles entrent dans la pratique, de découvrir que leur environnement de travail est moins hostile que prévu. L'insistance sur la « sécurité personnelle » et le principe de « proportionnalité », qui domine la formation, construit en outre leur corps comme une arme, le rendant intouchable, et s'oppose à la mise en œuvre de compétences de *care*. De même le langage verbal, assimilé à une arme, est perçu avant tout comme un outil de coercition. L'orthodoxie policière domine donc, de fait, le plan d'études et le dispositif d'enseignement, malgré la présence des savoirs et

des modèles professionnels alternatifs prônés par les formatrices et les formateurs défendant des modèles hétérodoxes. L'importance donnée à la protection du corps et à la construction d'un monde dangereux possède en effet une grande efficacité socialisatrice auprès des recrues, qui ne les remettent pas en question, quels que soient leurs profils.

Rendre les policières et les policiers parfaitement compétents à l'usage de la contrainte physique – ce qui requiert non seulement un processus d'apprentissage mais également une « initiation » (au sens fort que lui donne Hughes<sup>6</sup>) –, tout en leur prescrivant d'en faire un usage minimal, est une tension inhérente à la gestion de la violence physique dans tout État démocratique. Une réponse possible est celle de réserver l'usage de la violence à des spécialistes, comme c'est en partie le cas au Royaume-Uni où les agent-e-s de la base ne sont pas dotés d'armes à feu, mais également dans la plupart des contextes nationaux, y compris en Suisse, où les « interventions » les plus risquées et les plus violentes sont déléguées à des unités spécialisées. Une autre consiste à compter, lors de situations périlleuses, sur la taille des effectifs et non les compétences des policières et des policiers, en limitant « les démonstrations de force individuelle pour privilégier l'effet de masse », ce qui arrive d'ailleurs en réalité le plus souvent<sup>7</sup>. Mais quelles que soient les solutions adoptées pour la pratique, l'on peut penser qu'il est possible de doter les policières et les policiers de compétences d'usage de la contrainte physique sans en faire un aspect aussi central de leur formation. Ce n'est pas l'option qui a été retenue dans le plan d'études officiel introduit en Suisse, ni par l'Académie de Police de Savatan. Au moment de notre enquête, des discussions étaient certes en cours parmi certains responsables de formation en Suisse romande à propos de l'opportunité de décloisonner les matières enseignées, afin de ne plus donner aux compétences non coercitives un caractère ad hoc. Le projet consiste à organiser l'enseignement non pas autour des matières, mais en fonction des situations de travail, de manière à transmettre et à articuler différents types de compétences. Nous avons pu accéder à ces informations au travers de discussions informelles, lors desquelles nous a été décrite la hauteur des barrières dressées par les responsables de

6. Hughes, 1958.

7. Pruvost, 2007, p. 199.

différents corps de police à l'encontre des défenseurs de ce projet. À ce jour d'ailleurs, le plan d'études n'a pas été modifié, ni le dispositif d'enseignement : les savoirs enseignés dans les matières que nous avons appelées « réformatrices » sont toujours distingués de ceux relevant de la « technique », et à ce titre officiellement présentés comme annexes et non pas inclus dans ce qui constitue le cœur de l'expertise policière. En outre, la centralité de la force et la militarité de l'enseignement semblent avoir été renforcées à l'Académie de Police de Savatan, qui forme aujourd'hui les policières et les policiers genevois, valaisans et vaudois.

La définition de la violence « acceptable » est un dilemme difficile à résoudre, puisqu'il relève de la contradiction inhérente à l'usage de moyens moralement répréhensibles mobilisés pour poursuivre des fins légitimes. La formation policière résout ce dilemme classiquement, en définissant des degrés de force et de violence, et en en faisant dépendre l'usage au degré de menace que représente le comportement des justiciables. Il existe néanmoins des oppositions entre les prescriptions hétérodoxes – un usage *minimal* – et celles des orthodoxes, qui défendent la norme d'un usage *raisonnable*. Cette tension peut paraître découler de la contradiction présentée en début de section, les formateurs enseignant l'usage de la contrainte physique ne pouvant viser à doter les recrues de compétences et, en même temps, leur enjoindre de ne pas en faire usage. Ces formateurs prennent cependant régulièrement leurs distances vis-à-vis des prescriptions officielles, et font découler leur respect non de principes qu'ils considèrent légitimes mais de contrôles externes (médias, justice, examens du brevet), ce qui invalide cette hypothèse. Leur vision d'un usage de la violence qui devrait être *raisonnable* et non *minimal* est bien façonnée par leur *habitus* professionnel, et non par des dilemmes qui seraient intrinsèques à l'enseignement de ces techniques. L'autre instrument de légitimation de la violence consiste, de la part de ces formateurs, à faire usage des oppositions morales entre « gentils » et « méchants ». Ces catégories visent à rendre immorale la cible de la force policière, et légitiment en retour le pouvoir de coercition au travers d'un mécanisme classique de déshumanisation. Les enseignements consacrés à la contrainte physique n'ont pas été visés par le projet réformateur, et les policiers plus hétérodoxes n'enseignent pas les techniques coercitives, si bien que la formation ne comprend pas d'alternatives à cette manière de résoudre le dilemme,

qui pourrait prendre la forme d'une « éthique de la responsabilité » consistant à ne pas se sentir « en état de rejeter sur d'autres les conséquences de sa propre action »<sup>8</sup>, en l'occurrence uniquement sur celles et ceux qui en sont la cible.

### **PHYSICALITÉ ET MILITARITÉ DE LA FORMATION : EN DÉPIT DES RÉFORMATEURS ?**

D'autres spécificités du dispositif d'enseignement validant une image du métier comme étant avant tout caractérisé par sa physicalité s'opposent à la promotion de modèles professionnels hétérodoxes auprès des recrues, mais ne sont en revanche pas visés par les acteurs défendant ces modèles. Il s'agit d'abord de l'importance donnée au sport, et plus généralement au soin du corps et de la forme physique, qui contribuent à définir la police comme étant un métier « d'action ». D'autre part, le capital policier, en particulier l'appartenance aux unités d'interventions spéciales (dont l'activité est resserrée autour de la contrainte physique), reste une ressource de légitimation employée à large échelle au sein de l'Académie, y compris par les acteurs hétérodoxes. La détention de ce capital est d'ailleurs décisive dans les appréciations portées par les élèves sur leurs formatrices et leurs formateurs, les grades ne compensant pas un déficit de capital policier. Troisièmement, l'importance de la tradition militaire n'est pas remise en question par les réformateurs, qui adhèrent à certaines des valeurs qui lui sont associées. En plus des attributs militaires habituels de la police (uniformes, grades, rites de présentation), le site d'implantation de l'Académie appartient lui-même à l'armée avec qui elle le partage, et l'encasernement y est possible. En outre, la discipline, la déférence à l'égard des supérieurs hiérarchiques, ainsi que l'esprit de corps sont explicitement encouragés par la plupart des formatrices et des formateurs, y compris celles et ceux défendant des modèles professionnels hétérodoxes. Ces normes sont inculquées au moyen d'un dressage des corps reposant sur l'effort physique et l'uniformisation ritualisée des postures. Ces normes entrent en contradiction avec l'autonomie réflexive pourtant promue par les réformateurs, et renforcent la physicalité associée au métier. Enfin, l'esprit

8. Weber, 2003, p. 193.

de corps peut alimenter un culte du secret protégeant certaines déviances policières, ce dont les promoteurs de changement ne tiennent pas non plus compte.

### **DÉFICIT DE SAVOIRS SUR LES PHÉNOMÈNES MIGRATOIRES ET LES FORMES DE DÉVIANCE**

Il nous faut encore revenir sur ce qui peut apparaître comme une lacune du processus de formation. Les représentations de la délinquance n'ont pas été constituées en enjeu de réforme, bien que les acteurs hétérodoxes portent sur cette question un discours plus nuancé en entretien. L'étude du discours public de la police cantonale vaudoise, effectuée dans un autre cadre<sup>9</sup>, nous a permis de montrer que les visions pessimistes de l'évolution de la délinquance soutenaient des revendications corporatistes. En effet, décrire un monde violent et une évolution négative de la délinquance est une ressource de légitimation permettant aux institutions policières de revendiquer des moyens supplémentaires. Le pessimisme relève également d'une stratégie pédagogique: en construisant un monde menaçant, les formatrices et les formateurs s'assurent la conformation des recrues aux prescriptions de sécurité. L'on peut penser pourtant que la transmission de savoirs plus nuancés à propos des phénomènes de déviance et de leur évolution pourrait avoir des effets positifs sur la qualité des relations entre la police et les justiciables. Ils pourraient en effet favoriser une approche plus empathique des usagères et des usagers et réduire les phénomènes de stigmatisation des migrant-e-s et des cultures jeunes. Muir a observé, aux États-Unis, que les policiers qui développaient ce qu'il appelle une perspective «tragique» sur le monde, c'est-à-dire une sensibilité à la souffrance humaine et un rapport à l'autre qui n'est pas fondé sur une distinction morale, sont aussi ceux prenant davantage en compte la complexité des causes pouvant expliquer les situations et les problèmes humains auxquels ils doivent faire face<sup>10</sup>. À ce sujet, le rapport aux migrant-e-s n'a pas été constitué en enjeu majeur de réforme en Suisse. La formation ne comprend pas de savoirs sur les phénomènes migratoires, ni sur le vécu des discriminations et les effets néfastes du «profilage

9. Pichonnaz, 2013.

10. Muir, 1977, p. 179.

racial» sur celles et ceux qui en sont la cible. Elle ne fournit donc pas de ressources permettant de résister au rapport suspicieux à l'égard des migrantes et des migrants caractérisant la *doxa* policière, y compris à l'usage des recrues qui présentent des dispositions pour le faire. Le processus d'importation de savoirs exogènes serait certes risqué pour celles et ceux qui les promeuvent, ceux-ci étant toujours susceptibles d'être considérés comme illégitimes par les acteurs orthodoxes. Il suffit en effet, pour se rendre compte de la difficulté d'introduire des savoirs extérieurs dans la formation policière, de penser au déficit de légitimité de la psychologie et des psychologues, qui peut encourager les aspirant·e·s à enfreindre explicitement leurs prescriptions afin de faire la preuve de leur bonne intégration dans la profession auprès de leurs pairs. La critique des prescriptions officielles, en particulier celles encadrant l'usage de la force, repose en effet fréquemment sur l'attribution de celles-ci à des organismes ou des acteurs extérieurs à la profession, considérés dès lors comme illégitimes.

Comme l'ont montré différents travaux sur la socialisation policière, en particulier ceux de Monjardet et Gorgeon<sup>11</sup>, les cinq premières années d'expérience du métier sont décisives dans la constitution de l'*habitus* policier, les cinq suivantes étant celles de sa « cristallisation ». Cela ne signifie pas que l'*habitus* professionnel n'évolue plus, en particulier au gré de la mobilité professionnelle des acteurs, qu'elle soit horizontale ou verticale. L'étude des trajectoires des réformateurs<sup>12</sup> montre en particulier comment l'expérience de certaines unités spécialisées, ou l'accumulation de capital scolaire, peut conduire à des changements importants de l'*habitus* professionnel. Une étude des trajectoires des policières et des policiers expérimentés, et des potentiels changements dans leurs visions et leurs pratiques du métier, reste cependant à faire.

11. Monjardet et Gorgeon, 2005.

12. Pichonnaz, 2017.

# ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

## **UNE ETHNOGRAPHIE DE LA FORMATION :**

### **L'IMMERSION EN ÉCOLE DE POLICE**

Afin d'appréhender les savoirs et les normes professionnelles enseignées aux nouvelles et aux nouveaux entrants, et en particulier les tensions entre modèles professionnels antagoniques qui caractérisent leur formation, nous avons suivi cent soixante-quatre heures de cours et d'exercices répartis sur trente-trois journées à l'Académie de Police de Savatan. Cela nous a par ailleurs permis de procéder à des discussions informelles avec les aspirantes et les aspirants, en particulier en partageant les repas de midi avec eux, ainsi qu'avec les enseignant-e-s. À ces heures s'ajoutent nos visites destinées à conduire des entretiens (formalisés ou non) avec les responsables et les formateurs permanents. Ces derniers nous ont permis d'obtenir des copies des supports ou des présentations PowerPoint de cours auxquels nous n'avons pas pu assister, les liens d'interconnaissance ayant facilité la transmission de ces documents. Nous avons également fondé nos analyses sur les manuels de formation officiels, qui constituent une source d'information privilégiée pour accéder aux prescriptions officielles et aux savoirs qui les soutiennent.

Notre présence sur place s'est étalée par intermittence sur toute la durée de la formation d'une cohorte de recrues à la fin des années 2000<sup>1</sup>, c'est-à-dire une année<sup>2</sup>. Les liens ainsi noués avec les acteurs, s'ils n'ont pas débouché sur de véritables relations de proximité mais plutôt de confiance, ont été extrêmement favorables pour obtenir l'accord, aussi bien des formatrices et des formateurs que des recrues, pour réaliser des entretiens.

1. Nous ne révélons pas les dates exactes afin que la cohorte ne puisse pas être identifiée.

2. En réalité un peu davantage, puisque nous avons observé également la fin de la formation de la cohorte précédente. Les liens d'interconnaissance avec le personnel enseignant précèdent ainsi ceux que nous avons établis ensuite avec la cohorte suivie.

### DES « ENTRETIENS ETHNOGRAPHIQUES » AVEC LES RECRUES

L'analyse du processus de construction de l'*habitus* policier des nouvelles recrues repose sur le travail ethnographique en école de police, et notamment sur les discussions informelles qu'il a rendu possible avec les élèves, ainsi que sur des entretiens approfondis menés à deux reprises avec une partie de la cohorte observée, sur une période de deux ans. Le parti pris est celui d'une analyse approfondie et d'un suivi de type ethnographique d'un échantillon de taille réduite, si on le compare à la population totale: des centaines d'individus entament en effet une formation policière en Suisse romande chaque année. L'approche repose sur la richesse du matériau découlant des liens d'interconnaissance ayant été tissés avec les interviewé·e·s durant la formation et de leur suivi sur plusieurs années, davantage que sur sa représentativité statistique. Néanmoins, un grand soin a été pris à réaliser des entretiens avec des individus présentant des propriétés sociales variées. Notre technique d'entretien, en particulier avec les nouvelles recrues, est largement inspirée de l'« entretien ethnographique » tel qu'il a été théorisé par Stéphane Beaud et Florence Weber<sup>3</sup>, et tient compte d'un certain nombre des conseils formulés par Jean-Claude Kaufmann<sup>4</sup> à propos de ce qu'il appelle l'« entretien compréhensif », et ce même si notre approche est moins radicalement inductive. Qu'elles relèvent de la méthode des entretiens « ethnographiques » ou « compréhensifs », ces approches ont en commun de viser à donner aux interviews l'apparence d'une discussion ordinaire afin d'en réduire l'artificialité, et donc de promouvoir une présence forte mais discrète de l'enquêteur.

Le projet initial consistait à réaliser deux entretiens avec chaque recrue, ce qui n'a été finalement possible qu'avec un peu plus de la moitié d'entre elles, soit 11 des 21 individus interviewés. Le nombre total d'entretiens ayant été conduits est donc de 32. La taille de l'échantillon est assez grande pour mettre au jour des récurrences dans l'association de certains éléments de trajectoires et certaines prises de position. La richesse du matériau qualitatif, découlant notamment des entretiens menés à deux reprises, permet en outre de comprendre *en quoi* et *pourquoi* une propriété X est

3. Beaud et Weber, 2012.

4. Kaufmann, 2011.

associée à une prise de position Y, ce que ne permettent pas les données quantitatives, ni les entretiens peu approfondis ou trop directifs.

Nous avons obtenu, en fin de formation ( $t_1$ ), huit entretiens et avons pu mener un second interview avec six de ces individus, que nous avons conduit après deux ans ( $t_2$ ) afin de l'espacer au maximum du premier. Nous avons réalisé une vague d'entretiens intermédiaires avec neuf individus ayant neuf à douze mois d'expérience du métier ( $t_1$ ). Parmi eux, cinq ont pu être revus un an après, en  $t_2$ . Finalement, quatre individus n'ont pu être interviewés qu'en  $t_2$ , malgré nos sollicitations antérieures. La fin de la formation est la période la moins propice à la réalisation d'entretiens, les jeunes policières et les jeunes policiers étant préoccupés par leurs examens et leur entrée imminente dans la pratique. D'une manière générale, les entretiens sont difficiles à organiser en raison des horaires irréguliers des policières et des policiers, qui leur laissent peu de place pour des activités extraprofessionnelles, ainsi qu'en raison de formations continues ayant lieu dans la première année de pratique, en particulier le passage du permis de motocyclette pour les gendarmes. La figure présentée *infra* affiche la liste des interviewé·e·s et de leurs niveaux de diplômes, en rendant visible le calendrier des entretiens.

Afin de garantir l'anonymat des recrues interviewées, nous avons opté pour une protection maximale en restant le plus vague possible sur leurs propriétés sociales (tout en rendant l'analyse possible), par exemple en parlant de « métier manuel » sans spécifier duquel il s'agit, et en ne révélant par leurs corps d'appartenance. Les prénoms et les noms qui leur sont attribués l'ont été aléatoirement (à l'exception du genre et des origines nationales) en puisant dans une liste de patronymes helvétiques.

### **UN QUESTIONNAIRE DISTRIBUÉ À LA COHORTE ENTIÈRE**

Nous avons complété ces données en faisant passer un questionnaire en ligne aux aspirant·e·s en fin de formation, pour lequel nous avons obtenu 45 réponses valides grâce à deux relances, pour une population de près de 80, ce qui correspond à un taux de réponses d'environ 57%. Le questionnaire ayant été lancé en fin d'année, cela a permis non seulement de maximiser le taux de réponses, mais également de formuler des questions en utilisant

des catégories qui soient le plus pertinentes possible pour les acteurs. Le taux de réponses élevé atteste de la bonne réception de notre présence sur le terrain. Le questionnaire reprend les thèmes traités en entretiens, ainsi que des questions sociodémographiques qui nous ont permis d'établir une sociographie de la population. La mesure d'attitudes et de représentations par questionnaire possède des limites importantes. En outre, le nombre réduit de répondant-e-s rend impossible l'établissement de tableaux croisés. Ce questionnaire a donc joué un rôle d'appoint mais ne permet pas de mettre en lien des prises de position avec des propriétés sociales.

### **DES ENTRETIENS AVEC DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS**

Nous avons conduit 47 entretiens, durant l'année 2011, avec des formatrices et des formateurs aux statuts et aux profils fortement variés dans toute la Suisse romande, dont 38 sont des policières et des policiers. Afin de récolter des informations sur l'organisation et le fonctionnement des différents corps de police, nous avons conduit sept entretiens additionnels avec des cadres et des cadres supérieurs. Nous sommes entré en contact avec les enquêté-e-s grâce, d'une part, au séjour prolongé d'observation effectué à l'Académie de Police de Savatan et, d'autre part, par le biais des responsables des autres centres de formation francophones et en nous basant sur la liste des individus ayant participé, activement ou non, à la rédaction des manuels officiels. Nous avons interrogé tant des responsables de formation ou des formatrices et des formateurs permanents, que des chargé-e-s de cours, dont l'investissement dans l'espace de la formation est moins important. Nous n'avons interviewé que deux femmes, ce qui découle non pas d'un biais de sélection, mais reflète le très faible taux de féminisation de cette profession. En revanche, l'échantillon comprend des individus d'âges, d'ancienneté et de grades variés. Un tiers environ appartient à des services de police judiciaire, le reste étant actif au sein de services de sécurité publique (en uniforme). Ils et elles ont dédié un nombre d'années variable à la formation. Les interviewé-e-s présentent des profils également hétérogènes en ce qui concerne le stade de leur trajectoire de formatrice ou de formateur, les matières qu'ils et elles enseignent, et leurs niveaux de grades ou de diplômes. Pour les policières et les policiers investis dans la formation à temps plein, nous avons visé l'exhaustivité en

**Liste des entretiens conduits avec les nouvelles recrues  
(avec niveau de diplôme)**

$t_f$ (8 entretiens) (fin de formation)	$t_1$ (9 entretiens) (après 9 à 12 mois de pratique)	$t_2$ (15 entretiens) (après 2 ans de pratique)
--	--	---

*Individus interviewés à deux reprises*

1. Louis Bovet <sup>5</sup> (CFC non manuel) <sup>6</sup>		<i>Louis Bovet</i>
2. Carine Fonjallaz (Master)		<i>Carine Fonjallaz</i>
3. Oscar Hatchi (CFC non manuel)		<i>Oscar Hatchi</i>
4. Lucien Paccot (CFC manuel)		<i>Lucien Paccot</i>
5. Lisa Stanor (Bac)		<i>Lisa Stanor</i>
6. Patricia Valin (Bac)		<i>Patricia Valin</i>
	7. Marc Corboz (CFC manuel)	<i>Marc Corboz</i>
	8. Laure Dubey (CFC non manuel)	<i>Laure Dubey</i>
	9. Thomas Grand (CFC non manuel)	<i>Thomas Grand</i>
	10. Alain Morand (CFC manuel)	<i>Alain Morand</i>
	11. Simon Mottet (CFC manuel)	<i>Simon Mottet</i>

*Entretiens uniques*

12. René Jacot (CFC non manuel)		
13. Cédric Maire (CFC non manuel)		
	14. Stéphanie Besse (CFC non manuel)	
	15. Vanessa Comte (Bac)	
	16. Samuel Pellet (CFC non manuel)	
	17. Maxime Rey (Dipl. de commerce) <sup>7</sup>	
		18. Joëlle Chapuis (Dipl. technique)
		19. Robert Droz (CFC manuel)
		20. Benjamin Joly (CFC non manuel)
		21. Jules Thorens (Dipl. commerce)

5. Les prénoms et les noms attribués aux recrues l'ont été aléatoirement, à l'exception du genre et des origines nationales. Nous avons attribué un nom à consonance étrangère aux deux individus dont l'origine nationale a été constituée en enjeu d'analyse.

6. Le CFC (certificat de capacité) sanctionne un apprentissage de trois ou quatre ans en alternance, mais principalement en entreprise. Il correspond au niveau de diplôme le plus bas, et constitue le niveau minimal requis pour entrer dans la police.

7. Le diplôme de commerce est l'équivalent d'un CFC de commerce (formation professionnelle de niveau secondaire), mais préparé en école et non pas en alternance.

effectuant des entretiens avec le nombre le plus important possible d'individus en Suisse romande. Ce dispositif méthodologique a été complété par l'observation directe de différents événements auxquels ont participé une partie de ces acteurs (cours de cadres, conférences), et par des liens conservés à ce jour avec une partie d'entre eux.

Pour préserver leur anonymat, nous ne révélons pas leurs corps d'appartenance dans le texte. Nous leur avons en outre attribué aléatoirement des patronymes, en les précédant de la formule «M.» ou «M<sup>me</sup>», le vouvoiement ayant présidé aux interactions avec ces acteurs.

### **DONNÉES D'APPOINT: UN MANDAT DE RECHERCHE**

Nous avons également mené des entretiens et fait passer un questionnaire à des recrues ayant été formées dans un autre centre de formation, celui de Genève, dans le cadre d'un mandat de recherche ayant débouché sur la publication d'un rapport<sup>8</sup>. Le mandat provenait de la «Commission externe d'évaluation des politiques publiques» du Canton de Genève, celle-ci ayant été chargée par le gouvernement cantonal d'évaluer la politique de la formation policière. Ces données, tirées du rapport que nous avons produit, sont sollicitées de manière secondaire dans le présent ouvrage. L'étude repose, d'une part, sur la passation d'un questionnaire en ligne, entre le 5 septembre et le 17 octobre 2011, aux policières et aux policiers ayant obtenu leur Brevet fédéral entre début 2007 et mi-2011. Parmi ces 255 individus, 139 ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponses élevé de 54,5%. D'autre part, l'étude repose sur 18 entretiens qualitatifs d'une durée moyenne de 1 h 30, menés avec des policières et des policiers ayant également terminé leur formation dans les cinq années précédant l'enquête. Le rapport final est disponible en ligne<sup>9</sup>.

8. Pichonnaz et Surdez, 2012.

9. [[www.cdge.ch/Htdocs/Files/v/6237.pdf/ArchivesCEPP/Domainesdevaluation/Formation/Formationdelapolice/rapportfinal201203050.pdf](http://www.cdge.ch/Htdocs/Files/v/6237.pdf/ArchivesCEPP/Domainesdevaluation/Formation/Formationdelapolice/rapportfinal201203050.pdf)], consulté en décembre 2016.

# SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

## SOURCES

AMNESTY INTERNATIONAL (2007), *Police, justice et droits humains. Pratiques policières et droits humains en Suisse* (publication en ligne, consulté en décembre 2016).

CS (CONFÉDÉRATION SUISSE) (2011), Office fédéral de la statistique, *Catégories socioprofessionnelles (CSP) 2010* (publication en ligne, consulté en décembre 2016).

CS (CONFÉDÉRATION SUISSE) (2015), Office fédéral de la statistique, *Taux de maturités gymnasiales* (publication en ligne, consulté en décembre 2016).

DELACHAUX Yves Patrick (2007), *Présumé non coupable: des flics contre le racisme*, Saint-Maurice: Éditions Saint-Augustin.

ÉCOLE ROMANDE (2003), *École romande. Étude de faisabilité* (rapport du groupe de travail, non publié).

EV (ÉTAT DE VAUD) (2015), Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, *Brevets fédéraux (BF) et diplômes fédéraux (DF)* (publication en ligne, consulté en décembre 2016).

GUÉNIAT Olivier (2007), *La délinquance des jeunes. L'insécurité en question*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

ISP (INSTITUT SUISSE DE POLICE) (2007), *Police judiciaire* (manuel de formation).

ISP (INSTITUT SUISSE DE POLICE) (2008), *Sécurité personnelle* (manuel de formation).

ISP (INSTITUT SUISSE DE POLICE) (2009), *Psychologie policière et compétences sociales*, 2<sup>e</sup> édition (manuel de formation).

ISP (INSTITUT SUISSE DE POLICE) (2010), *Police de proximité*, 2<sup>e</sup> édition (manuel de formation).

ISP (INSTITUT SUISSE DE POLICE) (2012), *Guide méthodologique se référant au règlement concernant l'examen professionnel de Policier/Policrière* (publication en ligne, consulté en décembre 2016).

ISP (INSTITUT SUISSE DE POLICE) (2014), *Plan d'études cadre pour Policier/Policrière* (publication en ligne, consulté en décembre 2016).

POLICE DE LAUSANNE (2007), *Rapport du groupe de travail (GTPS) sur le fonctionnement de Police-Secours* (publication en ligne, consulté en décembre 2016).

### LITTÉRATURE SECONDAIRE

ABBOTT Andrew (1988), *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago: University of Chicago Press.

ALAIN Marc (2011), «Les facteurs de perméabilité aux valeurs traditionnelles du métier de policier. Bilan et leçons d'une expérience de six années de suivi de socialisation professionnelle d'une cohorte de recrues au Québec», *Déviance et Société*, vol. 35, N° 3, pp. 385-413.

ALBER Alex (2007), *La formation initiale des officiers: une comparaison européenne*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

BEAUD Stéphane et Michel PIALOUX (2009), «Racisme ouvrier ou mépris de classe? Retour sur une enquête de terrain», in Didier FASSIN et Éric FASSIN (éds), *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, Paris: La Découverte, pp. 80-98.

BEAUD Stéphane et Florence WEBER (2012), *Guide de l'enquête de terrain produire et analyser des données ethnographiques*, Paris: La Découverte.

BECKER Howard S. (1952), «Social-Class Variations in the Teacher-Pupil Relationship», *The Journal of Educational Sociology*, vol. 25, N° 8, pp. 451-465.

BECKER Howard S. (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris: Métailié, [édition originale en anglais, 1963].

BITTNER Egon (1970), *The Functions of the Police in Modern Society*, Chevy Chase: National Institute of Mental Health.

BOCHSLER Daniel (2009), «Neighbours or Friends? When Swiss Cantonal Governments Co-operate with Each Other», *Regional & Federal Studies*, vol. 19, N° 3, pp. 349-370.

BOLLE Pierre-Henri et Julien KNOEPFLER (2000), «La police de proximité en Suisse: cinq modèles pour une définition», *Cahiers de la sécurité intérieure*, N° 39, pp. 103-121.

BOURDIEU Pierre (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris: Minuit.

- BOURDIEU Pierre (1993), «Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 97, pp. 49-62.
- BOURDIEU Pierre (2001), *Science de la science et réflexivité*, Paris: Raison d'agir.
- BOURDIEU Pierre (2002), *La domination masculine*, Paris: Seuil.
- BOURDIEU Pierre (2003), *Méditations pascalienues*, Paris: Seuil, [édition originale, 1997].
- BOURDIEU Pierre (2012), *Sur l'État. Cours au Collège de France*, Paris: Seuil.
- BOURDIEU Pierre et Rosine CHRISTIN (1990), «La construction du marché. Le champ administratif et la production de la «politique du logement», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81, N° 1, pp. 65-85.
- BOUSSARD Valérie (2004), «La patrouille à la rencontre de ses usagers: enjeux du cadrage du travail policier sur la voie publique», *Droit et Société*, N° 48, pp. 161-175.
- BOUSSARD Valérie, Marc LORIOU et Sandrine CAROLY (2006), «Catégorisation des usagers et rhétorique professionnelle. Le cas des policiers sur la voie publique», *Sociologie du Travail*, vol. 48, N° 2, pp. 209-225.
- BOUSSARD Valérie, Marc LORIOU et Sandrine CAROLY (2007), «Une féminisation sur fond de segmentation professionnelle genrée. Le cas des policières en commissariat», *Sociologies pratiques*, N° 14, pp. 75-88.
- BRACONNIER Céline et Jean-Yves DORMAGEN (2007), *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris: Gallimard.
- BRAUD Philippe (2004), *Violences politiques*, Paris: Seuil.
- BRODEUR Jean-Paul (1994), «Police et coercition», *Revue française de sociologie*, N° 35, pp. 457-485.
- BRODEUR Jean-Paul (2003), *Les visages de la police. Pratiques et perceptions*, Montréal: Presses universitaires de Montréal.
- BROWN Michael K. (1981), *Working the Street: Police Discretion and the Dilemmas of Reform*, New York: Russell Sage Foundation.
- BUGNON Françoise (1994), *La socialisation des jeunes gardiens de la paix*, Paris: Institut des hautes études de la sécurité intérieure.
- BUGNON Géraldine (2009), *Le constat médical comme outil de visibilité et dénonciation des violences policières? La construction des frontières entre force légitime et violence illégitime*, mémoire de licence (maîtrise), Université de Genève.
- CASSAN Damien (2005), *Une comparaison internationale de l'apprentissage et de la socialisation des policiers en France et en Angleterre. Le Gardien de la*

*paix et le Police constable*, thèse de doctorat en sociologie, Université des sciences et Technologies de Lille.

CATTACIN Sandro, Brigitta GERBER, Massimo SARDI et Robert WEGENER (2006), «Monitoring rightwing extremist attitudes, xenophobia and misanthropy in Switzerland. An explorative study», *Sociograph*, N° 1.

CHAMPY Florent (2009a), *La sociologie des professions*, Paris: PUF.

CHAMPY Florent (2009b), «L'engagement des professionnels comme conséquence de tensions consubstantielles à leur pratique?: l'architecture moderne entre les deux guerres», *Sociétés contemporaines*, N° 73, pp. 97-119.

CHAMPY Florent (2011), *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris: PUF.

CHAMPY Florent (2012), «Activités professionnelles prudentielles et production de la société», in Ivan SAINSAULIEU et Muriel SURDEZ (éds), *Sens politiques du travail*, Paris: Armand Colin, pp. 57-70.

CHAN Janet B. L. (1997), *Changing police culture: policing in a multicultural society*, Cambridge/New York: Cambridge University Press.

CHAN Janet B. L. (2003), *Fair Cop. Learning the Art of Policing*, Toronto: University of Toronto Press.

CHAN Janet B. L. (2004), «Using Pierre Bourdieu's Framework for Understanding Police Culture», *Droit et Société*, N°s 56-57, pp. 327-347.

CHAN Janet B. L. (2007), «Making sense of police reforms», *Theoretical Criminology*, N° 11, pp. 323-345.

CHAUVENET Antoinette, Françoise ORLIC et Georges BENGUIGUI (1994), *Le monde des surveillants de prison*, Paris: PUF.

CONNELL R. W. (2005), *Masculinities*, Berkeley: University of California Press.

CORTESSIS Sandrine et Janine VOIT (2012), *Évaluation de la politique de formation de la police genevoise. Analyse croisée des tâches et de la formation en matière de police de proximité: une analyse du travail articulée à une analyse de l'ingénierie de formation*, Lausanne: Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle.

COTON Christel (2008a), *La culture de la distinction. Unité institutionnelle et lignes de tensions au sein du corps des officiers de l'armée de terre*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-Diderot.

COTON Christel (2008b), «Luttes de prestige entre pairs. Le cas des officiers de l'armée de terre», *Sociétés contemporaines*, vol. 4, N° 72, pp. 15-35.

COULANGEON Philippe, Geneviève PRUVOST et Ionela ROHARIK (2012), «Les idéologies professionnelles. Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police», *Revue française de sociologie*, vol. 3, N° 53, pp. 493-527.

- CRANK John P. (2004), *Understanding Police Culture*, Cincinnati: Anderson Publishing [édition originale, 1998].
- DARMON Muriel (2013), *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris: La Découverte.
- DARMON Muriel (2016), *La socialisation*, Paris: Armand Colin [édition originale, 2006].
- DEMAILLY Lise (2008), *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*, Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.
- DUBAR Claude (2000), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris: Armand Colin.
- DUBAR Claude, Pierre TRIPIER et Valérie BOUSSARD (2011), *Sociologie des professions*, Paris: Armand Colin [édition originale, 1998].
- DUBOIS Patrick, Rachel GASPARINI et Gérard PETIT (2006), «Professeurs des écoles novices: formes collectives et individuelles du «passage à travers le miroir»», *Revue française de pédagogie*, N° 155, pp. 73-82.
- DURET Pascal (1999), *Les jeunes et l'identité masculine*, Paris: PUF.
- ERICSON Richard V., Patricia M. BARANEK et Janet B. L. CHAN (1989), *Negotiating control. A study of news sources*, Toronto/Buffalo: University of Toronto Press.
- ESCOFET Pierre (2012), *Le microcosme juvénile. Sociabilité adolescente, école et violences*, Gollion: Infolio.
- FASSIN Didier (2011), *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris: Seuil.
- FIELDING Nigel R. (1988), *Joining Forces. Police Training, Socialization and Occupational Competence*, Londres: Routledge.
- FOSTER Janet (2008), «Police cultures», in Tim NEWBURN (éd.), *Handbook of Policing*, Cullompton: Willan, pp. 196-227.
- FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris: Gallimard.
- FREIDSON Eliot (2001), *Professionalism. The Third Logic*, Cambridge: Polity Press.
- FROSH Stephen, Ann PHOENIX et Rob PATTMAN (2002), *Young Masculinities. Understanding Boys in Contemporary Society*, Basingstoke: Palgrave.
- GAUTHIER Jérémie (2012), *Origines contrôlées. La police à l'épreuve de la question minoritaire à Paris et à Berlin*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Albert-Ludwigs-Universität de Freiburg.

- GAUTIER Frédéric (2015), *Aux portes de la police: Vocations et droits d'entrée. Contribution à une sociologie des processus de reproduction des institutions*, thèse de doctorat en science politique, Université Lille 2.
- GILLIGAN Carol (2008), *Une voix différente. Pour une éthique du « care »*, Paris: Flammarion [édition originale en anglais, 1982].
- GODELIER Maurice (1996), *La production des Grands Hommes*, Paris: Flammarion [édition originale, 1982].
- GOFFMAN Erving (1974), *Les rites d'interaction*, Paris: Minuit, [édition originale en anglais, 1967].
- GORGEON Catherine (1996), « Socialisation professionnelle des policiers: le rôle de l'école », *Criminologie*, N° 29, pp. 141-163.
- GOTTRAUX Philippe et Cécile PÉCHU (2011), *Militants de l'UDC. La diversité sociale et politique des engagés*, Lausanne: Antipodes.
- HARRIS Richard N. (1973), *The Police Academy. An inside View*, New York: John Wiley & Sons.
- HOLDAWAY Simon (1983), *Inside the British Police. A Force at Work*, Oxford: Basil Blackwell.
- HOLDAWAY Simon (1997), « Constructing and sustaining « race » within the police force », *British Journal of Sociology*, vol. 48, N° 1, pp. 19-34.
- HUGHES Everett C. (1958), *Men and Their Work*, Glencoe: The Free Press.
- JOBARD Fabien (2001), « Comprendre l'habilitation à l'usage de la force policière », *Déviance et Société*, vol. 25, N° 3, pp. 325-45.
- JOBARD Fabien (2002), *Bavures policières: la force publique et ses usages*, Paris: La Découverte.
- JOBARD Fabien (2006a), « Police, justice et discriminations raciales », in Didier FASSIN et Éric FASSIN (éds), *De la question sociale à la question raciale: représenter la société française*, Paris: La Découverte, pp. 219-137.
- JOBARD Fabien (2006b), « Sociologie politique de la « racaille » », in Hugues LAGRANGE et Marco OBERTI (éds), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Paris: Presses de Sciences Po, pp. 59-80.
- JOBARD Fabien (2008), « Ethnizität und Rassismus in der gesellschaftlichen Konstruktion der gefährlichen Klassen », *Revue suisse de sociologie*, N° 34, pp. 261-280.
- JOBARD Fabien (2012), « Propositions sur la théorie de la police », *Champ pénal*, N° 9.
- JOBARD Fabien et René LÉVY (2009), *Police et minorités visibles: les contrôles d'identité à Paris*, New York: Open Society Institute.
- JOBARD Fabien et René LÉVY (2010), « Dictionnaire de criminologie en ligne (entrée « profilage racial ») ». En ligne: [[www.criminologie.com/article/profilage-racial](http://www.criminologie.com/article/profilage-racial)], consulté en décembre 2016.

- JOBARD Fabien et Jacques DE MAILLARD (2015), *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris: Armand Colin.
- KAUFMANN Jean-Claude (2011), *L'entretien compréhensif*, Paris: Armand Colin.
- KELES Axelle (2012), «Inédite condamnation du profilage ethnique («délit de faciès») en Allemagne», *Actualités Droits-Libertés (CREDOF)*, N°s 1-7. En ligne: [<http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2012/12/06/inedite-condamnation-du-profilage-ethnique-delit-de-facies-en-allemande-oberverwaltungsgericht-rheinland-pfalz-29-octobre-2012>], consulté en décembre 2016.
- KENSEY Annie (2007), *Prison et récidive*, Paris: Armand Colin.
- KITSUSE John I. et Aaron V. CICOUREL (1963), «A Note on the Uses of Official Statistics», *Social Problems*, vol. 11, N° 2, pp. 131-139.
- KREIS Christian (2012), *Community policing in Switzerland's major urban areas. An observational study of the implementation and impact using geospatial data mining*, thèse de doctorat en criminologie, Université de Lausanne.
- KUHN André (2012), «Comment s'explique la surreprésentation des étrangers dans la criminalité?», *Vivre Ensemble*, N° 139, pp. 13-18.
- KUHN André et Joëlle VUILLE (2011), «Are judges too lenient according to public opinion?», *Criminology*, N° 10, pp. 75-80.
- LAGROYE Jacques et Michel OFFERLÉ (éds) (2010), *Sociologie de l'institution*, Paris: Belin.
- LAHIRE Bernard (2013), *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris: La Découverte.
- LEMAIRE Élodie (2011), *Division du travail dans l'institution policière. Ethnographie d'un commissariat de sécurité publique*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Picardie Jules Verne.
- LÉVY René (1987), *Du suspect au coupable: le travail de police judiciaire*, Paris/Genève: Médecine et Hygiène.
- LIPSKY Michael (1980), *Street-level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York: Russell Sage Foundation.
- LORIOU Marc, Valérie BOUSSARD et Sandrine CAROLY (2004), *Constructions du stress, psychologisation du social et rapport au public. Les cas des infirmières hospitalières, des conducteurs de bus et des policiers*, Rapport final, projet de recherche ACI «Travail dans la fonction publique».
- MAILFAIT Pierre-Antoine (2002), «La formation professionnelle des policiers: Promotion René Cassin», *Revue française d'administration publique*, vol. 104, N° 4, pp. 625-638.
- MAILLARD Jacques de (2009), «Réformes des polices dans les pays occidentaux», *Revue française de science politique*, N° 59, pp. 1197-1230.

- MALOCHET Guillaume (2004), «À l'école de la détention: quelques aspects de la socialisation professionnelle des surveillants de prison», *Sociologie du Travail*, vol. 46, N° 2, pp. 168-186.
- MANNING Peter K. (1974), «Police Lying», *Urban life and culture*, N° 3, pp. 283-306.
- MANNING Peter K. (1980), «Violence and the Police Role», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, N° 452, pp. 135-144.
- MANNING Peter K. (1997), *Police Work. The Social Organization of Policing*, Prospect Heights: Waveland Press [édition originale, 1977].
- MARLIÈRE Éric (2005), «La police et les «jeunes de cité»», *Agora*, vol. 39, N° 1, pp. 94-104.
- MARTIN Susan E. (1980), *Breaking and Entering: Policewomen on Patrol*, Berkeley: University of California Press.
- MARTIN Susan E. (1999), «Police Force or Police Service? Gender and Emotionnal Labor», *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 561, pp. 111-126.
- MATELLY Jean-Hugues et Christian MOUHANNA (2007), *Police, des chiffres et des doutes*, Paris: Michalon.
- MATHIEU Lilian (2012), *L'espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauges: Croquant.
- MAUGER Gérard (1983), «Les loubards», *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 50, pp. 49-68.
- MCLAUGHLIN Eugene (2007), *The New Policing*, Londres: Sage.
- MEAD George H. (1963), *L'esprit, le soi et la société*, Paris: PUF, [édition originale en anglais, 1934].
- MEYER Michaël (2011), *Pour une sociologie visuelle du monde policier. Regards, visibilité et médiatisation de la police lausannoise*, thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Lausanne.
- MEYER Michaël (éd.) (2012), *Médiatiser la police, policer les médias*, Lausanne: Antipodes.
- MOLINIER Pascale, Sandra LAUGIER et Patricia PAPERMAN (2009), *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris: Payot.
- MONJARDET Dominique (1994), «La culture professionnelle des policiers», *Revue française de sociologie*, vol. 35, N° 3, pp. 393-411.
- MONJARDET Dominique (1996), *Ce que fait la police: sociologie de la force publique*, Paris: La Découverte.
- MONJARDET Dominique (1998), «Professionalisme et médiation de l'action policière», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, N° 83-84, pp. 21-49.

- MONJARDET Dominique et Catherine GORGEON (1993), *La socialisation professionnelle des policiers. Étude longitudinale de la 121<sup>e</sup> promotion des élèves gardiens de la paix. Tome I: La formation initiale*, Paris: Institut des hautes études de la sécurité intérieure.
- MONJARDET Dominique et Catherine GORGEON (2005), «La culture professionnelle des policiers, une analyse longitudinale», *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, N° 56, pp. 291-304.
- MOREAU DE BELLAING Cédric (2006), *La police dans l'État de droit. Les dispositifs de formation initiale et de contrôle interne de la police nationale dans la France contemporaine*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques de Paris.
- MOUHANNA Christian (2011), *La Police contre les citoyens?*, Nîmes: Champ Social.
- MUCCHIELLI Laurent (2002), *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris: La Découverte.
- MUCCHIELLI Laurent et Marwan MOHAMMED (2006), «La police dans les quartiers populaires: un vrai problème!», *Mouvements*, N° 2, pp. 58-66.
- MUIR William K. (1977), *Police. Streetcorner Politicians*, Chicago/Londres: The University of Chicago Press.
- NEVEU Érik (éd.) (2012), *Boys don't Cry. Les coûts de la domination masculine*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- NEVEU Érik (2013), «Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux? À propos de Catherine Hakim, Erotic Capital, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital», *Revue française de science politique*, N° 63, pp. 337-58.
- NIKLAUS Julien (2013), *Sentiment d'insécurité et police de proximité. Analyse comparative de trois polices de proximité suisses*, thèse de doctorat en administration publique, Université de Lausanne.
- O'NEILL Megan, Monique MARKS et Anne-Marie SINGH (éds) (2007), *Police Occupational Culture: New Debates and Directions*, Amsterdam: Elsevier JAI.
- PAOLINE Eugene A. (2003), «Taking Stock. Toward a Richer Understanding of Police Culture», *Journal of Criminal Justice*, vol. 31, N° 3, pp. 99-214.
- PERRIN Valérie (1994), «Le travail d'inspecteur de police?: construction d'une légitimité», *Revue suisse de sociologie*, vol. 20, N° 1, pp. 157-77.
- PEUGNY Camille (2006), «La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques: recomposition de l'univers des valeurs et préférence partisane», *Revue française de sociologie*, N° 47, pp. 443-478.
- PICHONNAZ David (2013), «Communication policière et discours sur la déviance. Une expertise marquée par des enjeux professionnels et corporatistes», *Politiques de communication*, vol. 1, N° 1, pp. 127-150.

PICHONNAZ David (2014), *Former pour réformer. Sociologie de l'hétérodoxie policière et de l'entrée dans la profession*, thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Fribourg (Suisse) & École des hautes études en sciences sociales (Paris).

PICHONNAZ David (2015a), «Dénoncer les «méchants»? Les effets de la trajectoire sociale sur l'investissement politico-moral dans la police», in Sonny PERSEIL et Yvon PESQUEUX (dir.), *Faire l'économie de la dénonciation*, Paris: L'Harmattan, pp. 129-147.

PICHONNAZ David (2015b), «L'origine sociale des représentations policières. Expliquer les désaccords policiers à propos de l'évolution de la délinquance», in Sophie WITGENS, Geoffrey GRANDJEAN et Stéphanie VANHAEREN, *L'(in)sécurité en question. Définition, enjeux et perspectives*, Liège: Presses universitaires de Liège, pp. 177-191.

PICHONNAZ David (2017), «Contester l'ordre professionnel. Les raisons de l'engagement réformateur policier», in Flora BAJARD, Bérénice CRUNEL, Caroline FRAU, Frédéric NICOLAS et Fanny PARENT, *Professionnalisation(s) et État. Une sociologie politique des professions*, [à paraître].

PICHONNAZ David et Muriel SURDEZ (2012), *Évaluation de la politique de formation de la police. Enquête par questionnaire et entretiens approfondis auprès des policiers/lères récemment assermenté-e-s*, Rapport de recherche pour la Commission externe d'évaluation des politiques publiques de Genève, Université de Fribourg.

PLOMB Fabrice et Francesca POGIA MILETI (2007), «Individual expressions of right-wing extremism. Understanding the affinity to radical populism in observing the changes in the work field», in Jörg FLECKER (éd.), *Changing working life and the appeal of the extreme right*, Aldershot/ Burlington: Ashgate, pp. 217-237.

PRÉJEAN Marc (1994), *Sexes et pouvoir. La construction sociale des corps et des émotions*, Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

PROTEAU Laurence (2009), «L'économie de la preuve en pratique. Les catégories de l'entendement policier», *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 3, pp. 12-27.

PROTEAU Laurence et Geneviève PRUVOST (2008), «Se distinguer dans les métiers d'ordre (armée, police, prison, sécurité privée)», *Sociétés contemporaines*, vol. 4, N° 72, pp. 7-13.

PRUVOST Geneviève (2007), *Profession: policier, Sexe: féminin*, Paris: Maison des sciences de l'homme.

PRUVOST Geneviève, Philippe COULANGEON et Ionela ROHARIK (2003), *1982-2003: enquête sociodémographique sur les conditions de vie et d'emploi de 5221 policiers*, Paris: IHESI-EHESS-CNRS.

- PUDAL Romain (2011), «La politique à la caserne. Approche ethnographique des rapports à la politique en milieu pompier», *Revue française de science politique*, N° 61, pp. 917-944.
- RAISON DU CLEUZIOU Yann (2010), «Des fidélités paradoxales. Recomposition des appartenances et militantisme institutionnel dans une institution en crise», in Jacques LAGROYE et Michel OFFERLÉ (éds), *Sociologie de l'institution*, Paris: Belin, pp. 267-290.
- REINER Robert (1983), «The Politicization of the Police in Britain», in Maurice PUNCH, *Control in the Police Organization*, Cambridge (MA): MIT Press, pp. 126-48.
- REINER Robert (2003), «Policing and the media», in Tim NEWBURN (éd.), *Handbook of Policing*, Cullompton: Willan, pp. 259-281.
- REINER Robert (2010), *The Politics of the Police*, Oxford: Oxford University Press.
- REISS Albert J. (1971), *The Police and the Public*, New Haven/Londres: Yale University Press.
- ROBERT Philippe, Renée ZAUBERMAN et Fadoua JOUWAHRI (2013), «Délinquance et action publique. Les illusions d'un diagnostic», *Politix*, N° 101, pp. 217-245.
- ROWE Michael (2004), *Policing, Race and Racism*, Cullompton/Portland: Willan.
- RUBINSTEIN Jonathan (1973), *City Police*, New York: Farrar, Straus & Giroux.
- SACKS Harvey (1972), «Notes on Police Assesment of Moral Character», in David SUDNOW, *Studies in Social Interaction*, New York: The Free Press, pp. 280-293.
- SACKS Harvey (1974), «On the Analysability of Sories by Children», in Roy TURNER, *Ethnomethodology*, Harmondsworth: Penguin, pp. 216-232.
- SAUVADET Thomas (2006), *Le capital guerrier. Concurrences et solidarités entre jeunes des cités*, Paris: Armand Colin.
- SAVAGE Stephen P. (2007), *Police Reform. Forces for Change*, Oxford: Oxford University Press.
- SCHLESINGER Philip et Howard S. TUMBER (1994), *Reporting Crime. The Media Politics of Criminal Justice*, Oxford/New York: Clarendon Press/Oxford University Press.
- SHEARING Clifford D. (1981), «Deviance and Conformity in the Reproduction of Order», in Clifford D. SHEARING, *Organizational Police Deviance. Its Structure and Control*, Toronto/Vancouver: Butterworth, pp. 29-47.

SKLANSKY David Alan (2007), «Seeing Blue: Police Reform, Occupational Culture, and Cognitive Burn-In», *Sociology of Crime, Law and Deviance*, N° 8, pp. 19-45.

SKOLNICK Jerome H. (1966), *Justice without Trial*, New York: Wiley.

SKOLNICK Jerome H. (2008), «Enduring issues of police culture and demographics», *Policing & Society*, N° 18, pp. 35-45.

SKOLNICK, Jerome H. et David H. BAYLEY (1988), «Theme and Variation in Community Policing», *Crime and Justice*, N° 10, pp. 1-37.

SKOLNICK Jerome H. et James J. FYFE (1994), *Above the Law: Police and the Excessive Use of Force*, New York/Toronto; Free Press/Maxwell Macmillan.

SOETERS Joseph L., Donna J. WINSLOW et Alise WEIBULL (2003), «Military Culture», in Giuseppe CAFORIO, *Handbook of the Sociology of the Military*, New York: Kluwer Academic/Plenum Publishers, pp. 237-254.

STAERKLÉ Christian, Christophe DELAY, Lavinia GIANETTONI et Patricia ROUX (2007), *Qui a droit à quoi? Représentations et légitimation de l'ordre social*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

STENNING Philip C. et Clifford D. SHEARING (2005), «Reforming Police: Opportunities, Drivers and Challenges», *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 38, N° 2, pp. 167-180.

SURDEZ Muriel (2005), *Diplômes et nation. La constitution d'un espace suisse des professions avocate et artisanales (1880-1930)*, Berne: Peter Lang.

SURDEZ Muriel et Fabrice PLOMB (2006), «Artisans, avocats, salariés... tous au centre: usages individuels et collectifs de la catégorie de classe moyenne», *Carnets de bord*, N° 11, pp. 82-93.

TERRILL William et Stephen D. MASTROFKSI (2002), «Situational and officer-based determinants of police coercion», *Justice Quarterly*, N° 19, pp. 215-248.

TERRILL William, Eugene A. PAOLINE et Peter K. MANNING (2003), «Police Culture and Coercion», *Criminology*, vol. 41, N° 4, pp. 1003-1034.

TOCH Hans (2008), «Police officers as change agents in police reform», *Policing & Society*, N° 18, pp. 60-71.

TRONTO Joan (2009), *Un monde vulnérable. Pour une politique du «care»*, Paris: La Découverte.

VAN MAANEN John (1975), «Police Socialization: A Longitudinal Examination of Job Attitudes in an Urban Police Department», *Administrative Science Quarterly*, N° 20, pp. 207-228.

VAN MAANEN John (2003), «Comment devient-on policier?», in Dominique MONJARDET et Jean-Paul BRODEUR, *Connaître la Police. Grands textes de la littérature anglo-saxonne*, Paris: Hors-série des Cahiers de la sécurité intérieure, pp. 129-154, [édition originale en anglais, 1973].

- VICK Colin J. (1981), «Explaining Police Pessimism», in David W. POPE et Norman L. WEINER, *Modern Policing*, Londres: Croom Helm, pp. 110-122.
- WADDINGTON P. A. J. (1999), «Police (canteen) sub-culture», *British Journal of Criminology*, N° 39, pp. 287-309.
- WADDINGTON P. A. J., Kevin STENSON et David DON (2004), «In Proportion. Race, and Police Stop and Search», *British Journal of Criminology*, N° 44, pp. 889-914.
- WEBER Max (2003), *Le savant et le politique*, Paris: La Découverte, [édition originale en allemand, 1917-1922].
- WESTLEY William A. (1970), *Violence and the Police: A Sociological Study of Law, Custom and Morality*, Cambridge (MA): The MIT Press.
- WESTMARLAND Louise (2001), *Gender and Policing. Sex, Power and Police Culture*, Cullompton: Willan.
- WIDMER Éric, Noëlle LANGUIN, Luca PATTARONI, Jean KELLERHALS et Christian-Nils ROBERT (2004), «Du sentiment d'insécurité aux représentations de la délinquance», *Déviance et Société*, vol. 28, N° 2, pp. 141-157.
- WIEVIORKA Michel (1992), *La France raciste*, Paris: Seuil.
- WINSLOW Donna J. (1998), «Misplaced Loyalties: The Role of Military Culture in the Breakdown of Discipline in Peace Operations», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 35, N° 3, pp. 345-367.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	9
<b>INTRODUCTION</b> .....	11
Prolonger les travaux sur la socialisation policière .....	14
Le paradigme de la « culture policière » et ses défauts .....	15
Approcher la socialisation par l' <i>habitus</i> : éviter les pièges de la « culture » .....	20
L' <i>habitus</i> antérieur: des dispositions sociales « importées » dans la police .....	21
La <i>doxa</i> professionnelle: un concept complémentaire à celui d' <i>habitus</i> .....	23
La définition légale de la police .....	24
Le <i>community policing</i> : une hétérodoxie radicale .....	25
Comment appréhender sociologiquement l'objet « police »? ..	27
Un groupe professionnel comme les autres? .....	27
Le débat autour de la centralité de la violence .....	29
La police, un sous-champ au sein du champ administratif ..	31
Données d'enquête .....	34
Structure de l'ouvrage .....	34
<b>COMMENT TRAVAILLE LE « BON » OU LA « BONNE » POLICIÈRE ?</b>	
<b>LES LUTTES DE DÉFINITION</b>	
<b>DE L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE</b> .....	39
La remise en cause du cœur de la <i>doxa</i> professionnelle .....	40
Un métier « relationnel »? .....	41
Hiérarchiser les tâches et les moyens d'action .....	43
« Méchants » ou « zigotos »? L'enjeu du rapport à l'autre .....	48

Conformisme et capacité de discernement:	
l'enjeu de l'autonomie réflexive .....	52
Pessimisme social et rapports aux migrations:	
l'enjeu de la vision du monde .....	55
Conclusion .....	57

**LA FORMATION COMME OUTIL DE RÉFORME ?**

**LES OBSTACLES DE LA VIOLENCE ET DE LA MILITARITÉ .....** 61

La nouvelle formation policière:	
un modèle atypique et hybride .....	62
Une formation atypique .....	63
Des savoirs importés pour changer la police:	
les matières « réformatrices » .....	67
La mise à la marge des matières réformatrices .....	69
Un plan d'études dominé par les matières traditionnelles ...	70
La force symbolique des spécialistes de la violence .....	73
La violence au cœur de la formation .....	77
La méfiance, effet indésirable de la violence? .....	78
Des corps intouchables? .....	82
L'encadrement officiel de la force policière:	
des prescriptions ambiguës .....	83
La « parole » comme « arme »: un concept ambigu .....	83
S'imposer sans agresser: un impensé de la formation .....	87
Enseigner la transgression des prescriptions officielles? ....	89
Discipline et esprit de corps:	
la militarité de la formation policière .....	93
Les contradictions entre discipline et non-conformisme ...	93
L'esprit de corps et le culte du secret:	
une association impensée .....	96
Conclusion .....	99

**COMBATTRE LES « MÉCHANTS » ?**

**TRAJECTOIRES SOCIALES**

**ET INVESTISSEMENT POLITICO-MORAL DANS LE MÉTIER .....** 103

Le prestige d'un métier singulier	
et de la « lutte contre la délinquance » .....	104
Un rapport à l'autre	
fondé sur une distinction sociale et morale .....	107
« Nous » contre les « délinquants » .....	110

«Faire la morale» pour répondre au «laxisme judiciaire» .....	116
Résister aux prescriptions scolaires pour appartenir au groupe .....	118
Parler «d'égal à égal» avec les justiciables: une réussite sociale fondée sur du capital scolaire ou social ....	120
Une ascension sociale antérieure: le rôle du capital scolaire .....	121
Une ascension sociale antérieure: le rôle du capital social .....	127
Conclusion .....	129
 <b>GOÛT POUR LE POUVOIR ET RAPPORT À LA VIOLENCE.</b>	
<b>LE POIDS DE LA SOCIALISATION DE GENRE</b> .....	131
Masculinité virile et orthodoxie policière: le goût du pouvoir .....	133
Socialisation féminine et masculinité moins virile: la relation au centre? .....	139
Violence et agressivité: deux caractéristiques masculines .....	145
Masculinité virile et <i>habitus</i> hétérodoxe: des aspirations atypiques .....	153
Conclusion .....	159
 <b>DEVENIR PESSIMISTE, RACISTE ET AUTORITARISTE ?</b>	
<b>L'IMPACT DU MÉTIER SUR LES VISIONS DU MONDE</b>	
<b>DES RECRUES</b> .....	161
Un ordre social menacé?	
Les ressorts du pessimisme policier .....	162
Qui menace l'ordre social?	
La racialisation des comportements délinquants .....	170
Police et migrant·e·s: entre soupçon professionnel et rejet sociétal .....	172
Le «profilage racial» comme une évidence .....	176
Des recrues racistes? .....	179
Comment rétablir l'ordre?	
Rapports différenciés aux solutions répressives .....	194
«Justice laxiste» et insatisfactions professionnelles .....	195
Se préoccuper ou non de «ce qui se passe après» .....	197
Conclusion .....	205

<b>CONCLUSION</b> .....	209
Adhérer ou résister à la <i>doxa</i> professionnelle?	
Le rôle déterminant de l' <i>habitus</i> antérieur .....	210
<i>Habitus</i> policier <i>orthodoxe</i> :	
le rôle décisif des déconvenues antérieures .....	211
Coercition et masculinité .....	214
La violence au cœur du métier:	
caractère intrinsèque ou conjoncturel? .....	215
Le dilemme de la violence légitime en démocratie .....	215
Physicalité et militarité de la formation:	
en dépit des réformateurs? .....	218
Déficit de savoirs sur les phénomènes migratoires et les formes de déviance .....	219
 <b>ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE</b> .....	 221
Une ethnographie de la formation:	
l'immersion en école de police .....	221
Des « entretiens ethnographiques » avec les recrues .....	222
Un questionnaire distribué à la cohorte entière .....	223
Des entretiens avec des formatrices et des formateurs .....	224
Données d'appoint: un mandat de recherche .....	226
 <b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE</b> .....	 227

# AUX ÉDITIONS ANTIPODES

CATALOGUE COMPLET SUR [WWW.ANTIPODES.CH](http://WWW.ANTIPODES.CH)

## LE LIVRE POLITIQUE - CRAPUL

Philippe Gottraux et Cécile Péchu, *Militants de l'UDC. La diversité sociale et politique des engagés*, 2011.

Alexandre Lambelet, *Des âgés en AG. Sociologie des organisations de défense des retraités*, 2014.

Oscar Mazzoleni, Philippe Gottraux et Cécile Péchu, *L'Union démocratique du centre: un parti, son action, ses soutiens*, 2007.

David Pichonnaz, *Devenirs policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes*, 2017.

Muriel Surdez, Michaël Voegtli et Bernard Voutat (dir.), *Identifier - s'identifier. À propos des identités politiques*, 2009.

Michaël Voegtli, *Une cause modèle. La lutte contre le sida en Suisse (1982-2008)*, 2016.

## TRAJECTOIRES

Elmedina Shureci et Gabrielle Tschumi, *El-Medina [Entre ici et là-bas]*, 2014.

## REGARDS ANTHROPOLOGIQUES

Marc-Antoine Berthod, *Doutes, croyances et divination. Une anthropologie de l'inspiration des devins et de la voyance*, 2007.

Sabine Masson, *Pour une critique féministe décoloniale. Réflexions à partir de mon engagement avec des luttes indigènes au Mexique et au Honduras*, 2016.

Laurence Ossipow, Marc-Antoine Berthod, Gaëlle Aeby, *Les miroirs de l'adolescence. Anthropologie du placement juvénile*, 2014.

## SUD ET NORD

Johannes Bühler, *Au pied de la forteresse. Rencontres au Maroc, aux frontières de l'Europe*, 2016.

## LITTÉRATURE, CULTURE, SOCIÉTÉ

Olivier Wicky et Valérie Michelet Jacquod, *Regards littéraires sur Berlin*, 2015.

## GRHIC

Alain Clavien, Claude Hauser et François Vallotton, *Théâtre et scènes politiques. Histoire du spectacle en Suisse et en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, 2014.

Alexandre Elsig, *Les shrapnels du mensonge. La Suisse face à la propagande allemande de la Grande Guerre*, 2016.

**REVUE HISTORIQUE VAUDOISE**  
*Justice et criminalité*, N° 118, 2010.

### HISTOIRE

Julie de Dardel, *Révolution sexuelle et Mouvement de Libération des Femmes à Genève (1970-1977)*, 2007.

Gérard Delaloye, *La Suisse à contre-poil. Miettes historiques*, 2006.

Thierry Delessert, «*Les homosexuels sont un danger absolu*». *Homosexualité masculine en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale*, 2012.

Francesco Garufo, *L'emploi du temps. L'industrie horlogère suisse et l'immigration (1930-1980)*, 2015.

Geneviève Heller, *Ceci n'est pas une prison. La maison d'éducation de Vennes. Histoire d'une institution pour garçons délinquants en Suisse romande (1805-1846-1987)*, 2012.

Morena La Barba, Christian Stohr, Michel Oris et Sandro Cattacin (dir.), *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre*, 2013.

Martine Ruchat, *Édouard Claparède (1873-1940). À quoi sert l'éducation?*, 2015.

Caroline Rusterholz, *Deux enfants, c'est déjà pas mal. Famille et fécondité en Suisse (1955-1970)*, 2017.

Carola Togni, *Le genre du chômage. Assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse (1924-1982)*, 2015.

Carole Villiger, *Usages de la violence en politique (1950-2000)*, 2017.

### HISTOIRE MODERNE

Daniel Tröhler, *Pestalozzi et le « tournant pédagogique »*, 2016.

### HISTOIRE.CH

Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers*, 2004.

Cédric Humair, *1848. Naissance de la Suisse moderne*, 2009.

Damir Skenderovic et Christina Späti, *Les années 68*, 2012.

### MÉDIAS ET HISTOIRE

Gianni Haver (dir.), *Photo de presse. Usages et pratiques*, 2009.

Gianni Haver et Loïse Bilat (dir.), *Le héros était une femme... Le genre de l'aventure*, 2011.

Philippe Kaenel et François Vallotton, *Les images en guerre (1914-1945). De la Suisse à l'Europe*, 2008.

Michaël Meyer (dir.), *Médiatiser la police. Policier les médias*, 2012.

Katharina Niemeyer, *De la chute du mur de Berlin au 11 septembre 2001. Le journal télévisé, les mémoires collectives et l'écriture de l'histoire*, 2011.

Alexandra Walther, *La Suisse s'interroge ou l'exercice de l'audace*, 2016.

## **HISTOIRE ET SOCIÉTÉ CONTEMPORAINES**

Virginie Fracheboud, *L'introduction de l'assurance invalidité en Suisse (1944-1960). Tensions au cœur de l'État social*, 2015.

Olivier Longchamp, *La politique financière fédérale (1945-1958)*, 2014.

Malik Mazbouri et François Vallotton, *Scandale et histoire*, 2016.

Marc Perrenoud, *Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)*, 2011.

Yves Sancey, *Quand les banquiers font la loi. Aux sources de l'autorégulation bancaire en Suisse et en Angleterre, de 1914 aux années 1950*, 2015.

Céline Schoeni, *Travail féminin: retour à l'ordre! L'offensive contre le travail des femmes durant la crise économique des années 1930*, 2012.

## **EXISTENCES ET SOCIÉTÉ**

Yohan Ariffin et Anne Bielman Sánchez (dir.), *Qu'est-ce que la guerre?*, 2012.

Roland J. Campiche et Afi Sika Kuzeawu, *Adultes aînés: les oubliés de la formation*, 2014.

Alexandre Dubuis, *Grands brûlés de la face. Épreuves et luttes pour la reconnaissance*, 2014.

Chris Durussel, Étienne Corbaz, Émilie Raimondi et Marisa Schaller (dir.), *Pages d'accueil. Vingt-ans de classes post-obligatoires dans le canton de Vaud*, 2012.

Arnaud Frauenfelder, Christophe Delay et Laure Scalabrini, « *Joindre l'utile à l'agréable* ». *Jardin familial et modes de vie populaires*, 2015.

Marylène Lieber, Ellen Hertz et Janine Dahinden (dir.), « *Cachez ce travail que je ne saurais voir* ». *Ethnographies du travail du sexe*, 2010.

Valérie Rolle et Olivier Moeschler, *De l'école à la scène. Entrer dans le métier de comédien-ne*, 2014.

Magdalena Rosende et Natalie Benelli (dir.), *Laboratoires du travail*, 2008.

## **ACTUALITÉS PSYCHOLOGIQUES**

Christian Staerklé et Fabrizio Butera, *Conflits constructifs, conflits destructifs. Regards psychosociaux*, 2017.

## **NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES**

Vol. 32/1, 2013, *Violences contre les femmes*.

Vol. 35/1, 2016, *Morales sexuelles*.

Vol. 35/2, *Féminismes dans les pays arabes*.

## **A CONTRARIO**

Martine Ruchat, *Le « Roman de Solon » ». *Enfant placé – Voleur de métier. 1840-1896**, 2008.

Impression  
La Vallée – Aoste  
Avril 2017

La profession policière cristallise des débats fondamentaux sur la vie en démocratie: quelle place donner à l'usage de la contrainte dans la régulation des rapports sociaux? Sommes-nous toutes et tous égaux devant la mise en application de la loi? Les membres de la force publique doivent dès lors faire face à des dilemmes complexes, découlant de l'opposition entre leurs missions de service social et leur rôle de «bras armé de l'État». Il n'est donc pas étonnant qu'ils donnent des réponses variées aux choix se présentant à eux dans leur travail quotidien.

C'est sur ces contrastes que ce livre se penche, en rendant compte des débats portant sur la bonne façon d'exercer le métier. Grâce à des séjours répétés effectués au sein d'une école de police, l'auteur montre comment ces oppositions se traduisent par l'enseignement de modèles de travail contradictoires aux élèves policiers. L'ouvrage s'intéresse de manière approfondie à ces recrues, que le chercheur a suivies lors de leur formation puis dans leurs premières années de pratique. Il établit que les parcours antérieurs à l'entrée dans la profession façonnent largement la manière dont les nouvelles et nouveaux entrants se saisissent des modèles contradictoires auxquels ils sont confrontés. L'analyse de leurs parcours individuels, mis en lien avec leurs rapports au métier, permet en effet d'explorer l'impact prépondérant qu'exerce leur passé sur leurs manières contrastées de devenir policières et policiers.

David Pichonnaz est docteur en sociologie. Spécialisé dans l'étude des métiers relationnels, il est chercheur à la Haute école de santé Vaud et chargé de cours à l'Université de Lausanne.

